

**ASPECTS THÉORIQUES ET PRATIQUES DE LA TRADUCTION EN
SITUATION DE BILINGUISME**

by

Jean Guy Mboudjeke Nzale

Submitted in partial fulfillment of the requirements
for the degree of Doctor of Philosophy

at

Dalhousie University
Halifax, Nova Scotia
January 2007

© Copyright by Jean Guy Mboudjeke Nzale, 2007



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-27183-4
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-27183-4

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

DALHOUSIE UNIVERSITY

To comply with the Canadian Privacy Act the National Library of Canada has requested that the following pages be removed from this copy of the thesis:

Preliminary Pages

Examiners Signature Page (pii)

Dalhousie Library Copyright Agreement (piii)

Appendices

Copyright Releases (if applicable)

DEDICACE

Je dédie ce travail à ma famille.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	ix
Liste des tableaux.....	x
Résumé/Abstract.....	xi
Liste des abréviations et symboles utilisés	xiii
Remerciements.....	xiv
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2 : FONDEMENTS ET CADRE THÉORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE.....	9
I. La traduction : définitions et prémisses théoriques	9
II. Le concept de bilinguisme	15
III. Bilinguisme et théories de la traduction	19
IV. Bilinguisme, interférences et traduction	24
V. Méthodologie	28
V.1 Situations sociolinguistiques et corpus	28
V.2 Les approches théoriques.....	31
V.2.1 L'approche linguistique	31
V.2.2 L'approche sociolinguistique	33
V.2.3 L'analyse du discours	35
V.2.4 L'approche traductologique	38
CHAPITRE 3 : L'INTERFÉRENCE COMME CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE DES SITUATIONS DE BILINGUISME	43
I. Les sens possibles de l'interférence	45
II. L'interférence : fait de parole ou fait de langue ?	49
III. L'interférence : phénomène volontaire ou involontaire ?	54
III.1 L'interférence volontaire	56
III.2 L'interférence involontaire	61
IV. Du phonème au texte : une hiérarchisation des interférences	69
IV.1 Interférences phonétiques	70

IV.2 Interférences lexicales	72
IV.2.1 Emprunts de signifiants	73
IV.2.2 Emprunts de signifiés	75
IV.3 Interférences syntagmatiques	80
IV.4 Interférences syntaxiques	85
IV.5 Interférences d'images	89
IV.6 Interférences de stratégies discursives	93

CHAPITRE 4 : PROCESSUS ET PROCÉDÉS DE TRADUCTION DES TEXTES LINGUISTIQUEMENT HYBRIDES.....108

I. Le processus de traduction	109
I.1 Le processus classique de traduction.....	109
I.1.1 Le processus traductionnel selon l'école linguistique	110
I.1.2 Le processus traductionnel selon l'école sociolinguistique	112
I.1.3 Le processus traductionnel selon l'école interprétative	113
I.1.3.1. La compréhension	114
I.1.3.2 La reformulation	115
I.1.3.3 La vérification ou l'analyse justificative	119
I.2 Quel processus pour la traduction des textes linguistiquement mixtes ?	122
I.2.1 Répérage des interférences et de la langue interférente	123
I.2.2 Hypothèses sur les causes et les fonctions des interférences.....	126
I.2.3 Les calques sémantiques : traduire pour comprendre	129
I.2.4 Solliciter la compétence d'un autre locuteur pour comprendre.....	132
I.2.5 La reformulation	136
II. Les procédés de traduction	138
II.1 Les procédés de traduction directe	138
II.1.1 L'emprunt	138
II.1.2 Le calque	142
II.1.3 La traduction littérale	144
II.2 Les procédés de traduction oblique.....	147

II.2.1 La transposition	147
II.2.2 La modulation	149
II.2.3 L'équivalence	152
II.2.4 L'adaptation	156
III. Les stratégies de traduction	168
III.1 La stratégie d'adaptation	170
III.2 La stratégie de dépaysement	175

CHAPITRE 5 : INTERFÉRENCE ET PRODUIT DE LA TRADUCTION EN SITUATION DE BILINGUISME 181

I Traduction et idéologies	184
I.1 Traduction et politiques linguistiques.....	184
I.1.1 Traduction et politique linguistique au Canada	184
I.1.2 Traduction et politique linguistique au Cameroun	195
I.2 Traduction et idéologies identitaires	200
I.2.1 Traduction et identité au Canada : le cas du Québec	200
I.2.2 Traduction et identité au Cameroun	216
II. La bonne traduction : quelques apories de la théorie	228
II.1 Les points de vue prélinguistique	228
II.2 Les modèles linguistiques	233
II.3 Le modèle fonctionnaliste	236
II.4 Le modèle sémantico-pragmatique	241
III. Points de vue sociolinguistiques	249
III.1 Points de vue sociolinguistiques sur la langue	249
III.2 Points de vue sociolinguistiques sur la traduction	252
III.3 L'intelligibilité comme critère d'évaluation	256
III.4 Interférences et idiomaticité	259

CHAPITRE 6 : VERS UNE THÉORIE DE LA TRADUCTION APPLICABLE AUX TEXTES LINGUISTIQUEMENT HYBRIDES	272
I. Prémisses	273
I.1. Le concept de locuteur natif	273
I.2 Le statut du texte original	281
I.3 Possibilité et impossibilité de la traduction	286
I.3 Le rapport entre langue et culture	294
II. Concepts traductologiques et pratique de la traduction	298
II.1 Les compétences du traducteur	298
II.2 Les interférences : variations ou fautes ?	305
II.3 Traduction et éthique	309
II.3.1 L'éthique de la traduction selon Berman	310
II.3.2 L'éthique de la traduction selon Venuti	315
CHAPITRE 7 : CONCLUSION	322
ANNEXE 1 Poème en français de Fraterne	340
ANNEXE 2 Doublage québécois de « Stark Raving Dad »	341
BIBLIOGRAPHIE	343

LISTE DES FIGURES

Figure II.1. Sens dynamique du mot « traduction ».....	10
Figure II.2. Sens statique du mot « traduction ».....	11
Figure III.1 Sens «normal » de l'interférence.....	44
Figure III.2 Sens possibles de l'interférence.....	45
Figure IV.1 Processus de traduction selon Nida et Taber	113
Figure IV.2 Le processus heuristique de traduction selon Delisle	120
Figure IV.3 Saisie du signifié quand le signifiant est une forme autochtone	131
Figure IV.4 Saisie du signifié quand le signifiant est un calque sémantique	131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau III.1 Quelques vernacularismes syntagmatiques dans le français et l'anglais parlés au Cameroun.....	81
Tableau III.2 Quelques gallicismes syntagmatiques dans l'anglais parlé au Cameroun ...	82
Tableau III.3 Quelques anglicismes syntagmatiques dans le français canadien.....	83
Tableau III.4 Structure du texte nécrologique en français international.....	102
Tableau III.5 Structure du texte nécrologique en anglais international	102
Tableau III.6 Structure du texte nécrologique en français canadien.....	103
Tableau III.7 Structure du texte nécrologique en anglais camerounais	104
Tableau IV.1 Analyse des interférences	128
Tableau IV.2 Quelques équivalents interlinguistiques dans le jargon administratif camerounais	159
Tableau V.1 Tableau comparatif des seuils de tolérance des fautes dans le Sical II et le Sical III	191
Tableau V.2 Différences entre un doublage québécois des <i>Simpsons</i> et un doublage français.....	209
Tableau VII.1 Quelques équivalents interlinguistiques proposés dans <i>Le Dictionnaire canadien français-anglais/anglais-français</i>	331

RÉSUMÉ

La présente étude examine quelques problèmes théoriques et pratiques de la traduction à la lumière de la réalité bilingue. Deux hypothèses indépendantes la sous-tendent à savoir : 1) que le texte à traduire porte déjà les traces d'une autre langue en raison du bilinguisme de son auteur; 2) que le texte traduit est destiné à un public ayant un répertoire verbal composite consécutif à un état de bilinguisme généralisé. Comment ces deux paramètres influencent-ils la traduction comme opération de transfert sémantique (hypothèse 1)? Comme produit (hypothèse 2)? Pour apporter des éléments de réponse à ces deux questions, l'étude examine l'impact des anglicismes, des gallicismes et des vernacularismes sur la traduction français/anglais au Canada et au Cameroun, deux pays officiellement bilingues.

Concernant la première question, l'étude montre que l'opération traduisante sera d'abord fonction du bagage sociolinguistique du traducteur. S'il appartient à la même zone de discours que l'auteur du texte de départ, il pourra passer imperturbablement des formes hybrides aux sens. Si en revanche il est étranger à cette zone de discours, il pourra être obligé de solliciter la compétence d'un autre locuteur pour appréhender le sens. L'opération traduisante sera aussi fonction des caractéristiques des interférences relevées dans le texte de départ. Suivant ce deuxième paramètre, la traduction sera, suivant les cas : 1) une retraduction (l'interférence n'est pas voulue et provient de la langue d'arrivée de la traduction), 2) un mode de diffusion des interférences (l'interférence est voulue et provient d'une langue étrangère au processus traductionnel), 3) une opération exégetique complexe (l'interférence n'est pas voulue et provient d'une langue étrangère au processus traductionnel), 4) un projet menacé par le spectre de l'impossibilité (l'interférence est voulue et provient de la langue d'arrivée de la traduction).

Analysant la deuxième question, l'étude montre que dans les contextes bilingues, l'exigence de traduire idiomatiquement prend généralement des accents idéologiques. En effet, elle heurte de front les attitudes linguistiques de certains locuteurs de la langue d'arrivée qui voient dans l'interférence la marque d'une identité linguistique distincte. Mais paradoxalement, traduire contre-idiomatiquement prend aussi une dimension idéologique puisqu'elle permet de promouvoir une nouvelle variété de langue. Voilà les deux idéologies entre lesquelles le traducteur exerçant en milieu bilingue louvoie.

Dans l'étude, plusieurs postulats et principes traductologiques font l'objet d'une critique nuancée : l'opposition langue maternelle/langue étrangère, le statut du texte original, les compétences du traducteur, les stratégies de traduction, l'éthique de la traduction etc.

ABSTRACT

The present study analyses some theoretical and practical problems of translation in the light of the reality of bilingualism. The study is underpinned by two independent hypotheses, namely: 1) that the text to be translated already bears the traces of another language as a result of its author's bilingualism ; 2) that the translated text is intended for a public whose variety of language bears the traces of another language as a result of group bilingualism. How do these two parameters impact translation as an operation of semantic transfer (1st hypothesis)? as a product (2nd hypothesis)? To tackle these questions, the study examines how anglicisms, gallicisms, vernacularisms impact

French/English translations in Cameroon and in Canada, two officially bilingual countries.

With regards to the first question, the study shows that the translation process will depend on the sociolinguistic background of the translator. If the latter belongs to the same discourse area as the author of the original, he/she will be able to move smoothly from the hybrid forms spotted in the text to their meanings. On the contrary, if he/she is foreign to the discourse area of the author, he/she may have to rely on the competence of another speaker to grasp the meaning. The translation process will also depend on the characteristics of the foreign elements spotted in the source text. Translation may thus turn out to be 1) a way of disseminating interference (interference is intended and comes from a language that is not involved in the translation process), 2) an activity threatened by the spectre of impossibility (interference is intended and comes from the target language), 3) retranslation (interference is unintended and comes from the target language), 4) a complex exegetic operation (interference is unintended and comes from a language that is not involved in the translation process).

When considering translation as a product, the study argues that in a bilingual setting, the requirement to translate idiomatically is generally fraught with ideologies. As a matter of fact, it runs counter to the linguistic attitudes of some speakers of the target language for whom interference is the mark of a distinct linguistic identity. But paradoxically, translating counter-idiomatically also carries an ideological undertone as it helps promote a new variety of language. Thus, the translator working in a bilingual environment always has to steer a delicate course between these two ideologies.

In the study, several translation premises and principles are revisited in a well-balanced manner : the mother tongue/foreign language opposition, the status of the original text, the translator's competences, the translation strategies, the ethics of translation etc.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES UTILISÉS

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

LA= Langue maternelle

LB= Langue seconde/étrangère

TC= Texte cible

TS= Texte source

SYMBOLES UTILISÉS

Dans ce travail, nous utilisons :

- les italiques gras pour signaler les formes linguistiques qu'une approche structurale de la langue permet de classer comme des interférences ;
exemple : an ***enclaved*** region
- les parenthèses () pour signaler les équivalents des interférences en français ou en anglais international ;
Exemple : an ***enclaved*** region (landlocked)
- le symbole ← pour indiquer l'origine de l'interférence¹ ;
Exemple : région enclavée ← an ***enclaved*** region (landlocked).

¹ Ce symbole n'est utilisé que lorsque l'interférence est un gallicisme ou un anglicisme.

REMERCIEMENTS

Je remercie, du fond du coeur, toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail. Je pense particulièrement :

- *À mon directeur, M. Raymond Mopoho, qui m'a guidé sur le chemin de la recherche par ses conseils, ses suggestions et ses critiques ;*
- *À tous les professeurs du département de français de Dalhousie University pour leur encadrement et leur soutien.*

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

« Dans sa propre langue, on plie sa langue à sa pensée ; dans une langue étrangère, on plie sa pensée à sa langue. Être forcé de parler la langue de l'autre c'est à tous égards et en toutes circonstances être mis en situation d'infériorité ; courtoisie ou colère, jeu d'esprit ou force de conviction, argumentation juridique ou résonance lyrique, exposé technique ou démonstration scientifique, rien n'est dans la langue seconde à la hauteur de ce qu'autorise la langue maternelle » (Seleskovitch 1982 : i).

Cette remarque de Seleskovitch, qui exalte la suprématie naturelle de la langue maternelle tout en déplorant la déficience linguistico-psychologique chronique du locuteur bilingue n'est qu'un écho de croyances solidement ancrées, jusqu'à une certaine époque tout au moins, dans l'esprit de certains spécialistes du langage. Il ne s'agit donc nullement d'une observation isolée, car de tout temps, il s'est toujours trouvé des penseurs et des chercheurs pour dénoncer le bilinguisme et ses innombrables méfaits, réels ou supposés. C'est ainsi que Bergson estimait que « la maîtrise d'une langue étrangère, en rendant possible une imprégnation de l'esprit par la littérature et la civilisation correspondante, peut faire tomber d'un seul coup la prévention voulue par la nature contre l'étranger en général »¹. Destree voyait dans le bilinguisme un handicap intellectuel majeur, ce qui l'amena à écrire que « le bilinguisme est ce qu'il y a de plus néfaste pour le développement intellectuel d'un peuple »². Quant à Merleau-Ponty, il soutenait que le bilinguisme ne serait jamais qu'une tâche impossible, car, arguait-il, « on peut parler plusieurs langues, mais on n'en vit qu'une seule parce qu'on appartient jamais qu'à un seul monde »³. À côté de ces thèses philosophiques sur le bilinguisme, il y a les

¹ Cité par Overbeke (1972 : i).

² Cité par Overbeke (1972 : 155)

³ Cité par Overbeke (1972 : 9)

positions descriptives et normatives adoptées respectivement par des linguistes (en l'occurrence les structuralistes) et des pédagogues. Les premiers ne considèrent le bilinguisme que comme un champ idéal pour l'étude des jeux de structures dans les langues, tandis que les seconds y voient un obstacle à l'épanouissement intellectuel de ceux qui le pratiquent. Il semblerait, à en croire Epstein, que le bilinguisme inhibe la pensée et appauvrit l'expression tant et si bien qu'« apprendre une langue, c'est amoindrir en clarté, en pureté et dans le meilleur des cas en vitesse [...] »⁴.

Ces quelques positions plus ou moins polémiques expliquent probablement pourquoi pendant des années, le bilinguisme restera dans l'ombre de la recherche, accablé de préjugés, taxé de tous les vices, et le locuteur bilingue frappé d'ostracisme (Paikeday : 1985, Davies : 2003). Partout, l'unilingue triomphe comme le dépositaire de la norme *ne varietur*, le sujet d'étude idéal. Ferguson (1992 : 8) rend compte de cette préférence marquée, dans le domaine des sciences du langage, pour le locuteur unilingue quand il écrit : « Linguists [...] have long given a special place to the “native speaker” as the only truly valid and reliable source of language data, whether those data are the elicited texts of the descriptivist or the intuitions the theorists work with ». Mais les linguistes n'ont pas seulement choisi le locuteur unilingue comme modèle ; ils ont aussi supposé que les communautés linguistiques étaient non seulement unilingues, mais aussi homogènes.

Pour Martinet (1974 : vii), la décision des linguistes de faire abstraction de l'hétérogénéité très réelle des situations sociolinguistiques était dictée par des considérations d'ordre méthodologique. À son avis, seule une telle approche pouvait ouvrir la voie à une analyse proprement scientifique du langage. En effet, explique-t-il,

⁴ Cité par Overbeke (1972 : 15)

« there was a time when the progress of research required that each community should be considered linguistically self-contained and homogeneous. Whether this autarcic situation was believed to be a fact or was conceived of as a working hypothesis need not detain us here. It certainly was a useful assumption. By making investigators blind to a large number of actual complexities, it has enabled scholars, from the founding fathers of our science down to the functionalists and structuralists of today, to abstract a number of fundamental problems, to present for them solutions perfectly valid in the frame of the hypothesis and generally to achieve, perhaps for the first time, some rigor in a research involving man's psychic activity ».

Voilà qui justifie le parti-pris méthodologique des spécialistes du langage et met en relief le hiatus entre les hypothèses qui ont sous-tendu leurs travaux et la réalité proprement sociolinguistique. En effet, fait encore remarquer Martinet (1974 : vii), « a linguistic community is *never*⁵ homogeneous and hardly ever self-contained ». Autrement dit, les contacts des langues sont une réalité d'autant plus incontestable qu'ils sont inévitables. Donc, pendant que les linguistes postulent l'homogénéité et l'isolement des communautés linguistiques, l'hétérogénéité de ces mêmes communautés est une réalité indéniable.

Les théoriciens de la traduction n'échapperont pas, eux non plus, à la tentation de laisser le facteur unilingue influencer lourdement leurs réflexions. Qu'il s'agisse de l'approche philologique, linguistique, sociolinguistique, pragmatique ou interprétative de la traduction, toutes semblent poser, comme hypothèse, que dans tout acte de traduction, on passe toujours d'un texte A rédigé en langue A et de culture A vers un texte B rédigé en langue B et de culture B (Koller : 1972). Dans une telle définition, apparaît en filigrane l'idée que l'auteur du texte de départ et le destinataire du texte d'arrivée sont unilingues (pour preuve il s'exprime dans une seule langue ou ne comprend qu'une seule langue) et uniculturels ; le traducteur constitue, par son bilinguisme et son biculturalisme

⁵ L'auteur souligne.

le truchement entre eux. *A priori* donc, on n'envisage pas la possibilité pour l'auteur du texte de départ ou pour le destinataire du texte d'arrivée d'être bilingue ou de vivre dans un environnement bilingue. De fait, on présuppose que même dans les contextes bilingues, les locuteurs sont unilingues, de telle sorte que qui dit bilinguisme dit cohabitation des unilinguismes. Il revient à la traduction et au traducteur de préserver ces unilinguismes.

C'est du moins à cette conclusion que parvient Juhel (1982) dans son étude intitulée *Bilinguisme et traduction au Canada: rôle sociolinguistique du traducteur*. Il soutient que dans un pays bilingue comme le Canada, la tâche primordiale du traducteur est de maintenir les unilinguismes des Franco-canadiens⁶ et des Anglo-canadiens au moyen de traductions idiomatiques. Dans la pensée de Juhel (1982), ce rôle va d'autant plus de soi que les membres de chaque groupe constitutif de la dualité linguistique canadienne sont, au départ, unilingues. Par conséquent, autant les Anglo-canadiens⁷ lisent le texte original dans leur langue, autant les Franco-canadiens doivent pouvoir lire la traduction dans la leur. En d'autres termes, comme Lederer, Juhel semble persuadé qu'« un texte écrit dans une langue conforme à son « génie » appelle dans l'autre langue un texte écrit lui aussi dans son « génie » » (Lederer 1994 : 63). Ce faisant, il donne l'impression que dans le contexte franco-canadien, non seulement la notion d'idiomaticité va de soi, mais aussi qu'elle garantit obligatoirement l'acceptabilité de la traduction. L'étude de Juhel ne tient apparemment pas compte des faits de variation qui affectent le français canadien (variation attribuable en partie au contact avec l'anglais)

⁶ Ce terme sera utilisé comme hyperonyme pour désigner les Québécois, les Fransaskois, les Franco-manitobains, les Acadiens, etc.

⁷ Au Canada, l'anglais est généralement, dans l'administration surtout, la langue traduite et le français la langue traduisante.

et semble promouvoir une vue homogène de la langue (française). Elle réaffirme la nécessité pour le traducteur de se poser en défenseur de la norme dans un contexte où le bilinguisme généralisé des citoyens multiplie les risques d'interférences linguistiques. Cependant, son étude ne se penche pas sur l'impact que ces interférences peuvent avoir sur la traduction en tant que processus (en raison du bilinguisme individuel de l'auteur du texte original) et en tant que produit (en raison du bilinguisme des Franco-canadiens ou de l'environnement dans lequel ils vivent). Parce qu'il conçoit le bilinguisme uniquement comme la cohabitation des unilinguismes, Juhel n'éprouve pas non plus la nécessité de réévaluer les acquis théoriques de la traductologie à la lumière du fait bilingue. Bref, dans son étude, il n'échappe pas à la tentation d'idéaliser le locuteur natif et sa langue maternelle, cette langue qui ne contiendrait pas d'interférences.

En intitulant notre étude *Aspects théoriques et pratiques de la traduction en situation de bilinguisme*⁸, nous nous proposons d'analyser les problèmes de traduction non pas sous un angle *prescriptif*, mais sous un angle *descriptif*. Il s'agira de mettre en évidence la façon dont le bilinguisme (entendu à la fois comme cohabitation des langues dans un pays et comme performance individuelle) influence la pratique et la théorie de la traduction (entendue à la fois comme opération interlinguistique de transfert sémantique et comme produit). Dans notre étude, nous posons deux hypothèses indépendantes à savoir que :

- 1) le texte à traduire porte déjà des traces d'une autre langue (des interférences) qui reflètent soit le bilinguisme de son auteur, soit le répertoire verbal de la

⁸ Sauf indication contraire, les termes *bilingue* et *bilinguisme* tels qu'utilisés renverront également au *multilingue* et au *multilinguisme*.

communauté à laquelle il appartient, communauté vivant dans un milieu linguistiquement hétérogène ;

- 2) le texte traduit est destiné à un public bilingue ou vivant en milieu bilingue et ayant un répertoire verbal plus ou moins composite.

Dans le premier cas de figure, nous nous demandons si la démarche du traducteur peut être la même que celle d'un traducteur confronté à un texte linguistiquement homogène.

Dans le second cas, nous cherchons à savoir si l'attitude du traducteur vis-à-vis des interférences peut être la même que celle d'un traducteur exerçant dans un environnement unilingue (dans lequel les interférences sautent facilement aux yeux ou « aux oreilles » du public).

Les interférences occuperont donc une place centrale dans notre réflexion. Comme nous le verrons, si elles peuvent être présentes dans le texte à traduire, en revanche, leur présence potentielle dans le texte traduit ne manque pas de soulever des problèmes normatifs, théoriques et idéologiques. De fait, la plupart des théories de la traduction les condamnent, la pédagogie de la traduction les proscrit, et dans les pays bilingues comme le Canada, les politiques officielles en matière de traduction interdisent leur usage. Mais est-ce assez de condamner les interférences ? Dans un environnement bilingue, certains problèmes de traduction ne naissent-ils pas justement de ce rejet quasi unanime des interférences ? Peut-on, doit-on prescrire une quelconque attitude au traducteur qui exerce dans un environnement bilingue ?

Pour répondre à toutes ces questions et à bien d'autres, notre étude va s'appuyer sur deux réalités sociolinguistiques plus ou moins semblables : celle du Canada et du Cameroun. Le tour d'horizon sera vaste : esquisse de la situation sociolinguistique dans

les deux pays, analyse détaillée du phénomène de l'interférence linguistique (conséquence inévitable du bilinguisme), impact de l'interférence sur le processus et les procédés de traduction, impact de l'interférence sur la traduction en tant que produit, remise en question de certaines prémisses traductologiques (langue maternelle, locuteur natif, traduction idiomatique...), réévaluation critique de plusieurs concepts théoriques de la traductologie (l'objection préjudicielle, la notion de texte original, l'éthique en traduction...), limites des dictionnaires bilingues, etc.

Ainsi définie, notre problématique s'inscrit en partie dans le cadre général des théories postcoloniales⁹. Mais elle s'en démarque par la méthodologie que nous utilisons. Alors que les théoriciens postcoloniaux adoptent généralement vis-à-vis de la traduction une approche exclusivement littéraire, dans notre étude, nous adoptons une orientation à la fois linguistique, sociolinguistique et traductologique (littéraire¹⁰ à l'occasion). Par ailleurs, les discours postcoloniaux sont tellement dominés par le souci de faire le procès¹¹ de la traduction (Robinson : 1997) que leurs auteurs semblent parfois perdre de vue le fait que celle-ci est non seulement un savoir, mais aussi et surtout un savoir-faire, une *praxis*. Pour cette raison, il serait souhaitable que les réflexions sur la traduction comportent un volet pratique. C'est ce que nous faisons dans notre étude en adoptant une

⁹ Les théoriciens postcoloniaux (Maxwell : 1965 cité par Robinson : 1997) divisent les pays postcoloniaux en deux catégories : les pays dans lesquels les colonisateurs se sont installés avec leur langue maternelle (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, États-unis), et les pays dans lesquels les colonisateurs ont « imposé » leur langue aux colonisés (Cameroun, Sénégal, etc pour le français, Kenya, Cameroun, etc. pour l'anglais). Mais dans le cas du Canada, l'application de l'appellatif « colonisateurs » aux Franco-canadiens est problématique. C'est que par rapport aux populations autochtones du Canada, les Franco-canadiens peuvent être considérés comme d'anciens colonisateurs ; mais par rapport aux Anglophones, ils peuvent être considérés comme des anciens colonisés.

¹⁰ Mais le fait que nous emprunions des exemples au corpus littéraire ne signifie nullement que notre étude est littéraire.

¹¹ Ainsi pour Cheyfitz, la traduction est « one of the key tools by which the Europeans stole the Indians' lands, turned some of them into pseudo-Europeans and killed the rest » (cité par Robinson 1997 : 106).

démarche qui nous permet de rendre compte des aspects théoriques et pratiques de la traduction dans les situations de bilinguisme.

Notre étude comprend cinq chapitres. Le premier chapitre cerne de plus près la problématique, brosse les portraits sociolinguistiques du Cameroun et du Canada, expose les fondements théoriques du sujet et définit les approches théoriques qui seront utilisées. Le deuxième chapitre est consacré à une analyse détaillée et taxinomique du concept d'interférence linguistique, à partir des situations sociolinguistiques du Canada et du Cameroun. Quant au troisième chapitre, il se penche sur l'impact des interférences sur la traduction en tant qu'opération de transfert sémantique. Dans ce chapitre, nous posons comme hypothèse que le texte à traduire porte déjà les traces d'une autre langue. Le chapitre quatre analyse l'impact du bilinguisme sur la traduction en tant que produit. Il expose aussi les apories théoriques qui découlent de l'application, aux textes traduits à l'intention d'un public vivant en milieu bilingue et ayant au départ un répertoire verbal composite, des modèles d'évaluation proposés par les théoriciens de la traduction. Le cinquième et dernier chapitre jette les bases d'une théorie de la traduction spécifiquement applicable aux textes linguistiquement complexes, qui sont caractéristiques des contextes bilingues.

CHAPITRE 2

FONDEMENTS ET CADRE THÉORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE

Dans ce premier chapitre, nous nous proposons de cerner davantage notre problématique, de mettre en évidence sa pertinence et de présenter les approches théoriques qui encadrent son étude. Le chapitre comprend cinq parties. La première partie se penche sur les deux principales acceptions du mot « traduction » et sur les prémisses théoriques qui les sous-tendent. La deuxième partie définit et analyse le concept de bilinguisme. La troisième partie examine la place que la notion de « bilinguisme » a occupée dans les différentes théories de la traduction. Quant à la quatrième partie, elle se penche sur le concept d'interférences, conséquence linguistique du bilinguisme et de la traduction. La dernière partie expose la méthodologie utilisée dans l'étude.

I. La traduction : définitions et prémisses théoriques

La plupart des théoriciens¹ définissent la traduction de façon dynamique comme un processus de transfert sémantique, une opération sur le sens. Ce transfert peut s'effectuer à l'intérieur de la même langue (traduction intralinguistique ou reformulation), d'une langue à une autre langue (traduction interlinguistique) ou d'un

¹ Selon Catford (1965 : 20), la traduction est « the replacement of textual material in one language (SL) by equivalent textual material in another language (TL) ». Pour Koller (1972) (citée par Snell-Hornby 1995 : 16) c'est une opération de transcodage ou de substitution au cours de laquelle « elements $a_1, a_2, a_3 \dots$ of the language system LA are replaced by elements $b_1, b_2, b_3 \dots$ of the language system LB ». D'après Nida et Taber (1969 : 12), « translating consists in reproducing in the receptor language the closest natural equivalent of the source language message, first in terms of meaning and secondly in terms of style ». Pour Delisle (2000 : 47), la traduction « est une opération consistant à établir des équivalences interlinguistiques ». Tous ces auteurs et bien d'autres perçoivent la traduction d'abord comme une opération (sens dynamique).

système de signes (par exemple le système verbal) à un autre système de signes (système non-verbal) (traduction intersémiotique ou transmutation) (Jakobson : 1959). La présente étude se limitera à la « traduction interlinguistique », et plus spécifiquement au transfert sémantique du français vers l'anglais et inversement. Il serait par conséquent utile de proposer une définition un peu plus détaillée de ce type de traduction. Nous emprunterons celle de Darbelnet (1977 : 7) qui écrit :

« La traduction est l'opération qui consiste à faire passer d'une langue dans une autre tous les éléments de sens d'un passage et rien que ces éléments en s'assurant qu'ils conservent dans la langue d'arrivée leur importance relative ainsi que leur tonalité, et en tenant compte des différences entre les cultures auxquelles correspondent respectivement la langue de départ et la langue d'arrivée ».

La définition de Darbelnet a le mérite de condenser tous les éléments qui interviennent dans un processus de traduction interlinguistique, notamment : le sens, qui doit rester inchangé au cours du transfert, les langues, qui doivent changer et les cultures qui, comme les langues, sont appelées à changer. Schématiquement, ce sens dynamique du mot « traduction » peut être représenté comme suit :

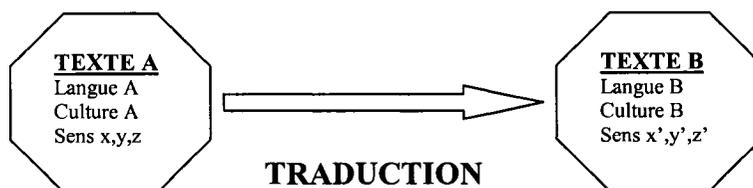


Figure II.1 : Sens dynamique du mot « traduction »

Mais le mot « traduction » est aussi utilisé de façon métonymique pour renvoyer au texte traduit lui-même (sens statique) (Ladmiral : 1979). C'est ce sens qui émerge dans des collocations telles que « lire une traduction », « la qualité de la traduction » dans lesquelles il est question non pas de l'opération, mais de son produit. Cette deuxième acception peut être représentée comme suit :

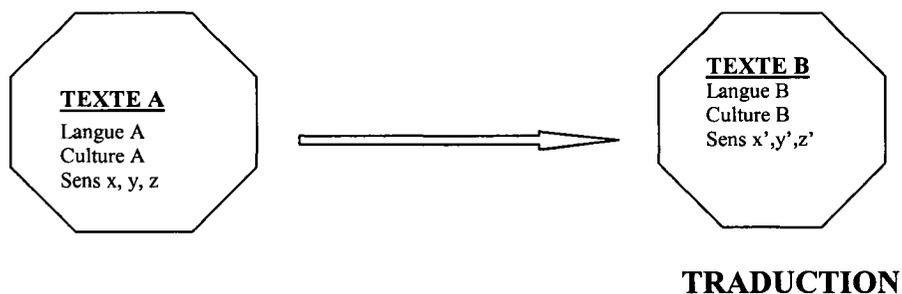


Figure II.2 : Sens statique du mot « traduction »

Le sens dynamique et le sens statique constituent l'objet d'étude de la traductologie. Pour démontrer et décrire les étapes successives de la traduction (sens dynamique) et pour évaluer son résultat (sens statique), la traductologie est partie d'un certain nombre de préalables théoriques que nous résumerons en trois points.

Primo, elle a supposé une certaine consubstantialité entre la langue et la culture. C'est fort de ce postulat que Vermeer² (1986) peut écrire: « I have defined translation as information offered in a language **z** of culture **Z** which imitates information offered in a language **a** of culture **A** so as to fulfill the desired function ». La définition de Darbelnet (1977) porte en creux la même idée, à savoir la biunivocité du rapport langue/culture. Ainsi, lors d'une traduction du français vers l'anglais par exemple, on passe nécessairement de la culture française à la culture anglaise. Par conséquent, plus qu'un acte de médiation interlinguistique, la traduction est aussi et surtout un acte de médiation interculturelle.

Secundo, la traductologie a présupposé que le texte source (désormais TS) et le texte cible (désormais TC) sont toujours linguistiquement homogènes. En d'autres termes, tel texte français est nécessairement porté par un ensemble de signes appartenant

² Cité par Snell-Hornby (1995 : 46).

à la langue française. Son équivalent en anglais doit être nécessairement porté par des signes appartenant à la langue anglaise.

Tertio, la traductologie a supposé qu'au terme de l'opération, il doit y avoir une équivalence parfaite entre le sens contenu dans le TS et le sens contenu dans le TC. Autrement dit, la quantité d'informations véhiculées par le TS doit être strictement égale à la quantité d'informations véhiculées par le TC (sens $x, y, z = \text{sens } x', y', z'$). Mais pour qu'une telle équivalence soit possible, il faut déjà que le traducteur ait appréhendé la totalité du sens contenu dans le TS, et donc qu'il ait une parfaite connaissance de la langue de l'auteur qu'il traduit, en supposant bien entendu que ce dernier maîtrise parfaitement sa propre langue.

Il est difficile de ne pas voir, derrière ces trois préalables, la référence au moins tacite, à l'auteur du TS, au destinataire du TC, et par delà ces deux protagonistes de l'acte communicationnel, à tout le contexte d'énonciation. La bi-univocité du rapport entre la langue et la culture fait forcément penser à un cadre spatio-temporel dans lequel la traduction s'insère, puisqu'on ne saurait avoir de langue/culture sans société³. Aussi, dire que l'opération traduisante permet de passer de la langue/culture **A** à la langue/culture **B** revient à suggérer qu'elle permet nécessairement de passer de la société **A** à la société **B**, celle-ci et celle-là étant alors perçues comme des entités relativement isolées. Dans un tel contexte, la traduction apparaît comme un trait d'union, une passerelle jetée entre deux sociétés qui autrement, seraient incapables de communiquer, enfermées qu'elles sont dans leurs univers linguistiques et culturels respectifs. Le bilinguisme/biculturalisme du traducteur devient alors une ressource salutaire et recherchée, puisqu'il permet de

³ Nous donnons à société le sens plus large de nation ou de pays. La thématique des nationalités qui naît en Europe occidentale entre le XVIII^e et le XIX^e siècle s'articule autour de l'idée que chaque langue appartient à une nation/pays et que chaque nation/pays doit choisir une langue comme le symbole de son unité.

transcender la barrière linguistique et culturelle qui empêche la communication. Pour bon nombre de théoriciens de la traduction, ce bilinguisme se doit d'être parfait, équilibré. En effet, autant l'émetteur du TS s'exprime dans « sa » langue, autant le récepteur du TC doit pouvoir lire le texte traduit dans « sa » langue, qui ne peut être que sa langue maternelle (Lederer : 1994). Il est par conséquent malvenu de servir au récepteur d'une traduction un texte truffé d'interférences. La plupart des théoriciens de la traduction les perçoivent *de facto* comme la faute suprême dans toute traduction, la chausse-trappe de tout traducteur (Mounin : 1963 ; Ladmiral : 1979 ; Newmark : 1981 ; Cary : 1985).

Notre étude se propose, sur cette toile de fonds, de réexaminer les acquis théoriques de la traductologie à la lumière de la réalité bilingue. Au lieu de supposer que l'activité traduisante met toujours en présence deux langues et deux cultures perçues comme des entités étanches, nous nous intéresserons plutôt au cas où elle se déroule dans un contexte de bilinguisme individuel (cohabitation de deux langues dans le même individu (Weinreich : 1974)) ou social (cohabitation de deux langues dans la même société) caractérisé par le brouillage des frontières linguistiques et culturelles. Dans les contextes de bilinguisme, tel TS peut certes être écrit en langue A, mais comporter aussi des traits de la langue B (vers laquelle on traduit), ou d'une langue tierce (substrat linguistique). De même, un TS peut se rattacher non pas à la culture A, mais plutôt à la culture de la langue cible ou à une culture tierce (substrat culturel). Comment ce changement de paramètres affecte-t-il la traduction en tant que processus (sens dynamique) et en tant que résultat (sens statique) ?

Par rapport au sens dynamique de la traduction, le problème se pose d'abord en termes de possibilité : peut-on traduire un texte linguistiquement hétérogène ? Le

traducteur peut-il réexprimer la totalité du sens contenu dans un texte porté par plus d'un code ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Existe-t-il des aspects du sens que le traducteur *ne peut pas* re-exprimer ? Le bilinguisme/biculturalisme du traducteur est-il toujours une aptitude suffisante ? Quelles sont les limites de la traduction en tant qu'opération ?

Par rapport au sens statique de la traduction, la principale préoccupation théorique a trait aux normes d'évaluation du produit de la traduction. Par exemple, l'idiomaticité de la traduction est-elle un critère irrécusable ? L'interférence est-elle toujours une faute de traduction ? Au fait, qu'entend-on par interférence ? Comment et par qui est-elle décelée ? Une interférence fréquente dans le répertoire verbal d'un groupe de locuteurs cesse-t-elle d'en être une ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questions, nous avons choisi d'étudier les problèmes liés à la traduction dans deux situations de bilinguisme officiel, où les mêmes langues véhiculent des cultures fort différentes. Il s'agit du Cameroun et du Canada, deux pays où le français et l'anglais, langues officielles, décrivent non pas des réalités culturelles françaises ou anglaises, mais des réalités camerounaises et canadiennes. En d'autres termes, l'équation selon laquelle une langue/culture équivaut à un pays ne s'applique pas ici, les frontières linguistiques et culturelles ne coïncidant nullement avec les frontières politiques. Par conséquent, traduire au Canada et au Cameroun peut revenir, dans bien des cas à changer de langue sans forcément changer de culture.

Comme nous le verrons par ailleurs, les textes à traduire ne sont pas toujours linguistiquement homogènes. Au Canada, l'hétérogénéité linguistique est surtout

remarquable dans les textes rédigés en français (du fait de l'anglicisation). Au Cameroun, elle touche les textes rédigés tant en français qu'en anglais (du fait de la vernacularisation du français et de l'anglais et de la francisation de l'anglais⁴).

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient d'abord de cerner la notion complexe de bilinguisme.

II. Le concept de bilinguisme

Le terme « bilinguisme » peut être défini à partir de deux points de vue différents et complémentaires, selon que l'on applique l'adjectif « bilingue » à un individu (bilinguisme individuel) ou à une société (bilinguisme social).

Sur le plan individuel, le bilinguisme est la manifestation d'une double performance linguistique. Il s'agit d'un contact de langues que Weinreich définit comme suit : «Two or more languages [are] said to be IN CONTACT if they are used alternately by the same persons [...] The practice of alternately using two languages [is] called BILINGUALISM and the persons involved, BILINGUALS »⁵. (1974 : 1). Cette définition de Weinreich ne porte aucun jugement de valeur sur le degré de connaissance que le locuteur dit « bilingue » peut avoir de ses deux langues. Elle se veut purement fonctionnelle et rejoint, de ce fait, la définition proposée par Martinet (1970 : 168) suivant laquelle, sont bilingues

« [...] ceux qui, avec plus ou moins de succès sont capables, d'un message à l'autre, de changer totalement de code, d'employer une autre phonologie ou une autre syntaxe. Ce sont des bilingues, [...] quel que soit le degré de perfection qu'ils atteignent dans leur maniement de chaque idiome ».

⁴ Pour limiter l'étendue de notre sujet, nous laisserons de côté la pidginisation de l'anglais.

⁵ L'auteur souligne.

L'adjectif « bilingue » peut aussi s'appliquer à toute une société ou à tout un pays : on parle dans ce cas de bilinguisme social et/ou institutionnel⁶. Par rapport à cette acception, Aucamp définit le bilinguisme comme étant « the condition in which two living languages exist side by side in a country, each spoken by one national group, representing a fairly large proportion of the people »⁷. Ce bilinguisme social n'implique pas forcément le bilinguisme individuel des membres de la société concernée. En d'autres termes, ce n'est pas parce que deux groupes linguistiques différents cohabitent dans le même pays qu'il faut conclure que les citoyens de ce pays sont bilingues. Il semble même que les États officiellement bilingues aient été créés non pas pour promouvoir le bilinguisme des citoyens, mais plutôt pour préserver leur unilinguisme : « L'État n'est pas bilingue parce que les citoyens le sont; il est bilingue parce que comme État, il fonctionne dans plus d'une langue, ceci afin de permettre à ses citoyens de fonctionner dans une seule »⁸ (Mackey 1976 : 69). Le bilinguisme institutionnel et le bilinguisme individuel seraient donc des réalités mutuellement exclusives : l'un n'existerait que pour empêcher l'existence de l'autre. Mackey ajoute, dans le même sens, que « plus une population est bilingue [bilinguisme individuel] et moins elle a besoin de services bilingues [bilinguisme institutionnel] » (1976 : 82). L'existence de blocs monolingues est donc indispensable pour la survie des entités politiques officiellement bilingues, tant il est vrai que « bilingualism is maintained by two monolingual units. Should one of the units

⁶ Nous ne voulons nullement suggérer que le bilinguisme social est toujours institutionnel. On parle généralement de *bilinguisme social* quand deux langues cohabitent dans un même espace social (par exemple le bilinguisme italien/français à Montréal) et de *bilinguisme institutionnel* lorsque les deux langues ont le même statut et les mêmes fonctions au sein de l'État. Le bilinguisme institutionnel présuppose donc un bilinguisme social, l'inverse n'étant pas toutefois vrai.

⁷ Cité par Overbeke (1972 : 113)

⁸ Cette remarque de Mackey fait écho à l'une des définitions de Dubois et al (1973 : 66) pour qui le « bilinguisme est l'ensemble des dispositions officielles qui assurent ou tendent à assurer à chacune des langues parlée dans le pays un statut officiel »

become entirely bilingual, it assures the linguistic dominance of the other unit, which can then assimilate the bilingual community » (Mackey 1967 : 12).

Le bilinguisme institutionnel, s'il est mal géré, peut conduire à l'assimilation linguistique et culturelle de l'un des groupes en présence. Un groupe linguistique peut être obligé, pour des raisons politiques, économiques, culturelles ou idéologiques, d'apprendre la langue d'un autre groupe. Ce bilinguisme obligatoire est très souvent le signe avant-coureur d'une dépossession linguistique, puisque le groupe assimilé sera progressivement amené à abandonner sa propre langue au profit de la langue étrangère ou seconde. Les facteurs qui encouragent cette dépossession sont à chercher non pas dans la langue, mais à l'extérieur de la langue, dans la société⁹ (Mackey : 1976).

D'un point de vue méthodologique, on ne saurait étudier le bilinguisme individuel sans prendre en compte le contexte sociopolitique dans lequel il se manifeste, c'est-à-dire sans faire référence au bilinguisme social et/ou institutionnel. De par sa double nature, le phénomène se trouve à l'intersection des dichotomies saussuriennes de la langue (bilinguisme social) et de la parole (bilinguisme individuel), de la linguistique interne (étude du bilinguisme comme réalité purement linguistique) et de la linguistique externe (étude du bilinguisme comme réalité politique, sociologique, psychologique, pédagogique, anthropologique¹⁰...). Il serait par conséquent méthodologiquement peu pertinent de vouloir étudier le fait bilingue en se limitant au seul cadre théorique de la linguistique pure. En effet,

⁹ D'un point de vue linguistique, toutes les langues se valent. « The language has no claim to intrinsic superiority », écrit Kachru (1992 : 10). Ce sont les facteurs extralinguistiques (rapport au pouvoir, technologie, science, vitalité culturelle...) qui confèrent à une langue une certaine « supériorité » sur les autres.

¹⁰ Par souci de concision, nous ne nous limiterons qu'aux considérations linguistiques et stylistiques (bilinguisme individuel) et sociolinguistiques (bilinguisme social) du bilinguisme.

« si le linguiste veut aborder le phénomène exclusivement avec les méthodes propres à sa discipline et en ne tenant compte que des interférences purement internes ou structurelles, il se verra tôt ou tard confronté à des anomalies qui ne se laissent définir que par des facteurs métalinguistiques, si l'on entend par ce terme l'ensemble des points de vue des sciences humaines à propos du langage. Car ce n'est pas uniquement la pertinence linguistique qui décide de l'intégration ou du refus d'un phonème, d'un emprunt, mais également et dans la majorité des cas surtout, sa fonction distinctive au niveau social » Overbeke (1972 : 4).

Autrement dit, dans l'étude du bilinguisme, le chercheur ne doit pas faire abstraction du contexte social, économique, politique... dans lequel il se manifeste. C'est en prenant en considération les rapports complexes entre la langue et la société que le linguiste pourra rendre compte de certains faits d'interférences linguistiques qu'il aura enregistrés.

La mise en garde d'Overbeke (ibid.) est d'autant plus fondée que lorsque le linguiste (structuraliste) se penche sur le bilinguisme, c'est davantage pour mieux observer les jeux des structures dans les langues (Mounin : 1963). Pour cette raison, il n'a que faire des cas de bilinguisme « parfait », c'est-à-dire ne présentant pas des cas d'interférences. C'est ainsi que Vogt (1954), tout en doutant de l'existence d'un « bilinguisme total, à cent pour cent », précise que « si de tels cas existent, il est difficile de voir comment ils pourraient intéresser le linguiste, parce que les phénomènes d'interférence se trouveraient alors exclus par définition »¹¹. L'interférence est donc au cœur de l'approche linguistique du bilinguisme parce que son existence conforte la thèse saussurienne selon laquelle chaque langue est un système clos de relations (Saussure : 1985). Elle est également omniprésente dans les discours théoriques sur la traduction où elle est quasi unanimement condamnée. Pour mieux comprendre cette attitude, il convient d'examiner tout d'abord comment les théories de la traduction se sont penchés sur la question du bilinguisme.

¹¹ Cité par Mounin (1963 : 6)

III. Bilinguisme et théories de la traduction

Le concept de bilinguisme n'est pas absent des théories¹² de la traduction. Les deux domaines sont tellement proches qu'il est difficile de théoriser l'un sans faire au moins allusion à l'autre. De l'avis de Delisle, « bilinguisme et traduction sont proches parents : tous deux sont une manifestation du contact de langues résultant de la communication entre groupes linguistiques » (1980 : 34). On pourrait donc s'attendre à ce que les théories de la traduction accordent une bonne place au bilinguisme (réalité individuelle et sociale), ce qui n'est pas toujours le cas.

En lisant Mounin (1963), Catford (1965) Newmark (1981), Vinay et Darbelnet (1967), Nida (1969), Delisle (1980), Larose (1989), Lederer (1994) etc., on se rend compte que tous évoquent la question du bilinguisme toujours par rapport à la compétence linguistique du traducteur (bilinguisme individuel). Ce que les théoriciens de la traduction disent du bilinguisme apparaît davantage comme un ensemble de jugements de valeur émis sur la double compétence linguistique dont doit faire montre le traducteur.

À l'époque de ce que Nida (1969 :21) appelle « les théories philologiques » de la traduction, on note, dans les réflexions des praticiens de nombreuses allusions au bilinguisme du traducteur. C'est ainsi que Dolet (1540/1972) insiste sur la nécessité pour

¹² Il n'existe pas une théorie mais des théories de la traduction. Pour Nida, (1964 : 21) les théories de la traduction peuvent être classées en trois catégories, notamment : les théories philologiques (axées sur la traduction des anciens textes littéraires et religieux), les théories linguistiques (qui abordent les problèmes de la traduction du point de vue de la linguistique structurale) et les théories sociolinguistiques (qui inscrivent la traduction dans le champ plus large de la communication comme fait de société). Mais cette classification a le défaut de ne pas épouser tous les détails de la réalité et pour cause. Comme le dit Gémard (1995 : 69-70), « il y a autant de théories qu'il y a de manières d'aborder la traduction, selon le point de vue de l'observateur. [...] Aussi toute tentative de synthèse des travaux touchant à la théorie de la traduction ne sera-t-elle, au mieux que la somme des connaissances bornées par le nombre de langues, de domaines et de travaux connus du chercheur, celui-ci étant de toute évidence, infime en regard du nombre virtuellement infini de données possibles ». Par conséquent, nous n'avons pas la prétention, dans cette partie, de proposer une vue panoramique des théories de la traduction, tant celles-ci sont nombreuses, se croisent et se recourent.

le traducteur, d'avoir une parfaite connaissance de sa langue maternelle et de la langue maternelle de l'auteur qu'il traduit. Il écrit : « La seconde chose, qui est requise en traduction, c'est que le traducteur ait parfaite connaissance de la langue de l'auteur qu'il traduit, et soit pareillement excellent en la langue en laquelle il se mettra à traduire. Ainsi il ne violera et n'amoindrira la majesté de l'une et l'autre langue » (Dolet 1540/1972 : 12). La même exigence transparaît dans ces propos de Tytler (1797/1970). « In order that a translator may be enabled to give a complete transcript of the ideas of the original work, it is indispensably necessary that he should have a perfect knowledge of the language of the original [...] »¹³ (Tytler 1797/1970 :16-17).

Les préceptes de Dolet et de Tytler ne peuvent être pleinement appréciés que si l'on prend en compte la responsabilité linguistique, culturelle et idéologique qui incombait aux traducteurs de leur temps. Ces derniers devaient notamment œuvrer au développement et au plein épanouissement de la langue et de la culture nationales¹⁴. Avant de chercher à traduire les auteurs étrangers dans leur langue maternelle/nationale, il fallait, au préalable, que le traducteur s'assure qu'il possède des talents linguistiques exceptionnels (dans la langue de l'auteur étranger et dans la sienne). De fait, la traduction en tant qu'opération était perçue comme un duel¹⁵ entre le propre et l'étranger, entre la langue maternelle et la langue étrangère, et l'acte de traduire consistait à rivaliser d'adresse stylistique avec des sommités étrangères. Seule cette confrontation permettait

¹³ L'utilisation du singulier (la langue de l'auteur) prouve que pour Tytler, comme pour Dolet, le texte à traduire est forcément écrit dans UNE seule langue.

¹⁴ Tel était notamment le projet des Romantiques allemands à l'orée du XIX^e siècle. Schleiermacher (1828) le résumait comme suit : « Nous sentons que notre langue ne peut vraiment développer sa pleine force que par les contacts les plus multiples avec l'étranger » (cité par Berman 1984 : quatrième de couverture).

¹⁵ Selon une métaphore de Schlegel (cité par Cary 1985 : 25), la « traduction est un duel à mort où périt inévitablement celui qui traduit ou celui qui est traduit ». L'auteur périt dans la traduction quand le traducteur le trahit soit en estropiant son style, soit en déformant sa pensée. Le traducteur est vaincu quand il est incapable de rendre le génie et le talent de l'auteur qu'il entreprend de traduire.

d'enrichir le patrimoine linguistique et culturel national. Pour être pleinement accepté dans la langue/culture d'accueil, le texte traduit devait satisfaire trois conditions que Tytler (1797/1970 : v-vii) résumera comme suit : « A translation should give a complete transcript of the ideas of the original. [...] The style and manner of writing should be of the same character with that of the original. [...] A translation should have all the ease of original composition ». Il va sans dire que ces trois exigences ne pouvaient être atteintes que moyennant une excellente maîtrise, par le traducteur, de sa langue et de la langue de l'auteur étranger.

Les théories linguistiques de la traduction, qui se développent au lendemain de la Deuxième guerre mondiale évoquent elles aussi la question du bilinguisme, mais une fois de plus, uniquement par rapport à la compétence linguistique du traducteur. Mounin (1963 : 4), définit la traduction comme un cas particulier du « contact de langues », le traducteur en étant le foyer. La particularité de ce contact tient au fait que dans la pratique de la traduction, on note une volonté manifeste et soutenue du traducteur de résister, de façon « plus consciente et plus organisée » (Mounin 1963 : 5), aux conséquences linguistiques habituelles du bilinguisme : les interférences. C'est pour cette raison que pour Mounin, la traduction est « un fait de bilinguisme très spécial », mieux, « un fait de bilinguisme professionnel » (1963 : 4). Ladmiral (1979 : 40) partage cette opinion quand il écrit que le traducteur doit être un « 'bilinguiste' professionnel qui met en œuvre une résistance organisée aux interférences ». La résistance aux interférences est également soulignée par Newmark (1981 : 123) qui écrit : « One touchstone of a good translator is his sensitivity to interference [...]. Interference is the translator's worst problem as it is the language learner's. Failure to recognize interference makes him look more foolish »

(Newmark 1981 : 162). Pour faire barrière aux interférences, le traducteur doit chercher à avoir une parfaite maîtrise de ses langues de travail.

Le concept de bilinguisme est également évoqué dans la théorie interprétative de la traduction. Lederer fait remarquer que dans le processus menant à la traduction, « seule une excellente connaissance de la langue originale donne directement accès au sens ; seule une excellente maîtrise de la langue d'arrivée permet la réexpression adéquate de ce sens » (1994 : 34). Une fois de plus, il est question uniquement du bilinguisme du traducteur, qui doit être, à en croire Lederer, une sorte d' « équilinguisme », comme le suggère son double emploi de l'épithète « excellente ». C'est également par le recours au superlatif que Hennequin (1998 : 98) évalue le bilinguisme du traducteur professionnel. Pour lui, le traducteur « [est] censé avoir une connaissance parfaite des deux langues et cultures en présence ».

Cette conception maximaliste du bilinguisme du traducteur ne fait pas toujours l'unanimité parmi les adeptes de l'école interprétative de la traduction. Pour Delisle (1980) le bilinguisme du traducteur n'a pas à être parfait ou excellent dans la mesure où ce dernier n'est pas en principe appelé « à produire dans la langue seconde le message qu'il traduit » (Delisle 1980 : 36). Par conséquent, dans sa langue seconde, il peut très bien se contenter d'une « connaissance de compréhension » et s'évertuer plutôt à enrichir sa palette expressive dans sa langue maternelle. De fait, traduire revient à « DIRE BIEN [par écrit] DANS UNE LANGUE QU'ON SAIT TRES BIEN, CE QU'ON A TRES BIEN COMPRIS DANS UNE LANGUE QU'ON SAIT BIEN»¹⁶ (Grandjouan cité par Delisle 1980 : 36).

¹⁶ L'auteur souligne. Notons l'opposition entre [langue qu'on sait bien] et [langue qu'on sait très bien], qui sous-entend l'idée que le bilinguisme du traducteur n'est pas forcément synonyme « d'équilinguisme ».

Dans la perspective de la théorie descriptive de la traduction, Toury (1995) évoque aussi le concept de bilinguisme, mais uniquement dans le but de mettre en évidence la place que cette compétence occupe dans le savoir-faire du traducteur. Ainsi, après avoir reconnu avec Harris et Sherwood (1978) que la capacité de traduire est coextensive au bilinguisme, il va plus loin pour montrer que cette capacité va bien au-delà de la simple connaissance des langues. Cette position l'amène à refuter la thèse soutenue par Brian et Sherwood (1978) selon laquelle l'aptitude à traduire (de façon professionnelle) est innée chez les bilingues naturels. Pour Toury (1995), le bilingue ne devient traducteur (au sens professionnel du terme) qu'au terme d'un processus d'initiation et de socialisation. Le processus d'initiation commence par une sensibilisation aux différences et aux similitudes entre les langues et par les feedbacks que le bilingue, traducteur amateur, reçoit sur ses premières traductions. Pendant le processus de socialisation, le bilingue développe, grâce à la pratique et à la supervision des traducteurs établis, des réflexes qui lui permettent de traduire de façon satisfaisante pour son groupe social. Dans l'esprit de Toury, la traduction étant essentiellement une pratique sociale, il importe que le bilingue qui veut devenir traducteur se conforme aux normes qui, dans sa société, définissent la bonne traduction. C'est pour cette raison que le bilingue qui change de société peut avoir à subir un autre processus d'initiation et de socialisation. « The process of initiation may have to be repeated when a translator moves into a different subculture, let alone a completely new culture /.../ », constate Toury (1995: 251). Comme les autres théories déjà évoquées, la théorie descriptive ne s'intéresse au bilinguisme que dans la mesure où il s'applique au traducteur. En insistant sur la nécessité pour le traducteur d'apprendre à bien séparer les langues et les cultures

(processus d'initiation), Toury (1995) semble exclure les situations où ce dernier puisse être confronté à des textes linguistiquement et culturellement hétérogènes¹⁷, en raison du bilinguisme de leurs auteurs ou de la société dans laquelle ils sont produits.

Ce survol nous permet de remarquer que d'une façon générale, c'est toujours le bilinguisme du traducteur qui a bénéficié de l'attention de la plupart des théoriciens de la traduction (en l'occurrence ceux que nous avons cités). Le bilinguisme éventuel de l'auteur du texte à traduire ou celui du destinataire de la traduction n'est pas évoqué et n'est peut-être pas envisagé. La traduction semble invariablement perçue comme une opération permettant de passer d'une langue maternelle/nationale¹⁸ (celle de l'auteur du texte à traduire) à une autre maternelle/nationale (celle du traducteur et par ricochet, du destinataire de la traduction). Dans ce passage de la langue maternelle de l'autre à « sa » propre langue maternelle, le traducteur doit veiller à ne pas importer des formes étrangères, des interférences.

IV. Bilinguisme, interférences et traductions

Ayant fait de l'unilinguisme (de l'auteur du texte original, du destinataire du texte traduit) une de leurs prémisses, les théories de la traduction débouchent sur la conclusion

¹⁷ Certes, Toury consacre une partie de son ouvrage à la notion de « pseudotraduction », qu'il définit comme des « texts which have been presented as translations with no corresponding source texts in other language ever having existed » (1995 : 40). Mais il se garde d'attribuer ces pseudotraductions au bilinguisme éventuel de leurs auteurs. Pour lui, elles sont généralement les faits d'auteurs (unilingues) friands d'originalité: « [Pseudotranslations constitute] a convenient way of introducing novelties into a culture », note-t-il (1995 : 41).

¹⁸ On peut lire en filigrane, dans les théories de la traduction, cette équation contestable : « langue maternelle égale langue nationale ». Si une telle hypothèse paraît s'appliquer dans la plupart des pays occidentaux, elle est en revanche difficilement soutenable dans plusieurs pays anciennement colonisés dans lesquels la langue nationale (au sens de langue commune à une nation) est parfois, non pas une des langues parlées par les autochtones du pays, mais la langue de l'ancienne puissance coloniale, donc une langue étrangère.

que la traduction (en tant qu'opération) doit viser une équivalence stricte entre le TS et le TC ; elle doit chercher à transférer intégralement le contenu sémantique du TS au TC ; elle doit éviter, scrupuleusement, toutes les formes d'interférences. Il faut que le texte traduit présente toutes les caractéristiques d'une composition originale, mieux, qu'il soit une réplique parfaite de ce que le locuteur natif de la langue cible aurait dit spontanément s'il s'était exprimé directement dans sa langue. En d'autres termes, une traduction française sera dite réussie si elle amène le lecteur français à s'exclamer : « c'est bien comme cela qu'on s'exprime en français » (Vinay et Darbelnet 1967 : 51). Il y aurait donc dans la traduction réussie « quelque chose » de naturel, de spontané, une aisance dont l'absence ferait dire à « à l'autochtone français [par exemple] en certaines occasions : « ceci n'est pas français » » Lederer (1994 : 62).

Mais pour ériger un tel critère en axiome, il faut poser comme prémisses que chaque fois que l'on traduit en français, c'est toujours à l'intention des autochtones français, que les traductions en anglais sont toujours destinées aux autochtones anglais... Il faudra également poser que tous les autochtones français, qu'ils soient de France ou du Canada par exemple, se reconnaissent dans les « mêmes façons de dire ». Or, l'expansion des langues européennes (anglais, français, espagnol...) infirme la première présupposition, puisqu'on peut traduire en français pour des Camerounais, en anglais pour des Indiens, en portugais pour des Brésiliens¹⁹. La deuxième présupposition est contredite par le fait que les Franco-canadiens²⁰ et les Français de France, bien qu'étant tous des locuteurs natifs du français, ne se reconnaissent pas

¹⁹ Dans tous ces cas, il est question de locuteurs bilingues puisque les Camerounais, les Indiens ou les Brésiliens parlent déjà une autre langue et vivent dans des milieux linguistiquement complexes.

²⁰ La francophonie canadienne est cernée par la langue anglaise. Bien que la plupart de ses membres soient au départ unilingues, leur exposition constante à la langue anglaise les contraint au bilinguisme (passif ou actif).

toujours dans les « mêmes manières de dire ». La traduction de l'expression de politesse « *You're welcome* »- (en réponse à « *Thank you!* ») par « *Bienvenu!* » en français paraîtrait naturelle à bon nombre de Franco-canadiens, tandis que les Français diraient, dans la même situation de communication, « *De rien!*» ou « *Je vous en prie!* ». Pour quiconque connaît la langue anglaise, le lien est vite fait entre « *Bienvenu* » et la formule anglaise « *You're welcome!*».

La fréquence et la tolérance, voire l'acceptation de telles formes interférentes dans le contexte bilingue canadien posent au praticien de la traduction deux types de problèmes. Le premier problème est lié à la traduction en tant que processus : par quelles étapes le traducteur peut-il parvenir à l'appréhension et au transfert du sens, quand celui-ci est porté par une forme hybride ? Par exemple, la démarche du traducteur est-elle la même quand il traduit « *Bienvenu !* » (« *You are welcome* ») et quand il traduit « *De rien !* » en anglais ? En allemand ? Traduisant vers l'anglais, le traducteur (bilingue français/anglais) peut, grâce à sa connaissance de la langue anglaise, démasquer la langue interférente et accéder au vouloir-dire de l'auteur par pure retraduction. Mais traduisant vers l'espagnol ou vers l'allemand, le traducteur qui ne connaît pas la langue anglaise ou qui se fie uniquement aux sens habituels des mots pourrait être tenté de rendre « *Bienvenu* » (*Je vous en prie*) par « *Bienvenidos* » ou « *Willkommen* » alors que les équivalents interlinguistiques indiqués dans ce contexte sont « *De nada* » et « *Bitte* » respectivement. Dans ces deux derniers cas, la connaissance du français s'avère insuffisante pour appréhender le sens.

Le second problème est lié à la traduction en tant que résultat : traduisant pour des Franco-Canadiens par exemple, le traducteur peut-il rendre « *You are*

welcome!» par « *Bienvenu !* » ? Doit-il au contraire adhérer scrupuleusement à l'équivalent consacré par les dictionnaires bilingues français-anglais, qui proposent les formes « *De rien!* » et « *Je vous en prie !* » comme les seules traductions possibles, acceptables et correctes de la forme anglaise ? Ce problème de choix est certes d'ordre linguistique, mais il se double, dans les contextes bilingues, d'une dimension sociolinguistique (idéologique) évidente. En effet, la préférence de l'une ou l'autre forme trahit déjà l'attitude linguistique du traducteur. Traduire par « *De rien !* » reviendrait, d'une certaine façon, à essayer de corriger l'usage, et par conséquent, à préférer une variété de langue à une autre. Traduire par « *Bienvenu !* » c'est promouvoir, voire légitimer une forme jugée « incorrecte », une interférence. Le traducteur se voit tiraillé entre des exigences contraires, entre le souci de respecter l'idiome de son public (en traduisant comme ce dernier parle) et son obligation d'être le « gardien de la langue » (en traduisant comme on « devrait » parler). Ces problèmes ne se posent pas de la même façon dans les milieux unilingues où l'importation des formes étrangères par le traducteur est un vice unanimement décrié. Dans les milieux bilingues, ce n'est pas toujours le traducteur qui importe les interférences ; il arrive qu'il les trouve déjà intégrées dans le sociolecte, qu'elles s'imposent d'emblée à lui comme choix possibles de traduction.

En somme, dans les milieux bilingues, le bilinguisme professionnel du traducteur (sensibilisé aux interférences) est confronté au bilinguisme courant des autres membres de la société, lesquels sont insensibles aux interférences et probablement peu conscients des frontières linguistiques. Les bilingues ordinaires émaillent, volontairement ou malgré eux, leurs discours d'interférences que le traducteur professionnel est appelé à éviter et à

combattre. Il y a dans cette « confrontation des bilinguismes » toute une problématique qui, à notre connaissance, n'a pas toujours fait l'objet de réflexions théoriques appropriées, d'où le sens de la présente étude.

V. Méthodologie

V.1 Situations sociolinguistiques et corpus

Tel que signalé plus haut, les faits linguistiques dont nous étayerons notre analyse seront tirés de deux situations sociolinguistiques plus ou moins identiques : celles du Cameroun et du Canada.

Comme le Canada, le Cameroun est un pays officiellement bilingue dans lequel le français et l'anglais sont langues officielles. Mais contrairement au Canada où la minorité statistique est francophone, au Cameroun, celle-ci est anglophone²¹ tandis que la majorité est francophone. Par ailleurs, si au Canada, la majorité²²(environ 82 pour cent) des francophones et d'anglophones ont respectivement le français et l'anglais comme langues maternelles, en revanche, au Cameroun, les deux langues officielles sont, pour tous les Camerounais, des langues étrangères. Imposées par la colonisation, elles se superposent à des langues locales (environ 250), langues maternelles des citoyens.

²¹ La plupart des études (Echu : 1999, Biloua : 1999, Zé Amvela : 1995) font valoir qu'au Cameroun, les anglophones représentent 20 pour cent de la population totale et les francophones 80 pour cent. Mais cette distribution est discutable pour au moins deux raisons : d'abord, parce qu'elle est abusivement calquée sur la proportion du territoire anciennement sous tutelle britannique (20 pour cent) ; ensuite parce que du point de vue de la performance linguistique, on ne peut être anglophone ou francophone que par le biais de la scolarisation. La proportion réelle des francophones et d'anglophones dépend donc du taux d'alphabétisation. Reste qu'en dépit de ce problème purement statistique, au Cameroun, l'anglais est la langue statistiquement minoritaire.

²² Suivant les statistiques de 2001, 59,3 pour cent de Canadiens sont de langue maternelle anglaise, 22,9 pour cent de langue maternelle française et 17,8 pour cent n'ont ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle (Rapport annuel sur les langues officielles 2002-2003 : 13).

Étant donné que les mêmes langues (français/anglais) se trouvent être en contact dans des situations sociolinguistiques différentes, il serait intéressant de voir comment les interférences qui en résultent sont susceptibles d'influencer les théories et la pratique de la traduction. De fait, au Canada, en raison de la situation du français et des francophones, l'interférence linguistique tend à se manifester dans un seul sens, en l'occurrence de l'anglais vers le français (Darbelnet : 1976). Au Cameroun par contre, non seulement le français déteint sur l'anglais, mais en plus, les langues locales laissent également leurs marques sur les deux langues officielles²³.

Au vu de ce qui précède, les faits d'interférences analysés dans notre étude seront hétérogènes (parce que issues de plusieurs sources) et seront dénommés « anglicismes » (quand l'anglais interfère avec le français), « gallicismes » (quand le français interfère avec l'anglais) et « vernacularismes » (lorsque les langues locales camerounaises interfèrent avec le français et l'anglais). Cette diversité des faits d'interférence sera d'un intérêt certain pour notre étude. Étant donné que nous nous limiterons à la traduction français/anglais et anglais/français, il serait intéressant de voir dans quelle mesure la présence de tel ou tel type d'interférences la facilite, lui fait obstacle ou menace de la compromettre, suivant les autres paramètres de la traduction (par exemple, types de textes, but visé par la traduction, les coordonnées du destinataire).

On pourra ainsi se demander si l'anglicisme et le gallicisme influencent la traduction français/anglais de la même manière que le vernacularisme. Si dans le premier cas, les interférences sont issues de deux langues culturellement proches, tel n'est

²³ Au Canada, les langues amérindiennes ont elles aussi laissé quelques traces dans les deux langues officielles. Il s'agit généralement d'emprunts lexicaux intégrés dans les deux langues et décrivant des aspects de la culture matérielle des peuples autochtones (habitat, vêtements, habitudes alimentaires) ou renvoyant aux domaines de la faune, de la flore ou de la toponymie.

forcément pas le cas pour les vernacularismes qui sont issues des langues et des cultures éloignées du français et de l'anglais.

Pour réunir les faits d'interférence présentés et analysés dans la présente étude, nous avons observé la communication telle qu'elle se pratique en français et en anglais, au Cameroun, et en français, au Canada. Nous avons recueilli nos données à la source orale et écrite des médias²⁴, des textes administratifs et publicitaires, des correspondances publiques ou privées, des textes littéraires ou issus de la culture populaire (textes de chanson, de comédie...), des dialogues de films... Enfin, dans le cas particulier du Canada, nous avons aussi recouru à des ouvrages tels que le *Dictionnaire québécois-français* (1999 ; 2003), le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992), le *Dictionnaire canadien français/anglais anglais/français* (1962). L'utilisation de ces trois dernières sources bute sur une difficulté. À partir du moment où un fait de langue (une interférence) parvient à rentrer dans le dictionnaire (canadien), n'est-ce pas la preuve que ledit fait gagne déjà en légitimité, du moins chez le lexicographe qui l'a sélectionné et chez les locuteurs qui l'utilisent ? Le chercheur peut-il encore le considérer comme une interférence ? Nous touchons ici à l'épineux problème de la définition même de l'interférence que nous discutons de façon détaillée dans le chapitre 2.

Au total, le corpus que nous utiliserons répond à trois conditions : il est *hétérogène* parce que selon leurs sources, nous distinguons trois sortes d'interférence : les anglicismes, les gallicismes et les vernacularismes ; il est *inachevé* en ce sens qu'il

²⁴ Au Canada, nous les avons récoltées dans les colonnes des journaux francophones (version électronique) basés au Québec tels que *Le Devoir*, ou à l'extérieur du Québec tels que *Cap Acadie*, *Ckro*, *Le Madawaska*, *Cjse*, *Acadie Nouvelle*... Nous avons écouté les émissions radiophoniques et télévisées diffusées en français. Au Cameroun, nous avons collecté les faits d'interférence dans la presse francophone, notamment *Le Messager*, *Cameroon Tribune* (vernacularismes) et anglophone, notamment, *The Herald*, *Cameroon Tribune* (ce quotidien gouvernemental est bilingue) (vernacularismes et gallicismes) et sur les antennes de la radio et de la télévision nationale (Crtv).

constitue une classe ouverte, les interférences répertoriées étant quasi illimitées dans leur nombre ; enfin, il est *synchronique* parce que les faits analysés sont saisis dans leur manifestation concrète, dans leur dynamisme.

Pour mettre en évidence les problèmes que ces interférences posent à la traduction (comme opération et comme résultat), nous recourons à des méthodes variées dont la confrontation des modèles et principes de traduction proposés par les théoriciens aux textes franco-camerounais, anglo-camerounais et franco-canadiens linguistiquement hybrides, l'exploitation des témoignages des traducteurs, l'analyse des attitudes et des représentations linguistiques des Franco-canadiens et des Camerounais.

V.2 Les approches théoriques

Notre étude se situe, sur le plan théorique, à l'intersection de quatre disciplines, à savoir : la linguistique (et plus particulièrement sa branche contrastive), la sociolinguistique, l'analyse du discours et la traductologie.

V.2.1 L'approche linguistique

L'approche linguistique mettra en lumière les particularités du français au Canada, puis du français et de l'anglais au Cameroun. Il est vrai que les problèmes de traduction ne sont pas réductibles aux problèmes de correspondances interlinguistiques découlant d'une comparaison des langues. La traductologie contemporaine fait valoir, et à juste titre, que l'activité traduisante se situe au niveau de la parole et non de la langue, qu'elle s'occupe du transfert des sens et non des formes et que l'aspect linguistique n'est que l'un des aspects parmi d'autres d'une activité beaucoup plus complexe qui mérite en réalité d'être inscrite dans le domaine plus large de la sémiologie (Bassnet : 2002).

Pourtant, comme le dit Nida, « in all translating and interpreting, the source and the target languages must be implicitly or explicitly compared²⁵ [...] ». Aussi est-il « impossible de concevoir une théorie de la traduction qui aurait ignoré la stylistique » (Etkind 1967 : 23).

Nous ferons donc appel à la stylistique comparée (en l'occurrence aux travaux de Vinay et Darbelnet (1967)) autant pour nous en inspirer que pour en montrer les limites. En effet, les linguistes comparatistes du français et de l'anglais ne prennent généralement en compte que les variétés de français et d'anglais parlées en France et en Angleterre ou en Amérique du Nord. Ce faisant, ils choisissent de ne mettre en parallèle que les données linguistiques et culturelles propres aux pays unilingues identifiés, mettant ainsi l'accent sur une certaine homogénéité de la langue, en dépit de son hétérogénéité manifeste et insistant sur une certaine stabilité entre formes et sens, malgré la grande variabilité et la grande instabilité de ces formes et de ces sens. Par exemple, pour affirmer que « *la tortue* » et « *the snail* » connotent la lenteur dans la langue française et anglaise, il faut que le comparatiste se limite à la culture française de France et anglaise de l'Angleterre. Ce choix débouche sur l'impression fautive que dans les mondes francophones et anglophones, il existe une stabilité parfaite entre les dénotés *tortue* et *snail* et le connoté *lenteur*, de telle sorte que les métaphores contenues dans les phrases

(1) Cet enfant est une véritable *tortue*

(2) This child is a *snail* indeed

seront interprétées par tous les locuteurs du français et de l'anglais comme une allusion à la lenteur de l'enfant. Pourtant, dans le contexte culturel camerounais, la phrase (1) sera d'autant plus ambiguë que la référence à la tortue peut être une allusion soit à la lenteur de l'enfant, soit à son espièglerie, comme dans la phrase (3).

²⁵ Cité par Schaffner (1995 : 1).

(3) « Le garçon qui avait trouvé le truc était vraiment la tortue en personne »

(Oyono 1956 : 19)

Dans (3), la subtilité du garçon est suggérée par le rapprochement que le narrateur fait entre lui et la tortue, incarnation de la ruse dans les fables africaines. Pour que cette métaphore soit intelligible pour le Français de France, il faudra substituer le « renard », qui personnifie la ruse dans la culture française, à la « tortue », symbole de la lenteur. Il s'agit là d'un problème d'interférence linguistique et culturelle susceptible d'affecter la communication et, *a fortiori*, la traduction.

La démarche linguistique consistera à mettre en évidence les particularités lexicales, sémantiques, stylistiques et culturelles du français au Canada et du français/anglais au Cameroun, dans une perspective comparative et contrastive. Elle aura le mérite de montrer que les correspondances interlinguistiques proposées par les comparatistes et consignées dans les dictionnaires bilingues à l'usage des traducteurs ne sont ni les seules valables, ni définitives. Elle nous amènera aussi à revoir le concept de « génie de la langue » ou d'idiomaticité pour montrer que dans les contextes bilingues, il peut être problématique.

V.2.2 L'approche sociolinguistique

Au sujet du rapport entre la sociolinguistique et la traduction, Nida faisait remarquer que « only a sociolinguistic approach to translation is ultimately valid » (1976 : 77). Il entendait ainsi prévenir le praticien ou le théoricien de la traduction contre les dangers inhérents à une approche purement linguistique de la traduction. Avec l'approche sociolinguistique, les langues peuvent être analysées non plus dans leur homogénéité réelle ou supposée, mais plutôt dans les interactions qu'elles supposent avec leurs

utilisateurs, avec leurs contextes, avec d'autres langues, et en tenant compte des faits de variation (géographique, culturelle, sociologique, idéologique, personnelle). Elle permet aussi de réintroduire le sujet parlant dans l'acte communicationnel, de prendre en compte les situations réelles de communication, d'accorder une place aux coordonnées des utilisateurs des langues (origine géographique, niveau d'éducation, classe sociale...).

C'est que la traduction en tant qu'activité se situe toujours sur le plan de la parole (et donc à un niveau individuel), même si le médium utilisé est un outil collectif (la langue). Puisqu'elle se réalise toujours dans le discours, la traduction est un acte de réénonciation qui consiste à changer de langue tout en gardant intacte la parole (Ladmiral : 1979), à communiquer l'individuel au moyen du collectif (Pergnier : 1993). C'est pour cette raison que toute traduction peut être perçue comme une intrusion dans l'idiolecte d'un sujet particulier, un lieu où se rencontrent et s'affrontent les manières de dire de l'auteur du texte de départ et celles du traducteur.

La notion d'idiolecte implique « qu'il y a variation non seulement d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un village à l'autre, d'une classe sociale à l'autre, mais aussi d'une personne à l'autre » (Dubois *et al.* 1973 : 249). Il s'ensuit que les problèmes de traduction auxquels peut faire face le traducteur ne sont pas seulement attribuables aux différences lexicales ou stylistiques entre les langues. Ils relèvent aussi et très souvent de l'usage que chaque locuteur fait de la langue, de la manière dont il se l'approprie pour communiquer avec les autres membres de la société. Cette perspective théorique a le désavantage d'émettre les problèmes liés à la pratique de la traduction, (puisqu'il peut avoir autant de difficultés que de textes différents écrits par des auteurs différents) et l'avantage de poser les problèmes de traduction au niveau où il est plus pertinent de le

faire, c'est-à-dire au niveau de la parole. Le praticien sait que les problèmes de traduction diffèrent d'un texte à l'autre, chaque texte étant la manifestation de l'idiolecte d'un auteur singulier. Bref, seule une approche sociolinguistique permet de mettre en évidence les difficultés de la traduction relevant de la performance linguistique des sujets, sachant que cette performance est fonction des variables sociologiques (éducation, sexe, âge, origine...). Sur la base de ce qui précède, notre étude s'attachera à mettre en lumière les problèmes de traduction des textes comportant des interférences, produits au Cameroun et au Canada, en supposant que suivant les situations de communication, ces interférences peuvent être voulues (textes littéraires et publicitaires) ou accidentelles (texte pragmatiques), individuelles ou collectives, à rechercher (quand elle comble une lacune linguistique et/ou facilite la communication), ou à éviter (quand elle fait obstacle à la communication).

Toujours grâce à l'approche sociolinguistique, la traduction sera analysée dans ses rapports avec la société. Nous verrons notamment comment les politiques, les attitudes et les représentations linguistiques que l'on relève au sein de la francophonie canadienne et au sein de la francophonie et de l'anglophonie camerounaise déteignent sur les stratégies et les produits de la traduction.

V.2.3 L'analyse du discours

Tandis que l'approche linguistique se préoccupe du classement des faits de langue (taxinomie) en dehors de toute situation réelle de communication et ne dépasse guère les limites de la phrase (qu'elle considère comme la plus grande unité d'analyse), l'analyse du discours quant à elle appréhende les faits de langue dans leurs manifestations

concrètes en tant qu'ils facilitent la communication entre un émetteur et un récepteur dans un contexte spatio-temporel déterminé. Pour elle, la phrase est la plus petite unité d'analyse tandis que le texte (enchaînement de plusieurs phrases) en est la plus grande. Elle se propose également de rendre compte de la manière dont le sujet parlant combine des suites de phrases pour communiquer son vouloir-dire, des rapports que le texte entretient avec la situation socioculturelle dans laquelle il est produit, des marques que l'énonciateur laisse dans son discours.

En effet, l'énonciateur module son énoncé en fonction de son interlocuteur, de ses intentions, du lieu, du moment et du sujet de l'énonciation, des savoirs qu'il partage avec son interlocuteur, de ses présupposés culturels... En d'autres termes, la forme et le sens d'un discours sont étroitement tributaires de la situation dans laquelle ce dernier s'insère. Le terme « situation » est ici pris au sens de Ducrot et Todorov (1972 : 417) pour renvoyer à

« l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d'énonciation (qu'il soit écrit ou oral). Il faut entendre par là l'entourage physique et social où cet acte prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'acte d'énonciation (notamment les relations qu'ont eues auparavant les interlocuteurs)[...] » .

Il suffit d'un seul changement dans les données de la situation pour que le même énoncé prenne un sens et/ou une forme différent(e)s. Il s'ensuit que la forme et le sens d'un discours ne sont pas donnés à l'avance²⁶ et ne sont pas identiques de langue à langue, pas

²⁶ Même à l'intérieur de la même communauté linguistique, les genres et les formes des discours varient toujours en fonction des pratiques sociotextuelles en vigueur (« socio-textual practices » (Hatim and Ian Mason 1997 :18). Le style des lettres officielles, des petites annonces, les stratégies de politesse ou d'argumentation... varient non pas en fonction des langues, mais en fonction des contextes sociaux et culturels.

plus qu'ils ne le sont dans la même langue ; ils ne sont pas non plus statiques et varient en fonction des données de la situation de communication.

« *La traduction est un exercice interprétatif, une analyse intelligente du discours* »²⁷ écrit Delisle (1980 : 65). Pour Hatim (1997), la traduction offre un poste d'observation privilégié pour une analyse contrastive des discours, vu qu'elle permet de confronter les façons de communiquer de langue à langue et de culture à culture. En effet, soutient-il, « doing a discourse analysis without a contrastive base is as incomplete as doing contrastive analysis without a discourse base and [...] translation is an optimally appropriate framework within which the entire enterprises of languages in contrast may be usefully dealt with » (Hatim 1997: xiii). La traduction permet donc de réconcilier les apports de la linguistique contrastive et de l'analyse du discours.

L'approche discursive sera pertinente pour notre étude parce qu'elle nous donnera l'occasion d'entreprendre une analyse contrastive des genres et des styles de discours en français et en anglais au Cameroun et au Canada, grâce à une confrontation du style de certains textes qui y circulent. L'étude permettra de montrer que dans ces deux pays bilingues, les minorités linguistiques (la minorité francophone au Canada et anglophone au Cameroun) se sont forgées, dans certains domaines, sous la pression des langues dominantes ou sous-jacentes, des normes textuelles qui s'écartent des normes conventionnellement admises. Pour le traducteur, cette non-observation des conventions textuelles pose deux types de problèmes : le premier touche la traduction en tant qu'opération et a trait à l'identification du genre textuel auquel le texte à traduire appartient. Comment savoir par exemple que tel texte qui fait le panégyrique de tel chef d'entreprise est en réalité une demande d'emploi qui ne dit pas son nom ? Que tel texte

²⁷ L'auteur souligne.

narratif, en surface, est, en fait, destiné à amener le récepteur à agir d'une certaine manière, assumant par le fait même une fonction persuasive ? Que les stratégies de politesse ou d'argumentation employées dans tel texte sont en fait empruntées à telle autre langue ? Le second problème, d'ordre sociolinguistique, se trouve en aval de l'activité traduisante et renvoie à la reconnaissance ou à la condamnation du répertoire verbal et des stratégies discursives des minorités linguistiques des contextes bilingues. Le traducteur peut-il ou doit-il traduire en se conformant aux normes textuelles « périphériques » des groupes linguistiques vivant en milieu bilingue ? Doit-il au contraire leur imposer les manières de dire en vigueur dans la langue dite « standard » ?

V.2.4 L'approche traductologique

Dans la mesure où il sera principalement question de traduction dans la présente étude, il est normal que la traductologie y occupe une place importante. Mais le statut académique de la traductologie demeure ambigu. Pour des linguistes comme Jakobson (1959), Mounin (1963), Vinay et Darbelnet (1967), Catford (1965), l'étude de la traduction relève, comme de raison, de la linguistique, et pour cause : elle traite du langage ; or la linguistique s'occupe de tout ce qui a trait au langage.

Ce projet d'annexion est vivement condamné par ceux qui estiment que les problèmes de la traduction étant *sui generis*, leur étude doit relever non pas d'une sous-discipline affiliée à la linguistique, mais plutôt d'une nouvelle discipline (la traductologie) qu'ils veulent autonome. Comme le constate Bassnet (2002 : 3)

« In the early years when Translation studies was establishing itself, [...] it was held to be important to move the study of translation out from under the umbrella of either comparative literature or applied linguistics, and fierce polemics arguing for the autonomy of Translation Studies were common ».

Mais comment une discipline peut-elle prétendre à l'autonomie quand elle n' a pas développé une méthodologie rigoureuse ? Comment parler de discipline autonome quand celle-ci dépend des autres disciplines pour la conceptualisation de ses outils théoriques ?

Cette lacune a poussé d'autres chercheurs, dont Snell-Hornby (1995), Hatim et Mason (1997), Bassnet (2002) à proposer que la science qui s'occupe de la traduction soit considérée comme une interdiscipline. « Once seen as a sub-branch of linguistics, translation today is perceived as an interdisciplinary field of study [...] », constate Bassnet (2002 : 2). À ce titre, elle emprunte librement ses concepts et ses méthodes à plusieurs sciences sociales dont l'histoire, les études littéraires, la philosophie, la sociologie, la linguistique, la pragmatique etc. Elle est donc une véritable « discipline des interstices » au sens où l'entend McCarthy²⁸(1999) :

« [An interdiscipline] is an entity that exists in the interstices of the existing fields, dealing with some, many or all of them. It is the Phoenician trader among the settled nations. Its existence is enigmatic in such a world; the enigma challenges us to rethink the way we organized and institutionalised knowledge ».

Champ complexe, la traductologie ne peut être abordée qu'à partir d'un ou de plusieurs points de vue complémentaires (linguistique, sociolinguistique, philosophique, littéraire, culturelle, historique...). C'est pourquoi toute réflexion traductologique porte en général la marque de la formation académique de son auteur. Pour Bassnet (2002), il ne s'agit là ni d'un handicap, ni d'une faiblesse, mais plutôt d'une des caractéristiques essentielles de la traductologie contemporaine, qui assume ainsi son statut interdisciplinaire : « [...] Translation studies is more comfortable with itself, better able to engage in borrowing and lending techniques and methods from other disciplines » (Bassnet 2002 : 3). Que la traductologie puisse non seulement emprunter des méthodes et des techniques, mais aussi

²⁸ Cité par Munday (2001 : 182).

en prêter, voilà qui met en évidence sa relative autonomie. Cette capacité à bénéficier de l'éclairage des autres disciplines tout en leur proposant son propre éclairage prouve que la traductologie contemporaine est à mi-chemin entre la discipline (autonome) et l'interdiscipline. En tant qu'interdiscipline, elle emprunte ses méthodes, ses techniques et ses concepts à d'autres disciplines ; en tant que discipline, elle élabore ses propres concepts, son métalangage, ses techniques et méthodes.

Adopter une approche traductologique revient donc d'une part à utiliser les concepts issus des autres disciplines pour éclairer la théorie de la traduction (dans le cadre de notre étude, il s'agira de mettre les concepts élaborés dans le cadre de la sociolinguistique, de l'analyse du discours ou de la linguistique contrastive au service de la traduction) ; d'autre part, c'est mettre les concepts traductologiques au service des autres disciplines (dans le cadre de notre étude, il s'agira d'aborder la sociolinguistique, l'analyse du discours ou la linguistique contrastive dans une perspective traductologique). Dans ce double exercice, certains concepts, méthodes et techniques proposés, sur la base du facteur unilingue, par les théoriciens de la traduction seront passés au crible d'une critique nuancée.

Dans ce chapitre liminaire, nous avons essayé de mieux circonscrire notre problématique, de mettre en évidence sa pertinence et de présenter les différentes pistes méthodologiques qui seront utilisées. Les deux concepts clés de notre sujet (bilinguisme et traduction) ont fait l'objet de définitions détaillées qui ont permis d'en cerner les contours. L'examen du concept de bilinguisme dans les théories de la traduction a révélé que celles-ci ne se sont généralement intéressées à celui-là qu'en tant que compétence du

traducteur. C'est pourquoi l'interférence a toujours fait l'objet d'une condamnation unanime.

Parce qu'il a pleinement conscience de son activité, le traducteur, « bilingue professionnel », (Mounin 1963 : 4) est plus sensibilisé que le bilingue ordinaire aux méfaits réels ou supposés des interférences, au caractère idiomatique des énoncés construits dans chaque langue, à l'existence des frontières linguistiques. À l'opposé, le bilingue ordinaire n'a le plus souvent qu'une vague idée de ce qu'est la traduction. Même s'il traduit spontanément, il n'a que rarement conscience des particularités (morphologiques, syntaxiques, sémantiques, idiomatique) de ses deux langues. Sa conception de la traduction est quelque peu simpliste dans la mesure où il pense qu'il suffit de convertir le lexique d'une langue à l'autre pour obtenir des énoncés linguistiquement acceptables. Aussi certains problèmes de traduction dans les milieux bilingues naissent-ils de la confrontation de ces deux conceptions antinomiques de la traduction.

Avant d'aborder les difficultés théoriques et pratiques liées à la rencontre de ces deux conceptions de la traduction, il importe, au préalable, d'étudier les interférences telles qu'elles se manifestent dans la communication elle-même, et non plus en tant que produits de mauvaises traductions (professionnelles). Si beaucoup de locuteurs bilingues traduisent naturellement, cela signifie que les interférences que l'on retrouve dans les milieux bilingues ne sont pas toujours attribuables aux traducteurs professionnels, bien que ceux-ci puissent parfois en produire. Il s'agit donc pour nous d'étudier le phénomène de l'interférence sous ses différents aspects tel qu'il se manifeste dans les répertoires

verbaux des Franco-canadiens et des Camerounais. Ce point fera l'objet du deuxième chapitre.

CHAPITRE 3

L'INTERFÉRENCE COMME CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE DES SITUATIONS DE BILINGUISME

La sociolinguistique démontre que dans tous les contacts de langues, il y a nécessairement hybridation. Mais cette hybridation des systèmes n'est possible que si les langues en présence sont utilisées alternativement par des locuteurs bilingues (Weinreich : 1974). En d'autres termes, deux langues peuvent cohabiter socialement sans pour autant s'influencer mutuellement, à la seule condition que les membres de chaque groupe linguistique ne parlent que leur propre langue, c'est-à-dire qu'ils s'enferment dans leur propre monde linguistique en refusant de parler la langue de l'autre groupe. Mais une telle hypothèse n'est que d'une valeur théorique car dans la réalité, le bilinguisme social débouche presque toujours sur le bilinguisme individuel, qu'il s'agisse du bilinguisme de quelques individus appelés à servir de « courroie de transmission » entre les deux groupes linguistiques (les traducteurs et les interprètes), ou du bilinguisme général des membres d'un des groupes en présence. De fait, dans la plupart des situations bilingues, des facteurs sociaux, politiques, idéologiques ou économiques obligent très souvent les membres d'un des groupes linguistiques en présence à devenir bilingues. Martinet estime même que le bilinguisme à sens unique peut se développer si l'envie de communiquer se fait plus sentir dans un seul groupe. « If the will to communicate is wholly or mainly on one side, a bilingualism situation will soon develop on that side » (1974 : viii). C'est dans ce bilinguisme individuel, c'est-à-dire dans cette utilisation alternée des langues par les mêmes personnes, que réside la source de l'interférence. Son inévitabilité fait dire à Decamp (cité par Garmadi 1981 : 149) : « Quelles que soient les modalités du contact des

langues et du seul point de vue de ces abstractions utiles que sont les systèmes linguistiques, le résultat est toujours le même, c'est l'interférence ».

Selon Dubois *et al.*, il y a interférence « quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible [B] un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue [A] »¹ (1973 : 265). Suivant cette définition, le sens classique de l'interférence serait le suivant :

Langue A (maternelle) —————> Langue B (seconde ou étrangère)

Figure III.1 Sens « normal » de l'interférence

Le syntagme « langue-cible » suggère que l'interférence se produit en principe dans une langue que l'on cherche à acquérir, pendant que celle que l'on maîtrise déjà en serait exempte. Ainsi, si un Français apprend la langue allemande, on relèvera dans son discours en allemand des traces phonétiques, lexicales, syntagmatiques... du français ; mais on ne trouvera que très difficilement, sinon pas du tout, de traits d'allemand dans son français. Toujours selon Dubois *et al.* (1973 : 265), « l'interférence reste involontaire et individuelle ». Elle est involontaire parce que ce n'est jamais délibérément que le sujet bilingue choisit de mélanger les langues, mais par accident, par confusion des codes. Elle est individuelle parce qu'elle se manifeste dans la parole de l'individu bilingue qu'elle contribue à caractériser et à singulariser.

Chacun de ces traits définitoires, bien que pertinents, est pourtant loin de rendre complètement compte de la complexité du phénomène de l'interférence, comme nous allons le démontrer.

¹ Nous inversons les symboles. Dubois *et al.* appellent la langue cible, la langue A et la langue interférente (langue maternelle) la langue B. Mais pour faciliter la démonstration, nous préférons utiliser la lettre A pour désigner la langue maternelle, et la langue B pour désigner la langue seconde ou étrangère.

I. Les sens possibles de l'interférence

Par rapport au sens de l'interférence, celle-ci ne se produit pas toujours de la langue maternelle (LA) vers la langue seconde/étrangère (LB), mais aussi dans le sens inverse, de la LB vers la LA. Si dans un cours de langue seconde/étrangère, on peut s'attendre à ce que les structures de la langue maternelle des apprenants influent sur les structures de la langue qu'ils sont en train d'apprendre, en revanche, dans les contextes bilingues, suivant les situations de contacts sociolinguistiques, l'interférence peut-être unidirectionnelle (uniquement de la LA vers la LB ou de la LB vers la LA) ou bidirectionnelle (de la LA vers la LB et vice versa). Dans les contextes linguistiquement très hétérogènes (cas du Cameroun), les interférences peuvent même être « pluridirectionnelles ». Par conséquent, suivant les situations sociolinguistiques, on pourra avoir affaire à un ou plusieurs des scénarios ci-après :

- 1) LA → LB
- 2) LA ← LB
- 3) LA ↔ LB
- 4) LB → LB'

Symbole : LB' = une autre langue étrangère ou seconde

Figure III.2. Sens possibles de l'interférence

Les interférences du type (1) sont les plus fréquentes. Comme l'indique la figure II.1, ce sont les structures de la langue maternelle du bilingue qui influent sur la LB (que Dubois et *al.* (1973 : 265) appellent « langue-cible »). Ce schéma correspond aux faits d'interférences que l'on enregistre dans le français et l'anglais parlés au Cameroun (vernacularismes). En tant que langues étrangères, elles subissent les influences des

langues maternelles des locuteurs, comme l'attestent les exemples en français et en anglais ci-après :

1.
 - a- « Il a acheté *le remède de la souris* » (le raticide) (Mopoho 1997 : 249).
 - b- « *Je mets une braise sur ta pipe* » (Oyono 1956 : 218) (J'apporte de l'eau à ton moulin).
 - c- « Ngando implored his colleagues to pray and work hard, pointing out that God would one day certainly *chase flies from their short tails* » (*The Herald*, 5 février 2004) (put an end to their suffering).
 - d- « We could not summon our elders without *wetting their throats* ». (Tanyi Tang 2000 : 67) (giving them something to drink).

Au Canada, il correspond aux faits d'interférences que l'on relève dans les discours des Anglo-canadiens quand ils s'expriment en français, et dans les discours des Franco-canadiens quand ils s'expriment en anglais.

Les interférences du type (2), par contre, sont assez atypiques. Le schéma renvoie en effet à des situations dans lesquelles les traits interférentiels sont relevés non pas dans la langue seconde, mais dans la langue maternelle elle-même. La langue-cible ne semble pas souffrir des effets du contact². Ce deuxième schéma correspond à la situation du français au Canada qui, bien que parlé par ses locuteurs natifs, porte les marques de la langue anglaise (leur langue seconde). Pour Darbelnet, il serait plus judicieux, dans ce cas assez singulier, de parler plutôt de la contamination du français par l'anglais. Il note qu'au Canada, « [...] les contaminations, inévitables dès que deux langues sont en contact, sont presque uniquement préjudiciables au français qui subit l'influence de l'autre langue sans exercer en retour une influence sur elle. C'est pourquoi il vaut mieux

² Cependant, une étude dialectologique de l'anglais des Franco-canadiens révélerait qu'il porte des traces d'interférences du français. Mais ces traces restent marginales, isolées et individuelles. Aussi ne déteignent-elles pas durablement sur l'anglais quotidien parlé au Canada.

parler de contamination que d'échanges » (1976 : 114). Les exemples qui suivent illustrent cette contamination.

2-

- a- (a hot potato) ← **une patate chaude** (un sujet brûlant)
- b- (take a walk) ← **prendre une marche** (faire une promenade)
- c- (to save money) ← **sauver** de l'argent (épargner de l'argent).
- d- (to apply for a job) ← **appliquer** pour un emploi (faire une demande d'emploi).

Les interférences du type (2) se retrouvent aussi au Cameroun où le français en particulier influe, par son omniprésence, sur les structures des langues maternelles des Camerounais³.

Le schéma (3) renvoie à des situations d'interférences réciproques, celles qui donnent généralement naissance aux variétés pidginisées et créolisées. La langue maternelle et la langue seconde/étrangère s'interpénètrent pour donner lieu à une langue hybride. Plus qu'une interférence, il s'agit ici d'une véritable convergence linguistique, conséquence d'interférences multiples et intenses. Comme l'écrit Garmadi (1981 : 118), « les langues utilisées en de continuel passages de l'une à l'autre [peuvent finir] par avoir la même structure de surface ». En effet, « l'interférence peut prendre des proportions suffisantes pour qu'il n'y ait plus dans le discours des bilingues une seule phrase complète ni même un seul segment d'énoncé, si court soit-il, attribuables à une seule des deux langues en présence » (Garmadi 1981 : 159). Au Cameroun, les interférences du type (3) ont donné naissance au camfranglais, parler jeune au lexique composite⁴.

³ Les influences du français sur les langues maternelles des Camerounais ne seront pas abordées dans la présente étude, nos langues d'illustration étant le français et l'anglais.

⁴ La phrase « *Mon petit frère a donné le livre de mathématiques à ma grand sœur* » donne en camfranglais « *Mon mbindi a gui mon book de maths à ma big résé* », dans laquelle « *mbindi* » est une interférence de la langue duala, « *gui* » une interférence du pidgin English, « *book* » et « *big* » des interférences de l'anglais, et « *résé* » une interférence du verlan.

Enfin, le schéma (4) s'applique aux situations dans lesquelles une langue seconde/étrangère influence la structure et l'organisation d'une autre langue seconde/étrangère. C'est notamment le cas au Cameroun où le français, langue étrangère statistiquement majoritaire, déteint sur l'anglais, langue étrangère statistiquement minoritaire. Les exemples de ce type d'interférence sont nombreux. dans l'anglais parlé au Cameroun. En voici quelques-uns :

3-

- a- Traiter un dossier ← *to treat a dossier* (to process a file).(*Cameroon Tribune*, 20 avril 2000)
- b- être titularisé ← to be *titularized** (to be given a permanent appointment) (Mbangwana 1999: 197)
- c- région enclavée ← *enclaved** region (a landlocked region) (*Cameroon Tribune*, 17 février 2003)
- d- droits d'auteur ← *author's rights* (copyright/royalties⁵). (*The Herald*, 13 octobre 2003)

(* barbarismes, n'existent pas en anglais standard)

L'influence de l'anglais sur le français est perceptible si l'on considère les discours en français des Camerounais anglophones⁶. Dans les deux cas, il y a double interférence dans la mesure où les influences réciproques du français et de l'anglais se superposent aux interférences des langues maternelles des Camerounais sur chacune des deux langues.

Au demeurant, l'interférence n'est pas un phénomène à sens unique comme semble le suggérer la définition de Dubois *et al.* Dans notre étude, nous considérons trois sens différents et partant trois types d'interférences :

⁵ Si au Cameroun, « *droits d'auteur* » a engendré la forme hybride anglaise « *author's rights* », au Canada par contre, « *royalties* », équivalent anglais de « *droits d'auteur* » a donné lieu à la forme hybride française « *royautés* ». Meney (1999 : 1509) atteste cet usage dans l'exemple « [...] Des royautés seront versées au cirque pour chaque article vendu ».

⁶ L'influence de l'anglais sur le français parlé au Cameroun reste très marginale, se limitant à quelques emprunts directs (exemples : « *call box* », « *GCE O' Level* », « *GCE A' Level* », « *chairman* » ...).

- Le type 1, où une langue maternelle influe sur une langue seconde ou étrangère (cas du français et de l'anglais qui subissent les influences des langues camerounaises : les vernacularismes) ;
- Le type 2, où une langue maternelle subit les influences d'une langue étrangère (cas du français au Canada qui subit l'influence de l'anglais : les anglicismes) ;
- Le type 4, où une langue étrangère influence une autre langue étrangère (cas de l'anglais au Cameroun qui subit l'influence du français : les gallicismes).

Dans la suite de l'étude, nous verrons que les effets de ces interférences sur la traduction en tant que processus varient en fonction des paires de langues impliquées dans le processus traductionnel et du type d'interférence (gallicismes, vernacularismes ou anglicismes). Quant aux attitudes vis-à-vis de ces formes hybrides, nous verrons qu'elles tendent à varier selon que la langue maternelle en est la source ou la cible.

II. L'interférence : fait de parole ou fait de langue ?

Pour Dubois *et al.* (1973), l'interférence se manifeste dans la parole d'un locuteur qui aspire à devenir bilingue. Il s'agit donc, en principe, d'un phénomène individuel. Pourtant, dans les sociétés où des langues cohabitent, l'interférence transcende très souvent l'individuel pour se manifester, voire se fixer dans la langue commune. En effet, autant le bilinguisme peut se manifester au niveau individuel (bilinguisme individuel) et au niveau social (bilinguisme social), autant les interférences qui en résultent peuvent être

d'ordre individuel (interférences éphémères qui se manifestent au niveau de la parole du bilingue) et social (interférences fixées dans un idiome⁷ utilisé dans un milieu bilingue).

Mais l'interférence que l'on relève dans l'idiome d'une communauté donnée prend naissance dans la parole⁸ d'un bilingue. Elle est la résultante d'une forte récurrence, la conséquence d'habitudes de parole partagées. C'est au moyen d'une comparaison éclairante que Weinreich (1974 : 11) signale la différence et le rapport dialectique entre les deux formes d'interférences, à savoir l'interférence comme fait de parole (*'speech interference'*) et l'interférence comme fait de langue (*'language interference'*) :

« In speech, interference is like sand, carried by a stream; in language, it is the sedimented sand deposited on the bottom of a lake. [...] In speech, it occurs anew in the utterances of the bilingual speaker as a result of his personal knowledge of the other tongue. In language, we find interference phenomena which, having frequently occurred in the speech of bilinguals, have become habitualized and established. Their use is no longer dependent on bilingualism».

Les interférences que l'on peut relever dans une langue donnée trouvent donc leur origine dans la parole⁹ des locuteurs bilingues. En principe, elles sont censées disparaître avec le temps (l'image du sable emporté par le courant), au fur et à mesure que les sujets bilingues affermissent leur connaissance de la langue cible. Pourtant, dans les situations de bilinguisme social, il arrive que des locuteurs créent des interférences qui, à force

⁷ Pergnier (1993) distingue le système, (ensemble de structures abstraites, ce qu'on peut ou ce qu'on doit dire dans une langue donnée) de l'idiome, (ensemble de structures concrètes, ce qui se dit effectivement dans un contexte sociolinguistique donné). L'opposition entre le *système* et l'*idiome* permet de distinguer la norme « absolue », sorte d'idéal vers lequel tendent les locuteurs d'une langue donnée de la norme « d'usage », imposée par l'entourage sociolinguistique immédiat. Dans les milieux bilingues, l'idiome en cours peut être marqué par des interférences que le public ne reconnaît plus comme telles. En effet, « les calques linguistiques nés de l'interférence de deux systèmes foisonnent en milieu bilingue [...] et s'étalent complaisamment aux yeux du public [...] » (Pergnier 1993 : 62).

⁸ Comme le dit Ullmann (1952 : 17) « [...] toute innovation s'amorce dans la parole d'un seul individu ou de beaucoup d'individus. [...] ».

⁹ En effet, « les langues, *en tant que telles* - étant des entités abstraites - ne sont jamais en contact et n'interfèrent pas. Elles ne le font que par l'intermédiaire d'actes de parole effectués par des locuteurs. Contact et interférences sont donc primordialement des faits appartenant à la *Parole* » (Pergnier 1989 : 24). L'auteur souligne.

d'être répétées, finissent par devenir des formes « normales », familières, en tout cas, plus étrangères¹⁰ (le sable sédimenté qui repose au fond du lac). Et dès que l'élément étranger cesse d'être ressenti comme tel, dès que les frontières entre les mots de sa propre langue et les mots de la langue de l'autre se brouillent, l'interférence peut alors s'installer de façon quasi permanente dans la langue où même les locuteurs unilingues l'utilisent en pensant se servir d'une forme autochtone.

Ici apparaît l'un des principaux problèmes théoriques liés à l'étude des interférences, celui de leur identification, de leur reconnaissance. Si, ainsi que le suggère Weinreich, l'habitude peut finir par imposer de façon permanente l'interférence qui est au départ un phénomène individuel et éphémère, celle-ci cesse-t-elle pour autant d'être étrangère à la langue d'accueil ? En d'autres termes, tel mot étranger, telle tournure irrégulière, telle formulation inhabituelle peuvent-ils du jour au lendemain faire partie du « patrimoine » de la langue d'accueil par la seule force de l'habitude ?

Redingote, kidnapper, flirter, réaliser (au sens de *se rendre compte*), *briefe*... sont-ils des mots français à part entière ou occupent-ils toujours une place entièrement à part, périphérique dans le système du français ? La réponse à cette question dépendra en partie des compétences linguistiques et métalinguistiques de celui/celle qui l'énonce. Le locuteur français qui n'a aucune connaissance de l'anglais ne pourra que très difficilement percevoir l'origine anglaise du mot « *kidnapper* » (très français à ses yeux). De même, s'il ne s'intéresse pas à l'étymologie des mots, il sera surpris de s'entendre

¹⁰ Pourtant, c'est cette étrangeté qui fonde l'interférence. Pour paraphraser Weinreich (1974), c'est parce qu'on peut isoler la parole de la langue, le message du code, le comportement de la norme... qu'on peut dépister dans un acte de parole des éléments étrangers à la langue. « Because it is usually known to either the speaker or the describer or both, to which language an utterance as a whole belongs, the non-belonging elements can be separated as 'borrowed' or TRANSFERRED. This is the manifestation of linguistic interference » écrit-il (1974 : 7). Les locuteurs vivant dans des contextes bilingues sont parfois incapables de faire cette distinction, incapables de percevoir et d'isoler l'élément emprunté, transféré.

dire que le mot français « *baobab* » est au départ un mot arabe. Pour lui, la question du caractère français de ces mots ne se pose probablement pas. Pourtant, pour les spécialistes de la langue, il y a dans ces mots des traits qui trahissent leur appartenance à d'autres systèmes linguistiques (par exemple, dans *kidnapper*, la séquence graphique *DN* est inhabituelle en français, au même titre que la prononciation détachée de la consonne *D*, coda de la première syllabe). Donc, pour celui qui s'intéresse au fait de langue, même si les habitudes de parole donnent une coloration française à ces mots (axe synchronique), ils sont au départ des mots étrangers (axe diachronique) et le sont peut-être encore (pour les puristes de la langue), en dépit de leur intégration relative dans la langue française. Aussi, à la question de savoir si ces mots appartiennent au français, la réponse pourra être « Sans aucun doute ! », si l'on se situe strictement sur l'axe synchronique, comme le font la grande majorité des usagers ; mais elle pourra aussi être « Oui, mais... » si l'on prend en compte l'axe diachronique, comme le fera le lexicographe. Or, la grande majorité de ceux qui utilisent quotidiennement les mots de la langue n'ont que faire de l'axe diachronique. Ce qui compte, c'est la langue saisie dans son dynamisme, ici et maintenant. « Le fait que *taie* vient de *tega* n'a aucune influence sur l'emploi actuel du mot ; l'étymologie de *tête* remontant à un mot latin signifiant « boîte crânienne » ou « cruche » est une simple curiosité sans grande importance pour le fonctionnement actuel du mot *tête* », remarquent Dubois *et al.* (1973 : 147). C'est cette indifférence vis-à-vis de l'origine des signes linguistiques que l'on relève également dans les milieux bilingues où les formes hybrides perdent très souvent et très vite leur étrangeté. Elles surprennent, agacent ou irritent celui qui est étranger à la communauté ou les « défenseurs » de la

langue, tandis que certains membres de la communauté dans laquelle elles naissent et circulent y reconnaissent des formes familières, légitimes.

Dans (4), les mots en italiques gras ont subi des altérations sémantiques du fait de leurs contacts avec les langues camerounaises. Si ces phrases sont de nature à désarçonner les francophones étrangers aux réalités camerounaises, en revanche, bon nombre de Camerounais (en l'occurrence les semi lettrés) soutiendront qu'il s'agit là de formes bien françaises.

4¹¹-

- a- « Zambo a été **attaché** au village » (On lui a jeté un sort au village).
- b- « Le paludisme m'a **attrapé** dans la salle d'examen » (J'ai eu un accès de paludisme).
- c- « Les femmes **n'ont pas la bouche** dans cette maison » (n'ont pas parole).
- d- « Amougou a échoué à son examen parce qu'il **cherche** les filles » (court)

De même, les formes hybrides qui suivent font partie de l'idiolecte de bon nombre de Franco-canadiens et figurent même dans des dictionnaires tels que le *Dictionnaire québécois-français (DQF)*(1999), *Le Dictionnaire Québécois d'aujourd'hui* (1997) (DQA) et dans la presse écrite (par exemple *Le Devoir*).

5.

- a- Definitely ← **Définitivement** (DQA)/(DQF) (assurément)
- b- regular coffee/gaz ← café/gaz **régulier** (DQA) (ordinaire)
- c- to complete a form ← **compléter** un formulaire (DQF) (remplir...)
- d- supposedly ← **Supposément*** (DQA)/ (DQF) (Censément)
- e- to charge (\$10) ← **charger** (10 dollars) (faire payer 10 dollars).

(* Barbarisme, forme inexistant en français international)

Toutes ces formes hybrides ne caractérisent plus le discours de quelques locuteurs isolés, mais, d'une façon générale, ceux des Camerounais et des Franco-canadiens (souvent suivant leur niveau d'éducation). Pour la plupart d'entre eux, le lien historique avec la

¹¹ Les exemples (4) sont empruntés à Zang Zang (1998 : 270).

langue interférente (langues camerounaises ou langue anglaise) n'est pas du tout évident, aussi ont-ils tendance à le récuser. Tout se passe comme si dire à un franco-canadien que le mot « *Bienvenu* » (au sens de « *De rien* ») était une forme hybride de l'anglais revient à privilégier l'axe diachronique aux dépens de l'axe synchronique. En revanche, ne pas le relever revient à accepter l'interférence, à la légitimer. D'où la question de savoir quel rôle le temps joue dans la reconnaissance des interférences ; à partir de quel moment telle interférence cesse-t-elle d'être une forme périphérique, c'est-à-dire un fait de parole, pour devenir un fait de langue, au même titre que les éléments autochtones de la langue d'accueil ? Autrement dit, pourquoi le mot *réaliser* (au sens de *se rendre compte*) n'est-il plus tout à fait considéré comme une interférence de la langue anglaise, alors que *définitivement* (au sens de *assurément*) l'est encore ? La réponse à ces questions débordera du cadre de la présente étude, puisqu'elle fera entrer en ligne de compte les facteurs idéologiques qui déterminent le choix des formes dites standard.

III. L'interférence : phénomène volontaire ou involontaire ?

Le troisième trait définitoire qui se dégage de l'article de Dubois *et al.* sur l'interférence est que celle-ci « reste involontaire » (1973 : 265). En d'autres termes, son apparition échappe toujours au contrôle de la volonté du locuteur qui y recourt alors par mégarde. Cette remarque vaut si l'on considère les interférences qu'on trouve dans les discours d'un apprenant de langue seconde dans une institution d'enseignement. Ici, la forme hybride est une faute que l'apprenant est appelé à éviter et que l'enseignant est censé repérer et corriger. Dans un tel contexte normatif, c'est généralement par accident que le sujet bilingue se fait prendre au piège de l'interférence.

Pourtant, ce qui est vrai de l'interférence en milieu scolaire ou académique n'est pas forcément vrai de l'interférence en milieu social. En effet, si le sujet bilingue essaie, autant que faire se peut, de se prémunir contre les interférences lorsqu'il est en situation d'apprentissage (dans la salle de classe), en revanche, une fois sorti du milieu scolaire ou académique, il peut, suivant les besoins de la communication, relâcher sa vigilance et même recourir *volontairement* à l'interférence. S'il vit dans un contexte bilingue, il aura d'autant plus tendance à mélanger *consciemment* les langues que le phénomène lui paraîtra sinon normal (tout le monde autour de lui le fait), du moins utile sur le plan communicationnel (la langue hybride en usage dans une communauté donnée soude la solidarité du groupe et facilite l'intercompréhension).

Le recours volontaire à l'interférence peut donc tenir à des facteurs multiples que l'on peut regrouper sous trois grandes raisons :

- les raisons **psycholinguistiques** (snobisme, attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce, surestimation de la valeur communicative du mot ou de l'expression étrangère...)
- les raisons **sociolinguistiques** (adaptation du code aux participants du discours, à l'objet du discours, au contexte spatio-temporel; revendication idéologique, souci d'identification avec un groupe linguistique donné...)
- les raisons **stylistiques** (le mélange des langues et l'alternance des codes comme mode de fécondation du style).

III.1 L'interférence volontaire

Le texte littéraire est l'un des lieux de manifestation, par excellence, de l'interférence volontaire. Pour l'écrivain bilingue en effet, l'œuvre est parfois le lieu d'une rencontre féconde entre les langues qui l'habitent et les cultures dont il se réclame. Aussi peut-il difficilement concevoir une œuvre coulée dans le moule d'une seule langue ou d'une seule culture. Son esthétique se définit généralement dans la mixité, dans l'hybridité des langues et des cultures. Cette évidence fait dire à Levine, qui étend sa remarque au traducteur et à l'exilé : « The bilingual writer, the translator, the exile can all vouch for language's impurity, the fact that no language is an island unto itself, that every language contains other languages » Levine (citée par Simon 1994 : 109). L'autre langue ou la langue de l'Autre peut donc être présente dans le texte de l'écrivain bilingue, tantôt de façon manifeste sous la forme d'emprunts, de mélange de langues ou d'alternance codique, tantôt de façon discrète, subtile, sous la forme de calques et de traductions littérales. Dans le premier cas, les signifiants appartiennent à une langue différente de la langue d'écriture, tandis que dans le second, les signifiants, quoique appartenant à la langue d'écriture, sont investis de signifiés inédits. Dans (6), Oyono (1956) exploite volontiers les interférences des langues camerounaises à des fins esthétiques.

6-

- a- « **Je vous salue** tous ! dit-il en levant son casque. (Bonjour/Bonsoir)
- **Nous acceptons**, répondirent-ils ». (15) (Bonjour/Bonsoir)
- b- « Nkolo lui n'avait pas eu cette malchance. Il avait encore cinq femmes et allait bientôt **briser les pattes de l'antilope pour la sixième fois** » (56)
(épouser une sixième femme).
- c- « **Je te prends par le pied** ! Lui cria Mfomo qu'il n'avait pas vu ... » (58)
(Je t'admire)

Dans (6a), tous les signifiants sont bel et bien français. Pourtant, la phrase, dans son ensemble manque de « naturel », du moins du point de vue du Français. Il n'est en

effet pas commode en français (international) d'adresser ses salutations à quelqu'un en lui disant ouvertement « *je te salue* »¹², ni d'y répondre par un « *j'accepte* ». La salutation et la réponse à une salutation sont réalisées lexicalement au moyen de mots tels que « *Bonjour* », « *Salut* », « *Salutations* ». Aussi le recours aux « performatifs explicites » (Austin 1970 : 27) « *saluer* » et « *accepter* » apparaît-il comme une interférence (voulue) des stratégies de politesse en vigueur dans la langue maternelle de l'auteur dans la langue d'écriture.

Les exemples (6b) et (6c) comportent des traductions de deux expressions idiomatiques appartenant à une langue autochtone, probablement celle de l'auteur. Une fois de plus, rien n'empêchait l'auteur d'utiliser des phrases typiquement françaises. Il a opté, pour des raisons esthétiques, d'injecter dans son texte des phrases qui sont françaises par le lexique et la syntaxe, mais dont la tonalité d'ensemble est étrangère au français.

L'enrichissement esthétique qui résulte de la fusion volontaire des langues dans les exemples ci-dessus peut se situer sur ce que Simon (1994 : 111) appelle « le versant noble de la mixité ». Il relève d'une interprétation « joyeuse » du bilinguisme (Simon 1994 : 134). Cette hybridation procède du jeu, de pures coquetteries stylistiques. Elle est d'autant plus facilement acceptée que les langues impliquées ne sont pas en conflit¹³ au sein de la société dans laquelle l'œuvre s'inscrit. Par ailleurs, elle est un cas type de ce que nous avons appelé plus haut l'interférence normale, c'est-à-dire celle dans

¹² En français, l'expression « *Je vous salue bien bas* » est ironique tandis que la salutation angélique « *Je vous salue Marie* » est une forme figée.

¹³ Au Cameroun, les langues locales sont des langues dominées, essentiellement orales, réduites à un usage grégaire, dénuées de statut ou de fonction officielle, et, par conséquent, incapables de rivaliser avec les langues officielles/d'écriture (français et anglais). Les contacts de celles-là avec celles-ci ouvrent à ces dernières de nouvelles tonalités stylistiques.

laquelle les structures d'une langue maternelle déteignent sur les structures des langues étrangères.

Cette lecture « joyeuse » du bilinguisme est aux antipodes de la lecture « tragique » (Simon : 1994 : 111) consécutive à une déstabilisation du rapport entre l'auteur et sa langue maternelle/d'écriture. Dans ce second registre, en plus des fonctions esthétiques, l'interférence linguistique peut assumer des fonctions sociolinguistiques variées (par exemple la fonction identitaire - quand sa présence suggère une certaine dépossession linguistique en cours ; une fonction « attitudinale » - quand elle traduit les récriminations de l'auteur vis-à-vis du bilinguisme ; une fonction référentielle – quand elle rend compte d'une situation sociolinguistique). Le résultat esthétique de cette deuxième forme d'hybridation (celle dans laquelle la langue maternelle subit les assauts d'une langue étrangère) est généralement source de controverses. Les uns estiment que consentir à une écriture dans une langue mixte c'est opter pour une « folklorisation » (Tessier 2001 : 15) délibérée de sa propre langue et culture. Ceux qui y recourent soutiennent que seule l'écriture dans un code brouillé est à même de rendre fidèlement compte de la réalité sociolinguistique au sein de la société de référence.

Tel est en bref le sens de la querelle qui a opposé, au Québec, au lendemain de la Révolution tranquille, les partisans passionnés et les détracteurs invétérés du « joual ». Pour ses défenseurs dont Tremblay, Germain, Renaud, Godin... les contraintes du réalisme imposent à l'écrivain (surtout au dramaturge) de s'exprimer dans une langue hybride, seul reflet fidèle du parler courant en usage dans la métropole montréalaise. Les exemples ci-après tirés de *À Toi pour toujours, ta Marie-Lou* de Tremblay (1972) illustrent cette option esthétique :

7.

- a- « Quand c'est pas le beurre de *peanuts* qui est plus cher, c'est le steak haché qui coûte .69 la livre au lieu de .49 » (46) (cacahuète/ 0,69/ 0,49)
- b- « Quand on s'est marié, tu pouvais marcher trois milles pour *sauver deux cents sur* une boîte de sardines ! » (48) (économiser deux cents /sent/ sur)
- c- « Comme ça, on pourra se *ploguer* directement sur la compagnie » (48). (brancher)
- d- « [...] Remercie le bon Dieu. T'es pas journalier! T'as une *job steadée* » (63) (un emploi stable).

Dans (7a), Tremblay opte volontairement pour l'emploi du point décimal de l'anglais, en lieu et place de la virgule. Il choisit également l'emprunt « *peanut* » au détriment de son correspondant français « *cacahuète* ».

Dans (7b), l'expression « *sauver deux cents sur* » est un calque de l'anglais « *to save two cents on...* ». Le mot français « *sauver* » a subi non seulement une altération sémantique du fait de sa proximité avec « *to save* », mais aussi une modification de son comportement syntaxique, notamment par l'emploi de la préposition « *sur* ». Comme dans (7a), il s'agit d'une interférence voulue par l'auteur.

Enfin, dans (7c) et (7d), les néologismes « *ploguer* » et « *steadée* » sont dérivés des formes anglaises « *plug* » et « *steady* » tandis que « *job* » est un emprunt direct de l'anglais. Tremblay n'ignore sans doute pas l'existence des mots français « *brancher* » et « *stable* ». Leur utilisation relève donc d'un choix esthétique délibéré.

Mais cette « esthétique de la fusion » (Simon 1994 : 101) est vivement fustigée par une partie de l'élite québécoise, qui y voit plutôt l'expression condamnable du triomphe d'une langue étrangère sur la langue maternelle. Pour Lefèvre (1966 : 66) le « *joual* » n'est qu'un

« échantillon privilégié, un exemple insigne de la victoire d'une langue étrangère sur une langue autochtone. Le « *joual* » présente tous les symptômes de la *créolisation*, c'est-à-dire de la *mixture* plus ou moins réussie de l'idiome du

supérieur avec celui de l'inférieur, le vainqueur parvenant jusqu'à effacer les vestiges naturels de la langue du vaincu ».

Les adversaires du joual souhaitent que les écrivains résistent volontairement et consciemment à la tentation de s'exprimer dans ce « français mâtiné d'anglais à la surface du vocabulaire »¹⁴. Leur argument :

« Faute de bien comprendre le mécanisme socio-linguistique déclenché dans la recherche de l'identité, l'écrivain joualisant risque de desservir le « peuple » en le privant définitivement d'une élite et d'un exemple linguistique dont il a grandement besoin afin de fortifier sa motivation envers une langue apparemment étrangère et infériorisée en terre américaine » (Lefèvre 1966 : 65).

Bref, tandis que l'hybridation volontaire résultant d'une interférence de la langue maternelle sur une langue étrangère paraît bénéfique d'un point de vue esthétique (celle de la langue maternelle d'Oyono sur le français), celle qui résulte des influences d'une langue étrangère sur la langue maternelle est plutôt source de controverses et de polémiques (celle de l'anglais sur la langue maternelle/d'écriture de Tremblay). Oyono plie la langue de l'autre aux spécificités de sa propre langue ; il se l'approprie. Tremblay par contre semble assujettir sa langue aux contraintes linguistiques d'une langue étrangère (l'anglais), mais dans l'intention affirmée de reporter fidèlement la langue quotidienne des Montréalais, d'illustrer ceux qui parlent le joual, de leur donner la parole. Mais ce recours volontaire à la forme hybride, plutôt que d'enrichir l'œuvre, s'apparente plutôt à une « esthétique de la faiblesse » (Simon 1994 : 112). Comme le dit Simon,

« il est beaucoup plus facile de faire accepter l'hybridité linguistique qui résulte du jeu que celle qui est issue d'une situation imposée de bilinguisme diglossique. Là où l'intercontamination des langues résulte d'une situation de minorisation collective, d'un rapport inégal de forces culturelles, elle donne lieu à ce que l'on peut appeler une esthétique de la faiblesse » (1994 : 112).

¹⁴ Marcel cité par Coates (1978 : 74).

Comme nous le verrons plus loin, cette « esthétique de la faiblesse » est en général menacée par le spectre de l'intraduisible (Simon : 1994).

III.2 L'interférence involontaire

Si l'interférence volontaire se manifeste généralement dans les textes littéraires, l'interférence involontaire par contre touche principalement, (mais pas exclusivement¹⁵) les textes pragmatiques. Il s'agit des textes « qui servent essentiellement à véhiculer une information et dont l'aspect esthétique n'est pas l'aspect dominant » (Delisle 22 : 1980). Cette catégorie représente une classe ouverte de textes qui ne se prête pas facilement à la systématisation. Il s'agit entre autres, d'articles de presse, de la correspondance générale (demande d'emploi par exemple), des brochures explicatives non techniques, de la documentation touristique, des rapports et documents officiels... (Delisle : 1980).

Celui qui rédige une demande d'emploi ne gagne rien à exposer ses lacunes linguistiques dans son texte, bien au contraire : le manque de maîtrise de la langue peut entraîner un rejet de sa requête. De même, ce n'est pas délibérément qu'un journaliste s'exprimera dans une langue pâteuse. Son premier réflexe est de rechercher la clarté dans l'expression, de faire passer, sans encombre et sans ambiguïté, l'information. Dans cette optique, tout brouillage du sens résultant d'un mélange de langues ne peut être que le résultat d'une compétence linguistique mal assurée, notamment quand ce brouillage gêne la compréhension. Comme le demandeur d'emploi, le journaliste qui étale ses

¹⁵ Nous ne voulons pas suggérer ici que les interférences volontaires existent seulement dans les textes littéraires et les interférences involontaires dans les textes pragmatiques. Il peut arriver que dans tel texte littéraire, la présence des interférences soit attribuable non pas à un choix esthétique délibéré, mais plutôt à une faible maîtrise, par l'écrivain, de sa langue d'écriture. Il peut aussi arriver que dans un texte pragmatique, l'auteur recoure volontairement aux interférences dans le but de mieux adapter la forme de son message à la situation de communication.

insuffisances linguistiques s'expose à la désapprobation de son lectorat. Bref, il est des cas où celui qui enfreint la norme linguistique le fait à ses risques et périls.

« [Dans les sociétés où les puristes régissent la langue...], on subit les conséquences de toute atteinte à la norme linguistique en s'exposant en général à une communication plus difficile, à des commentaires critiques, à un déclassement social, à une disqualification (par exemple quand on manque de compétence dans une langue technique ou que l'on fait des fautes en rédigeant une demande d'emploi) » constate Muller (1985 : 264)

Lorsque cette violation de la norme prend la forme d'un mélange de langues susceptible d'entraîner des sanctions¹⁶ ou de nuire à la communication, il s'agit alors d'un cas typique d'interférence involontaire.

Au Cameroun, la connaissance et la maîtrise des langues officielles (le français et l'anglais) sont tributaires de l'instruction. Les plus instruits (intellectuels) s'expriment habituellement dans une langue châtiée (acrolecte) ; les rares cas d'interférences qu'on peut relever dans leurs discours sont le plus souvent voulues ou imposées par l'environnement culturel¹⁷. Mais dans le contexte camerounais, les usagers du français acrolectal sont peu nombreux et pour cause :

« [...] L'urbanisation, l'exode rural, les forts taux d'abandon scolaire, la médiocrité des sources de maintien et de renforcement du « bon usage », le phénomène de désalphabétisation, la pression culturelle de l'Occident, et les politiques linguistiques officielles, ont tous contribué à la création d'une masse d'individus semi-lettrés qui utilisent quotidiennement une variété [de langue] non conforme à la norme de la langue officielle » (Mopoho 1997 : 247).

¹⁶ Même l'interférence volontaire peut entraîner des sanctions. Dans le domaine littéraire, la sanction est le plus souvent exercée par les maisons d'édition et les critiques qui peuvent choisir de boudier telle ou telle œuvre littéraire. Au Canada par exemple, à l'époque de la « Querelle du joual », l'œuvre de Jasmin, *Pleure pas Germaine*, écrite en joual, s'était heurtée aux critiques acerbes des adversaires du joual. De Roussan publiait : « Traduit en bon français, ce roman obtiendrait le Goncourt » ; -Blais tranchait : « Nous ne commentons pas cette sorte de littérature » ; quant à Major, il se contentait d'ironiser « Tu pourras toujours pleurer Germaine, tes enfants ne te comprendront même plus » (Toutes ces réactions sont tirées d'une lettre ouverte de Claude Jasmin publiée sur le site http://www.claudejasmin.com/wordpress/?page_id=166 . Consulté le 17 août 2004).

¹⁷ Par exemple, quand un journaliste du *Messenger* écrit que « les obsèques traditionnelles ont pris le relais /.../ avec *l'ouverture des lamentations* à l'esplanade de l'église de la paroisse Sacré-Cœur », l'expression en italique gras renvoie à un rite funéraire chez les Bamiléké de l'Ouest Cameroun.

Ces semi-lettrés sont les utilisateurs du « mésolecte », variété intermédiaire caractérisé tantôt par un style élémentaire (mésolecte inférieur), tantôt par un style prétentieux et inutilement alambiqué (manifestation de l’hypercorrection), le mélange des stratégies discursives, le mélange des registres soutenu et familier, l’utilisation hors contexte d’un vocabulaire technique, la recherche du mot rare et généralement incongru (mésolecte supérieur) (Mopoho : 1994). (8a) et (8b) illustrent le français et l’anglais mésolectaux. Les interférences et les incorrections grammaticales qu’on peut y relever sont accidentelles.

8.

a -

Adresse du destinataire

Adresse du destinataire

Monsieur le Directeur,

Très respectueusement je *m’octroi* auprès de votre illustre personnalité solliciter un emploi dans votre société.

En effet, je m’appelle..., domicilié à [nom de lieu] *détenant un niveau d’étude bien considérable dont le CEPE, et CAP avec un niveau de second cycle de première mécanique de fabrication spécialiste en soudure mécanique, en vue de promouvoir un bon équilibre familial et une bonne stabilité sociale, je serai ravi de me dépenser pour la bonne marche de votre société.*

Tout en attendant de vous une suite favorable, veuillez agréer, monsieur, l’expression de *ma très profonde compation et aussi sachez que pour moi, le commencement est un moment de délicatesse.*

Signature

b-

Adresse du destinataire

Adresse du destinataire

Dear Sir,

I have the honour most respectfully to apply for this job. I particularly thank you for the vacancy of job that you have offer to Cameroonians in your industry, I wish to be one of the workers of this manufactural product or the transportation of your good to the various markets. Am a holder of G.C.E Ordinary Level with eight papers of good greats and I will be able to respect all the good instruction of your industry. I will be very happy if my application is granted. Am and anglophone but I have been in Bafoussam for two years with a very good language of French.

While waiting for your favourable response, I remain your humble servant.

Signature

L'un et l'autre rédacteur peinent à s'exprimer clairement et distinctement dans leur première langue officielle. Dans (8b), on peut percevoir l'influence du français dans les tournures verbeuses telles que « ***I have the honour most respectfully...*** », traduction littérale de la tournure « *J'ai l'honneur de venir très respectueusement ...* ». En anglais standard, on dirait directement par exemple « *I wish to apply for...* ». De même, « ***While waiting for a favourable response...*** » semble être une traduction de la formule de politesse utilisée en français dans le même contexte, « *Dans l'attente d'une suite favorable...* ». D'une façon générale, dans le contexte culturel camerounais,

« un candidat postulant un emploi évitera dans sa demande d'insister ouvertement sur ses qualités et ses expériences pertinentes, parce que dans sa culture une telle action trahirait un manque d'humilité » (Mopoho 1997 : 251).

C'est pour proclamer son humilité que le candidat s'abaisse devant l'autorité de son futur employeur. Il croit faire bonne figure en flattant l'ego de ce dernier. Il va sans dire que

cette stratégie est aux antipodes de celle que l'on remarque dans la culture occidentale (européenne et américaine) dans laquelle le postulant doit se présenter sous son plus beau jour, se vendre en mettant au premier plan ses talents et ses mérites. En effet, écrivent Thill et Bovée (1991 : 355)

« [An application letter] is a form of advertising designed to help you get an interview. As in all forms of advertising, your objective is to call the reader's attention to your best features and to downplay your disadvantages, without distorting or misrepresenting the facts ».

Les conseils ci-après de De Cherisey et Kempf (1998 : 162) vont dans le même sens : « Offrez vos services, n'implorez pas un emploi [...] Évoquez vos qualités de façon précise et détournée [...] Ne dévoilez pas non plus vos faiblesses ... » écrivent-elles. Mais dans la mesure où c'est la norme culturelle qui conditionne la forme du discours, on voit mal comment ces différents conseils peuvent avoir un caractère universel.

Autre marque d'interférence : dans les deux extraits (et plus particulièrement dans (8a)), les ponctuations sont rares et distribuées au hasard, ce qui contribue à opacifier davantage le sens. Chaque paragraphe dans (8a) comprend une seule phrase portant plusieurs idées enchaînées de façon fantaisiste. Le lecteur a l'impression que le point intervient seulement après que la pensée s'est évidée. Cette démarche discursive, qui est une autre manifestation subtile de l'interférence ressemble, à s'y méprendre, à celle que l'écrivain Rao (1963 : vii-viii) présente comme une stratégie narrative des Indiens: « We have neither punctuation nor the treacherous 'ats' and 'ons' to bother us- we tell one interminable tale. Episode follows episode, and when our thought stops, our breath stops, and we move on to another thought ».

Par ailleurs, en ce qui concerne la mise en page, la lettre écrite en anglais obéit plutôt aux conventions du français : les coordonnées de l'expéditeur sont sur la partie

supérieure gauche de la page (au lieu d'être sur la partie supérieure droite comme l'exige la convention anglaise) ; l'expéditeur signe sur la partie inférieure droite tandis que la norme anglaise exige que la signature soit placée sur la partie inférieure gauche.

Enfin, au Cameroun, l'interférence involontaire touche les textes produits par ceux qui parlent le français ou l'anglais basilectal. Dans le continuum basilecte – mésolecte-acrolecte, le basilecte désigne la variété de français ou d'anglais fortement pidginisée pratiquée par les analphabètes. Les interpénétrations du superstrat et des substrats sont telles que, dans les productions linguistiques des usagers de ces variétés, « l'on a peine à distinguer ce qui est la réalisation approximative des structures françaises [ou anglaises] de ce qui ressortit aux langues du substrat » (Manessy 1978 : 93). D'une façon générale, on peut dire que lorsque l'on passe du mésolecte au basilecte, les interférences tendent à surabonder. De fait, les usagers du mésolecte ont une certaine connaissance normée (quoique déficitaire) du superstrat tandis que ceux du basilecte n'ont jamais fait l'expérience d'un apprentissage systématique de la langue. Quoiqu'il en soit et malgré cette différence, ce serait mal apprécier la situation sociolinguistique du français et de l'anglais au Cameroun que de vouloir dresser des cloisons étanches entre ses différentes variétés. Il peut arriver que les traces du basilecte se retrouvent dans le mésolecte et inversement, que l'acrolecte partage certains traits avec le mésolecte supérieur etc. Le trinôme basilecte-mésolecte-acrolecte représente donc non pas des entités discrètes, mais de simples ordres de grandeur (Bickerton : 1973).

L'interférence involontaire se manifeste aussi dans les discours des Franco-canadiens en général¹⁸, et en particulier dans ceux des minorités francophones vivant

¹⁸ Bon nombre de Franco-canadiens sont plus ou moins « bilingues dans leur propre langue », constate Roux (cité par Letocha 1993 : 11).

dans les provinces anglophones et/ou scolarisés en anglais¹⁹. Selon Mougeon, à entendre certains Franco-canadiens s'exprimer dans leur langue maternelle, on a « l'impression qu'ils sont moins éduqués qu'ils ne le sont en réalité » (1995 : 54). En effet, il y en a qui, entièrement ou partiellement scolarisés en anglais, sont plus aptes à exprimer leurs pensées dans la langue anglaise que dans la langue française, ou empruntent massivement à l'anglais quand ils s'expriment en français.

Les exemples (9a) et (9b) sont des demandes d'emploi écrites par des jeunes de 12^{ème} année du secondaire supérieur, originaires d'une communauté acadienne de Nouvelle-Écosse. Elles sont tachées de traits discursifs (manifestes ou difficilement décelables) de la langue anglaise. Nous doutons fort que leurs auteurs en aient eu conscience :

9-
a.

Adresse du destinataire

Adresse du destinataire

Madame (nom),

C'est par la présente que je pose ma candidature pour un emploi d'été ***avec*** votre organisation.

Pendant la dernière année, j'ai travaillé comme aide charpentier. Aussi, j'ai arbitré des jeux de ***ballon panier*** pour l'école. ***Ceci démontre la responsabilité de ma part. J'ai déjà fait du bénévolat avec la Radio Communautaire.*** Je fais partie de divers comités. Je suis ***le*** président de la Maison des Jeunes. Je suis ***le*** vice-

¹⁹ L'histoire sociolinguistique du Canada nous enseigne que pendant plusieurs années, des politiques linguistiques hostiles en vigueur dans les provinces anglophones canadiennes ont privé les minorités francophones du droit linguistique de s'instruire dans leur langue maternelle. Il faudra les interventions des tribunaux pour que celles-ci retrouvent ce droit. Quand on sait que dans ces provinces anglophones, la situation sociolinguistique prédispose déjà le français à l'anglicisation, on peut aisément deviner l'impact que l'exclusion du français des écoles aura sur la compétence linguistique des minorités francophones.

président du conseil étudiant de mon école. Et finalement, je *suis sur le conseil* administratif du *Conseil Jeunesse Provincial*. Ces *engagements* démontrent que je suis un jeune leader et que *je pourrais être un atout* pour votre organisation. *Je suis entièrement confiant d'être qualifié pour un emploi à la [nom de l'organisation]*.

J'aimerais tellement que vous m'accordiez une entrevue pendant laquelle nous pourrions *discuter* mon curriculum vitae ci-joint.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame, de recevoir mes salutations distinguées.

Signature

b.

Adresse du destinataire

Adresse du destinataire

Madame (nom)

Je désire poser ma candidature pour un poste d'été au centre d'animation. Veuillez trouver ci-joint mon curriculum vitae pour *lecture* et *considération*.

Je suis présentement en 12^e année à *l'école* [nom de l'école] et je *planifie* poursuivre mes études à l'université Sainte Anne dans le domaine des soins paramédicaux. *Je suis confiante que j'ai toutes les qualités nécessaires pour remplir les exigences d'un poste d'étudiant pour l'été*.

Je vous contacterai la semaine prochaine pour vérifier si vous avez bien reçu mon curriculum vitae et pour me renseigner au sujet de la possibilité d'une entrevue. En attendant, n'hésitez pas à me contacter au [numéro de téléphone]».

Signature

Dans ces deux exemples, la mise en page de la lettre obéit aux normes de présentation de la langue anglaise. Les coordonnées du destinataire se trouvent sur la partie supérieure droite, celles du destinataire à gauche.

Par ailleurs, les deux lettres recèlent de nombreux anglicismes : il y a par exemple des anglicismes sémantiques, c'est-à-dire des signifiants français chargés de signifiés anglais. « *Engagements* », « *atout* », « *discuter* » acquièrent les nuances sémantiques de leurs correspondants anglais les plus fréquents à savoir, « *commitments* », « *asset* », « *discuss* » (9a) ; de même, dans (9b), « *considération* », « *planifie* », « *confiante* », « *exigences* », « *vérifier* » obéissent aux comportements syntaxiques et sémantiques de « *consideration* », « *planning* », « *confident* », « *requirements* », « *check* ». Il y a aussi des anglicismes de structure tels que « *je suis sur le conseil administrative* », calque syntaxique de « *I am on the administrative council* », « *je suis confiant que.../ je suis confiant de...* », calque syntaxique de « *I am confident that...* »... Même l'usage qui est fait du déictique « *ceci* » masque une influence de l'anglais « *this* ». La tonalité générale des deux textes, pour quiconque connaît la tonalité des demandes d'emploi en anglais, est fortement imprégnée d'un « *ton-translation* »²⁰ (Mounin 1955 : 142). Bref, les exemples (9a) et (9b) dégagent une forte odeur de « traduction inachevée » (Simon 1994 : 15), même s'ils paraissent directement pensés et rédigés en français..

Comme nous le verrons plus loin, la démarche du traducteur ne sera pas la même selon que les interférences qui émaillent le texte à traduire sont voulues ou accidentelles.

IV. Du phonème au texte : une hiérarchisation des interférences

Dubois et *al.* (1973) indiquent que l'interférence se manifeste à tous les niveaux de l'analyse linguistique, notamment aux niveaux phonétique, lexical, syntagmatique et syntaxique. Mais comme nous le montrerons en adoptant la perspective de l'analyse du

²⁰ L'auteur souligne.

discours, on peut aussi percevoir les effets de l'interférence à un niveau supérieur à la phrase, c'est-à-dire au niveau du discours ou du texte considéré dans son unité.

IV.1 Interférences phonétiques

L'interférence phonétique touche aussi bien le discours oral que le discours écrit²¹. Dans le discours écrit, elle intervient généralement dans les textes littéraires (roman, théâtre) dans lesquels l'auteur essaie, par souci de réalisme ou par jeu, de reproduire au plus près de la prononciation, l'idiolecte d'un personnage. C'est ainsi que dans (10), Abéga (1985 : 122) calque la graphie des mots sur l'accent phonétique de son personnage, ceci dans le but de mieux mettre en évidence son origine ethnique (il est ressortissant du Nord Cameroun) et son faible niveau d'instruction.

10 - « Quand **zé souis véni**, vous avez dit que **zé** dois mourir parcé qué moi **zé né souis** pas ton frère, parcé qué **zé** n'a pas mouillé la barbe dé vous. Vous ici, **z'être** aussi dans mon **bureau**. Moi **zé réfisé** aussi dé vous vendre les soyas, parcé qué vous n'a pas mouillé ma barbe. Vous **réfisez** mé soigner, moi **réfisé** vous vendre. Allez **dirre** ! - Vous commandez là-bas, moi aussi **zé** commandé ici »²² (Abéga 1982 : 125).

Le discours illustré en (10) porte les traits phonétiques du fulfuldé, langue véhiculaire parlée dans le Nord du Cameroun. Il atteste les remarques ci-après de Zang Zang sur le français parlé dans le Nord du Cameroun : « Chez le locuteur natif du Nord Cameroun, le phonème /y/ se rend fréquemment par /i/. Ce phénomène est sûrement dû à l'absence de la voyelle /y/ dans la langue maternelle » (1998 : 144). Un peu plus loin, il ajoute :

« Les langues de la région septentrionale du Cameroun font partie de celles dont le système consonantique ne comporte pas les phonèmes [ʒ] et [ʃ] si bien que les

²¹ L'interférence phonétique qui se manifeste dans le discours écrit intéresse le traducteur tandis que celle qui se manifeste dans le discours oral intéresse l'interprète. Les deux formes sont pertinentes dans une étude traductologique. Mais dans le cadre de la présente étude, l'interférence phonétique ne sera évoquée que dans le contexte du discours écrit.

²² Nous soulignons.

oppositions [z] / [ʒ], [s] et [ʃ] / [ʒ] y sont inexistantes [...] Le locuteur natif du Nord Cameroun a toujours été reconnu comme celui qui remplace les /ʃ/ par les /s/ et les /ʒ/ par les /z/ » (1998 : 148-149).

Par ailleurs, l'opposition /e/—/ə/ est neutralisée « à cause du rejet des voyelles antérieures » arrondies (Zang Zang 1998 : 161) Toutes ces remarques permettent de comprendre pourquoi le personnage dit « réfisez » au lieu de « refusez », « bireau », au lieu de « bureau », « zé » au lieu de « je » etc.

Toujours à propos de l'interférence phonétique, de nombreux travaux attestent l'interférence du code phonétique anglais sur le français parlé au Canada (Meney : 1999 ; Ostiguy : 1996). Entre autres traits attribuables au contact avec l'anglais, on note une tendance à l'allongement des voyelles dans les mots empruntés -/tchi :p/ (*cheap*), /brɛ :k/ (*break*), la diphtongaison des voyelles- /gejm/ (*game*) , /kraisler/ (*chrysler*)..., la tendance à la dénasalisation des voyelles nasales- /brandil/ (*brandy*) au lieu de /bradi/, /Kampys/ au lieu de /kapys/. La prononciation à l'anglaise touche également les mots francisés depuis longtemps tels que « *bungalow* », « *leader* »²³...

Tous ces traits phonétiques seraient sans importance pour le praticien de la traduction s'ils n'émaillaient le discours écrit. On les retrouve particulièrement dans les textes littéraires dans lesquels ils servent à mettre en évidence l'identité des personnages. L'écriture théâtrale de Tremblay offre des exemples de la contamination du code écrit par les particularités phonétiques du discours oral. Dans *Les Belles sœurs* (1972), Germaine Lauzon dit « stirio » (20) pour « stéréo », « smatte » pour « smart », Lisette de Courval dit « Urope » (24) pour Europe... L'influence de l'anglais est perceptible dans la substitution du /e/ français par le /i/ anglais dans le premier exemple, l'allongement du /a/ dans le

²³ Tous les exemples, à l'exception du dernier sont tirés de Meney (1999 : xiii).

deuxième et le remplacement du / ϕ / par le /y/ dans le dernier exemple. Tous ces traits phonétiques permettent à l'auteur de mieux caractériser ses personnages comme étant des Franco-québécois.

IV.2 Interférences lexicales

L'interférence lexicale prend généralement la forme de l'emprunt, qui est un phénomène normal et inévitable dans la vie des langues. Il y a, entre les langues, un trafic constant d'unités lexicales, trafic dont le sens et l'ampleur dépendent des situations sociolinguistiques.

L'emprunt peut être de deux ordres : il peut s'agir d'un emprunt du signifiant c'est-à-dire de l'importation d'une forme étrangère pour nommer une réalité extralinguistique étrangère à la langue d'accueil ; il peut aussi s'agir d'un emprunt du signifié c'est-à-dire de l'attribution, à une forme autochtone ou étrangère, des nuances sémantiques d'une unité lexicale appartenant à une autre langue. L'emprunt du signifié est généralement due à des confusions entre les aires sémantiques de deux unités de deux langues différentes. C'est parce que le locuteur bilingue est inconscient de l'asymétrie des champs sémantiques de langue à langue qu'il a tendance à attribuer, abusivement, à une unité lexicale d'une langue X, les sèmes de signification d'une autre unité lexicale appartenant à la langue Y. Dans le cas du bilinguisme français/anglais, les emprunts des signifiés seront d'autant plus nombreux que les unités lexicales des deux langues tendent parfois à se recouper ou à se ressembler. Et selon une remarque de Jakobson (cité par Larose 1989 : 131) « les mots qui se ressemblent par le son se retrouvent attirés l'un vers l'autre pour le sens ».

IV.2.1 Emprunts de signifiants

Le français et l'anglais parlés au Cameroun recèlent de nombreux mots empruntés aux langues locales, pour désigner des réalités culturelles camerounaises. Ces termes renvoient, entre autres, à l'art culinaire (*le koki, le bobolo, le ndolé, le kwakoukou, le keleng keleng, le makala, le kwem, le mbongo, le nkui, l'arki, le matango, le miondo, le soya, le mbongo tchobi...*), à l'art vestimentaire (*le kaba ngondo, les samaras, la gandoura...*), à l'art musical (*le juafu, le makossa, le bikutsi, le mvet, le ngoso, le magambeu, l'assiko...*), aux sociétés secrètes traditionnelles (*le la'akam, l'essigan, le ngondo, les takumbeng...*) aux pouvoirs traditionnels (*le bobok, le lamido...*) etc.

L'anglais camerounais comporte aussi de nombreux emprunts issus du français. En voici quelques exemples cités par Mbangwana (1999 : 94) : *vignette* (road tax disc), *carte grise* (prononcée catgriss; car registration book) *scolarité* (registrar's office), *cité* (residence hall), *demande d'explication* (query), *chargé de mission* (official representative), *bon de caisse* (pay voucher), *commissariat* (police station), *mandat* (money order), *doleance* (grievance)...

Le français canadien est lui aussi riche en éléments lexicaux empruntés aux langues amérindiennes (amérindianismes) et à la langue anglaise. Les emprunts aux langues amérindiennes sont peu nombreux et appartiennent surtout aux domaines de la faune, de la flore et de l'art vestimentaire. Exemples : *maskinongé, atoca, micouenne, mocassin, carcajou, qalipu, ouaouaron, chicoutai, pimbina, achigan, ouananiche, chinook*...Voici comment Hewson (2000 : 34) justifie les emprunts aux langues amérindiennes : « Since the early settlers also had to adapt to a different climate and

terrain from that of « la douce France », they borrowed names of the flora and fauna from the Indian languages that they found *in situ* [...] ».

Quant aux emprunts d'origine anglaise, ils sont de loin les plus nombreux et les plus diversifiés. Certains emprunts sont intégrés directement, sans adaptation. C'est le cas des mots tels que « *cute* », « *fun* », « *fancy* », « *draft* », « *backbencher* », « *hot-dog* », « *brake* », « *job* », « *bill* », « *game* »... D'autres subissent une adaptation graphique qui les transfigurent complètement au point d'occulter leur origine anglaise: « *balloune* » (*balloon*), « *bécosse* » (*backhouse*), « *pinotte* » (*peanut*), « *badloque* » (*bad luck*), « *bébé doll* » (*baby doll*). D'autres enfin sont intégrés morphologiquement au système d'accueil au moyen de l'adjonction d'un morphème flexionnel français. Dans les exemples qui suivent, le morphème verbal français *-er* est ajouté aux verbes anglais ²⁴: « *tchéquer* » ou « *checker* », « *backer* quelqu'un », « *flailler* » ou « *flyer* » « *shiner* », « *watcher* », « *settler* » (Meney : 1999).

Bref, au Cameroun comme au Canada, le français et l'anglais empruntent volontiers aux langues locales. Mais, au niveau du bilinguisme officiel, le français, langue prêteuse au Cameroun est au Canada la langue emprunteuse. D'où l'abondance des mots français dans l'anglais camerounais et des mots anglais dans le français canadien.

²⁴ Cette catégorie d'interférence pourrait être classée dans le registre des interférences morphologiques, c'est-à-dire celles qui affectent les morphèmes. On la retrouve également dans l'anglais camerounais. Exemples : *to dis-enclave* (désenclaver), *to titular-ise* (titulariser), *to scholar-ise* (scolariser)... La grande productivité du suffixe *-ise* dans l'anglais camerounais inspire la remarque ci-après à Mbangwana (1999 : 96) : « The suffix *ise* is equally productive to the extent that Cameroon English uses it to describe actions which British English would express using adjectives, e.g, *precise*, *concretise*, *vulgarise*, *scholarise*, *responsibilise*, *titularise* [...]. Surely, the meanings these new verbs seek to achieve are action and process-oriented. Adjectives would be inadequate to express such dynamic situations [...] ».

IV.2.2 Emprunts de signifiés

Les langues n'empruntent pas que les signifiants des mots. Ils empruntent aussi leurs signifiés. C'est ce que l'on appelle « les calques de sens » ou « calques sémantiques ». Ils se manifestent « par l'addition, au sens courant [d'un] terme, d'un sens emprunté [à une autre langue] » (Dubois *et al.* 1973 : 73). Alors que les emprunts des signifiants « sautent » à l'œil et aux oreilles de l'autochtone, du fait de leur graphie ou de leur prononciation inhabituelles, les emprunts des signifiés sont plus difficilement décelables en raison de l'arbitraire du lien entre signifiant et signifié. C'est bien parce que le sens n'est pas immanent au signe qu'il est susceptible de s'altérer, de s'étendre ou de se rétrécir. Dans les contextes bilingues, la superposition des champs sémantiques débouche sur une réorganisation de la structure sémantique des mots de la langue qui subit les interférences.

Au Cameroun, les langues camerounaises sont la source de plusieurs calques sémantiques qu'on trouve dans le français et l'anglais camerounais. Par exemple, si en français international le mot « *se baigner* » signifie « *se laver dans une baignoire* », dans le français camerounais par contre, à cause de l'interférence des langues locales, le mot a acquis le sens plus général de « *se laver* », peu importe le moyen utilisé. Zang Zang (1998 : 271) explique :

« Dans les cultures camerounaises, il existe un [seul] verbe qui signifie 'se laver entièrement le corps avec de l'eau (dans une rivière, un fleuve, avec un seau d'eau etc.)'. Les douches et les baignoires sont de la culture occidentale. En français, la manière dont on se lave est désignée par un verbe bien précis. Dans une baignoire, on se baigne; sous une douche, on se douche. Le français camerounais ne fait pas cette différence. Ainsi, se laver, se doucher, se baigner sont de simples variantes stylistiques. On peut -se laver à la rivière, -se baigner dans un seau d'eau, -se doucher dans une baignoire » .

La neutralisation de l'opposition entre « *se baigner/se doucher* » est aussi perceptible dans l'anglais camerounais dans lequel « *to shower* » et « *to bath* » sont quasiment synonymes.

Autre calque sémantique : dans le français camerounais, le mot « *bonsoir* » a le double sens de « *bon après midi* » et de « *bonsoir* » proprement dit. C'est que dans les langues autochtones camerounaises, « la journée est divisée en deux parties : le matin on dit « bon matin » et le soir on dit « bon soir » » (Zang Zang 1998 : 276). Dans la culture occidentale par contre, la journée est divisée en trois parties notamment le matin, l'après-midi, et le soir, ce à quoi correspondent les modes de salutation « *Bonjour/good morning, Bon après-midi/good afternoon, et Bonsoir/good evening* ». La superposition des langues occidentales sur les langues locales entraîne la tendance à la neutralisation, dans le français et l'anglais camerounais, de l'opposition « *bon après-midi/good afternoon* »-« *bonsoir/good evening* ». Par conséquent, au Cameroun il est possible de s'entendre dire « *bonsoir* » ou « *good evening* » à une heure de l'après-midi !

Toujours du fait du contact avec les langues locales, la « *bouche* », considérée dans les langues et les cultures camerounaises comme l'organe de la parole, désigne, par métonymie, dans le français camerounais, la « parole » elle-même²⁵. Ce glissement sémantique est à la source des locutions suivantes : « *avoir la bouche* » (être querelleur), « *ne pas avoir la bouche* » (ne pas avoir voix au chapitre), « *avoir une bonne bouche* » (savoir flatter par des paroles), « *être mauvaise bouche* » (avoir une mauvaise

²⁵ Oyono (1956 : 49) exploite, à des fins esthétiques, cette polysémie du mot « bouche » en faisant dire à l'un de ses personnages : « Engamba est mon frère, coupa Mbogsi, parce que nous avons la même famille maternelle, sa mère et la mienne étant de la tribu des Banès... Tout ce qui le touche me touche aussi, nous avons le même sang et je peux parler pour sa bouche » c'est-à-dire « *à sa place* ».

langue), « *mettre sa bouche dans une affaire* » (se mêler, en parlant, de ce qui ne vous regarde pas), « *être même bouche* » (être du même avis) ...

Dans (11) les mots en italique ont subi un tel gauchissement sémantique que ces phrases pourraient désarçonner tout locuteur francophone étranger aux langues et aux cultures camerounaises.

11-

- a- « Il faut dire à tes *étrangers*²⁶ de faire moins de bruits » (hôtes, visiteurs) (Zang Zang 1998 : 286)
- b- « C'est vous-même qui avez *mangé* votre frère » (envoûté) (Zang Zang 1998 : 303).
- c- « Chaque fois que les amis de Mbarga vont lui rendre visite, son épouse *attache la figure* » (elle ne leur fait pas bon visage) (idem).
- d- Les *funérailles*²⁷ de leur grand-père décédé le 25 janvier 1965 auront lieu le 10 janvier 2005 au village (fêtes organisées en l'honneur d'un mort).
- e- « S'il t'insulte encore, tu *réponds* » (tu l'insultes aussi) (Zang Zang 1998 : 308).
- f- « Ton fils *marche* trop ; il peut lui arriver un malheur » (se promène, divague) (Zang Zang 1998 : 304).

Certains des calques sémantiques que nous venons de relever se trouvent également dans l'anglais camerounais. C'est le cas, entre autres, de « *to shut one's mouth* » (to shut up), « *to open one's mouth* » (to say a word), « *a stranger* » et « *funerals* »... , qui ont la même charge sémantique que leurs équivalents français susmentionnés. Dans (12), nous reportons quelques occurrences de ces calques dans la communication en anglais au Cameroun.

²⁶ En français standard, le mot « étranger » désigne une personne qui n'appartient pas à un groupe (social, familial) ou à une communauté (pays) donnée. C'est une personne qu'on ne connaît pas. Mais au Cameroun, à cause d'une interférence des langues locales, on appelle étranger « toute personne qui vient chez vous et à qui vous réservez un accueil chaleureux » (Zang Zang 1998 : 292). Suivant cette définition, l'étranger peut être un ami, un collègue, un voisin, un membre de la famille... bref toute personne qui n'habite pas avec vous de façon permanente.

²⁷ Selon le Petit Robert, le mot « funérailles » désigne « l'ensemble des cérémonies accomplies pour rendre les derniers devoirs à la dépouille de quelqu'un ». Les rites funéraires comprennent entre autres, la crémation, la levée du corps, la mise en bière, l'inhumation, l'incinération... Dans le français camerounais par contre, le vocable « funérailles » renvoie à deux réalités différentes : il renvoie aux obsèques qui ont lieu après le décès et aux fêtes commémoratives organisées quelques années après en l'honneur du défunt.

12.

- a- « Come and greet my *stranger*. His name is Bill; we were classmates at Sasse » (Simo 2002 : 20) (guest).
- b- « The *funerals* of Ma Christina who passed away in 1995 will take place on March 22, 2002 in Balikumbat ». (*The Herald* le 12 février 2002).
- c- “*Shut up your mouth!* Bloody fool. If he *opens his mouth* again...” (Butake 1999 : 16).

Dans les exemples ci-dessus, on note une opacification du signifié des mots en italique, qui peut déboucher sur une déformation ou sur un obscurcissement du vouloir-dire. La distance linguistique et culturelle entre le français/l’anglais et les langues camerounaises rend l’extraction du sens plus ardue.

Cette extraction est par contre plus aisée quand le calque résulte de la cohabitation du français et de l’anglais. Mais il faut que le récepteur du message puisse dépister l’interférence et qu’il connaisse la langue interférente. La proximité linguistique et culturelle entre le français et l’anglais rend les calques plus insidieux, détectables seulement par l’œil ou l’oreille exercée du spécialiste. Il suffit d’une simple retraduction dans la langue interférente pour retrouver la nuance sémantique qui lui est attribuée. Dans les exemples (13), les mots en italique ont le sens de leur équivalent français le plus général ou de forme semblable :

13.

- a- « The forces of law and order will take care of the *circulation*²⁸ » (traffic) (*Cameroon tribune*, May 15, 2003).
- b- « Some 800 of such dossiers²⁹ have been *treated* » (processed) (*Cameroon tribune* 20 avril 2002).
- c- He refused to report to the *commissariat*³⁰ despite the *convocation*³¹ (summons).

²⁸ Au Canada, à cause de l’anglais, le mot « trafic » est plus fréquent que le mot « circulation ».

²⁹ À cause du français, le mot « dossier » est plus fréquent dans l’anglais camerounais que le mot « file ».

³⁰ Comme nous l’avons déjà signalé, dans l’anglais camerounais, le mot « commissariat » occulte le syntagme anglais « police station ». Or, selon le *Webster Dictionary*, « a commissariat is the branch of the army which provides food and supplies for the troops ». L’emploi qui en est fait ici pourrait donc être jugé hors norme.

La fréquence et l'abondance de tels calques dans l'anglais parlé au Cameroun font dire à Simo Bobda (1994 : 251).

« [...] Many Cameroonians would not understand somebody telling them that they have a summons (instead of Cameroon English convocation) to report to the police station [instead of Cameroon English commissariat]. Likewise, a prospective tenant would not understand a landlord asking him for a deposit (instead of Cameroon English caution) before he occupies a house »

Au Canada, il existe aussi plusieurs calques sémantiques, mais plutôt en français.

Des sens anglais sont ainsi ajoutés à des mots français de forme semblables, comme l'illustrent les exemples (14) :

14.

- a- « C'est à partir des ateliers qu'on prépare les *agendas* types des réunions [...] » (ordres du jours) (Meney 1999 : 46).
- b- « Un déménageur *charge* 120 dollars l'heure le premier juillet » (exige, fait payer) (Meney 1999 : 410).
- c- « Le suspect a demandé [au chauffeur de taxi] s'il avait le *change* pour 100 dollars » (monnaie) (Meney 1999 : 403).

D'autres calques prennent les sens de leurs correspondants anglais le plus fréquent. C'est le cas de :

15.

- a- [*Term*= *terme*] : « Il est évident qu'un autre *terme* lui permettrait d'achever plusieurs dossiers mis sur pied par l'équipe en place au conseil actuel de Balmoral » (mandat) (*CapAcadie*, 13 février 2004).
- b- [*lights*= *lumières*] « De nombreux policiers ont bloqué la circulation aux intersections traversées par le convoi [...]. Les *lumières* rouges n'existaient pas » (feux) (Meney 1999 : 1071).
- d- [*save*=*sauver*] « Les voyages organisés sont économiques et permettent de *sauver* du temps » (de gagner, de ne pas perdre) (Meney 1999 : 1540).
- e- [*definitely*= *définitivement*] « [II] a *définitivement* un problème de comportement avec l'arbitre » (Il ne fait aucun doute qu'il a un ...) (Meney 1999 : 641).

³¹ Dans le français canadien, sous l'influence de l'anglais, ce mot désigne la « cérémonie de remise des diplômes ».

f- [*to complete*= *compléter*] « Les travaux sont **complétés** » (*terminés*)
(Meneay 1999 : 502)

Les différentes formes d'emprunts se font au détriment de l'équilibre interne de la langue emprunteuse. L'addition d'un nouveau mot au lexique d'une langue ou l'adjonction d'un nouveau sens à un mot existant implique nécessairement une réorganisation interne du système. De fait, écrit Vogt, (cité par Weinreich 1974: 1) « to admit that a given element is simply added to the system which receives it without consequences for this system would ruin the very concept of system ». À ce propos, Darbelnet (1976 : 86) fait remarquer que l'intégration des emprunts assimilés morphologiquement dans le français canadien pourrait faire disparaître « d'utiles distinctions » (idem). Il écrit:

« Si l'emploi de '*mouvoir*' [*to move*] se répand, on peut s'attendre à ce que les verbes *déplacer*, *transporter*, *transférer*, *déménager* perdent de leur fréquence et soient condamnés à plus ou moins longue échéance. [...] L'adoption de '*chéquier*' avec les différents sens du verbe *to check* [...] réunit sous la même appellation des actions aussi diverses que *mettre à la consigne*, *faire enregistrer* (des bagages), *mettre au vestiaire*, *vérifier*, *pointer* » (Darbelnet 1976 : 86).

IV.3 Interférences syntagmatiques

Dans cette partie, le vocable « syntagme » renvoie à ce que la grammaire traditionnelle appelle « locution ». Il ne s'agit donc pas pour nous d'étudier le syntagme comme l'un des constituants de la phrase à mi-chemin entre l'unité lexical et la phrase proprement dite. Nous nous intéresserons plutôt au « syntagme » en tant que « groupe de mots (nominal, verbal, adverbial) dont la syntaxe particulière donne à ces groupes le caractère de groupe figé et qui correspondent à des mots uniques » (Dubois *et al* 1973 :

305). Le français et l'anglais camerounais foisonnent, comme le français canadien, de multiples calques syntagmatiques, comme en font foi les exemples 16 et 17 ci-après :

16.

Tableau III.1 : Quelques vernacularismes syntagmatiques dans le français et l'anglais parlés au Cameroun

Français camerounais	Anglais camerounais	Français international	Anglais international
<i>Frapper à la porte de [nom du père de la jeune fille que l'on veut épouser]</i>	<i>To knock on the door of ...</i>	Demander la main de ...	To ask for a girl's hand
<i>Boire le caddie</i>	<i>To swear juju</i>	-	-
<i>Distiller de l'arki</i>	<i>To distill arki</i>	-	-
<i>Laver la veuve</i>	<i>To wash the widow</i>	-	-
<i>Doter sa future épouse</i>	<i>To dower one's wife-to-be</i>	Apporter quelque chose en dot	To bring something as one's dowry
<i>Bouffer la tontine</i>	<i>To chop³² njangi</i>	-	-
<i>Acheter la tontine</i>	<i>To buy njangi</i>	-	-
<i>Échouer la tontine</i>	<i>To fail njangi</i>	-	-
<i>Les fils et les filles de [+ nom de lieu]</i>	<i>Sons and daughters of...</i>	Les ressortissants de	Natives of...
<i>Arrêter le chef</i>	<i>To arrest the chief</i>	-	-
<i>Entrer au La'akam</i>	<i>To enter La'akam</i>	-	-
<i>Sortir du La'a kam</i>	<i>To come out of La'akam</i>	-	-
<i>Ouverture des lamentations</i>	<i>The opening of lamentation</i>	-	-
<i>Mouiller la barbe de quelqu'un</i>	<i>To wet somebody's throat</i>	Graisser la patte à quelqu'un	To grease somebody's palm
<i>Viande de brousse</i>	<i>Bushmeat</i>	Gibier	Game
<i>Pleurer son corps</i>	<i>To cry one's body</i>	Se livrer à une activité avec enthousiasme et entrain	To engage in an activity passionately and enthusiastically

³² Dans le pidgin English camerounais, « *to chop* » signifie « manger, bouffer », d'où « *to chop njangi* ».

17.

Tableau III.2 : Quelques gallicismes syntagmatiques dans l'anglais parlé au Cameroun

Français camerounais	Anglais camerounais	Anglais international
Aligner un enfant ³³	<i>To align a child</i>	To apply for child benefit
Répondre présent	<i>To answer present</i> ³⁴	To attend, to be present at
Levée du corps	<i>Removal of the corpse</i> ³⁵	-
Suivre un dossier	<i>To chase a dossier</i>	-
Le chef de quartier	<i>The chief/head of quarter</i>	-
Le chef de service	<i>The chief of service</i>	Section/departmental head
Le tribunal de première instance	<i>The tribunal of first instance</i>	Magistrate court
Le procureur de la République	<i>The procurer of the Republic</i>	The state prosecutor
Inspecteur de police	<i>Police inspector</i>	Detective, lieutenant
Police judiciaire	<i>Judicial police</i>	Criminal investigation department
Commissaire de police	<i>Police commissioner</i>	Police superintendent
Annuler un jugement	<i>To annul a judgement</i>	To quash a judgement
Bon appétit	<i>Good appetite</i>	Bon appétit!
Match éliminatoire	<i>Eliminatory matches</i>	Qualifying match
Extrême Nord	<i>Extreme North</i>	Far North
Le secrétaire d'État numéro un du...	<i>The secretary of State number one of...</i>	The junior minister for ...

³³ Dans le jargon administratif camerounais, cette expression signifie « notifier son employeur (en général l'État) d'une nouvelle naissance afin de prétendre aux allocations familiales ». L'équivalent en anglais international proposé par Kouega (1999 : 109) à savoir « *to register the birth of a child* » ne rend pas, selon nous, compte de la nuance sémantique contenue dans « aligner un enfant ». De fait, on peut très bien déclarer la naissance d'un enfant (*to register the birth*) sans l'aligner (*to align a child*).

³⁴ Ce calque de structure est doublé d'un calque sémantique. Dans les phrases « *Over 1000 of them answered present* » et « *Numerous traditional dance groups drummed, sang and danced to entertain those who answered present* » (Cameroon Tribune : 10 février 2002), l'expression « answered present » signifie « assister ou prendre part à une cérémonie » et non pas « répondre présent à l'appel ».

³⁵ L'anglais international n'a pas lexicalisé l'expression « levée du corps ». Aussi, le *Lexibase French-English Dictionary* rend-il la phrase « *La levée du corps aura lieu à 10 heures* » par « *The funeral will start from the house at 10 o'clock* ».

18.

Tableau III.3 : Quelques anglicismes syntagmatiques dans le français canadien

Anglais	Français canadien	Français international
Hot dog	<i>Chien chaud</i>	Hot dog
To go on strike	<i>Aller en grève</i>	Se mettre en/faire grève
To put emphasis on	<i>Mettre l'emphase sur</i>	Insister sur, mettre l'accent sur
A hot potato	<i>Une patate chaude</i>	Un sujet brûlant
To take the blame	<i>Prendre le blâme</i>	Endosser/porter/assumer la responsabilité
To take for granted	<i>Prendre pour acquis</i>	Tenir pour acquis
To think outside the box	<i>Penser en dehors de la boîte</i>	Innover/ sortir des sentiers battus/ faire montre de créativité
Regular gas	<i>Gaz régulier</i>	Essence ordinaire
To take one's words back	<i>Retirer ses paroles</i>	Se rétracter
To lodge a complaint	<i>Loger une plainte</i>	Déposer une plainte
To lodge a protest	<i>Loger une protestation</i>	Élever une protestation
At a moment's notice	<i>À un moment d'avis</i>	A l'improviste, au pied levé
To serve a notice	<i>Servir un avertissement</i>	Adresser un avertissement
To make a U-turn	<i>Faire un virage en U</i>	Faire demi-tour
To have the floor	<i>Avoir le plancher</i>	Avoir la parole
To take the credit	<i>Prendre le crédit</i>	S'attribuer le mérite
To lag behind	<i>Tirer de l'arrière</i>	Être devancé, accuser un retard
Police chief	<i>Chef de la police</i>	Commissaire de police
Police constable	<i>Constable de police</i>	Gardien de la paix
Superior court	<i>Cour supérieure</i>	Tribunal de grande instance
Court of the Queen's bench	<i>Cour du banc de la reine</i>	Cour d'appel
Major general	<i>Major Général</i>	Général de division

Dans (16), on remarque que plusieurs locutions, (qui sont toutes issues des langues locales camerounaises), n'ont pas d'équivalents interlinguistiques reconnus dans le français et l'anglais international. Pourtant, elles sont presque consacrées dans le français

et l'anglais camerounais. De fait, elles permettent de décrire des réalités socioculturelles propres au contexte camerounais. C'est bien au Cameroun, et non en France ou en Angleterre, qu'on « *arrête le chef* », c'est-à-dire qu'on choisit, au cours d'une cérémonie traditionnelle, l'héritier de la couronne royale. Mais il ne s'agit pas d'un simple choix dans la mesure où l'héritier pressenti doit tenter de se sauver... pour qu'on l'arrête. Le mot « *arrêter* » comporte donc dans ce contexte les sèmes [+ choix, + appréhension]. « *Arrêter le chef* » est par conséquent un syntagme figé. Si l'on remplace le chef par un autre nom, toute la locution se videra de son sens et « arrêter » retrouvera son sens conventionnel en français.

Dans (17) on relève aussi quelques vides dans la troisième colonne (anglais international). « *Suivre un dossier* » est un camerounisme qu'on ne peut comprendre que moyennant une connaissance des rouages de l'administration camerounaise. Au Cameroun, tout dossier qui n'est pas « *suivi* » stagne et peut même finir par disparaître. Aussi les usagers passent-ils beaucoup de temps à arpenter les couloirs des bureaux administratifs pour suivre personnellement « l'évolution » de leurs dossiers et éliminer, au besoin, à coup d'argent, toutes les pesanteurs bureaucratiques. Il s'agit d'une pratique socioculturelle qui, dans un pays officiellement bilingue, mérite d'être dite dans l'autre langue officielle, d'où « *to chase a dossier* »³⁶. Par ailleurs, l'influence de la culture française sur la langue anglaise est perceptible à travers les calques tels que « *Procurer of the Republic* », « *Secretary of State number one* », « *tribunal of first instance* », « *police inspector* » qui, sous leurs formes originales, dénotent des réalités

³⁶ Kouega (1999 : 109) condamne cette traduction, mais propose un équivalent tout aussi contestable : « *To keep an eye on the state employees treating one's file* ». Dans cet équivalent, c'est l'employé de l'État qui devient le centre d'attention. Or, dans la tournure française, il s'agit de suivre le dossier et non pas de surveiller l'agent, quoique ce dernier soit sous-entendu. On pourrait dire par exemple « *to follow up a file/ to keep track of a file* ».

extralinguistiques propres au monde juridico-administratif français. Contrairement aux calques contenus dans (16), ceux contenus dans (17) sont, sur le plan formel, très proches des formes originales françaises.

Cette dernière remarque vaut aussi pour (18), à ceci près que la situation sociolinguistique étant autre, le français, source d'interférences pour l'anglais camerounais, est au Canada, la victime des interférences nées de son contact avec l'anglais. La domination culturelle de la langue anglaise est mise en évidence à travers l'existence des calques tels que « *chef de la police* », « *constable de police* », « *major général* », « *cour du banc de la reine* » ... En outre, contrairement au Cameroun où les calques peuvent être issus soit des langues locales, soit du français, au Canada, l'anglais est la principale source d'interférences syntagmatiques que l'on relève dans le français canadien.

IV.4 Interférences syntaxiques

La syntaxe constitue normalement le niveau où la langue, en tant que système, est censée résister le plus à l'interférence. En effet, c'est au niveau syntaxique que la langue est plus rigide et structurée et « la structure syntaxique de toute langue constitue un tout cohérent dans sa particularité » (Letocha 1993 : 11). À en croire Martinet, elle est le reflet de la structure conceptuelle : « À chaque langue correspond une organisation particulière des données de l'expérience »³⁷ note-t-il. En d'autres termes, la syntaxe de chaque langue est la manifestation de la façon dont ses locuteurs perçoivent le monde. Pourtant dans les contacts de langues, elle n'est nullement à l'abri des interférences. De fait, plus les contacts sont fréquents, intenses et étroits, plus grands sont les risques de

³⁷ Cité par Mounin (1963 : 261).

confusion au niveau syntaxique. Comme les calques sémantiques, les calques syntaxiques font partie des déviations souvent inaperçues.

D'une manière générale, on ne saurait dresser une cloison étanche entre les interférences syntaxiques et les autres formes d'interférences analysées jusqu'ici. L'emprunt, l'extension sémantique et le calque syntagmatique exigent parfois une réorganisation complète de la structure phrastique. Par exemple, dans le français parlé au Cameroun, les calques « *pleurer son corps* » (se livrer à une activité avec passion et enthousiasme) ou « *pleurer quelqu'un* » (faire les obsèques d'une personne) indiquent bien sûr une extension sémantique du vocable « *pleurer* ». Mais ils transforment aussi un verbe intrinsèquement intransitif en un verbe transitif. Ce changement de comportement syntaxique est attribuable aux langues locales camerounaises puisqu'on peut très bien dire en ghomala³⁸, « *a lé ni* », (littéralement « *Il pleure son corps* »), où « *ni* » est le complément du verbe « *lé* ». Transposé en français, la structure détonne, le verbe « *pleurer* » n'admettant point de complément d'objet.

Nous avons signalé plus haut l'existence dans l'anglais parlé au Cameroun de la formule empruntée au français « *While waiting for your favourable response...* ». Ajoutons deux exemples pour illustrer l'influence du français sur la syntaxe des phrases anglaises. Le premier exemple provient d'un panneau-réclame qui, pendant quelques années, a trôné dans les grandes artères de la capitale politique du Cameroun. Le second est le slogan d'un parti politique.

19.

- a- « *Sweep, clean away
To gather dirtiness is good
Not to make dirty is better* »
- c- « *The Union for the change* » (Union for change)

³⁸ Notre langue maternelle.

Dans (19a), l'énoncé manque de naturel parce que sa syntaxe est calquée sur celle du français³⁹. Dans (19b), c'est encore au français⁴⁰ que l'on doit la présence, dans le texte anglais, de deux articles définis.

Dans le français canadien, on note aussi de nombreux calques syntaxiques consécutifs au gauchissement sémantique de certains mots. Ainsi en faisant suivre le verbe « *marcher* » d'un complément circonstanciel de lieu, c'est à la syntaxe de l'anglais et non à celle du français que le locuteur obéit (20a). Par ailleurs, il y a une tendance, dans le français canadien à donner plus d'autonomie syntaxique aux prépositions (20c). Normalement, disent Vinay et Darbelnet (1967 : 33) « en français les prépositions ont moins d'autonomie que les prépositions anglaises ».

20.

- a- « *Ils avaient marché au catéchisme* » (Ils étaient allés au catéchisme à pied) (Meney 1999 :1098).
- b- « *La fille que je sors avec est...* » (La fille avec qui je sors est...) (Meney 1999 : xix)

Darbelnet (1973) signale aussi l'abondance, dans le français canadien, des tournures passives. Pourtant, écrit-il avec Vinay, « le français préfère le substantif et a une certaine aversion pour le passif » (Vinay et Darbelnet 1967 : 201). Quant à Merillou-Bouffault (1997) elle relève la tendance du français canadien à placer les adjectifs qualificatifs avant les noms. Les exemples 21 illustrent toutes ces tendances syntaxiques :

21

- a- « *Vendeuse recherchée* » (Recherchons vendeuse) (petite annonce).
- b- « *Médina est reporté pour avoir dit ...* » (Médina aurait dit...) (Merillou-Bouffault 1997 : 154).
- d- « *le fantastique nouveau goût/ Un sensationnel mélange/une sévère menace/ les derniers cinq miles* » (le nouveau goût fantastique/ un mélange sensationnel/ une menace sérieuse/ les cinq derniers miles). (Merillou-Bouffault 1997 : 139)

³⁹ En français, on dirait : « Balayer, nettoyer, ramasser la saleté c'est bien. Ne pas salir c'est mieux ».

⁴⁰ L'équivalent français du slogan est : « L'union pour le changement ».

e- « *Douloureusement, elle est morte cet été* » (Nous avons la douleur de vous annoncer sa mort) (Merillou-Bouffault 1997 : 154).

Comme nous l'avons signalé plus haut, les partisans⁴¹ du déterminisme linguistique soutiennent que la logique et la vision du monde de chaque peuple⁴² sont tributaires de la langue qu'il parle et plus spécifiquement de la syntaxe de celle-ci. Autrement dit, l'ordre dans lequel nous classons les éléments de la phrase dans notre langue conditionne et détermine notre vision du monde. C'est sur la base d'un tel postulat que certains ont proclamé la supériorité de la langue française⁴³ qui, dotée d'une syntaxe intrinsèquement logique et cohérente, permet d'évoquer l'acteur avant l'action (le sujet avant le verbe), le thème avant le rhème, le nom avant l'adjectif (exemple : *un cheval blanc*), l'action avant le moyen (exemple : *Il est allé à Montréal en voiture*). L'anglais par contre tend à mettre le rhème avant le thème (exemple : *a white horse*), à décrire simultanément l'action et le moyen (exemple : *He drove to Montreal*⁴⁴), à privilégier les formes passives (exemple : *The student was sent for*)... Ces quelques tendances syntaxiques ont amené des auteurs tels que Duron (1963 : 110) à conclure que le « le français est une langue logique et l'anglais une langue pragmatique ». Les travaux de Vinay et Darbelnet (1967) les avaient conduits à la même conclusion puisqu'ils notèrent : « L'anglais est intuitif ou sensoriel et le français raisonné » (222). Bref, tous s'accordent

⁴¹ Voir les thèses de Von Humboldt reprises par Sapir et Whorf (1958).

⁴² Dauzat voit par exemple dans le français « l'organe d'un peuple qui aime la netteté, qui redoute l'équivoque, et qui s'est évertué constamment depuis des siècles, par le jeu des forces subconscientes, pour parler avec plus de clarté, plus de précision » (1977 : 352).

⁴³ Dauzat (1977 : 352) n'écrit-il pas que « le français demeure, par ses qualités d'abstraction et de précision, un des instruments de pensée les plus parfaits dont l'homme ait disposé depuis le grec de Platon et de Thucydide » ? Duhamel disait en outre : « La langue française comporte en soi tout ce qu'il faut aux esprits clairs pour s'exprimer clairement » (cité par Dauzat 1977 : 352).

⁴⁴ Il est vrai qu'en anglais, on peut aussi dire « He went to Montréal by car ».

pour reconnaître que « la logique du français n'est pas celle de l'anglais » (Letocha 1993 : 11).

Pourtant, on peut se demander à quel français et à quel anglais ces auteurs pensent quand ils énoncent ces différents traits caractérolologiques. Pensez-ils au français camerounais transformé par une multitude de langues vernaculaires ? Au français canadien, enserré et pénétré d'anglais ? Pensez-ils à l'anglais camerounais, influencé dans sa structure et dans son usage par le français ? Assurément pas. Le français et l'anglais dont ils parlent sont bien celui de Molière et de Shakespeare respectivement. Lorsque Dauzat affirme que le Français « aime la conversation et veut être compris sans difficulté, sans effort » (Dauzat 1977 : 353), il attribue à la mentalité française, ce qui en fait pourrait être considéré comme l'un des universaux des langues européennes. Que l'on parle italien, allemand, anglais ou portugais, c'est toujours à l'émetteur qu'incombe la responsabilité de la clarté.

Mais s'il est vrai que le souci de clarté caractérise les langues européennes, il s'en faut de beaucoup pour qu'on l'érige en maxime universelle. En effet, les stratégies discursives varient en fonction des contextes culturels et la notion de clarté ou d'opacité est entièrement relative.

IV.5 Interférences d'images

Dans la perspective strictement structurale qui est la leur, Dubois *et al.* (1973) n'ont point cru nécessaire d'évoquer ce type d'interférences qui, de par sa nature, déborde du cadre étroit de la linguistique pure. Les interférences d'images nous introduisent dans les univers culturels qui sous-tendent les langues en contact. Leur

existence prouve que le contact de langues n'est que l'une des facettes d'un contact plus important, celui des cultures, la langue étant l'un des éléments essentiels de la culture. En effet, écrit Nida⁴⁵, « language is a part of culture, and in fact, it is the most complex set of habits that any culture exhibits. Language reflects the culture, provides access to the culture, and in many respects, constitutes a model of the culture ». Par conséquent, « language [should not be] seen as an isolated phenomenon suspended in a vacuum, but as an integral part of culture » note Snell-Hornby (1995 : 40).

Dans la relation de dépendance entre la langue et la culture, la première sert de mode d'expression à la seconde. Les croyances, les superstitions, les visions du monde, les habitudes alimentaires et vestimentaires, les rapports entre les membres du groupe, la conception du pouvoir, du droit, de la divinité, de la sanction, les activités esthétiques et autres faits de culture doivent nécessairement être décrits linguistiquement. C'est pourquoi la plupart des faits de langue ne sont rien de moins que le retentissement des faits de culture. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer les métaphores, les comparaisons, les proverbes. Pour comprendre leur sens, il ne suffit pas seulement de connaître les langues qui les portent, mais aussi et surtout de connaître les référents culturels qui ont influencé leur formulation.

Au Cameroun, à cause de la distance culturelle entre les langues officielles et les langues locales, certaines expressions imagées fréquentes dans le français et l'anglais camerounais véhiculent des visions du monde inconnues des francophones ou des anglophones étrangers à la réalité culturelle camerounaise. Par exemple, on dira d'un

⁴⁵ Nida cité par Schaffner et Kelly Holmes (1995 : 1).

homme puissant et opulent qu'il vit « *comme un blanc/like a white man* »⁴⁶, d'une personne soignée qu'elle est « *propre comme un chat* »⁴⁷ (propre comme un sou), d'une personne méchante que « *son cœur est noir* », d'un objet très noir qu'il est « *noir comme un fond de marmite* »⁴⁸ (noir comme du jais, de l'encre, du cirage...). L'écriture romanesque d'Oyono (1956) offre un éventail de figures dans lesquelles les comparants sont puisés dans le monde écologique de l'auteur (la forêt équatoriale camerounaise) et expriment les croyances culturelles du groupe auquel il appartient. Quelques exemples :

22.

- a- « Nous autres missionnaires, dit Ignace avec un large sourire, nous sommes *comme les hiboux*. Dès que nous annonçons l'avenir, on crie à la sorcellerie » (37).
- b- « Les mains derrière le dos, *voûté comme un levier de piège à porc-épic*, il s'éloigna en ressassant son amertume » (185).
- c- « Son nez saillait dru au milieu de son visage bouffi que le soleil avait rendu *rouge comme un derrière de chimpanzé* » (67)
- d- « On peut dire que Kelara et son mari *s'aiment comme un couple de Blancs* » (104).
- e- « Allait-il *mourir comme un porc-épic*, seul dans ce grand piège où il n'y avait pas d'issue? » (156).
- f- « Ta gueule ! Rugit le policier en le *secouant comme un manguier* » (165).
- g- « Ça c'est parler? C'est parler *comme un homme mûr*! Reprit l'assistance en chœur. *Le chimpanzé n'est pas le frère du gorille* » (199).
- h- « *Essomba est vraiment la tortue* en personne » (220).

C'est dans la culture camerounaise (de l'Afrique sub-saharienne en général) que la tortue connote «la ruse » (22h), que le hibou est un oiseau de mauvaise augure (22a), que l'homme « mûr » est le maître des paroles bien dites (22h), que l'on tend des pièges pour attraper des porcs-épics (22d et 22e)...

⁴⁶ Les langues africaines ne disposent pas de mots pour désigner les nationalités. Aussi les Français, les Anglais, les Allemands, les Portugais... sont-ils désignés non pas par leur nationalité, mais par le trait qu'ils ont en commun, la couleur de leur peau. Quand on dit « *comme un blanc* », il peut s'agir indifféremment d'un Français, d'un Allemand, d'un Espagnol... qui, à cause de la colonisation, est devenu dans le contexte africain, le modèle de toutes les normes. On imagine mal un Français par exemple en train de dire comme un Camerounais que tel ou tel vit « *comme un blanc* ».

⁴⁷ En français international, on dit « être gourmand, câlin, caressant, amoureux comme un chat ».

⁴⁸ Oyono écrit: « [...]vous savez ces tirailleurs qui viennent du côté du Gabon, qui sont noirs - comme un fond de marmite, ont une tête en forme de bourse en bélier » (1968 : 50) ..

L'anglais camerounais contient aussi de nombreuses images empruntées au français camerounais ou aux langues locales. Il est courant d'entendre des expressions telles que « *to be more royalist than the king* » (to be more Catholic than the Pope) « *the national triangle* » (le triangle national)⁴⁹, « *to ask for a fair share of the elephant's meat* » (to ask for a fair share of the pie)⁵⁰, « *the curtains dropped on...* » (the curtains came down on...).

La culture camerounaise déteint sur les langues officielles aussi par le biais des proverbes issus des langues locales. Ces proverbes cristallisent la pensée et la sagesse africaines qui, bien que verbalisées dans la langue de l'autre, gardent intacts leurs référents et leurs présuppositions culturels. Certains de ces proverbes font double emploi avec d'autres existant en français ou en anglais standard. D'autres sont tout à fait nouveaux :

23⁵¹

- a- « *La chèvre du chanceux grandit même parmi les panthères* ». (Au chanceux, rien d'impossible)».
- b- « *Une seule main ne peut pas attacher un paquet* »/ « *One hand cannot tie a parcel* » (L'union fait la force).
- c- « *Si une personne est plus forte que toi, porte son sac* » (Incline-toi devant l'autorité de celui qui t'est supérieur).
- d- « *Le raccourci avait tué la perdrix* » (Il faut se méfier des solutions faciles).
- e- « *Si tu invites ta concubine, dors avec elle* ». (Comme on fait son lit, on se couche).
- f- « *On l'a jeté à l'eau au moment où il voulait se laver* » (À quelque chose malheur est bon).
- g- « *L'homme ne fait pas l'homme; l'homme fait lui-même* » (On récolte toujours ce qu'on a semé).
- h- « *Quand le pauvre tend son piège, il y prend son propre chien* » (Un malheur ne vient jamais seul)

⁴⁹ Expression désignant le Cameroun, pays ayant une forme globalement triangulaire.

⁵⁰ La tarte ne fait pas partie de la culture culinaire camerounaise.

⁵¹ Les exemples contenus dans 23 sont empruntés à Tedjouong (2002 : 72-73).

En français canadien, les calques d'expressions imagées sont parfois difficiles à déceler à cause de la longue cohabitation du français avec l'anglais. En voici quelques exemples :

24⁵²

- a- « *Penser en dehors de la boîte* » (sortir des sentiers battus).
- b- « *Être dans le même bateau* » (être logé à la même enseigne)
- c- « *Manquer le bateau* » (manquer le coche).
- c- « *Être dans l'eau chaude* » (être dans le pétrin).
- d- « *parler à travers son chapeau* » (dire des conneries).
- e- « *Le chat est sorti du sac* » (On a vendu la mèche),
- f- « *Faire un fou de soi* » (se rendre ridicule).
- g- « *Être dans les souliers de quelqu'un* » (être à la place de quelqu'un)

En dehors de (24a), (24f), les autres formes d'interférence sont moins voyantes. Les référents culturels qu'ils exploitent sont communs aux deux langues, ce qui accroît les risques de confusion. Il faut en effet avoir une certaine culture linguistique pour savoir que « *manquer le bateau* » ou « *être dans le même bateau* » sont des anglicismes d'images. En revanche, une expression telle que « *ruser comme une tortue* » exploite un élément culturel propre au contexte africain. Son étrangeté ne souffre donc d'aucun doute. De fait, elle ne peut être pleinement comprise que par celui ou celle qui connaît la culture africaine. Nida a donc raison d'écrire que « the meaning of verbal symbols on every level depends on the culture of the language community »⁵³.

IV.6 Interférences des stratégies discursives

Dubois *et al.* (1973), en indiquant que l'interférence se manifeste aux niveaux phonologique, lexical, syntagmatique et syntaxique, semblent suggérer que le phénomène ne va jamais au-delà de la phrase. Aussi n'évoquent-ils pas les faits d'interférence qui

⁵² Les exemples contenus dans 24 sont empruntés à Meney (2003 : xxiv)

⁵³ Cité par Schaffner and Kelly Holmes (1995 : 1)

déteignent sur le discours au niveau supraphrastique, c'est-à-dire au niveau du texte pris dans sa globalité comme « the ultimate linguistic unit in any activity to do with communicating in language » (Hatim 1997 : 3). Dans le passage suivant, nous nous attacherons à montrer que l'interférence peut aussi se manifester au niveau du texte.

Dans la perspective de l'analyse du discours, le « texte » désigne « a set of mutually relevant communicative functions that hang together in such a way as to respond to a particular context and thus achieve an overall rhetorical purpose » (Hatim 1997 : 223). Il est synonyme de discours et renvoie à une unité égale ou supérieure à la phrase. C'est « le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant /.../ Il est constitué par une suite formant un message ayant un commencement et une clôture» (Dubois *et al* 1973 :156). En considérant le texte ou le discours comme unité d'analyse, la phrase passe du statut de « plus grande unité d'analyse » à celui de « plus petite unité d'analyse ».

Les faits d'interférences qui affectent le texte dans sa globalité sont ceux qui influencent son organisation⁵⁴, sa cohésion, sa cohérence, sa tonalité. En effet, dans chaque langue, « tout texte se déroule selon une logique interne qui le rend cohérent. Cette logique a un effet analogue aux poutres et aux poutrelles invisibles d'une charpente d'acier assurant la solidité d'une construction » (Delisle 1980 : 119). Pour être invisibles, ces poutres et poutrelles n'en existent pas moins et leur absence est susceptible de causer une entorse à la structuration et à la compréhension globale du discours.

Les traits formels des différents types de discours/textes qui circulent dans une communauté linguistique donnée sont des invariants institués par l'habitude et facilement reconnaissables par les membres de la communauté linguistique (Halliday : 1985). Ces

⁵⁴ Delisle (1980 : 119) préfère parler d' « organicité textuelle ».

traits permettent aux membres de la communauté linguistique de distinguer, instantanément, un conte d'une demande d'emploi, un roman d'une pièce de théâtre, un texte nécrologique d'une invitation de mariage, un texte publicitaire d'une devinette, etc. De fait, comme l'écrit Bakhtine, « chaque sphère d'utilisation de la langue engendre ses types relativement stables d'énoncés /.../ » (1984 : 265). Par conséquent, « nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre et, entendant la parole d'autrui, nous savons d'emblée, aux tout premiers mots, en pressentir le genre, en deviner le volume /.../, la structure compositionnelle donnée, en prévoir la fin, autrement dit, dès le début, nous sommes sensibles au tout discursif... » (Bakhtine 1984 : 267). Il suffit de collationner des types de textes en français et en anglais pour constater que Français et Anglais « n'extériorisent pas leurs pensées et n'expriment pas leurs sensibilité avec le même équipement linguistique » (Delisle 1980 : 90).

Pourtant, comme nous allons le voir, dans les situations de bilinguisme, la structure et la texture de tel ou tel type de texte peuvent porter les marques visibles ou invisibles d'une autre langue ou d'une autre culture. Il est peu probable que pour créer la cohésion et la cohérence, pour persuader, faire acte de politesse, formuler une demande, faire correspondre son discours aux données de la situation immédiate, passer de l'humour au sérieux, de l'accord au désaccord..., le Camerounais, l'Acadien ou le Fransaskois recourent aux mêmes ressources stylistiques que le Français et l'Anglais unilingues. Ces derniers n'auront en effet, pour toute stratégie de communication, que la variation stylistique intralinguistique. Le Camerounais ou l'Acadien bilingue par contre pourra recourir non seulement à la variation intralinguistique (en changeant de registre dans la même langue), mais aussi à la variation interlinguistique (en passant d'une langue

à une autre langue). C'est l'alternance des codes qui, dans les contextes linguistiquement hétérogènes, doit être perçue comme la manifestation d'une

« form of verbal strategy which represents the ways in which the linguistic resources available to individuals vary according to the nature of social boundaries in the community, and the ways in which individuals draw on those resources to communicative effect as part of their joint construction of interpretive frame in social interaction » (Heller 1988 : 3).

L'exemple (25) est une illustration du passage d'une langue à une autre au cours du même discours :

25.

« L'Acadie qui fond comme une roche au soleil, tranquillement nous fondons aux soleils de méthane de plastique d'acier de tout le monde du plus fort de l'humiliation collective de la patience et du raisonnement, nous comprenons tout, nous comprenons qu'après avoir demandé poliment on nous dise que nous en avons trop, nous savons dire *please a minute please pardon me please thank you so very much please don't bother please I don't mind please* et encore *you're welcome please come again please anytime please don't mention it please PLEASE PLEASE PLEASE please kill us please draw the curtain please laugh at us please treat us like shit please*, le premier mot que nous apprenons à leur dire et le dernier que nous leur dirons *please. Please, make us a beautiful ghetto, not in a territory, no, no, right in us, make each of us a ghetto, take your time please*. Nous fondons comme une roche à la chaleur de l'indifférence de la tolérance de la diplomatie du bilinguisme du bien-être social de l'esprit de clocher de la patentisation du soleil de l'autruchisation de notre vue sur le monde de l'aplatventrisme chronique du *stand-by please stand-by one two three TEST TEST TEST* »⁵⁵ (Chiasson 1979 : 44).

Dans ce poème, le glissement vers la langue anglaise fait partie intégrante des stratégies esthétiques de l'auteur. En alternant entre le français et l'anglais, Chiasson réussit à thématiser, en peu de mots, la relation diglossique que le français entretient avec l'anglais en Acadie. Deux voix traversent le poème : d'une part, la voix (française) révoltée du poète devant l'apathie des Acadiens, qui fondent « comme une roche à la chaleur de l'indifférence de la tolérance de la diplomatie du bilinguisme du bien-être social [...] » (Chiasson 1979 : 44) ; d'autre part, les voix (anglaises) molles, pleurnichardes

⁵⁵ Nous soulignons.

et suppliantes des Acadiens qui ne rechignent pas à dire « Please! », à temps et à contretemps, dans l'espoir de bénéficier de quelques subsides de leurs interlocuteurs anglais, détenteurs des pouvoirs politique, économique, social. Deux discours se chevauchent donc, deux paroles coulées en une seule, celle du poète. Pourtant, les deux paroles ne se confondent pas, ni ne sont réductibles l'une à l'autre. En effet, la seconde parole, dite en anglais, permet à l'auteur d'illustrer la première, la constatation formulée en français. Le segment en anglais représente la voix de l'auteur qui imite les voix consentantes des Acadiens, et ce faisant, dénonce leur résignation. Bref, grâce à l'alternance des codes, le poème fonctionne à deux niveaux : au niveau référentiel – il rend compte d'une situation sociolinguistique précise (celle de l'Acadie) -, et au niveau métalinguistique – le code utilisé actualise d'autres structures de signification. C'est davantage chez l'écrivain bilingue que le code, généralement présenté comme le « vêtement du sens » (Pergnier 1993 : 242) peut se trouver lui-même investi d'un sens qui lui est indissociable. En d'autres termes, il arrive que dans les contextes bilingues, la langue ne soit « pas uniquement « porteuse » de contenu [...], [mais qu'elle devienne] elle-même contenu » (Fishman 1971 : 17).

Le passage d'une langue à l'autre dans le même discours fait donc partie des stratégies discursives du bilingue. Les langues alternées sont toujours fonction des situations sociolinguistiques. Au Canada, le Franco-canadien aura plus tendance à alterner entre le français et l'anglais. Au Cameroun, le Camerounais aura tendance à alterner soit entre les langues officielles et les langues locales, soit entre le français et l'anglais. Dans toutes les situations de communication, les règles qui président au

choix des langues à alterner sont nombreuses et tiennent aussi bien à la situation de communication (lieu, moment, participants, sujet) qu'à l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Dans ce dernier registre, l'alternance des codes peut permettre au locuteur de signaler sa désapprobation ou son approbation, son hostilité ou sa sympathie, la gravité ou la légèreté du sujet...

Mais l'interférence supraphrastique ne se manifeste pas seulement au moyen de l'alternance codique. Elle peut aussi prendre la forme, peu perceptible, d'un mélange de stratégies discursives. Dans le contexte camerounais par exemple, la superposition des langues officielles sur les langues camerounaises peut amener certains locuteurs à exploiter les techniques discursives de leurs langues maternelles dans leur discours en français ou en anglais. Comme les langues africaines, les langues camerounaises ont une préférence marquée pour « l'art de l'expression tacite, où sont privilégiés le proverbe, la maxime, la parabole, la métaphore, la répétition habile comme moyen d'insistance, l'adage, les images et de nombreux autres moyens discursifs du même genre » (Mopoho 1997 : 252).

Dans (26), Tanyi Tang (2000 : 67) écrit de façon détournée, préférant le discours métaphorique, chargé d'implicites, de non-dits et de sous-entendus des langues africaines au discours direct, cartésien et explicite des langues occidentales. Le locuteur est en train d'annoncer à l'interlocuteur qu'il est venu demander la main de sa fille. Mais conformément aux normes de la communication en vigueur dans sa culture dans cette situation, il doit laisser à l'interlocuteur le soin de deviner son vouloir-dire.

26.

Uncle Ettah : « Well, first of all, we are indeed very grateful for the hospitality you have shown so far. We have noticed with great satisfaction your communal spirit. Once more, we say thank you. What brings us is very important. Firstly, we have seen a young hen in Pa Abunaw's coop. Secondly, this hen has attracted our young cock. Thirdly, we have come to seek permission to allow our cock to have your beautiful hen (Turns to Pa Ettah and Mrs. Ettah). This is our mission, isn't it? » (Tanyi Tang 2000 : 67).

Dans sa réplique, l'interlocuteur reste dans le registre de la métaphore :

27-

Uncle Abunaw : « [...] We want to see the cock that flew from the city to our village to snatch our hen » (Tanyi Tang : 2000: 67).

Le locuteur et l'interlocuteur se gardent de nommer les tourtereaux. Le domicile du père de la jeune fille (de Pa⁵⁶ Abunaw) est assimilé à un poulailler, la jeune fille à une poule, le jeune homme à un coq, le mariage à un « enlèvement »...

Le phénomène que nous relevons ici ne se limite pourtant pas uniquement aux textes littéraires. Le mélange des stratégies discursives entache également les textes pragmatiques.

Nous avons mentionné plus haut, (voir (8a), (8b), (9a) et (9b) supra, pages 80-85), des exemples de demandes d'emploi dont les matériaux linguistiques et les mises en pages portent les marques de langues tierces. Nous allons à présent nous pencher brièvement sur les stratégies de persuasion déployées par les différents rédacteurs de ces textes.

Dans (8a), entre autres stratégies de persuasion, figure ce que nous pourrions appeler la « rhétorique de la pitié » : le rédacteur invoque la compassion du destinataire

⁵⁶ Vernacularisme fréquent dans l'anglais camerounais, forme abrégée de « papa ».

quand il écrit qu'il aimerait obtenir un emploi pour « promouvoir un bon équilibre familial et une bonne stabilité sociale ». Cette motivation est évoquée en même temps que sa formation académique. Il paraît donc invoquer deux arguments pour persuader son destinataire : l'argument du mérite quand il met au premier plan sa formation scolaire; l'argument de l'émotion quand il cherche à susciter la pitié de son destinataire, notamment en mentionnant, quoique de façon oblique, la précarité de sa situation familiale et sociale.

Le rédacteur de (8b) recourt aussi à deux stratégies peu ordinaires dans les demandes d'emploi rédigées en anglais international : la flatterie et l'humilité. Il utilise la flatterie quand il s'emploie à louer la philanthropie du destinataire, sans laquelle il n'aurait pas créé d'industrie pour le bien des Camerounais : « *I particularly thank you for the vacancy of job that you have offer to Cameroonians in your industry* ». L'humilité est perceptible à la toute fin de son texte dans la formule « *While waiting for your favourable response, I remain your humble servant* ». Toutes ces stratégies ne sont pas conformes au ton et au style des demandes d'emploi dans le monde occidental en général. En France comme en Angleterre, au Canada comme en Allemagne, celui qui postule un emploi sait d'avance que le destinataire n'a que faire de ses difficultés ou de ses éloges. Il sait que pour faire bonne figure, pour se vendre, il doit faire fond sur ses compétences et ses expériences (voir les exemples (9a) et (9b)). Par conséquent, les stratégies déployées dans (8a) et (8b) peuvent être perçues comme une interférence des techniques discursives en vigueur dans la culture des rédacteurs. C'est à cette conclusion qu'est parvenue Nkemleke (2004 : 606), après une étude quantitative des traits discursifs des demandes d'emploi au Cameroun. Il écrit : « 'Self-submission', 'self-appraisal', 'self-

degradation', and 'promise to serve well', seem to be widely used strategies in job applications in Cameroon ».

Le mélange des stratégies discursives est aussi perceptible dans les textes de grande diffusion tels que les articles de journaux et les petites annonces. Dans (28) et (29) nous reproduisons les structures des notices nécrologiques relevées dans la presse anglo-camerounaise et franco-canadienne respectivement. Nous montrons qu'au Cameroun, la notice nécrologique rédigée en anglais « sent » le français (28) tandis qu'au Canada, la même notice, rédigée en français reflète le ton et le style anglais (29). Pour mieux mettre en relief l'ampleur de l'hybridation, nous commençons par exposer très brièvement les traits formels caractéristiques de la notice nécrologique en français international et en anglais international.

En français international, la notice nécrologique est brève, mais sémantiquement dense. Dans la première phrase, le thème⁵⁷ indique généralement l'identité/les identités de l'auteur/des auteurs de l'annonce (parents, amis, collègues du décédé), tandis que le rhème dévoile l'identité du décédé et les circonstances de sa mort (le lieu, le moment, la cause). La première phrase suggère aussi les liens que le décédé entretenait avec les auteurs de l'annonce. La deuxième phrase quant à elle comporte des informations ayant trait aux obsèques (la date, le lieu, l'heure...). L'exemple (28) est une notice nécrologique en français international construit à partir du modèle proposé par Chauffurin (1954 : 179).

⁵⁷ D'après les spécialistes de l'analyse du discours, dans une phrase, le thème désigne « the part of the sentence which occurs first and which has less communicative importance than the rheme » (Hatim and Mason 1997 : 225). Ainsi dans la phrase « *Jean est professeur* », « *Jean* » est le thème et est par conséquent dénué d'information nouvelle. En revanche, « *est professeur* » est le rhème parce qu'il dit quelque chose à propos de « *Jean* ». Le rhème est communicativement plus important que le thème.

28- **Tableau III.4** : Structure du texte nécrologique en français international

Phrases	Thème	Rhème
P ₁	T ₁ . Monsieur et Madame ..., Mademoiselle ..., les enfants et petits-enfants de ...	R ₁ . annoncent avec regret le décès de leur (cher père, beau- père, oncle et grand-oncle) ... survenu le ... à ... de suite de ...
P ₂	T ₂ . La levée du corps	R ₂ . aura lieu ...le ...à ... et l'inhumation à...

Abréviations : P= Phrase ; T= Thème ; R= Rhème

En anglais par contre, l'annonce nécrologique tend à être plus longue et davantage impersonnelle. Sa longueur s'explique par les détails biographiques qu'elle renferme sur le décédé, et son caractère impersonnel tient au fait qu'elle ne dévoile pas l'identité de l'auteur de l'annonce. Le thème et le rhème de la majorité des phrases donnent des renseignements sur le décédé (son nom, son âge, son éducation, sa profession, sa famille). Les dernières phrases (deux ou trois) donnent des informations sur les obsèques. Un texte nécrologique typiquement anglais aura, à quelques variations près, la structure de (29).

29⁵⁸- **Tableau III.5** : Structure du texte nécrologique en anglais international

Phrases	Thème	Rhème
P ₁	T ₁ Mary, M. 82, NB	R ₁ passed away peacefully in QE II hospital on July 15, 2004.
P ₂	T ₁ ' Born in 1922 she	R ₂ was a dear daughter of the late ... and ...
P ₃	T ₁ ' She	R ₃ will be lovingly remembered by...

⁵⁸ Notice tirée du *Chronicle Herald*, édition du 15 juillet 2004.

P ₄	T ₁ ''' Mary	R ₄ was the dearly beloved wife of ...; loving mother of
P ₅	T ₁ '''' She	R ₅ was predeceased by her brothers...
P ₆	T ₁ '''''' She	R ₆ is survived by brothers...
P ₇	T ₁ '''''''' A dedicated wife and mother, she	R ₇ worked as ... and was a member of...
P ₈	T ₂ Funeral service	R ₈ will be held Monday, July 23 at 10 am in ... with Rev. ... officiating. The organist will be ..., the reader..., and the pallbearers Interment to follow in the ... cemetery,
P ₉	T ₃ Donations	may be made to...

P= Phrase T= Thème R= rhème

Comme on peut le constater, le ton, la structure, la texture et le style de la notice nécrologique en anglais sont différents de ceux du français.

Mais ces différences ne résistent pas aux effets de l'interférence. Il suffit, en effet, de lire un exemple de certaines notices nécrologiques rédigé en anglais camerounais pour se rendre compte que leur texture et leur structure sont plutôt celles du français. Il suffit aussi de lire un exemple de certaines notice nécrologique rédigée en français canadien pour constater qu'elles obéissent non pas aux canons du français, mais à ceux de l'anglais.. Les exemples 30 et 31 illustrent ces tendances :

30- **Tableau III.6** : Structure du texte nécrologique en français canadien⁵⁹

Phrases	Thème	Rhème
P ₁	T ₁ A Montréal, le 22 juin 2004 à l'âge de 82 ans,	R ₁ est décédée ...
P ₂	T ₁ ' Elle	R ₂ était l'épouse de... et la fille bien-aimée de ...
P ₃	T ₁ '' (Outre son époux) elle	R ₃ <i>laisse dans le deuil</i> ⁶⁰ sa sœur ..., son oncle... , ses

⁵⁹ Notice tirée de *Le Devoir*. Édition du 24 juin 2004, C9.

		beaux-parents...
P ₄	T ₁ ''' Elle	R ₄ a été <i>précédée dans la tombe</i> ⁶¹ par sa mère...
P ₅	T ₁ ''''' Elle	R ₅ était employée ... avait participé à...
P ₆	T ₂ La direction des funérailles.	R ₈ est confiée à la maison funéraire...
P ₇	T ₂ ' Le célébrant	sera le père ... assisté de ...
P ₈	T ₂ ''. Les porteurs ⁶²	seront..
P ₉	T ₃ Des dons à la Fondation ...	<i>seraient très appréciés</i> ⁶³

31- **Tableau III.7** : Structure du texte nécrologique en anglais camerounais⁶⁴

Phrases	Thème	Rhème
P ₁	T ₁ . Mr. and Mrs. ... in ... Dr. ... in ... Pa ... in ... Ma ... in ...	R ₁ . sorrowfully announce the death of their father, father in-law, grandfather, uncle and brother ... which occurred on June 10, 2002, at the Yaounde Central hospital, after a protracted illness.
P ₂	T ₂ This sad news	R ₂ . goes to ... in ..., ... in ..., ... in ..., and ... in ...
P ₃	T ₃ . The burial	R ₃ . will take place in ... on Saturday, June 16 at 10 am.

⁶⁰ Cette expression est la traduction de la formule anglaise « *she is survived by...* »

⁶¹ Cette expression est la traduction de la formule anglaise « *She was predeceased by...* ».

⁶² Cet usage est un canadianisme résultant d'une extension sémantique du mot « porteur ».

⁶³ Calque structurelle de « *would be much appreciated* ».

⁶⁴ Exemple adapté de *The Herald*, édition du 11 juin 2002.

Autant l'influence de l'anglais est indéniable dans (30), autant celle du français est incontestable dans (31). Une comparaison de (30) et de (31) permet ainsi de constater que conformément à la convention de l'anglais, l'exemple en français canadien ne dévoile pas l'identité/les identités de l'auteur/des auteurs du texte. Il comporte plusieurs informations biographiques sur la décédée et suit la progression thématique de la notice anglaise. À l'opposé, comme le texte en français, la notice nécrologique en anglais camerounais tend à être brève ; elle s'ouvre par l'identité des auteurs de l'annonce, ne comporte point de renseignements biographiques, et suit, à quelque différence près, la progression thématique du texte français.

En somme, comme nous venons de le montrer à travers ces différents exemples, l'interférence n'est pas uniquement un phénomène linguistique ; elle est aussi un phénomène discursif. Elle se manifeste au niveau du texte pris comme unité de sens, tantôt sous la forme explicite d'alternance de codes, tantôt sous la forme implicite de mélanges de stratégies discursives ou d'hybridation des traits formels des genres de textes.

Tout au long de ce deuxième chapitre, nous nous sommes employé à mieux cerner le phénomène de l'interférence aussi bien dans sa grande complexité que dans son hétérogénéité. Grâce à une démarche empirique nourrie de réflexions théoriques, nous avons mis en évidence quelques-unes de ses facettes dans le français et l'anglais camerounais et dans le français canadien. Elle nous est ainsi apparue à la fois comme un fait de parole et comme un fait de langue, comme un phénomène volontaire et comme un phénomène involontaire, comme une réalité qui affecte tous les niveaux de l'analyse linguistique (le phonème, le lexique, la syntaxe, la sémantique...) et comme

une réalité qui affecte le niveau discursif (alternance de codes, mélanges de stratégies discursives, mélanges de traits formels...). Il va sans dire que les différentes catégories dégagées ici ne sont pas mutuellement exclusives. Tel fait d'interférence peut être à la fois un phénomène de parole, volontaire, se manifestant au niveau phonétique. Tel autre fait peut être un phénomène de langue, volontaire, touchant le niveau discursif... Bref les recoupements entre les différents types d'interférences recensés sont inévitables.

Nous avons montré que contrairement à ce qu'écrivent Dubois *et al.* (1973), dans les situations de contact de langues, toutes les langues en présence sont susceptibles de subir les effets de l'interférence. Mais l'ampleur et le sens de ces interférences sont tributaires des situations sociolinguistiques considérées.

Au Canada, la présence écrasante de l'anglais pousse les Franco-canadiens au bilinguisme et oblige la langue française à être perpétuellement en train de traduire « ce qui se conçoit bien et s'énonce d'abord » en anglais. Par exemple, contrairement au journaliste anglophone, le journaliste franco-canadien est régulièrement obligé de s'improviser traducteur, s'il veut exploiter les sources d'informations disponibles majoritairement en anglais. N'étant pas préparé à l'exercice de la traduction, il est fort probable qu'en voulant rendre ces sources en français, il finisse par rendre obscur ce qui est pourtant clair en anglais.

Au Cameroun par contre, c'est l'anglophone (et par ricochet la langue anglaise) qui doit redire des réalités qui se conçoivent et s'énoncent d'abord en français, d'où les nombreux gallicismes relevés dans l'anglais camerounais. Comme son collègue franco-canadien, le journaliste anglo-camerounais doit, lui aussi jouer

parfois au traducteur. Par ailleurs, toujours au Cameroun, les deux langues officielles doivent aussi exprimer des réalités pensées et verbalisées en langues locales, d'où les nombreux vernacularismes qui les émaillent.

Anglicismes, gallicismes et vernacularismes, voilà les trois principaux types d'interférences que nous avons illustrés dans le présent chapitre. Comme on les retrouve à tous les niveaux de l'analyse linguistique, on peut postuler qu'ils contribuent à caractériser les variétés de français parlées au Canada⁶⁵ (anglicismes) et au Cameroun (vernacularismes) et la variété d'anglais parlée au Cameroun (vernacularismes et gallicismes).

Il convient à présent de se demander comment ces interférences si multiples, si variées et si complexes sont susceptibles d'influer sur la traduction en tant qu'opération (sens dynamique). Pour en évaluer l'impact, il importe de réexaminer les processus et procédés de traduction tels qu'ils ont été systématisés par les théoriciens de la traduction, mais à la lumière de la réalité de l'interférence. Nous partons de l'hypothèse que le texte à traduire porte déjà les marques d'une autre langue et nous nous demandons si la démarche du traducteur français/anglais est la même quand il traduit un texte français marqué par les anglicismes, un texte anglais contenant des gallicismes ou un texte français/anglais contenant des vernacularismes.

⁶⁵ Le fait que nous parlions *du* français canadien et non *des* français canadiens ne signifie pas que nous ignorons les divers visages de la langue française au Canada. Mais ces divers visages n'apparaissent que si on étudie le français canadien du point de vue de la variation intralinguistique, ce qui n'est pas notre cas. Sur ce plan en effet, on se rend compte que le québécois, l'acadien, le fransaskois... sont loin d'être des variétés homogènes. En revanche, si on l'aborde du point de vue de la variation interlinguistique (en s'appesantissant sur son anglicisation), on se rend compte qu'il s'organise en un continuum dans lequel le degré d'anglicisation varie en fonction des environnements sociolinguistiques (Mougeon : 1995).

CHAPITRE 4

PROCESSUS ET PROCÉDÉS DE TRADUCTION DES TEXTES LINGUISTIQUEMENT HYBRIDES

La traductologie contemporaine s'est donné, entre autres objectifs, de mettre en évidence les principes généraux sous-jacents aux différentes manifestations de l'activité traduisante, quelles que soient les paires de langues considérées et quels que soient les types de textes concernés (Toury : 1995; Pergnier : 1993). C'est dans cette optique que des théoriciens¹ se sont appliqués à isoler et à analyser les différentes phases constitutives de l'opération de traduction. Il ressort de leurs travaux que la traduction est une suite d'opérations qui se déroulent à la fois au niveau cognitif (opérations mentales menant à l'appréhension et à la reformulation du sens), et au niveau sémiotique (techniques de reformulation du sens appréhendé).

En traductologie, le terme « processus » renvoie à l'ensemble des mécanismes mentaux qui conduisent à la compréhension et à la reformulation du sens, tandis que le terme « procédés » désigne l'ensemble des méthodes linguistiques et stylistiques auxquelles recourt le traducteur lors de la reformulation du sens. Cette distinction repose sur la nuance sémantique qui existe entre les deux termes dans la langue courante. Selon le *Petit Robert* en effet, le processus renvoie à « *une SUITE ORDONNÉE D'OPÉRATIONS² aboutissant à un résultat* » tandis que le procédé désigne la « *MÉTHODE³ employée pour parvenir à un résultat* ». Le « processus » présuppose une activité dynamique, successive et continue. À l'opposé, le « procédé » désigne une

¹ Voir entre autres, Vinay et Darbelnet (1967), Nida et Taber (1969), Delisle (1980), Pergnier (1993), Lederer (1994).

² Nous soulignons.

³ Nous soulignons.

technique éprouvée par l'expérience et réutilisable. Mais en dépit de cette nuance de sens, remarquons que le recours à un processus ou à un procédé vise, à terme, un résultat. Par ailleurs, il peut arriver qu'à une étape donnée d'un processus, on ait recours à plusieurs procédés.

Dans le présent chapitre, nous allons commencer par un rappel des processus classiques de traduction tels qu'on les retrouve dans les différentes écoles théoriques de la traduction, à savoir l'école linguistique (et plus particulièrement la stylistique comparée), l'école sociolinguistique et l'école interprétative. Ce rappel nous permettra de montrer que l'on ne saurait appliquer, sans discernement, la démarche mentale que ces écoles proposent, aux textes émaillés d'interférences qui circulent dans les milieux bilingues. Ensuite, nous nous pencherons sur les procédés de traduction pour montrer, une fois de plus, qu'il est difficile de les appliquer tels quels, dans la traduction des textes pénétrés d'interférences. Pour clore le chapitre, nous analyserons la notion de « *stratégie de traduction* », qui, à notre avis, est déterminante dans le choix des procédés de traduction.

I. Le processus de traduction

I.1 Le processus classique de traduction

Nous entendons par *processus classique de traduction* tout schéma descriptif des étapes de l'opération traduisante dans lequel le texte de départ est considéré comme étant linguistiquement homogène.

De Vinay et Darbelnet (1967) à Pergnier (1993) en passant par Nida et Taber (1969) et Delisle (1980), le processus de la traduction a connu des découpages différents, suivant l'orientation théorique privilégiée par leurs auteurs : orientation linguistique chez

Vinay et Darbelnet (1967), orientation sociolinguistique et influence de la syntaxe générative et transformationnelle chez Nida et Taber (1969), orientation interprétative chez Delisle (1980) et Pergnier (1993).

Mais, si en dépit des variations observées au niveau du séquençage et de la description du processus de traduction, nous préférons parler *du* processus et non *des* processus de la traduction, c'est parce que toutes les démarches proposées par ces écoles s'appuient sur les mêmes postulats de base (par exemple leurs auteurs tiennent l'homogénéité linguistique du texte de départ pour acquise ...).

I.1.1 Le processus traductionnel selon l'école linguistique

C'est à Vinay et Darbelnet (1967) que l'on doit l'approche linguistique du processus de traduction. Il est vrai que les deux auteurs ne théorisent pas, de façon explicite, le processus traductionnel. Ils n'en proposent ni une description détaillée et suivie, ni un schéma systématique, comme le font par exemple Delisle (1980) et Nida et Taber (1969). Cependant une lecture analytique de leur ouvrage permet d'y déceler des étapes du processus traductionnel.

Les auteurs paraissent distinguer cinq phases dans le processus de la traduction à savoir : la compréhension, le découpage de l'énoncé de départ en unités de traduction⁴, l'évaluation du contenu intellectuel, affectif et descriptif de chaque unité, l'évaluation de la charge stylistique, la production et la révision du texte d'arrivée.

⁴ Pour eux, les expressions « unité de traduction », « unité lexicologique » et « unité de pensée » sont synonymes.

L'étape initiale de la compréhension est cruciale. En effet, on traduit dans le but de « faire connaître à d'autres ce qui a été dit dans la langue étrangère⁵. Celui qui traduit ne traduit pas alors pour comprendre, mais pour faire comprendre. Il a compris avant de traduire »⁶ (1967 : 24). Par cette assertion, Vinay et Darbelnet donnent clairement à penser que la compréhension est la première phase du processus traductionnel.

La seconde étape est celle du découpage du texte compris en unités de traduction. Par unité de traduction, ils désignent « le plus petit segment de l'énoncé dont la cohésion des signes est telle qu'ils ne doivent pas être traduits séparément » (1967 : 37). Elle peut être une « unité sémantique » (par exemple, « *au fur et à mesure que* » qui se traduit par « *as* »), une « unité dialectique » (« *En effet* », « *puisque, aussi bien* ») ou une « unité prosodique » (« *You bet* », « *You are telling me* »). En considérant la correspondance entre les unités de traduction et les mots du texte, ils distinguent les « unités simples » (chaque mot correspond à une unité de traduction comme dans « *le chat est sous la table* »/ « *The cat is under the table* »), les « unités diluées » (les collocations) et les « unités fractionnaires » (les syntagmes non figés).

Ensuite, vient la phase de l'analyse du contenu sémantique et stylistique de chaque unité. À ce niveau, le traducteur fait fond sur ses connaissances linguistiques (grammaire, stylistique), métalinguistiques (cultures) et sur le contexte d'énonciation pour mieux interpréter le sens de l'unité à traduire.

⁵ En principe, le traducteur doit traduire de sa langue étrangère vers sa langue maternelle. Mais dans la pratique, ce principe n'est pas toujours respecté. Par ailleurs, dans un pays comme le Cameroun où les langues officielles se superposent aux langues locales, le traducteur anglais/français travaille *stricto sensu*, avec deux langues étrangères. En revanche, au Canada, la notion de « langue étrangère » ne peut s'appliquer véritablement au français ou à l'anglais.

⁶ Nous aurons l'occasion de montrer que dans les contextes bilingues, le traducteur peut être amené à traduire pour comprendre.

Enfin, la bonne connaissance de la langue d'arrivée permet au traducteur de bien reformuler le message en s'assurant qu'il conserve la tonalité du texte de départ. Vinay et Darbelnet proposent le découpage en unités de l'énoncé traduit et ils soutiennent que seule cette dernière opération permet de « vérifier qu'on a effectivement tout traduit » (1967 : 275), que le « contenu de LD [langue de départ] est passé tout entier en LA [langue d'arrivée] » (276).

I.1.2 Le processus traductionnel selon l'école sociolinguistique

L'approche sociolinguistique du processus de traduction nous est proposée par Nida et Taber (1969 : 33). S'inspirant des travaux de la syntaxe générative et transformationnelle, ils distinguent trois phases dans le processus traductionnel à savoir celles de l'analyse, du transfert et de la restructuration.

À la phase de l'analyse, le traducteur s'appuie sur le support graphique du texte pour extraire le sens à traduire. Au cours de cette opération, la structure de surface est ramenée à sa structure sous-jacente par voie de rétro-transformation (« back-transformation »). C'est ainsi que le traducteur peut désambiguïser des structures de surface morphologiquement et syntaxiquement semblables. Par exemple, seule une analyse en structure profonde peut mettre en lumière les différences sémantiques entre des groupes de mots structurellement identiques tels que « *the will of God* » (God wills), « *the God of peace* » (God causes peace), « *the lake of Gennesaret* » (the lake is in Genesareth), « *the book of Moses* » (Moses wrote the book)... » (Nida and Taber 1969 : 37).

À la phase du transfert, qui est « the crucial and focal point of the translation process » (1969 : 104), la matière analysée est transférée mentalement, de la langue de départ à la langue d'arrivée. Il ne s'agit pas de transférer les formes, mais les sens qu'elles portent. Les auteurs précisent :

« In transferring the message from one language to another, it is the content which must be preserved at any cost; the form, except in special cases, such as poetry, is largely secondary, since within each language the rules for relating content to form are highly complex, arbitrary and variable » (1969 : 105).

Enfin, à l'étape de la restructuration, « the transferred material is restructured in order to make the final message fully acceptable in the receptor language » (1969 : 33). Ici, le traducteur doit prendre en compte les variétés de langue ou de styles, les composantes essentielles de ces différents styles et les techniques qui permettent de produire tel ou tel type de style particulier.

Nida et Taber illustrent ces trois phases par le schéma ci-après :

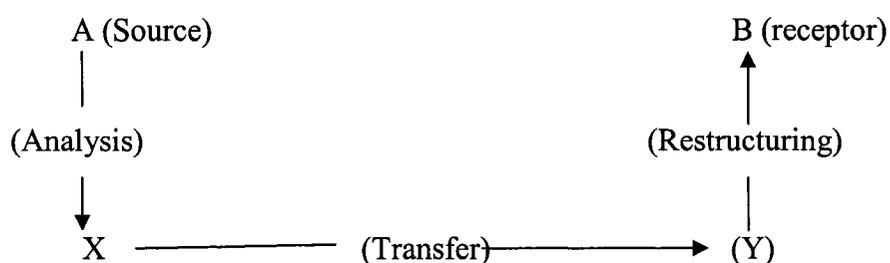


Figure IV.1 : Processus de traduction selon Nida et Taber (1969 : 33).

I.1.3. Le processus de traduction selon l'école interprétative

Le processus traductionnel de l'école interprétative nous est proposé par Delisle (1980) et Pergnier (1993). D'une façon générale, l'école interprétative distingue trois étapes dans le processus de la traduction à savoir celles de la compréhension, de la reformulation et de la vérification.

I.1.3.1 La compréhension

Delisle (1980) isole deux étapes complémentaires dans le processus de compréhension notamment l'étape du décodage des signes linguistiques (la saisie des signifiés) et l'étape de la saisie du sens.

L'opération sur le signifié correspond à l'étape du décodage des signes linguistiques. C'est l'acte de déverbalisation au cours duquel le traducteur extrait les concepts des formes linguistiques. Étape purement linguistique, elle présuppose une bonne connaissance de la langue. Par exemple, ce n'est que moyennant une connaissance de la langue anglaise que l'on peut décoder les signes de la phrase « *The teenager trekked to Toronto last night* ». La connaissance du lexique de l'anglais permet au traducteur de retrouver la signification individuelle de chaque mot. Mais la somme de ces significations individuelles ne saurait donner, à elle-seule, accès au sens contenu dans cette phrase. L'interprétant doit aussi faire appel à sa connaissance du monde.

C'est grâce à cette connaissance du monde que s'effectue la saisie du sens. Au cours de cette deuxième étape, l'interprétant essaie de « définir plus précisément le contour conceptuel d'un énoncé en l'enrichissant du contexte référentiel dans lequel il baigne » (Delisle 1980 : 72). Ainsi, pour comprendre la phrase anglaise ci-dessus, il faut mobiliser plusieurs connaissances extralinguistiques, avoir une idée précise du contexte dans lequel elle a été énoncée (où, quand, par qui, pourquoi...). Il faut aussi posséder des informations sur les référents « *teenager* » (qui est-il/elle ? Pourquoi est-il/elle allé/e à Toronto ? Où habite-t-il/elle ?...) « *Toronto* » (Où est située Toronto ? Est-ce une métropole ou une campagne ?...), « *last night* » (de quelle nuit s'agit-il ?) . La possession de ces informations extralinguistiques peut aider le traducteur à choisir entre les différentes correspondances interlinguistiques de « *trekked* » qui, hors de tout

contexte d'énonciation, peut être traduit par « *se traîna* », « *fit un périple* », « *se rendit en char à bœufs* »...

Le parcours sémasiologique (le passage des signifiants aux concepts désignés) du traducteur décrit ici est le même que celui de l'interprétant unilingue. Pottier (1992 : 17) en donne une description succincte quand il écrit :

« [...] L'interprétant a comme point de départ un **texte**, oral ou écrit. Grâce à son savoir multiple (de la langue, du monde, de son interlocuteur...), il va identifier des éléments discursifs pour construire une hypothèse de sens qui le conduit à **COMPRENDRE** le message, c'est-à-dire à se le représenter mentalement, à le conceptualiser en se détachant rapidement des signes de la LN [langue naturelle] qu'il a identifiés et qui lui ont servi de tremplin pour la compréhension »⁷.

Une fois le sens compris, l'interprétant n'a que faire des signes qui l'ont porté. Il s'en « [détache] rapidement » (Pottier 1992 : 17) pour se contenter du seul contenu. De même, pour l'école interprétative, la compréhension symbolise l'étape au cours de laquelle « le message perd son vêtement d'origine [...] » (Pergnier 1993 : 242).

Mais contrairement à l'interprétant unilingue, le traducteur ne se contente pas d'avoir compris le sens. Il doit aussi chercher à le reformuler dans une autre langue, c'est-à-dire à le transférer dans un autre système linguistique. C'est l'étape de la reformulation qui constitue, selon l'école interprétative, le deuxième temps fort du processus traductionnel.

I.1.3.2 La reformulation

Succédant à la compréhension, la reformulation « consiste à reverbaler les concepts en les revêtant de signifiants pris à une autre langue » (Delisle 1980 : 77). Cette phase équivaut à la démarche onomasiologique du traducteur et est l'étape « la plus mal connue, la plus mystérieuse et la plus complexe à analyser » (Delisle 1980 : 77). Il n'est

⁷ L'auteur souligne.

en effet pas facile de décrire avec précision ce qui se passe entre le moment où le traducteur saisit le sens et le moment où il le réexprime. Lederer (1994 : 42) a formulé la difficulté théorique que l'on éprouve à décrire les phases constitutives de cette étape sous forme de questions :

« Comment ayant saisi un sens, [le traducteur] se transforme-t-il en scripteur ? Comment, ayant assimilé les notions, ayant ressenti les émotions qui se dégagent du texte, fait-il comprendre les unes et ressentir les autres ? Comment le traducteur, interprète devant le texte à traduire, devient-il écrivain, voire écrivain pour ses futurs lecteurs ? »

On ne saurait proposer des éléments de réponse à ces questions sans « s'aventurer dans les régions obscures et mal connues de l'intelligence [...] » (Delisle 1980 : 77).

Pergnier (1993) s'y est pourtant essayé, mais avoue dans son compte rendu que son expérience laisse nécessairement « dans l'ombre un certain nombre de phases du processus [...] que l'observation ne peut atteindre » (Pergnier 1993 : 240). Autrement dit, il n'a nullement la prétention de mettre complètement à jour les phases complexes de la reformulation.

Cela étant, son expérience lui a néanmoins permis d'établir que la phase de reformulation n'est pas indépendante de la phase de compréhension. Il écrit :

« [...] L'opération traduisante est une « séquence d'opérations concomitantes et imbriquées l'une dans l'autre, portant tantôt sur le seul énoncé original, tantôt sur l'énoncé original et l'ébauche de l'énoncé traduit, et tantôt sur le seul produit de la traduction. L'activité mentale procède par explorations croisées et par séries d'essais-échecs, par solutions transitoires aussitôt remises en cause en fonction des nouvelles données fournies par l'analyse au fur et à mesure qu'elle englobe de nouveaux éléments » (Pergnier 1993 : 241-242).

En d'autres termes, comme le dit Delisle, pendant la phase de reformulation, « il y a un va-et-vient incessant entre le sens « immatérialisé » qui cherche à s'extérioriser, et les

formes linguistiques disponibles propres à le manifester » (1980 : 78). Conscient de ce que la reformulation ne consiste pas à aligner les correspondances interlinguistiques les plus proches des mots du texte de départ, le traducteur professionnel, dans sa recherche d'une meilleure formulation du sens perçu, « procède par raisonnement analogique. [...] [Sa] réflexion avance par étapes successives, mais sans nécessairement suivre une trajectoire rectiligne » (Delisle 1980 : 78).

L'expérience de Pergnier (1993) lui permet également de conclure que la phase de reformulation comporte une phase d'interférence, c'est-à-dire un niveau où le sens perçu est verbalisé dans une langue mixte, à mi-chemin entre la langue du message de départ et la langue du message d'arrivée. Il constate :

« L'opération traduisante [...] passe par un stade où les *interférences*⁸ sont nombreuses et atteignent tous les niveaux de la langue d'arrivée (syntaxe, morphologie, lexicale, sans parler des niveaux plus proprement sociolinguistiques) [...]. Ces interférences [...] semblent bien être, dans beaucoup de cas, un stade obligatoire de toute traduction, une composante du processus lui-même » (1993 : 242).

Pergnier a raison : c'est bien parce que l'activité traduisante passe par le stade de l'interférence qu'on peut voir dans cette dernière la manifestation d'une traduction ratée, avortée, inachevée. Celui qui traduit « *She walks to school everyday* » par « *elle marche à l'école chaque jour* » est tombé dans le piège de l'interférence en retenant une solution hybride et passagère comme solution définitive.

Le traducteur professionnel prend justement garde de ne pas s'arrêter à mi-chemin, de ne pas se contenter de la solution provisoire qui est généralement la plus facile. C'est pourquoi après le « calque exploratoire dans lequel transposition et appréhension semblent plus ou moins se confondre » (Pergnier 1993 : 233), il passe à une

⁸ L'auteur souligne.

autre phase du processus de reformulation, celle des ajustements stylistiques. C'est à ce niveau qu'interviennent les différentes formes de transposition grammaticale, le remodelage de la structure morpho-syntaxique des phrases, l'analyse des contenus sémantiques des unités lexicales...

En somme, la démarche onomasiologique du traducteur se démarque de celle d'un énonciateur unilingue. Ce dernier

« [...] a un point de départ référentiel qui peut être de toute nature (odeur, bruit, vue, souvenir, texte d'autrui...). Il prend conscience de son VOULOIR DIRE dans la mesure où il **conceptualise** son intention de signifier. Cette organisation mentale doit alors être mise en signes, sémiotisée à travers les moyens fournis par un système sémiotique, une langue naturelle dans le cas présent. Celle-ci est elle-même composée de son système de langue, en puissance, en virtualité, et de mécanismes d'énonciation qui en permettent les réalisations discursives »⁹ (Pottier 1992 : 16).

À l'opposé, le traducteur a un point de départ *conceptuel*, soit le sens déjà verbalisé par l'Autre. Il ne prend pas conscience de son propre vouloir-dire, mais plutôt du vouloir-dire de l'Autre, formulé dans une autre langue. Pour parler comme Ladmiral,

« Le traducteur [est] disponible au discours de l'Autre, là même peut-être où il l'attend le moins. Ce n'est pas lui qui met en œuvre les effets d'une création originale, il lui appartient surtout de ne pas les manquer; il est donc obligé à une attention tous azimuts et, autant que faire se peut, sans *a priori* esthétique, il doit être prêt à toute éventualité, prêt à s'étonner de tout et à ne rien laisser perdre » (1979 : 110)

Le traducteur est non pas un énonciateur au sens propre, mais un réénonciateur dans la mesure où il redit du déjà dit. Son activité vise « l'identité de la parole à travers la différence des langues » (Ladmiral 1979 : 17). Et pour s'assurer d'avoir atteint son but, le traducteur recourt, après la reformulation, à un dernier processus, celui de la vérification.

⁹ L'auteur souligne.

I.1.3.3 La vérification ou l'analyse justificative

C'est la troisième et dernière étape du processus cognitif de la traduction. Selon Delisle, elle permet

« de vérifier l'exactitude de la solution (provisoire) retenue. Cette vérification consiste à s'assurer que l'équivalence rend parfaitement tout le sens de l'énoncé initial [...]. En procédant à la justification de sa traduction, le traducteur cherche à vérifier dans quelle mesure la formulation retenue est conforme au sens de l'énoncé original ou, plus exactement, à son interprétation personnelle du vouloir-dire de l'auteur du texte » (1980 : 82-83).

Pendant cette étape, le traducteur met son texte en regard de l'original et relit les deux versions attentivement. Il s'agit de s'assurer qu'aucun sens n'a été omis, ajouté ou altéré. Les questions qui trottent dans l'esprit du traducteur pendant cette étape sont nombreuses : « A-t-il suffisamment adapté sa formulation pour se faire comprendre ? A-t-il trouvé les mots qui produisent l'effet souhaité ? Mais n'a-t-il pas trahi l'auteur en franchissant les limites de l'interprétation ? » (Lederer 1994 : 45). Pour Delisle (1980), cette phase n'est rien de moins qu'une seconde interprétation. Ce n'est qu'au terme de cette phase que le traducteur retient une solution définitive.

Les étapes du processus de la traduction proposées par l'école interprétative suggèrent que l'activité traduisante se déroule toujours dans un ordre quasi linéaire, que l'on passe directement et imperturbablement d'un énoncé original à un énoncé traduit. La figure ci-après est assez révélatrice.

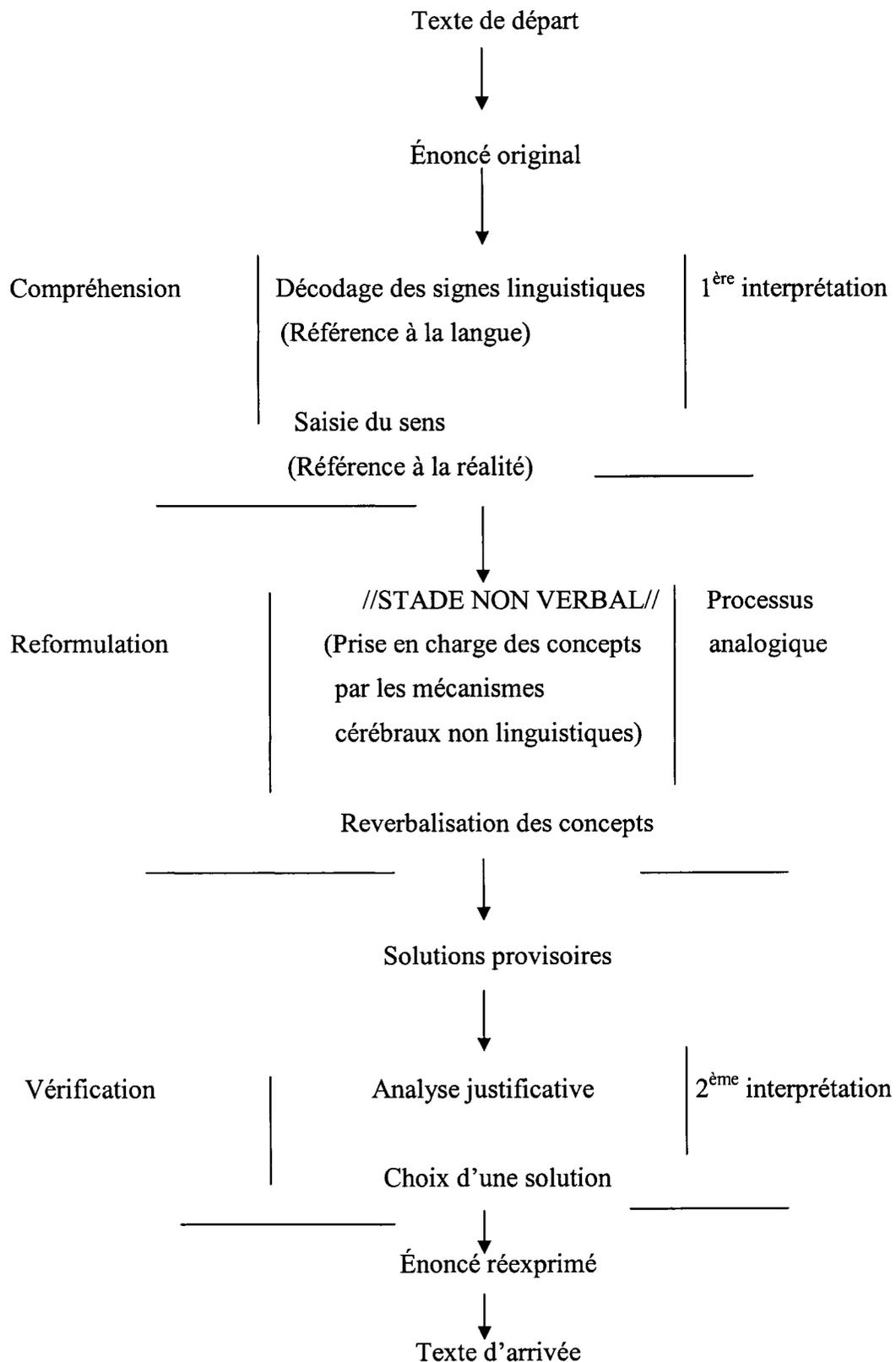


Figure IV.2. Le processus heuristique de traduction selon Delisle (1980 : 85).

Ce schéma met en évidence une linéarisation rigoureuse du processus de la traduction. Le sens unidirectionnel des flèches exclut toute possibilité de déviation ou d'aller et retour consécutive à une variation des paramètres traductionnels (destinataires, objectifs de la traduction, qualité linguistique du texte de départ, contextes culturels...). Pour Lederer, le processus traductionnel théorisé par Delisle aurait même une valeur universelle:

« Dégager les idées, reverbaler, vérifier, Delisle et Bastit résumant ainsi le processus interprétatif de la traduction. *Il est universel*. Qu'il s'agisse d'œuvres littéraires ou techniques de textes pragmatiques [...], d'œuvre de fiction ou d'œuvres d'esprit- histoire, philosophie, économie, bref, de l'ensemble des textes- l'association du sémantisme linguistique avec le cognitif et l'émotif, l'alliance des connaissances linguistiques du traducteur, de son bagage cognitif et de son expérience affective reste en toute circonstance le point de départ de l'expression en traduction »¹⁰ (1994 : 46).

Lederer n'envisage donc aucune situation dans laquelle ce modèle ternaire et systématique pourrait être remis en cause ou subir des entorses.

Pourtant, à bien y voir, il est difficile de figer le processus cognitif de la traduction, et quelque peu imprudent de prétendre qu'il est le même dans toutes les circonstances. Ni le schéma perceptible dans l'ouvrage de Vinay et Darbelnet (1967), ni la démarche explicite formalisée par Nida et Taber (1967), ni celle très détaillée de Delisle (1980) ne peuvent être érigés en algorithmes de traduction. Delisle lui-même avait déjà précisé que le triptyque *compréhension- reformulation- vérification* s'appliquait en priorité à la traduction des textes pragmatiques et moins rigoureusement à celle des textes littéraires qui, de par leur spécificité, « [poursuivent] un idéal de fidélité et de beauté à travers des formes d'expression souvent renouvelées [...] » (1980 : 31). La

¹⁰ Nous soulignons.

consubstantialité entre le fond et la forme dans certains textes (surtout littéraires) rendrait ces différentes démarches peu probables dans leur traduction.

D'une façon générale, les différents processus proposés préjugent de la qualité linguistique des textes à traduire, en tenant pour acquis qu'ils sont déjà rédigés *selon les règles de l'art*. Ils se fondent également sur une conception non problématique du signe en présupposant une certaine stabilité dans le rapport *signifiant-signifié-référent* à l'intérieur de chaque langue. Ce n'est que sur la base d'une telle prémisse que Delisle peut écrire que la saisie des signifiés se fait par référence à la langue, que Nida et Taber peuvent poser qu'une analyse en structure profonde des groupes morphologiques et syntaxiques complexes donneront accès au sens, que Vinay et Darbelnet (1967) peuvent soutenir que l'énoncé de départ doit être découpé en unités de traduction. C'est aussi parce que ces auteurs préjugent de la qualité de l'original qu'ils estiment que le texte traduit doit être collationné avec le texte original. Comme nous allons le voir à présent, dans les contextes bilingues, le processus de traduction de textes pénétrés des traces d'une autre langue peut ne pas rentrer dans ces différents moules théoriques.

I.2. Quel processus pour la traduction des textes linguistiquement mixtes ?

Face à un texte qui appartient à plusieurs codes linguistiques, le cheminement cognitif du traducteur sera sinueux, complexe, impliquant des va-et-vient incessants entre la/les langue(s) interférente(s) et la langue du texte. La première étape du processus consistera à parcourir le texte pour dépister les interférences (sont-elles patentes ou latentes ? sporadiques ou constantes ?) et déceler la/les langue(s) dont elles sont issues. Par la suite, le traducteur devra s'interroger sur leurs causes (sont-elles intentionnelles ou

accidentelles ? Sont-elles fixées dans une variété de langue ou relèvent-elles de la performance individuelle du rédacteur ?) et sur leur portée (assument-elles des fonctions pragmatiques, esthétiques, communicatives, identitaires... ?). Si l'interférence touche les signifiés des mots, le traducteur s'apercevra que pour extraire ne serait-ce que le sens structural, il devra s'appuyer non seulement sur les signes de la langue du texte, mais aussi sur ceux de la langue interférente. Cette opération pourra supposer un acte de traduction antérieur à l'acte de compréhension. Par ailleurs, au niveau de la reformulation et de la vérification, la démarche cognitive du traducteur variera selon les types de textes, les types d'interférences et selon la langue interférente. Bref, la démarche mentale du traducteur des textes linguistiquement hétérogènes sera forcément moins systématique que celle du traducteur de textes linguistiquement homogènes. C'est pourquoi le processus que nous proposons ici n'est pas linéaire dans son application, mais plutôt imbriqué et concomitant. Il est en effet difficile de découper et de décrire avec exactitude ses différentes phases, voire de prescrire une démarche mentale linéaire au traducteur.

I.2.1 Répérage des interférences et de la langue interférente

Avant de commencer à traduire, le traducteur doit d'abord lire le texte pour en avoir une idée générale. Au cours de cette lecture d'imprégnation, il se fie à la compétence linguistique qu'il a de la langue du texte de départ pour isoler tous les éléments qui, dans ledit texte, ne relèvent pas de la langue utilisée¹¹. Il dépiste entre autres, les signifiants étrangers à la langue du texte (emprunts, alternance de codes), les

¹¹ En effet, comme le note Weinreich (1974 : 7), « a structuralist theory of communication which distinguishes between speech and language [...] necessarily assumes that « every speech event belongs to a definite language. Only on this assumption is it possible to conceive of an utterance containing some elements which belong to another language than the rest ».

signifiants de la langue du texte chargés de nouveaux signifiés (calques sémantiques), les collocations suspectes (calques syntaxiques), les tours de phrases inhabituelles, les stratégies discursives étrangères à la langue/culture du texte... Il s'agit, avant toute chose, de reconnaître l'interférence, de l'isoler du reste du texte (à moins qu'elle ne touche le texte dans sa globalité). Le traitement qui sera réservé aux interférences ainsi identifiées sera fonction des autres paramètres qui influencent l'opération de traduction (types de textes, but de la traduction, destinataires, fonctions de l'interférence...).

Soit les textes (1) et (2) ci-après :

1¹² -

Jeunesse Canada au travail (JCT)
Décembre 2004

[...]

Le printemps est le moment où nous sommes en quête d'employeurs prêts à participer au programme JCT. C'est toujours un défi de trouver de nouveaux employeurs *intéressés à* adhérer au programme et à soumettre une demande. Cependant, les centaines d'appels que nous avons faits ont eu des résultats positifs, car nous sommes parvenus à trouver plusieurs nouveaux employeurs *intéressés à* profiter des subventions à l'emploi offertes dans le cadre du programme JCT.

La *prochaine* étape : remplir les formulaires de demande. *Regrettablement*, cela ne s'est pas déroulé exactement comme prévu, car il y a eu un *délai* lors de l'impression du document pour les employeurs. [...]

La recherche d'étudiantes et d'étudiants intéressés est toujours un défi. Nous avons effectué appel sur appel aux étudiantes et étudiants qui nous avaient fait parvenir leur CV, afin de s'assurer qu'ils étaient bel et bien *intéressés et prêts* à travailler dans un autre coin du pays. Les échanges sur *une base géographique* constituent d'ailleurs un aspect *intégral* du programme et nous essayons d'offrir non pas seulement une expérience de travail, mais une véritable expérience de vie. [...]

¹² Texte tiré du *Partenaire*, vol. 8, n° 3, page 6, (Régina : décembre 2004)..

Dschang University student becomes *paramount ruler* of M'mockmbie village

Teneko Isidore I, student of the University of Dschang, was recently enthroned as new *paramount ruler* of M'mockmbie village in Alou *subdivision* of Lebialem. M'mockmbie village is one of the six *Fondoms* that make up Alou *subdivision*. Teneko was enthroned by the nine kingmakers of that *Fondom*, in a colourful and solemn ceremony that was attended by top administrative, traditional, religious leaders and elite of Lebialem division. Teneko succeeds his late father chief Fozeh Ajamah II, who passed away last 27 January after ruling for 59 years. Young chief Teneko Isidore is the 10th ruler of M'mockmbie. He would be leading a 15 *strongman* cabinet, which would *spend nine weeks in la'akam*. [...] As the public waits for May 2004, to see the new chief *come out of la'akam*, it is expected that the people of M'mockmbie would give the young chief their moral support and make him achieve his goals. The chief *is in la'akam* with 14 year old Fozeh Stella, class six pupil of GBPS Bafoussam, who helps the chief in most of his decisions. *She is mafaw*

Pendant la lecture de (1), le traducteur étranger à la variété de français parlée au Canada sera frappé par les emplois des mots et expressions comme « *délai* », « *sur une base géographique* », « *constituent un aspect intégral* », « *regrettablement* »... Bien entendu, tous ces mots et expressions (anglicismes) ne gênent pas forcément la compréhension du message global. De fait, ils n'ont pas le même degré d'opacité : l'opacité créée par l'emploi du mot « *délai* » (d'après l'anglais « *delay* ») est sans doute plus grande que celle créée par « *regrettablement* » par exemple. L'emploi de cet adverbe ne surprend que parce qu'il a une faible fréquence en français international. Quant à l'expression « *constituent un aspect intégral* », il faut remonter à l'expression anglaise « *to be an integral part of* » pour décèler l'influence de l'anglais. De fait, en français international, le mot « *intégral* » a pour synonymes « *complet, entier* ». Le mot anglais « *integral* » par contre a pour synonymes non seulement « *whole* » et « *complete*

¹³ Version électronique de *Cameroon Tribune*, édition du 26 mars 2004.

», mais aussi « *essential* ». Cette dernière nuance est absente du mot français. C'est cette nuance que l'auteur du texte tente inconsciemment d'ajouter au mot français.

Pendant la lecture de (2), le traducteur étranger à la variété d'anglais parlée au Cameroun pourrait être intrigué par des formes telles que « *paramount ruler* », « *fondom* », « *spend nine weeks in la'akam* », « *come out of la'akam* », « *she is mafaw* »... Toutes ces formes détonnent par rapport à l'anglais international.

Au cours de ce repérage des interférences, le traducteur essaie simultanément d'identifier la/les langue(s) d'où elles proviennent, notamment en activant ses autres compétences linguistiques. Cette démarche lui permet de déterminer si les formes interférentes sont issues d'une langue impliquée dans le processus traductionnel ou d'une langue étrangère au processus traductionnel. Par exemple, s'il faut traduire le texte (1) vers l'anglais, le traducteur, qui connaît, cela va sans dire, l'anglais, pourra percevoir son influence dans les interférences repérées. En revanche, s'il faut traduire le texte (2) vers le français, le traducteur, s'il n'est pas Camerounais, pourra ne pas savoir à quelle langue appartiennent les signifiants « *mafaw* » et « *la'akam* », et, par conséquent, pourra ne pas comprendre les sens des expressions « *spend nine weeks in la'akam* », « *come out of la'akam* », « *She is mafaw* ».

1.2.2. Hypothèses sur les causes et les fonctions des interférences

À ce niveau, le traducteur ne peut qu'émettre des hypothèses. Il pourra ainsi se demander si les interférences identifiées sont les manifestations de lacunes linguistiques du rédacteur ou si elles participent de stratégies discursives ou esthétiques conscientes.

Le choix de l'une ou de l'autre hypothèse sera fonction du type d'interférence, du type de texte, de la situation d'énonciation, de ce que le traducteur sait du rédacteur... Par exemple, une interférence phonétique identifiée dans un texte littéraire pourrait être la manifestation d'une écriture réaliste privilégiée par l'auteur. Mais la même interférence, dépistée dans une demande d'emploi, pourrait témoigner plutôt d'une faible maîtrise, par l'auteur de la demande, de la langue écrite. De même, un calque sémantique pourrait signaler une incompétence linguistique du rédacteur s'il apparaît dans un article de journal, et une stratégie de communication s'il est décelé dans un texte publicitaire... La variété et la complexité des types d'interférences, des types de textes et des stratégies de communication rendent impossible toute tentative de systématisation des causes et des fonctions des interférences. Le traducteur, qui ne pourra que conjecturer, les évaluera au cas par cas.

Ainsi, dans les textes (1) et (2) ci-dessus, nous avons affaire à deux articles de journaux¹⁴. Pourtant les interférences qu'on y relève ne s'analysent pas de la même façon, comme le montre le tableau IV.1 ci-après :

¹⁴ Dans presque toutes les sociétés, les médias d'État font partie des instruments de normalisation linguistique. Il est par conséquent peu probable qu'un journaliste opte délibérément d'enfreindre la norme.

Tableau IV.1 : Analyse des interférences

	Texte 1	Texte 2
Sources des interférences	anglais	langue camerounaise
Niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - lexical (l'anglicisme de fréquence « <i>regrettablement</i> ») - syntagmatique (« <i>sur une base géographique</i> ») - sémantique (le calque « <i>délai</i> » au sens de « <i>retard</i> ») 	<ul style="list-style-type: none"> - lexical (emprunts) -syntagmatique (« <i>to come out of la'akam</i> »)
Faits de langue ou de parole ?	<ul style="list-style-type: none"> - Faits de parole (exemples, « la <i>prochaine</i> étape » « <i>intéressés et prêts à...</i> ») - Faits de langue (Exemple : Il est courant d'entendre les Canadiens francophones employer « <i>délai</i> » au sens de « <i>retard</i> ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Faits de langue : Les vernacularismes (« <i>to come out of la'akam</i> », « <i>to be mafaw</i> ») sont fréquents dans la variété d'anglais parlée au Cameroun.
Faits volontaires ou involontaires ?	<ul style="list-style-type: none"> -Involontaires (exemples : « <i>aspect intégral</i> », « <i>sur une base géographique</i> », « <i>la prochaine étape</i> »...) - Volontaires (exemples : « <i>délai</i> », <i>regrettablement</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Volontaires (vernacularismes)
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> - <i>expressive</i> (Renseigne sur l'énonciateur) - <i>sociolinguistique</i> (texte franco-canadien) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>expressive</i> (renseigne sur l'énonciateur) - <i>sociolinguistique</i> (texte anglo-camerounais) - <i>référentielle</i> (les emprunts identifiés renvoient à des réalités culturelles camerounaises)

La même analyse, appliquée au poème de Fraterne (1979 : 112) (voir annexe), débouchera sur des conclusions différentes. Dans ce poème, bien que la langue interférente soit toujours l'anglais (comme dans le texte 1 ci-dessus), l'interférence est ici un fait de parole volontaire ; elle se manifeste sous la forme d'une alternance de code et assume au moins quatre fonctions : une fonction *métalinguistique* (elle renferme une référence explicite aux codes utilisés) une fonction *esthétique* (le mélange des langues féconde le style de l'auteur), une fonction *sociolinguistique* (elle rend compte de la réalité sociolinguistique en Acadie) et une fonction *idéologique* (elle met en exergue le péril identitaire que le bilinguisme ferait peser sur l'Acadien).

En somme, il importe qu'avant de se lancer dans la traduction d'un texte linguistiquement pluriel, le traducteur ait compris les sources, les causes, les types et les fonctions des interférences.

I.2.3. Les calques sémantiques : traduire pour comprendre

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, il arrive que l'interférence altère la relation interne entre un signifiant et son signifié (calque sémantique). Dans ce cas précis, le décodage des signes s'opère par référence à la langue contaminatrice. Le traducteur ne pourra en effet passer directement et sans encombre des signifiants aux signifiés, les signifiants qu'il a sous les yeux étant porteurs de signifiés inédits. Pour passer des signifiants aux signifiés dans le texte de départ, il sera parfois contraint de faire un détour par les signifiants de la langue interférente, ce qui peut impliquer un recours à la traduction.

Par exemple, pour comprendre le sens de la phrase «[...] *Les échanges sur une base géographique constituent d'ailleurs un aspect intégral du programme* » (texte 1), il faut, au préalable, « décalquer » les séquences « *Les échanges sur une base géographique* » et « *intégral* » en les retraduisant vers l'anglais : on obtient « *on a geographical basis* » et « *constitute an integral aspect* » qui, en français international, pourraient correspondre respectivement à « *les échanges régionaux* » et « *aspect essentiel* ». Le sens de la phrase peut alors paraître plus nettement : « [...] *Les échanges régionaux constituent un aspect essentiel du programme* ».

Dans le texte 2, la compréhension des expressions comme « *she is mafaw* », « *come out of la'akam* », « *be in la'akam* » nécessite un détour vers la langue et la culture camerounaises. Les signifiés des signifiants « *mafaw* », « *la'akam* », qui sont ici des emprunts, ne peuvent être saisis que par référence à la langue et à la culture dont ils sont issus. Il est vrai que dans notre exemple, le traducteur pourra toujours transférer les interférences de l'anglais vers le français en traduisant, machinalement, « *Elle est mafaw* » ou encore « *sortir du la'akam* ». Mais ce transfert automatique de formes interférentes ne signifie nullement qu'il a compris avant de traduire. La compréhension véritable passera par une prise en compte du système linguistique interférent, opération qui présuppose une part de traduction.

C'est pourquoi, nous proposons que dans les zones du texte de départ émaillées d'interférences sémantiques (les calques de sens), le schéma¹⁵ classique de la saisie des signifiés

¹⁵ Les symboles L_A et L_B renvoient respectivement à Langue A et Langue B, cette dernière étant la langue interférente.

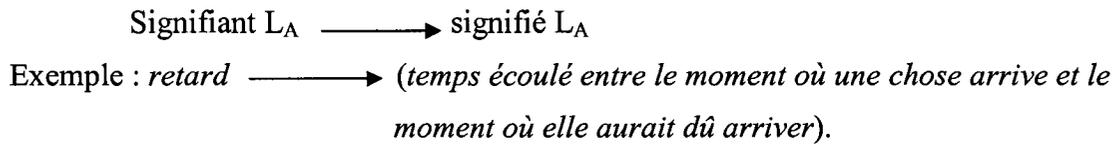


Figure IV.3. Saisie du signifié quand le signifiant est une forme autochtone

soit remplacé par un schéma plus complexe du type :

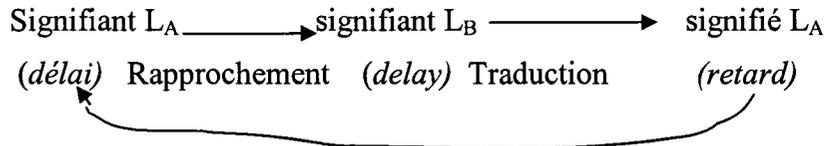


Figure IV.4 Saisie du signifié quand le signifiant est un calque sémantique

Suivant la figure III.3, le traducteur passe impertubablement du signifiant au signifié grâce à sa connaissance de la langue de départ. Dans la figure III.4 par contre, le signifiant que le traducteur a sous les yeux (signifiant L_A) est sémantiquement influencé par le signifiant d'une langue sous-jacente (signifiant L_B). En rapprochant le signifiant L_A du signifiant morphologiquement semblable de la langue L_B, le traducteur accède à la forme qui a causé l'interférence (signifiant L_B). En traduisant cette forme en langue A, il retrouve le signifié L_A du signifiant L_A. C'est grâce à cette gymnastique mentale complexe que le traducteur, récepteur fortuit du discours de l'Autre, pourra éviter de tomber dans le piège du faux-sens¹⁶, du contresens ou du non-sens.

En extrapolant un tout petit peu, on peut dire que le parcours sémasiologique complexe que nous venons de décrire fait parfois partie des stratégies de compréhension des locuteurs bilingues dans les situations de contacts de langues, notamment quand les interférences ne sont pas encore fixées dans la langue. En d'autres termes, le destinataire

¹⁶ L'interférence peut en effet entraîner de formidables incompréhensions. Ullmann (1952 : 208) raconte qu'une touriste anglaise, de passage en France, interpelle un chauffeur de taxi et lui demande s'il est fiancé (*Are you engaged?*). C'est par référence à l'anglais et au contexte que l'on peut retrouver son vouloir-dire : « Êtes-vous pris ? ».

d'un message formulé dans une langue mixte peut être parfois obligé de mettre à contribution plus d'une compétence linguistique pour en appréhender le sens. On pourrait dire, avec quelques réserves, au sujet du texte (1) ce qu'un examinateur¹⁷ disait de la production linguistique d'une jeune Franco-canadienne, candidate à un examen de langue: « The vocabulary and grammatical structures hamper communication in the sense that one must understand English in order to make sense of her French...I wonder if a non-English speaking francophone would understand her! Quite frankly, I doubt it ». Les interférences linguistiques peuvent donc créer dans le message des zones d'opacité que seule une connaissance de la langue interférente peut permettre d'éclairer. Martinet (1991 : 147) a donc raison de noter, prudemment, (1991 : 147) qu'un « Français comprend en général les gens du Québec, mais peut avoir des difficultés auprès des garagistes ou des serveuses ». C'est que les garagistes, comme les serveuses sont plus enclins à mélanger inconsciemment le français et l'anglais. Et le Français, qui n'a pas au moins une connaissance passive de l'anglais, peut avoir du mal à communiquer avec eux.

1.2.4 Solliciter la compétence d'un autre locuteur pour comprendre

Pour la plupart des théories, le processus traductionnel se limite à un ensemble d'opérations strictement mentales et la traduction est une activité en cercle fermé impliquant le traducteur et son texte. C'est cette conception mentaliste qui amène Delisle (2003 : 53) à définir le processus de traduction comme une « opération mentale complexe ». Lederer et Seleskovitch (1984 : 294) analysent les différents « mécanismes cérébraux »

¹⁷ Cité par Merillou-Bouffault (1997 : 16).

que l'opération traduisante met en branle. Dancette (1995 : 25) constate que « la compréhension est le résultat d'opérations mentales ».

La conception que ces auteurs ont du processus traductionnel est parfaitement compatible avec les hypothèses qui sous-tendent leurs démarches. En effet, tous semblent présupposer une situation de communication idéale mettant en présence un émetteur idéal (ayant une parfaite maîtrise de la langue dans laquelle il s'exprime), un traducteur/lecteur idéal (capable d'analyser mentalement les formes utilisées par l'émetteur pour en extraire le ou les sens qu'elles portent) et un destinataire idéal (capable de reconnaître et de comprendre, sans peine, les formes choisies par le traducteur pour réexprimer le sens extrait).

Dans le contexte de notre étude par contre, nous formulons une hypothèse différente : la situation de communication que nous considérons met en présence un émetteur mélangeant consciemment ou inconsciemment les langues (à cause de son propre bilinguisme ou du bilinguisme du milieu dans lequel il vit) et un destinataire (bilingue ou vivant en milieu bilingue). Dans ce contexte, le processus de traduction est en partie fonction de la position que le traducteur occupe dans l'espace sociolinguistique de la langue de départ.

Si le traducteur appartient à la même « zone de discours » (Ladmiral 1979 : 150) que l'auteur du texte à traduire, le processus de traduction pourra alors se limiter à ses composantes mentales. Il sera en effet à même de passer, imperturbablement, des formes aux sens (démarche sémasiologique) et des sens aux formes (démarche onomasiologique). Ainsi, le traducteur qui partage le même sociolecte que les Franco-canadiens pourrait ne pas avoir de difficulté particulière à extraire les sens contenus dans

les formes comme « *Le magasin s'étend sur trois **planchers*** » (Meney 2003 : 1318), « *Un déménageur **charge** 120 \$ l'heure le 1^{er} juillet* » (Meney 2003 : 410), « *Après mon **degré**, je vais **appliquer pour un emploi*** ». De même, le traducteur qui a une connaissance active ou passive des variétés du français et d'anglais pratiquées au Cameroun pourrait ne pas avoir de peine à comprendre les formes comme « *He was **titularised*** », « *The tenant refused to pay his **caution*** » et « *Il a **bu le caddie*** ». L'un et l'autre y reconnaîtront des formes familières (qu'ils n'utilisent peut-être pas eux-mêmes quand ils s'expriment en français ou en anglais) et pourront, au terme d'une série d'opérations mentales, faire passer les messages contenus dans ces phrases dans une autre langue.

La situation sera pourtant différente si le traducteur est étranger à « la zone de discours » (Ladmiral 1979 : 150) de l'auteur du texte original et, par conséquent, étranger aux formes interférentes qu'il emploie. Dans ce second cas, la présence des formes interférentes dans le texte à traduire entravera la saisie immédiate des signifiés ou même du sens. Le traducteur pourra alors être obligé de solliciter l'intuition d'un locuteur natif de la langue interférente ou d'un locuteur qui connaît la variété de langue utilisée par l'auteur du texte à traduire. C'est cette solution que recommande Mossop (1995) dans son article intitulé *Understanding Poorly Written Source Texts*. Il y explique que si la mauvaise qualité linguistique du texte de départ est due au fait que l'auteur écrit dans sa langue seconde, alors l'une des étapes du processus de traduction consistera à rechercher l'expertise d'un locuteur natif de la langue maternelle de l'auteur, langue interférente : « Texts of this type call for consultation with someone who knows the author's first language », écrit-il (1995 : 7).

Solliciter les compétences linguistiques d'un locuteur qui connaît les formes peu « conventionnelles » utilisées dans le texte de départ, c'est également ce que faisaient les traducteurs/réviseurs de nationalité française et anglaise qui étaient employés au Service des traductions de la Présidence de la république du Cameroun au lendemain des indépendances.

« [...] Bien que nos grands maîtres connussent tous les secrets de la langue de Shakespeare et de celle de Molière, constate Priso, ils ignoraient une bonne partie sinon tout de la culture et des réalités camerounaises. De ce fait ils devaient très souvent faire appel aux lumières des traducteurs camerounais pour expliciter tel terme ou expression (« tax-drive », « okrika », « chieftancy dispute ») ou la portée significative d'une phrase ambiguë » (1983 : 25-26).

Ce travail de coopération devient alors une partie intégrante du processus de traduction. Il s'agit ici d'une démarche que Mounin (1963 : 231) prescrivait déjà quand il écrivait :

« Aller chercher toutes les définitions référentielles de la langue d'une communauté donnée sur place, pour comprendre et traduire le plus pleinement possible le sens des énoncés dans cette langue, c'est se faire ethnographe. Et tout traducteur, qui, de mille manières empiriques ne s'est pas fait aussi l'ethnographe de la communauté dont il traduit la langue est incomplet » (Mounin 1963 : 227).

Signalons que dans l'optique structurale qui est la sienne, Mounin (1963) lie la langue à la communauté et n'envisage ni la possibilité pour plusieurs communautés culturellement différentes de partager la même langue, ni la possibilité pour une communauté d'avoir plus d'une langue. Dans les deux cas, peut-on logiquement demander à un traducteur anglais par exemple de connaître, en plus de la culture britannique, les cultures indienne, nigériane, kenyane, trinidadienne, camerounaise, etc? N'est-il pas plus réaliste de lui demander de solliciter, quand besoin est, la compétence sociolinguistique ou culturelle d'un natif de l'Inde, du Nigéria, du Kenya, de Trinidad, du Cameroun, etc. ?

En allant se renseigner auprès des usagers de la langue maternelle de l'auteur ou d'une variété de langue, le traducteur fait éclater le processus traductionnel tout entier. La

traduction n'est plus donc toujours une opération mentale et individuelle mettant en présence le traducteur et son texte (approche herméneutique de Steiner (1978)) ; elle est aussi une opération intersubjective, collective, pouvant impliquer les locuteurs de la variété de langue utilisée par l'auteur du texte qu'on traduit.

Bref, analysé sous l'angle des contextes bilingues, le processus de traduction semble être en partie fonction de la position que le traducteur occupe dans l'espace sociolinguistique. On ne saurait donc ni le linéariser, ni le systématiser, encore moins le limiter à ses composantes mentales. Comme le dit Mopoho (1997 : 255) « Plus le texte source est difforme¹⁸, plus le processus traductionnel est subjectif ».

I.2.5. La reformulation

Pour Delisle (1980), il est impossible de cerner les mécanismes cérébraux qui accompagnent l'acte de reformulation sans s'enfoncer dans les zones ténébreuses de l'intelligence. Il est en revanche possible d'éliminer, sans dommage, les aspects mentaux du processus pour se concentrer sur les éléments qui se prêtent aisément à l'observation.

Cette option méthodologique nous permet de constater qu'à l'étape de la reformulation, le traducteur d'un texte linguistiquement hybride ne se contente pas, comme le traducteur d'un texte linguistiquement homogène, de rechercher machinalement de nouveaux signifiants dans la langue d'arrivée pour bien « draper » un sens univoque extrait du texte de départ. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la présence d'une autre langue dans le texte de départ peut assumer plusieurs fonctions et

¹⁸ Comme nous l'avons déjà dit, la difformité n'est pas toujours une faute. Elle peut être voulue.

contribuer à sa polysémie. Comment préserver ces fonctions et cette polysémie lors de la reverbalisation ?

Selon les paramètres de l'interférence, la reformulation pourra épouser les contours d'une pure retraduction (avec risque d'appauvrissement sémantique), d'un transfert d'interférences, d'un projet menacé par le spectre de l'impossibilité ou d'une opération exégétique. Analyser toutes ces approches revient à examiner ce que nous avons appelé plus loin les *stratégies de traduction* des textes pénétrés d'interférences.

En conclusion, le processus cognitif qui mène à la traduction de textes linguistiquement hybrides résiste à toute linéarisation et ne se prête guère à une systématisation rigide. Mais en dépit de son caractère « asystématique », il demeure possible d'y dégager quelques constantes à savoir : le repérage des interférences et de la langue interférente, l'identification de leurs causes, l'évaluation de leurs fonctions et de leur portée sémantique, la nécessité, parfois, de traduire pour comprendre...

L'étape de la reformulation est aussi très complexe dans la mesure où il ne s'agira plus simplement de « rhabiller », dans une autre langue, les concepts extraits d'un texte de départ. Suivant les genres de textes et les types d'interférences, la reformulation pourra être plus ou moins impossible (quand l'interférence rend le texte difficilement traduisible), « préjudiciable » à la « pureté » des langues (quand elle favorise le transfert de formes interférentes)... Dans tous les cas, les procédés conçus pour la traduction des textes linguistiquement homogènes ne pourront être appliqués tels quels aux textes présentant des interférences.

II. Les procédés de traduction

C'est à Vinay et Darbelnet (1967) que l'on attribue les premiers efforts de conceptualisation et de systématisation des procédés de traduction. Les deux auteurs soutiennent en effet que la traduction est un art dont on peut assimiler les différentes techniques, idée qui présuppose l'existence de telles techniques. Delisle (1980 : 2000) parle aussi de « procédé de traduction » et entend par là « tout moyen mis en œuvre de façon réfléchie par le traducteur au moment de sa réflexion sur le [texte de départ] et de sa recherche d'une équivalence » (2000 : 40). Dans cette partie, nous allons appuyer notre analyse sur les procédés de traduction proposés par Vinay et Darbelnet (1967).

II.1. Les procédés de traduction directe

II.1.1. L'emprunt

Pour Vinay et Darbelnet (1967), le traducteur utilise l'emprunt généralement comme un pis-aller, pour contourner une lacune de nature métalinguistique. Dans l'absolu, l'emprunt nie le mouvement traduisant dans la mesure où il représente, par son existence même, l'impossibilité de traduire. C'est pourquoi Vinay et Darbelnet (1967) prennent le soin de préciser que l'emprunt ne serait pas un procédé de traduction à proprement parler s'il ne permettait au traducteur de « créer un effet stylistique » ou d'« introduire une couleur locale » (47) dans son texte. En effet, soutiennent-ils, il est préférable de traduire « *the coroner spoke* » par « *le coroner prit la parole* » au lieu de se lancer dans « la recherche plus ou moins heureuse d'un titre équivalent parmi les magistrats français » (1967 : 47).

Mais face à un texte source qui comporte déjà des emprunts (l'emprunt est une forme d'interférence), la question que le praticien se posera sans doute sera celle de savoir s'il doit les transposer ou les conserver. Autrement dit, l'emprunt peut-il continuer à fonctionner comme procédé de traduction quand l'auteur du texte source l'utilise déjà comme procédé d'écriture ? La réponse à cette question variera selon que la langue prêteuse est impliquée ou non dans l'opération de traduction et selon les fonctions assumées par l'élément emprunté (fonction stylistique, sémantique, sociolinguistique, pragmatique, expressive, référentielle...).

Nous distinguerons donc deux cas de figure : celui où la langue prêteuse est impliquée dans l'opération traduisante (les emprunts issus de l'anglais dans le français canadien) et celui où la langue prêteuse n'est pas impliquée dans l'opération traduisante (les emprunts issus des langues locales dans le français et l'anglais camerounais).

Lors de la traduction d'un texte franco-canadien en anglais, les mots empruntés à l'anglais seront purement et simplement repris et réintroduits dans leur langue d'origine. Il s'agira, non pas d'emprunter, mais plutôt de réintégrer l'emprunt dans sa langue d'origine, comme l'illustre l'exemple (3).

(3)-

a- « Après la représentation normale, il y aura un *midnight screening* » (Meney 1999 : 1120)

b- After the normal performance, there will be a midnight screening.

Dans (3a), « *midnight screening* » étant déjà un emprunt, le traducteur n'a eu qu'à le reporter tel quel dans la langue cible (3b). Mais le problème avec ce procédé de réintégration systématique des emprunts est qu'il homogénéise la langue du texte

d'arrivée, remplace la diversité par l'unité, ce qui fait perdre les éléments de sens (implicites) ou l'effet (stylistique) liés à la présence de l'emprunt dans le texte source. Il se peut en effet que le locuteur de (3a) ait voulu mettre en évidence sa connaissance de l'anglais (fonction expressive), créer un effet stylistique (fonction esthétique), suggérer l'origine anglaise du spectacle (fonction culturelle)... Toutes ces fonctionnalités disparaissent lors du passage à l'anglais. La situation serait différente si la langue interférente n'était pas celle vers laquelle on traduit.

C'est le deuxième cas de figure que nous avons dégagé plus haut. Soit les phrases (4a) et (4b) ci-après :

4- .

- a. « The chief is in **la'akam** with 14 year old Fozeh Stella, class six pupil of GBPS Bafoussam.[...] She is **mafaw** » (*Cameroon Tribune*: 26 mars 2004)
- b. Le chef est au **la'akam** avec Fozeh Stella, 14 ans, élève du cours moyen deux au GBPS Bafoussam.[...]. Elle est **mafaw**.

Dans (4b), les emprunts identifiés dans (4a) sont maintenus, sans doute parce qu'ils sont issus d'une langue tierce. Ici, le traducteur ne rétablit pas l'emprunt dans sa langue d'origine, il le transfère dans une autre langue. Donc, appliqué à un texte émaillé d'emprunts, le procédé d'emprunt devient soit un *procédé de réintégration et donc d'effacement de l'emprunt* (quand la langue prêteuse est en même la langue vers laquelle on traduit), soit un *procédé de transfert d'emprunt*, (quand la langue prêteuse est différente de la langue vers laquelle on traduit). Dans ce dernier cas, l'élément emprunté peut conserver la plupart ou toutes ses fonctions dans le texte traduit. Par exemple, dans

(4b) comme dans (4a), le maintien de « *La'akam* » et « *Mafaw* » donnent aux deux textes une certaine tonalité exotique¹⁹.

A contrario, la réintégration de l'emprunt dans la langue source (voir (3b)), s'accompagne généralement de pertes sémantiques, surtout au niveau du vouloir-dire et des implicites. En effet, les raisons psycholinguistiques, sociolinguistiques, stylistiques, communicatives... qui poussent le locuteur d'une langue à emprunter sont nombreuses. Aussi importe-t-il que le traducteur s'interroge sur ces raisons avant de choisir son procédé de traduction. Il pourra en effet se rendre compte que l'origine de l'emprunt et ses fonctions sont de nature à compromettre l'acte de traduire ; elles peuvent aussi impliquer la manipulation du texte cible, comme le recours à l'emprunt dans une autre langue. Par exemple, si un auteur recourt à un emprunt pour mettre en évidence l'érudition d'un personnage, le traducteur pourra non pas se contenter de réintégrer l'emprunt dans la langue du texte d'arrivée, mais emprunter le même mot à une troisième langue.

L'application de l'emprunt comme procédé de traduction aux textes franco-canadiens ou anglo-camerounais peut aussi se heurter à la traduction des emprunts morphologiquement intégrés tels que « *shiner* » « *settler* », « *watcher* », dans le français canadien, ou « *enclaved* », « *scolarise* », « *titularise* » dans l'anglais camerounais. Dans ce cas également, avant de décider de rétablir ses formes dans leur langue d'origine, le

¹⁹ Lors de la traduction en anglais de sa pièce de théâtre intitulée *Trois prétendants... un mari*, Oyono Mbia (1968), plutôt que de reproduire telles quelles certaines exclamations empruntées à la langue bété (pour faire couleur locale), s'est appliqué à les traduire. C'est ainsi que « *E é é kié* » est devenu « *Aaaa Keeah* », « *Te ké e e* » est remplacé par « *Te keeah* », « *Hi yé é é* » traduit par « *Yeeeah* »... Or, la graphie française est plus proche de la prononciation que la graphie anglaise. Par conséquent, la meilleure solution aurait été de ne pas les traduire du tout. C'est du moins ce que fait le traducteur d'Oyono (1956) qui, dans sa version anglaise de *Le Vieux nègre et la médaille*, conserve telles quelles les interjections comme « *Yeeeeeeeeeeee !* », « *Moooooooooot* »...

traducteur doit évaluer leurs fonctions dans le texte de départ. La solution de traduction pourra passer par une manipulation consciente du texte cible.

II.1.2. Le calque

Dans la terminologie de Vinay et Darbelnet (1967), le calque est un procédé de traduction au cours duquel on emprunte à une langue étrangère un syntagme dont on traduit littéralement les éléments. Le résultat de cette traduction littérale peut alors être soit « un **calque d'expression**, qui respecte les structures syntaxiques de la [langue d'arrivée], en introduisant un mode expressif nouveau,[...] soit un **calque de structure**, qui introduit dans la langue une construction nouvelle²⁰ » (1967 : 47). Comme l'emprunt, le calque n'est pas vraiment un procédé de traduction, mais plutôt une illustration de ce que celle-ci n'est pas : un transcodage automatique des signes. Aussi les auteurs de la *Stylistique comparée du français et de l'anglais* le déconseillent-ils en faisant remarquer qu'il est « l'expression la plus concrète de l'abomination et de la désolation » (1967 : 48).

Comme nous l'avons montré au chapitre précédent, dans une situation de bilinguisme généralisé, le traducteur n'est pas le seul créateur des calques. Il arrive qu'il en trouve dans le texte de départ. Comme le procédé d'emprunts, le traducteur aura à adapter ce deuxième procédé de traduction à la traduction des calques. Selon que la langue interférente intervient ou non dans la traduction, ce procédé deviendra soit un procédé de « décalque » soit un procédé de « recalque ».

Traduire en anglais « *meurtre au premier degré* » (first degree murder), « *traverser le plancher* » (cross the floor), « *patate chaude* » (hot potato), « *ballon panier* » (basket ball), « *balle molle* » (softball) ... revient simplement à décalquer les

²⁰ Les auteurs soulignent.

formes françaises. De même, c'est par « décalque » que l'on rendra en anglais « *conseiller de la reine* » (Queen's counsel), « *cour du banc de la reine* » (court of the Queen's bench), « *cour des sessions de la paix* » (court of sessions of peace), « *cour supérieure* » (superior court), « *chef de police* » (police chief), « *police montée* » (mounted police), « *major général* » (major general)... Le même procédé permettra de traduire en français des gallicismes tels que « *tribunal of first instance* » (tribunal de première instance), « *procurer of the republic* » (procureur de la république), « *commander of company* » (commandant de compagnie), « *secretary of state number one* » (secrétaire d'État numéro un)...

Mais il est des cas où la traduction des calques consiste plutôt à les « recalquer ». Ce procédé est utilisé quand le calque est un fait de langue ou un fait de parole volontaire issu d'une langue qui n'intervient pas dans l'opération traduisante. Dans le contexte sociolinguistique camerounais, une bonne façon de traduire en anglais les vernacularismes « *pleurer son corps* », « *arrêter le chef* », « *ouvrir les lamentations* », « *bouffer la tontine* », « *boire le caddie* »... pourra consister non pas à rechercher coûte que coûte des équivalents en anglais standard, mais plutôt à les transférer dans la langue anglaise. Cette technique est mise à contribution par le traducteur d'Oyono (1956) qui transpose littéralement des calques issus de la langue maternelle de l'auteur tels que « *je peux parler pour sa bouche* » (1956 : 49)/« *I can speak for his mouth* » (1967 : 32), « *briser les pattes de l'antilope pour la sixième fois* » (1956 : 56)/ « *to break the legs of the antelope for the sixth time* » (1967 : 37), « *je te prends par le pied* » (1956 : 58)/ « *I take you by the foot* » (1967 : 39)...

II.1.3 La traduction littérale

« La traduction littérale ou mot à mot désigne le passage de [la langue de départ] à [la langue d'arrivée] aboutissant à un texte à la fois correct et idiomatique sans que le traducteur ait à se soucier d'autre chose que des servitudes linguistiques » (Vinay et Darbelnet 1967 : 48). Ce procédé est « unique, réversible et complète en lui-même » (idem) et est possible seulement entre des langues génétiquement ou culturellement proches (par exemple le français et l'italien, le français et l'anglais). Dans les faits, la possibilité de transposer un énoncé littéralement dans une autre langue est un cas d'exception et non la règle. Ce n'est que dans les rares cas où les signifiants et les signifiés de deux langues coïncident parfaitement que la traduction littérale devient possible.

Dans les situations de bilinguisme, certaines interférences résultent de traductions littérales abusives et inconscientes. C'est en effet à cause d'une littéralité excessive qu'on aboutit aux phrases comme celles illustrées en (5).

5-

a- « *Un homme a été écrasé à mort* »²¹

b- « *Je peux parler pour sa bouche* »²².

La traduction de (5a) en anglais consistera simplement à inverser la littéralité, d'où « *A man has been crushed to death* ». Mais cette littéralité aurait été impossible si l'auteur de

²¹ Csje. <http://www.capacadie.com/csje/> édition du 30 mai 2005.

²² Oyono (1956 : 49).

(5a) avait respecté le « génie »²³ de la langue française, notamment en annonçant le résultat avant le moyen, comme dans 6.

6- « *Un homme est mort écrasé* ».

La traduction littérale de (6) aurait alors été « *A man is dead crushed** », qui viole, à son tour, la syntaxe de la langue anglaise. Il s'ensuit que (5a) se prête plus facilement à la traduction littérale que (6), parce qu'il « sent » déjà l'anglais, même s'il paraît directement pensé et écrit en français. Nous en concluons que dans les contextes bilingues, l'influence d'une langue sur l'autre est de nature à accroître les possibilités de traduction littérale. Au Canada, traduire en anglais « *Médina est reporté pour avoir dit...* »/« *Médina is reported to have said* » (Merillou-Bouffault 1997 : 154), « *Il n'y a pas aucune raison pourquoi elle devrait faire...* »/« *There is no reason why she should do...* » (Merillou- Bouffault 1997: 181) ...est un véritable exercice de transcodage interlinguistique. De même, au Cameroun, traduire en français « *Let's not try to be more royalist than the King* » (Simo Bobda 1994 : 359)/« N'essayons pas d'être plus royalistes que le roi », « *The students have to present a memoir* »²⁴ (Simo 2002 : 19)/ « *Les étudiants doivent présenter un mémoire* » revient simplement à rétablir les deux messages dans la langue qui a influencé leur formulation. La surabondance des anglicismes dans certains textes franco-canadiens et des gallicismes dans certains textes anglo-camerounais finit par faire de la littéralité l'une des techniques essentielles de la traduction vers l'anglais (au Canada) et vers le français (au Cameroun).

²³ L'interférence dans (6a) tient au fait que la structure « écrasé à mort » donne au verbe « écraser » un aspect duratif alors que, dans le contexte d'énonciation (un ivrogne qui se fait écraser par une voiture), il s'agit plutôt d'une action ponctuelle. L'action d'écraser ne s'est pas prolongée dans le temps comme l'action de « battre » dans l'expression « battre à mort ».

²⁴ Nous soulignons.

Mais cet avantage apparent se transforme en obstacle quasi insurmontable quand la forme littéralement traduisible découle d'une démarche consciente du rédacteur et assume, par voie de conséquence, des fonctions spécifiques (esthétique, sociolinguistique, identitaire...). Par exemple, quand Tremblay fait dire à l'un de ses personnages que « [...] *Tu pouvais marcher trois milles pour sauver deux cents sur une boîte de sardines* »²⁵ (1972 : 48), le fait que cette phrase se prête à une simple traduction littérale « *You could walk three miles to save two cents on a can of sardines* » ne doit pas faire perdre de vue le problème traductionnel qu'il pose vers l'anglais. Ce problème tient au fait que la phrase française assume des fonctions (par exemple sociolinguistiques, esthétiques et identitaires) que la traduction littérale vers l'anglais nie.

Dans (5b) par contre, la littéralité vers l'anglais sera possible si l'interférence est volontaire, et impossible si elle résulte d'un accident. Dans le roman d'Oyono (1956), la phrase (5b) colore sans doute le style de l'auteur, d'où sa traduction littérale : « *I can speak for his mouth* » (1968 : 32). Mais que la même phrase apparaisse par exemple dans une lettre adressée à une autorité, et le traducteur pourra être obligé de tourner le dos à la littéralité : « *Je peux parler pour sa bouche* »/« *I can speak on his behalf* ». Dans ce deuxième cas, le choix entre la littéralité et la non-littéralité dépendra, en dernier ressort, des intentions explicites et implicites de l'auteur et de son degré de maîtrise de la langue dans laquelle il énonce son discours.

Appliquée à la traduction des textes linguistiquement hybrides, la technique de la traduction littérale peut être plus fréquente (quand l'interférence est involontaire et la langue interférente est celle vers laquelle on traduit), recommandable (lorsque

²⁵ Nous soulignons.

l'interférence est volontaire et la langue interférente est différente de celle vers laquelle on traduit), ou problématique (quand l'interférence est volontaire et la langue interférente est celle vers laquelle on traduit).

II.2. Les procédés de traduction oblique

II.2.1 La transposition

La transposition est le « procédé qui consiste à remplacer une partie du discours par une autre sans changer le sens du message » (Vinay et Darbelnet 1967 : 50). Elle peut être « **obligatoire** »²⁶, (par exemple quand le traducteur est obligé de traduire « *Dès son lever* » par « *As soon as he gets up* ») ou « **facultative** »²⁷ (par exemple quand il peut choisir entre « *After his return* » et « *After he comes back* » pour rendre « *Dès son retour* ») (idem).

Certaines interférences naissent du refus de transposer, de la « répugnance à changer de partie du discours [...] » (Merillou-Bouffault 1997 : 188). On a l'impression que dans l'esprit des locuteurs qui utilisent les interférences, « un adjectif ne peut correspondre qu'à un adjectif, un nom à un nom » (idem). D'où les énoncés comme ceux illustrés en 7 :

7

- a- « C'est mouillé et *cela goûte bon* » (Meney 1999 : 16)/ (Cela a bon goût)
- b- « *Prends ça aisé* » (Meney 1999 : 54) (Du calme !)
- c- « *The Head of State is speaking to you* » (Simo Bobda 2002: 105) (An address by the Head of State)

²⁶ Les auteurs soulignent.

²⁷ Les auteurs soulignent.

d- « On va *le pleurer* samedi » (Kouokam : 1997) (Ses obsèques auront lieu samedi)

Dans (7a) et (7b), il y a maintien de l'ordre et des catégories grammaticales des phrases anglaises « *It tastes good* » et « *Take it easy* ». Comme les phrases anglaises, (7a) et (7b) correspondent respectivement aux séquences [pronom neutre + verbe + adjectif employé adverbialement] et [verbe + pronom neutre + adjectif employé adverbialement]. La non-nominalisation du groupe verbal « *vous parle* » dans la phrase française « *Le Chef de L'État vous parle* » est à l'origine de (7c). Enfin, dans (7d), le locuteur est passé de sa langue maternelle camerounaise au français en conservant les mêmes catégories grammaticales.

Pour retraduire 7a, 7b, 7c vers la langue interférente (l'anglais au Canada et le français au Cameroun), le traducteur n'aura pas besoin de recourir au procédé de transposition. Il pourra se contenter de la traduction littérale. À l'opposé, pour traduire (7d) en anglais, la langue interférente étant différente de la langue vers laquelle on traduit, le traducteur pourra traduire littéralement, s'il s'agit d'une interférence voulue, comme chez le comédien Kouokam (1997) qui l'utilise pour susciter le rire. La non-transposition fera donc passer la forme hybride française dans la langue anglaise : « *We will cry him on Saturday* », qui est susceptible de produire le même « effet dynamique » (Nida : 1964) que la phrase française. La transposition s'imposerait si (7d) était la manifestation d'une lacune linguistique. Le traducteur pourrait alors être amené à dire par exemple : « *His funeral will take place on Saturday* ».

Au total, appliqué aux interférences, le procédé de transposition peut s'avérer sans objet (quand la langue interférente est également la langue d'arrivée) ou indispensable

(lorsque l'interférence est involontaire et la langue interférente différente de la langue d'arrivée).

II.2.2. La modulation

« Pierre de touche du bon traducteur » (Vinay et Darbelnet 1967 : 233), la modulation est « une variation dans le message, obtenue en changeant de point de vue, d'éclairage » (1967 : 51). Elle devient nécessaire quand « la traduction littérale ou même transposée aboutit à un énoncé grammaticalement correct, mais qui se heurte au génie de la langue d'arrivée » (idem). Autrement dit, le traducteur ne module pas pour se conformer à des lois linguistiques, mais pour adapter la forme du message à l'esprit de la langue. Par exemple, la traduction de « *No entry* » par « *N'entrez pas* » n'est fautive que parce qu'elle viole le style *naturel* des affiches en français, qui se veut plus ferme et plus explicite : « *Défense d'entrer* »/ « *Entrée interdite* ». La préférence du français pour les ordres directs et fermes est également perceptible dans « *Défense de fumer* », « *Défense de stationner* », « *Défense de marcher sur la pelouse* »... dont les équivalents anglais frôlent l'exhortation du fait de leur ton plus souple : « *No smoking* », « *No parking* », « *Keep off the grass* », « *No trespassing* ». À en croire Vinay et Darbelnet, la divergence observée au niveau de la formulation des ordres en français et en anglais dans des situations pourtant semblables n'est qu'un écho des différences de mentalité, de cultures, de visions du monde...qui existent entre les Français et les Anglais.

Le défaut de modulation débouche sur des formes hybrides, mais que seul l'œil entraîné du spécialiste ou le locuteur étranger à la « zone de discours » peut détecter. De fait, le Français de France par exemple pourrait bien se méprendre sur la force dissuasive

de (8), message que nous avons relevé sur un dispositif de haute tension à Moncton (Nouveau Brunswick) :

8-

**« *N'ouvre pas.*
Tu pourrais recevoir un choc très grave ».**

Il serait désarçonné non pas par l'aspect linguistique (qui est en tout point de vue conforme à la norme du français), mais plutôt par sa tonalité, son style, la façon dont est modulé l'ordre. Il se serait attendu à une formulation plus ferme et plus impersonnelle du genre « *Défense d'ouvrir. Danger* ». Dans le même ordre d'idées, l'Anglais qui débarque au Cameroun pourrait être rebuté par le style quelque peu verbeux de (9).

9-

**« *Sweep, clean away*
To gather dirtiness is good
Not to make dirty is better ».**

Il se serait attendu à un message plus concis, plus dépouillé, et souple du genre « *No litter* ».

La capacité de moduler nécessite plus que des connaissances linguistiques. Elle suppose une connaissance des traits caractérolologiques de chaque langue, une double compétence culturelle, une capacité de dissocier les métalinguistiques qui sous-tendent les langues en présence (motivations culturelles qui sont à l'origine du système de comparaisons, de métaphores, de métonymies...), bref, une aptitude à voir et à décrire alternativement le même monde à travers deux prismes linguistiques différents. Or, dans les situations de bilinguisme généralisé, il est peu probable que les locuteurs possèdent toutes ces qualités, bien au contraire : la loi du moindre effort aidant, ils ne rechignent pas

à couler, soit consciemment, soit inconsciemment, leurs énoncés dans les moules stylistiques d'une autre langue, d'où l'existence de nombreuses interférences qui violent non pas les règles linguistiques, mais l'esprit de la langue. Dans (10), le pittoresque des expressions figées en italique-gras vient de ce qu'elles s'appuient sur des images différentes de celles que l'on utilise ordinairement dans le français et l'anglais international.

10-

- a- (to cost an arm) ← *coûter un **bras*** (coûter les yeux de la tête)
- b- (to be in the same boat) ← *être dans le même **bateau*** (être logé à la même enseigne)
- c- (to be in someone's shoes) ← *être dans les **souliers** de quelqu'un* (être à la place de quelqu'un)
- d- (laisser des empreintes (sens figuré)) ← *to leave **footprints*** (laisser une impression durable)
- e- (être plus royaliste que le roi) ← *to be more **royalist** than the **king*** (Simo Bobda 1994 : 359)(to be more catholic than the Pope²⁸)

Dans (11), l'absence de modulation se traduit par l'utilisation d'images là où il n'en faut pas :

11-

- a- (to talk through one's hat) ← *parler à travers son **chapeau*** (*dire des conneries*) (Meney 2003 : 406).
- b- (hot potato) ← *patate **chaude*** (*sujet brûlant*) (Meney 2003 : 1262).
- c- (cross the floor) ← *traverser le **plancher*** (*changer d'allégeance politique*) (Le Devoir, édition du 2 juillet 2005).
- d- (passer le bâton de commandement) ← *to pass the **baton of command*** (*to hand over power*) (The Herald, édition du 20 avril 2004).

Dans l'ensemble, on constate que la logique du français déteint sur la logique de l'anglais au Cameroun tandis que la logique de l'anglais déteint sur la logique du français au

²⁸ Au Canada, sous l'influence de l'anglais, on dit aussi « *être plus catholique que le pape* ».

Canada. Il y a comme une résistance inconsciente à la nécessité de moduler le message selon les règles non écrites de la langue qu'on parle.

Du coup, lors de la traduction en anglais de certains textes franco-canadiens ou en français de certains textes anglo-camerounais, le traducteur canadien ou camerounais éprouvera parfois moins la nécessité de moduler que son collègue français de France (pour le traducteur canadien) ou anglais d'Angleterre (pour le traducteur camerounais). La traduction pourrait parfois se réduire à une sorte de transcodage (si la langue d'arrivée interfère et si l'interférence est involontaire) ou à une opération de recreation et de manipulation (si l'interférence est volontaire).

II.2.3 L'équivalence

Cette technique repose sur une connaissance poussée de la langue et « participe de la même démarche que la modulation [...] ; mais elle va beaucoup plus loin et quitte le domaine de la parole pour pénétrer dans celui de la langue » (Vinay et Darbelnet 1967 : 242). L'application de ce procédé exige la prise en compte non pas des moyens linguistiques et stylistiques déployés dans l'énoncé de départ, mais plutôt celle de la situation à laquelle il (l'énoncé) renvoie. De fait, ce n'est que si l'on prend comme point de départ la situation (et non les unités de la langue), qu'on peut admettre que « *Men at work* » est l'équivalent interlinguistique de « *Travaux* » (principe de l'arbitraire du signe linguistique). Vinay et Darbelnet (1967) proposent que cette technique soit utilisée pour la traduction d'un éventail de faits de langue, notamment les proverbes, les onomatopées, les interjections, les phrases idiomatiques, les allusions, les clichés, les formules-réflexes, les affiches et avis officiels, les locutions substantivales, adjectivales... Parce qu'ils sont

plus ou moins dénombrables, les équivalences interlinguistiques entre ces différentes catégories sont le plus souvent figées et consignées dans les dictionnaires bilingues. Il revient au traducteur de les reconnaître et de n'en créer de nouvelles que dans les cas de lacunes avérées.

Pourtant, dans les situations de bilinguisme, les bilingues ordinaires ne se tracassent pas toujours l'esprit pour trouver exactement ce que les locuteurs natifs de telle ou telle langue disent dans telle ou telle situation concrète. Leur premier réflexe est de traduire les formes linguistiques déjà existantes de l'autre langue. Cette démarche est à l'origine des énoncés en (12), (13) et (14) et (15).

12- Proverbes

- a- ***Si tu veux savoir ce qu'un ami pense de toi, bois quelques gobelets avec lui*** (L'alcool délie la langue) (Oyono 1956 : 142).
- b- ***Quand le pauvre tend son piège, il y prend son propre chien.*** (Un malheur ne vient jamais seul) (Tedjouong 2002 : 74)
- c- ***La charité commence à la maison*** (Charité bien ordonnée commence par soi-même) (Cjse : 21 septembre 2002)

13- Tournures idiomatiques

- a- ***être dans l'eau chaude***/ to be in hot water (*être dans le pétrin*) (Meney 2003 : 713)
- b- ***détenir la balance du pouvoir***/ to hold the balance of power (*dans un parlement, avoir assez de députés pour former la majorité avec un autre parti, jouer le rôle d'arbitre*) (Meney 2003 : 152).
- c- ***to pass the baton of command***/ Passer le bâton de commandement (*to hand over power*) (*The Herald* : édition du 20 avril 2004)
- d- ***answer present*** (sens figuré)/ répondre présent (*come forward, attend*) (*Cameroon Tribune* : 13 octobre 2003)

14- Affiches

- a- « ***Hommes au travail*** » (Travaux) (Meney 2003 : 713)
- b- « ***Glissant si humide*** » (Chaussée glissante) (Meney 2003 : 907)
- c- « ***Mécanicien en devoir*** » (Mécanicien de service) (Meney 2003 : 682)

15- Interjections et onomatopées

- a- « Je suis Acadien/ Je jure en anglais tous mes *goddams* de bâtard/Et souvent les *fuck it* me remontent à la gorge/Avec des *Jesus Christ* projetés contre le windshield/ Saignant *medium-rare* »²⁹ (LeBlanc 1972 : 55).
- b- .« *Môooooooooot!* répondit l'assistance en imitant le bruit des fesses sur un lit en bambou » (Oyono 1956 : 22)
- c- « *Hi yééé !* C'est la mort, *aah* Mbarga ! Trois cent mille francs » (Oyono Mbia 1998 : 99)

Au lieu de se demander, comme le conseillent Vinay et Darbelnet (1967 : 14), « Que dit-on dans [cette langue] en pareil cas ? », les bilingues ont tendance à préférer les solutions les plus faciles, notamment la traduction littérale (exemples 12, 13), le calque, (exemple 14) ou l'emprunt (exemple 15). Ces solutions de facilité sont aux antipodes de l'équivalence en tant que procédé de traduction et même la nient. En effet, alors que le procédé d'équivalence exige que l'on fasse abstraction des formes linguistiques pour ne s'appuyer que sur la situation de communication. L'emprunt, le calque et la traduction littérale par contre font abstraction de la situation pour s'appuyer uniquement sur les formes linguistiques.

On note donc dans les exemples cités plus haut, un refus (délibéré ou inconscient) de recourir à l'équivalence en tant que technique de traduction. C'est pourquoi il importe de se demander si le traducteur peut appliquer, sans discrimination, la technique de l'équivalence aux textes dont l'hétérogénéité linguistique découle d'un défaut d'équivalence. En d'autres termes, le traducteur ne peut-il pas s'appuyer uniquement sur les moyens linguistiques pour traduire certains proverbes, les messages de certaines affiches, des expressions idiomatiques...surtout dans un contexte marqué par la communauté des situations ?

²⁹ S'exclamer en anglais fait apparemment partie de l'idiosyncrasie des Acadiens, comme le suggèrent ces quelques lignes tirées d'un poème de LeBlanc. Nous soulignons.

Tout est en effet fonction des paramètres qui entourent l'opération (que traduit-on ? Pour qui ? Pourquoi ? Où et quand ? Quelle est la langue interférente ? Est-elle impliquée ou non dans l'opération traduisante ?...).

Quand la langue d'arrivée est en même temps la source des interférences, le recours au procédé d'équivalence peut s'avérer superflu, les formes à traduire étant déjà marquées par la langue d'arrivée. L'identité des situations et la convergence linguistique peuvent finir par rendre caduque la question « que dit-on dans cette langue en pareil cas ? ». Avant de se demander comment on dit « *traverser le plancher* », « *détenir la balance du pouvoir* », « *hommes au travail* », « *les trépassés seront poursuivis* ³⁰ » en anglais, il faut déjà déterminer si toutes ces formes ressortissent bien au français. Étant donné qu'elles sont des formes hybrides calquées sur l'anglais, leur (re)traduction (vers l'anglais) peut très bien être un pur transcodage des signes qui les composent.

Cependant, quand la langue qui interfère n'intervient pas dans l'opération de traduction, le traducteur doit choisir entre le transfert de l'interférence et l'adaptation. Par exemple, pour traduire en anglais le proverbe « *Quand le pauvre tend son piège, il y prend son propre chien* » on peut soit opter pour le littéralisme, « *When the poor man sets his trap, he catches his own dog* », soit l'adapter, « *It never rains, but it pours* ». Le choix de l'une ou l'autre solution dépend des autres paramètres de l'opération. Dans un texte littéraire ou publicitaire par exemple, pour créer la couleur locale, la solution pourrait résider du côté de la littéralité : « *When the poor man sets his trap, he catches his own dog* ». Mais dans un texte à forte visée informative destiné à un anglophone étranger à la réalité culturelle camerounaise, le traducteur pourra se voir obligé de rendre

³⁰ Affiche placée à l'entrée d'un cimetière à Montréal, cité par Juhel. (1982 : 46).

son message conforme à ses attentes en utilisant une forme qu'il est susceptible de comprendre sans un surcroît d'effort intellectuel : « *It never rains, but it pours* ».

Au total, les faits de langue que Vinay et Darbelnet (1967) conseillent de traduire grâce au procédé d'équivalence peuvent, dans les contextes bilingues, se prêter tantôt à la traduction littérale (quand la langue interférente est en même temps la langue d'arrivée ou quand l'élément à traduire assume une fonction esthétique), tantôt à la traduction par adaptation (lorsque la langue interférente diffère de la langue traduisante et le texte à traduire assume une fonction informative).

II.2.4 L'adaptation

« Avec ce procédé, écrivent Vinay et Darbelnet (1967 : 52), nous arrivons à la limite extrême de la traduction ; il s'applique à des cas où la situation à laquelle le message se réfère n'existe pas dans [la langue d'arrivée], et doit être créée par rapport à une autre situation que l'on juge équivalente » (Vinay et Darbelnet 1967 : 52-53). De ce point de vue, il ressortit à un cas particulier de l'équivalence , « *une équivalence de situations* » (53). Par exemple, « traduire « He kissed his daughter on the mouth » par « Il embrassa sa fille sur la bouche »[...] serait introduire dans le message [en langue d'arrivée] un élément qui n'existe pas dans [la langue de départ] » (Vinay et Darbelnet 1967 : 53). C'est pourquoi les auteurs proposent que l'on dise par exemple « *il serra tendrement sa fille dans ses bras* ».

Le recours à l'adaptation permet d'expurger le texte traduit de tout détail qui, détonnant dans la langue et la culture d'arrivée, rappelle son origine étrangère et le dénonce comme une traduction. À l'opposé, « le refus de procéder à des adaptations

[...] se trahit dans un texte parfaitement correct par une tonalité indéfinissable, quelque chose de faux qui décèle invariablement une traduction » (Vinay et Darbelnet 1967 : 53).

Vinay et Darbelnet (1967) évoquent la distance métalinguistique qui sépare les langues pour justifier la nécessité d'adapter. Par exemple, c'est parce que la conception anglaise du temps, de l'espace, des mesures, du spectre des couleurs, ... diverge de la conception française qu'il convient de traduire «*French night at University* » par «*Soirée française à l'université* » (temps), «*He lives on the second floor* » par «*il habite au premier étage* »³¹ (espace), l'adjectif de couleur «*brown* » par «*roux* », «*bistre* », «*marron* », «*gris* » selon qu'il s'agit respectivement du «*beurre* », du «*crayon* », des «*chaussures* » ou du «*papier* » (spectre des couleurs)... (1967). C'est parce que les Français et les Anglais n'ont pas les mêmes comportements à table que les deux auteurs considèrent «*Hi* » comme une adaptation acceptable de «*Bon appétit* », formule de politesse typiquement française. De même, pour ne pas désorienter le lecteur français, il vaudrait mieux rendre «*cricket* » (anglais britannique) ou «*baseball* » (anglais américain), deux sports anglo-saxons, par «*cyclisme* » !

La traduction par adaptation exige une connaissance poussée des cultures en présence. Sa réussite dénote la capacité du traducteur d'habiter deux mondes culturels différents, de voir alternativement le monde à travers les prismes de deux langues différentes (visions du monde), de se servir de deux compétences communicatives différentes. Ainsi définie, on peut douter qu'elle soit un procédé courant parmi les bilingues ordinaires qui, vivant les mêmes expériences culturelles, sont plus prompts à

³¹ Nous soulignons.

traduire les formes linguistiques déjà existantes qu'à rapprocher les métalinguistiques des langues en présence. En effet, dans les situations de bilinguisme, la frontière entre le propre et l'étranger est souvent brouillée, ce qui peut très bien rendre vaine l'application du procédé d'adaptation.

Au Cameroun, dans un souci légitime d'adapter les langues anglaise et française aux données culturelles locales, les Camerounais retiennent, instinctivement ou sciemment, les solutions les plus faciles, notamment l'emprunt, le calque, la traduction littérale et, dans certains cas, l'extension sémantique des formes typiquement françaises ou anglaises. Pour les Camerounais, il est plus tentant de dire « *laver la veuve* »/« *to wash the widow* », « *bouffer la tontine* »/« *to chop njangi* » (forme empruntée au pidgin English), « *boire le caddie* »/« *to swear juju* », « *arrêter le chef* »/« *to arrest the chief* », « *ouvrir les lamentations* »/« *to open the lamentations* » ... que de se lancer dans une recherche laborieuse et peut-être infructueuse d'équivalents authentiquement français ou anglais. Il est également courant d'entendre les Anglo-camerounais dire, au cours d'un repas, « *Good appetite* », calque littérale de « *Bon appétit* ». Dans le jargon administratif, en raison de la domination culturelle du français et afin de combler des lacunes lexicales dans la langue anglaise, les Camerounais anglophones n'hésitent pas à traduire littéralement plusieurs expressions qui, à l'origine, décrivent des réalités culturelles françaises. Ils disent par exemple « *administrative tribunal* », « *civil administrator* », « *Removal of the corpse* », calquant ainsi les syntagmes français « *tribunal administratif* », « *administrateur civil* », « *levée de corps* ». Le dictionnaire bilingue français/anglais (par exemple le Robert et Collins), qui recourt à la technique de l'adaptation pour proposer certains équivalents interlinguistiques, n'offre pas d'équivalent lexicalisé de ces

trois termes, préférant soit les définir³², soit illustrer leur sens en contexte³³. (16) comporte d'autres exemples qui montrent qu'au Cameroun, c'est le français, et non la métalinguistique de la langue anglaise, qui détermine la forme de certaines expressions utilisées dans le jargon administratif.

16. **Tableau IV.2 :** Quelques équivalents interlinguistiques dans le jargon administratif camerounais

Expressions en français	Équivalents en anglais camerounais	Équivalents, par adaptation, en anglais international
Procureur de la république	<i>Procurer³⁴ of the Republic</i>	<i>State prosecutor</i>
Inspecteur de police	<i>Police inspector</i>	<i>Detective / police lieutenant</i>
Commissaire divisionnaire	<i>Divisional commissioner</i>	<i>Chief superintendent</i>
Tribunal de première instance	<i>Tribunal of first instance</i>	<i>Magistrate's court</i>
Contrôleur financier	<i>Financial controller</i>	<i>State auditor</i>
Ministre délégué	<i>Minister delegate</i>	<i>Junior minister/ Undersecretary</i>

L'application du procédé d'adaptation aurait permis de retenir plutôt les équivalents de la troisième colonne, qui mobilisent des moyens linguistiques différents des expressions françaises.

La non-adaptation est aussi perceptible dans les textes franco-canadiens. Au Canada, le français et l'anglais devant décrire les mêmes réalités, les Franco-canadiens cèdent facilement à la tentation de calquer les formes anglaises, au lieu de s'appuyer sur

³²Tribunal administratif: « *tribunal dealing with internal disputes in the French civil service* »- Administrateur civil: « *High-ranking civil servant acting as aide to a minister* » (Robert et Collins : 2002)

³³ « *La levée du corps aura lieu à 10 heures* » est rendue en anglais par « *The funeral will start from the home at 10 o'clock* ».

³⁴ D'après le Webster, « a procurer is a man who obtains women for the purpose of prostitution ».

la culture française. Les expressions « *constable de police* », « *chef de la police* », « *solliciteur* »³⁵, « *témoign de la défense* », « *témoign de la couronne* », « *cour de magistrat* »³⁶ courants dans le vocabulaire de la police et de la justice au Canada procèdent du non-recours à des adaptations. Le lien avec l'anglais est d'ailleurs facile à établir car ces expressions font penser respectivement à « *police constable* », « *chief of police* », « *sollicitor* », « *defense witness* », « *crown witness* », « *magistrate's court* ». En appliquant la technique de l'adaptation, on aurait dit « *gardien de la paix* », « *commissaire de police* », « *conseiller juridique* », « *témoign à décharge* », « *témoign à charge* », « *tribunal de première instance* » qui sont les équivalents consignés dans les dictionnaires bilingues français/anglais.

La non-application du procédé d'adaptation est aussi à l'origine des phrases du genre « *Elle a obtenu son baccalauréat à Laval* » (« *Elle a obtenu sa licence à Laval* »), « *j'habite au deuxième plancher* » (« *j'habite au premier étage* »), « *Son appartement est à deux blocs d'ici* » (« *Son appartement est à moins de deux cents mètres d'ici* »)... Dans ces trois exemples, le « *baccalauréat* » en tant que diplôme universitaire désigne une réalité anglo-saxonne tandis que « *plancher* » et « *blocs* » renvoient à une vision nord-américaine de l'espace et de la distance.

Il y a, de toute évidence, de la part de certains locuteurs bilingues, une réticence (inconsciente ou voulue) à appliquer le procédé d'adaptation. Cette réticence rend problématique le recours systématique à l'adaptation en tant que méthode de traduction.

Dans un tel contexte, les questions théoriques et pratiques auxquelles le traducteur ne

³⁵ La traduction de « *sollicitor* » par « *solliciteur* » entraîne une extension sémantique du vocable français qui d'après le Robert, signifie « personne qui sollicite une faveur, un emploi auprès de quelqu'un d'influent ou d'une autorité ».

³⁶ Pendant que « *magistrate court* » donne « *cour de magistrat* » en français canadien, « *tribunal de première instance* » donne « *tribunal of first instance* » en anglais camerounais.

peut se soustraire sont nombreuses : peut-on adapter un texte original dépayasant ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ? Faut-il éviter de dépayser le destinataire d'une traduction alors que l'original a eu un effet dépayasant sur son lecteur ? Le non-dépayement consécutif à une application stricte du procédé d'adaptation ne peut-il pas, dans certains cas, être l'indice d'une traduction ratée ?

En appliquant les paramètres que nous avons dégagés plus haut à la technique d'adaptation, on se rend compte que cette dernière peut être utile ou futile suivant que la langue interférente intervient ou non dans l'opération traduisante, que l'interférence est volontaire ou involontaire, et selon les paramètres qui entourent l'activité de traduction (que traduit-on ? Pour qui ? Pourquoi ?...)

Commençons par le cas où la langue interférente est la même que la langue vers laquelle on traduit. À ce niveau, le dépayement étant dû à la présence, dans le texte à traduire, des traces de la langue vers laquelle on traduit, le traducteur n'aura pas besoin de la technique d'adaptation en tant que telle, mais plutôt de la technique de retraduction. Pour traduire « *Good appetite* », « *police inspector* », « *administrative tribunal* », en français, le traducteur peut très bien se contenter de transcoder les formes linguistiques. Après tout, aucun des faits culturels que ces expressions décrivent ne font intrinsèquement partie de la culture anglo-saxonne. De même, pour traduire en anglais les phrases contenant les termes « *baccalauréat* », « *plancher* », « *blocs* » ci-dessus, le traducteur n'a nullement besoin de chercher dans la culture anglaise des réalités culturelles proches de celles que ces termes désignent. De fait, même si ces phrases sont en français, la vision du monde qu'elles véhiculent est anglo-américaine. Aussi, les traduire vers l'anglais revient-il à changer de langue sans changer de culture... sans

adapter. L'activité du traducteur se trouve ici simplifiée, ou mieux, facilitée par le contact de langues. Pourtant, cet avantage peut se muer en désavantage, notamment si le refus de procéder à des adaptations découle d'un choix esthétique conscient de l'auteur de l'original. Dans une telle situation, comment recréer le dépaysement ? Comment (re)traduire vers la langue interférente sans naturaliser, sans adapter ?

Tel est le problème pratique auquel se sont heurtés les traducteurs de certaines œuvres franco-canadiennes. Traduisant en anglais *À Toi pour toujours ta Marie-Lou de Tremblay* (1971), Van Burek et Bill Glassco (1975) se sont trouvés confrontés au défi de recréer une œuvre qui produise sur le lecteur anglophone la même sensation de dépaysement que l'original français a produit sur le lecteur francophone hors-Québec. Mais comment produire cet effet quand l'anglais, langue d'arrivée, est en même temps la source du dépaysement linguistique ressenti par le lecteur francophone ? Poser cette question revient à insinuer que la bonne traduction n'est pas forcément celle qui ne dépayse pas du tout (Berman : 1984), mais dans certains cas, celle qui dépayse. Ainsi, au lieu de se demander comment faire pour que la pièce de Tremblay ne déconcerte pas le lecteur anglais, le traducteur doit plutôt se demander comment faire pour que la traduction en anglais dépayse le lecteur anglophone. Ce défi met en évidence le fait que la traduction n'est pas toujours possible, ou, à supposer qu'elle l'est toujours, elle se fait souvent au prix de certaines pertes. Par exemple, dans (17), Tremblay n'ayant pas adapté son texte aux habitudes de parole du francophone, ce dernier est désorienté par la présence des formes telles que « *beurre de peanuts* », « *.69* », « *.49* » qui, pour être comprises, nécessitent une connaissance de la langue anglaise. Le lecteur de (18) par contre comprend, sans effort particulier, la version anglaise de (17). Il reconnaît d'emblée

« *peanut butter* » et le point décimal, éléments dont la présence crée le dépaysement linguistique dans (17).

17- « Certain que j’vas te faire une scène ! Quand c’est plus le *beurre de peanuts* qui est plus cher, c’est le steak haché qui coûte *.69* la livre au lieu de *.49* [...] »³⁷;

18- « You’re goddam right, I am gonna make a fuss ! If it isn’t *peanut butter*, it’s hamburger, *.69* a pound instead of *.49* »³⁸

On le voit, quand la langue interférente est en même temps la langue d’arrivée, les faits de langue que Vinay et Darbelnet (1967) proposent de traduire par adaptation peuvent faire l’objet d’une simple retraduction. Mais, s’il semble plus facile de retraduire que d’adapter, il existe des cas où la simple retraduction appauvrit le texte, surtout quand elle remplace l’hétérogénéité linguistique fonctionnelle du texte de départ par une homogénéité linguistique réductrice du texte d’arrivée.

Le deuxième cas de figure que nous avons dégagé est celui dans lequel la langue interférente est différente de la langue d’arrivée. Ici, le traducteur pourra soit recourir au processus d’adaptation (traduction naturalisante), soit se contenter de transférer les éléments dépaynants dans la langue d’arrivée (traduction dépaynante). La phrase (19) fera l’objet de deux types de traduction selon les contextes dans lesquels elle apparaît.

19- « *Le garçon qui avait trouvé le truc était vraiment la tortue en personne.*
(Oyono : 19)

³⁷ - C’est nous qui soulignons.

³⁸ - C’est nous qui soulignons.

Dans la traduction anglaise du roman d'Oyono (1956), Reed (1967 : 9) opte pour une traduction qui déconcertera le lecteur anglais, de la même manière que l'original à déconcerté le lecteur français. C'est pourquoi il conserve l'image de la tortue comme symbole de la ruse et écrit :

20- « *The lad who thought about that was the tortoise himself, in person* ». Mais que la phrase (19) apparaisse dans un texte à forte visée informative et dont la traduction est destinée à un lecteur anglais étranger à la culture camerounaise, et le traducteur se verra obligé d'adapter l'image de la tortue au lecteur anglais en recourant à l'animal qui, dans la culture anglaise, symbolise la ruse : le renard. La traduction de (19) donnerait dans ce cas:

21- *The lad who thought about that was the fox himself, in person.*

Au total, dans un texte linguistiquement et culturellement hétérogène, lorsque le dépaysement linguistique est dû à la présence, dans le texte original d'éléments linguistiques et culturels appartenant à la langue d'arrivée, la technique d'adaptation peut être inutilisable. En effet, traduire revient tout simplement à gommer les différences qui créent le dépaysement dans le texte de départ. Aussi le défi du traducteur consiste-t-il à trouver des stratégies de traduction qui garantissent au destinataire de la traduction le même sentiment de dépaysement que celui éprouvé par le lecteur de l'original.

Si par contre, le dépaysement linguistique résulte de la présence dans le texte à traduire d'une langue/culture différente de la langue dans laquelle on traduit, le traducteur doit soit conserver les éléments étrangers, soit les domestiquer. Le choix de l'une ou de l'autre solution dépend du type de texte, du destinataire de la traduction, des fonctions assignées au texte traduit...

Ce tour d’horizon des sept procédés de traduction de Vinay et Darbelnet nous a permis de constater que dans les sociétés linguistiquement complexes, les locuteurs, qui doivent décrire des situations identiques au moyen des langues différentes, sont plus portés à recourir à l’emprunt, au calque et à la traduction mot-à-mot, trois méthodes de transfert interlinguistique que récusent les théoriciens de la traduction, dont Vinay et Darbelnet (1967) et Ladmiral (1979). En effet, bien que les auteurs de *La Stylistique comparée du français et de l’anglais* les présentent comme des méthodes de traduction, ils reconnaissent, du même souffle, que dans l’absolu l’emprunt ne serait pas un procédé de traduction s’il ne permettait au traducteur de créer un effet stylistique particulier (par exemple donner au texte traduit une saveur locale ou étrangère), que le calque est « l’expression la plus concrète de l’abomination et de la désolation » (1967 : 48), tandis que la traduction mot-à-mot est « une solution unique, réversible et complète » ne présentant aucun intérêt pour le théoricien ou le praticien de la traduction. Commentant les sept procédés, Ladmiral (1979 : 20) écrira que « l’emprunt, le calque et le mot-à-mot ne sont pas encore de la traduction »³⁹. Quant à Merillou Bouffault (1997 : 164), elle n’hésite pas à les nommer les « procédés de non-traduction », qu’on pourrait opposer aux procédés de traduction proprement dits que sont la transposition, la modulation, l’équivalence et l’adaptation.

Nous nous trouvons par conséquent en face de ce qui paraît être un conflit de procédés : dans les contextes bilingues, il y a d’une part « les procédés de non-traduction » qui secrètent les interférences et auxquels recourent la grande masse des bilingues ordinaires ; il y a d’autre part les procédés de traduction « véritables » auxquels

³⁹ L’auteur souligne.

sont censés recourir les traducteurs professionnels. Ces deux sous-catégories se trouvent sur deux plans différents et semblent s'exclure mutuellement. Les adeptes des procédés de traduction savent qu'il faut s'émanciper des formes linguistiques pour traduire. À l'opposé, ceux qui utilisent les « procédés de non- traduction » sont dans la situation paradoxale de ceux qui veulent à la fois transformer et conserver. Ce faisant, ils confondent « le *respect* de la forme, du style, de l'image [...] avec la *conservation* de la forme, du style, et de l'image »⁴⁰ (Seleskovitch 1982 : iii), ce qui les conduit à produire des non-traductions, ou au mieux, des traductions inachevées.

Ce sont ces textes aux relents de traductions inachevées qui constituent le texte de départ que le traducteur exerçant en milieux bilingue est souvent appelé à transposer dans l'autre langue. Pourra-t-il appliquer telles quelles, la transposition, la modulation, l'équivalence, l'adaptation à des textes émaillés de calques, d'emprunts, de traduction littérale fautive ? Comme nous l'avons mentionné plus haut, le traducteur est bien obligé de reconnaître que la présence d'une langue tierce dans le texte à traduire est de nature à faire de la traduction :

- un projet menacé par le spectre de l'impossibilité (quand l'interférence est voulue et la langue interférente est en même temps la langue d'arrivée) ; par exemple comment traduire en anglais les poèmes en français de certains poètes acadiens ?

- un mode d'effacement des interférences (une retraduction) (quand l'interférence est involontaire et la langue interférente est aussi la langue d'arrivée) ;

⁴⁰ - L'auteur souligne.

- un mode de diffusion des interférences (quand l'interférence est voulue et la langue interférente est différente de la langue d'arrivée) ;

- une opération exégétique complexe (quand l'interférence est accidentelle et la langue interférente est différente de la langue d'arrivée) ;

Il ressort de notre analyse que l'on ne saurait appliquer, en bloc, les procédés classiques de traduction proposés par Vinay et Darbelnet (1967) aux textes comportant des interférences. Comme nous l'avons dit plus haut, l'interférence peut assumer plusieurs fonctions (stylistiques, pragmatiques, sociolinguistiques, expressives, sémantiques...) dans l'interprétation du texte de départ. Il appartient au traducteur de ne pas les manquer, surtout que, d'après les adeptes d'une approche textologique de la traduction, c'est le texte dans son ensemble qui constitue l'unité de traduction (Hatim et Mason : 1997 ; Delisle : 2000 ; Larose : 1989 ; Snell-Hornby : 1995). Dans cette optique, traduire un texte ne signifie plus lui faire perdre, successivement, ses vêtements d'origine pour lui faire endosser des vêtements neufs (Pergnier : 1993), mais plutôt reproduire, dans la langue d'arrivée, un texte qui soit, dans sa totalité, sémantiquement, esthétiquement, sociolinguistiquement... équivalent au texte de départ. Pour ce faire, il ne suffit pas d'appliquer mécaniquement quelques procédés routiniers à un texte au préalable découpé en unités de traduction, mais avant tout, de choisir, en fonction du contexte et des intentions, une *stratégie globale* de traduction.

III. Les stratégies de traduction

La stratégie est basée sur une démarche d'anticipation en vue d'un objectif. En traduction, il s'agit d'anticiper les obstacles à franchir, les résistances que le texte pourra opposer au transfert interlinguistique, la réception que le public pourra réserver au texte traduit. Il s'agit aussi d'explorer les solutions possibles qui pourront permettre de contourner les obstacles identifiés. La stratégie de traduction désigne la base schématique qui précède l'acte de traduire proprement dit et qui implique des dialogues, réels ou supposés, intérieurs ou avec les autres acteurs intervenant dans la chaîne traductionnelle, à savoir l'auteur de l'original, le commanditaire de la traduction, le public visé, les maisons de publication, les critiques, les traducteurs...

Pour Bednarski (1995 : 110), ces dialogues pluriels font partie intégrante du processus de traduction. « They are a vital part of the translation process, for they can go far beyond it, both in terms of time and scope », soutient-elle. La réflexion sur la stratégie de traduction a lieu en amont et en aval de l'activité traduisante, en amont pour évaluer les problèmes et les options disponibles, en aval pour examiner la validité des options retenues.

Le concept de « stratégie » est important en traduction en raison de la dimension idéologique et culturelle qui accompagne l'acte de traduire. Dans la pratique, c'est l'idéologie et les normes imposées par la classe dominante qui déterminent la façon de traduire. C'est ce que pense Lefevere (1992 : 48) quand il écrit : « Ideology and poetics particularly shape the translator's strategy in solving problems raised by elements in the Universe of Discourse of the original and the linguistic expression of that original ».

C'est ainsi qu'une idéologie conservatrice, conférant au texte original une valeur « sacrée », aura tendance à prôner la fidélité comme seule stratégie valable de traduction. « Faithful translations are often inspired by a conservative ideology », explique Lefevere (1992 : 251). À l'inverse, une idéologie progressiste, révolutionnaire tendra à insister sur la liberté qui doit sous-tendre l'action du traducteur. L'idéologie révolutionnaire voit en la traduction une forme de réécriture pouvant nécessiter une certaine manipulation du texte de départ, une appropriation active du texte de l'Autre par le traducteur en vue de son adaptation à l'idéologie dominante dans la langue/culture cible. La remarque de Lefevere est formelle :

« Whether they produce translations, literary histories or their more compact spin-offs, reference works, anthologies, criticism, or editions, rewriters adapt, manipulate the original they work with to some extent, usually to make them fit in with the dominant, or one of the dominant ideological and poetological currents of their time » (1992 : 8).

En tant que ré-écrivain ou ré-énonciateur, le traducteur peut, comme l'auteur d'un texte original, choisir soit de se conformer à l'idéologie dominante de la langue/culture d'arrivée, soit de s'en affranchir (Lefevere : 1992). Cette option définit deux stratégies majeures de traduction : la stratégie d'adaptation par laquelle le traducteur se plie et plie le texte étranger aux contraintes de la langue/culture d'arrivée ; la stratégie du dépaysement par laquelle le traducteur fait passer dans la langue/culture d'arrivée toutes les étrangetés du texte original. Ces deux stratégies correspondent respectivement aux métaphores des « verres transparents » et des « verres colorés » de Mounin (1955) et à la systématique de Schleiermacher (Berman : 1984).

III.1 La stratégie d'adaptation

En considérant l'interférence comme un fait de parole involontaire (donc comme une faute), Mossop (1995 : 7) évoque le scénario ci-après :

« Suppose [...] your client is requesting translation into English of a hydrology paper written in French by a native speaker of Serbo-Croatian. It is full of odd word combinations, peculiar syntactic structures and puzzling inter-sentence connections, probably reflecting the rhetorical habits prevalent in their language as well as over-reliance on the equivalents found in Serbo-Croatian/French dictionaries ».

Pour Mossop, il n'est pas souhaitable que le texte traduit présente les mêmes défauts que l'original. Aussi conseille-t-il au traducteur de solliciter, dans la mesure du possible, la compétence d'un locuteur natif de la langue maternelle de l'auteur (langue interférente) qui pourra l'aider à extraire le sens, objet de la traduction. Si cette ressource n'est pas disponible, le traducteur doit alors se résoudre à traduire littéralement, laissant au directeur scientifique de la revue le soin de prendre la décision finale. Ce dernier pourra par exemple demander au traducteur d'essayer de produire un texte à la fois intelligible et acceptable en utilisant les techniques du résumé. Dans tous les cas, si l'auteur du texte de départ a involontairement rédigé son texte dans un langage incompréhensible, le traducteur doit se garder d'en faire autant. C'est pourquoi, dans le scénario proposé par Mossop (1995), la première démarche recommandée vise l'amélioration de la qualité linguistique du texte de départ.

Normaliser le texte de départ, telle est également la position de Newmark (1981). D'après lui, il est du devoir du traducteur d'utiliser tous les moyens linguistiques et stylistiques qu'il juge appropriés pour rendre son texte lisible et conforme aux attentes de son lecteur. Sa position ne souffre d'aucune ambiguïté :

« The translator is [...] entitled to treat the formal components of a badly written text, whether popular or technical, with considerable freedom since by replacing clumsy with elegant syntactic structures, by removing redundant or repetitive items, by reducing the cliché and the vague-word to a plainer statement, by clarifying the emphasis and tightening up the sentence, he is attempting to give the text's semantic content its full value. Thus, he is performing a double translation, first intra, then interlingual » (1981 : 127).

Même si le texte original est boiteux, incohérent, incompréhensible, criblé de fautes et, dans le cas qui nous intéresse, pénétré d'interférences, le traducteur doit se garder de le faire passer comme tel dans la langue d'arrivée. D'où la nécessité de le repenser, de le réorganiser et de le reformuler.

Delisle (1980) estime qu'il appartient au traducteur de rendre clairement dans la langue d'arrivée le message énoncé de façon confuse et nébuleuse dans la langue de départ. Il propose même que pour la pédagogie de la traduction, les apprentis-traducteurs soient parfois confrontés à des textes « désarticulé[s] », c'est à dire émaillé[s] d'incohérences, d'hiatus, de redondances, de formules creuses et pédantes, de solécismes et de maladresses de toutes sortes » (1980 : 204). À partir d'un tel texte, on invite l'apprenant à reconstituer un texte intelligible et clair. L'objectif est ici de faire comprendre au traducteur qu'il ne doit pas consciemment violer les normes de la langue d'arrivée, même si l'auteur le fait dans le texte de départ.

On note une totale convergence dans les points de vue de ces différents théoriciens : le traducteur doit épargner à son lecteur le désagrément de lire un texte truffé d'incorrections ou imprégné des traces d'une autre langue. Il ne doit pas hésiter à expliciter les passages obscurs, à supprimer les tournures inacceptables ou superflues, à ajouter des unités formelles ou sémantiques absentes du texte de départ, mais indispensables (selon lui) pour la cohérence et la cohésion du texte d'arrivée, à remplacer

certaines mots ou formules du texte de départ par d'autres qu'il estime plus appropriés, à changer le registre de langue ...

Pourtant, en opérant tous ces changements dans le texte original, le traducteur ne fait plus seulement de la traduction au sens strict, mais de la rédaction. Il s'approprie le texte de l'autre, outrepassé son rôle classique de simple « courroie de transmission » entre deux unilingues et devient un acteur à part entière de l'acte communicationnel. Par conséquent, le texte d'arrivée reflète non pas la performance linguistique de l'auteur de l'original, mais plutôt celle du traducteur. Cette visibilité voulue du traducteur est cohérente avec la thèse ci-après de Nida (1964 : 154-155) :

« No translator can avoid a certain degree of personal involvement in his work [...]. The human translator is not a machine and he inevitably leaves the stamp of his personality on any translation he makes. This stamp is particularly evident when the translator feels inclined to improve on the original, correct apparent errors, or defend a personal preference by slanting his choice of words».

Mais, quelques pages plus loin, Nida (1964 : 226) semble se contredire quand il affirme : « The translator's basic task is to reproduce what he has been given, not to improve it, even if he thinks he can do so ». Autrement dit, le traducteur n'a ni le droit, ni le devoir de transformer un texte inacceptable dans la langue de départ en un texte acceptable dans la langue d'arrivée. Newmark (1981) nuance sa position en reconnaissant le danger qu'il y a à améliorer la qualité linguistique et esthétique d'un texte pendant la traduction :

« [...] A translator is often at risk in declaring a text badly written. A text that is ponderous, contorted and ornate, that sins against the fraudulent canons of simplicity, clarity and brevity may indeed be well written if it expresses the author's personality without distorting the message » (1981 : 127).

Mais tout texte ne porte-t-il pas la marque de son auteur ? Et les fautes qu'on y relève, qu'elles fassent ou non obstacle au message, ne renseignent-elles pas sur la personnalité de son auteur ?

Les théoriciens de la traduction semblent éprouver une certaine difficulté à prescrire une seule stratégie pour la traduction des textes « mal rédigés », et pour cause. Ce qui apparaît comme des lacunes dans le texte de départ, outre les renseignements sociolinguistiques qu'elles donnent sur l'auteur et sur le texte de départ, peuvent être la conséquence d'un choix conscient.

Tel est notamment le cas dans les textes littéraires, dans lesquels l'auteur peut, par conviction personnelle, violer les canons poétiques, linguistiques et idéologiques de la langue de départ. En principe, dans ce cas particulier, le traducteur doit, comme l'auteur de l'original, chercher et trouver ce que Berman (1985 : 140) appelle le « non-normé de la langue maternelle [langue d'arrivée] pour y introduire la langue étrangère et son dire ». Malheureusement ce pari n'est jamais gagné à l'avance parce que dans le domaine littéraire, les critères définitoires de l'acceptabilité varient en fonction des langues, des cultures, et des goûts de l'époque. Tel texte acceptable dans la langue de départ peut se retrouver dans la périphérie du système littéraire une fois traduit (Lefevère : 1992). Inversement, un texte peut, à cause de son matériau linguistique, être jugé inacceptable dans la langue de départ, mais devenir acceptable dans la langue d'arrivée.

La traduction anglaise de *Les Belles Sœurs* de Tremblay par Burek et Glassco (1972) est une illustration de cette deuxième possibilité. Écrit en joul, « ce français

mâtiné d'anglais »⁴¹, le texte original tend à valoriser un registre de langue populaire qu'une frange de l'élite québécoise juge impropre à la littérature. Lefèvre (1966 : 66) estime que l'écriture « joualisante » n'est rien de moins qu'une « créolisation par emprunt massif et mal digéré, un isolement culturel dans un sous-idiome marginal ». Pessimiste, il prédit que « l'écrivain qui voudrait soigner le peuple en attrapant sa maladie risquerait d'en crever avec lui et sans avoir laissé de monument à la gloire de ce peuple tant aimé » (1966 : 66). En d'autres termes, selon lui, aucune œuvre littéraire écrite en joul ne pourrait jamais prétendre à la stature d'œuvre classique. Pour sa part, Choquette (1973 : 391), déplore, en parlant du joul, « cette gale, cette lèpre qui gagne ou cherche à gagner [la littérature québécoise] ». L'assimilant au cheval de bois dans lequel les Grecs s'étaient abrités et que les Troyens avaient eu l'imprudence de tirer à l'intérieur de la ville, il conclut : « Eh bien ! l'entrée dans nos lettres d'un baragouin, d'un charabia, dont certains voudraient faire notre idiome nationale c'est notre « joul » de Troie » (1973 : 391).

Plusieurs autres voix ont dénoncé, avec plus ou moins de virulence, le recours au joul comme langue littéraire. Au cœur d'une telle controverse, sa traduction en anglais « standard » ne pouvait être vue que comme une subversion, voire une trahison des intentions de l'auteur qui voulait, semble-t-il, illustrer ceux qui parlent le joul, leur donner une identité. Peut-on alors s'étonner que Tremblay se soit pendant longtemps personnellement opposé à la représentation en anglais de sa pièce dans les théâtres de Montréal ?

Il a par contre approuvé la traduction et la représentation de la même pièce en yiddish et en écossais, « [...] deux langues qui ont connu la même histoire d'opprobre et

⁴¹ Marcel, cité par Coates (1978 : 74).

d'impureté que le joual [...] » (Simon 1994 : 164). Ces deux versions « restituent à la pièce sa pleine dimension linguistique. Chacune de ces traductions, dans son propre milieu, réveille les mêmes questions de légitimité linguistique » (idem). Il s'agit en effet de « traductions latérales » (idem) qui, comme l'original, sont susceptibles de déconcerter linguistiquement le lecteur anglais (traduction en écossais) ou allemand (traduction en yiddish). Ces deux traductions ne sont certes pas adaptées au public anglais (d'Angleterre) ou allemand (d'Allemagne). Mais elles ont le mérite d'utiliser des variétés de langue sociolinguistiquement équivalentes au joual québécois.

Ainsi, alors que le traducteur d'une œuvre linguistiquement homogène se demande comment faire pour rendre son texte conforme au goût de son lecteur, le traducteur de textes linguistiquement hétérogènes se demande plutôt comment faire pour recréer l'hétérogénéité. Comment éviter que son activité ne se transforme en une opération éthiquement malsaine d'appropriation et de confiscation du texte de l'autre ? Ce renversement de situation nous amène à la seconde stratégie globale de traduction, la stratégie du dépaysement.

III.2 La stratégie de dépaysement

Mossop (1995) recommande la littéralité absolue s'il se trouve que le traducteur français-anglais, qui ne connaît pas le serbo-croate, n'est pas en mesure de solliciter la compétence linguistique d'un locuteur natif de la langue interférente :

« [If you can't consult with someone who knows the author's first language], you may have to translate problem passages literally (that is, use the most common bilingual dictionary equivalents without regard to context) and leave much of the decision-making to the scientific editor » (7).

Cette solution garantit le transfert des interférences qui, dans le texte traduit, déconcerteront aussi le lecteur. Dans la traduction des textes linguistiquement mixtes, pour réussir à dépayser, le traducteur doit donc se garder d'homogénéiser la langue du texte d'arrivée. Tout au contraire, il doit chercher à créer un texte périphérique dans la langue/culture d'arrivée en y introduisant ou en y maintenant des emprunts, des interférences phonétiques, des calques syntagmatiques, syntaxiques, métaphoriques, idiomatiques... Mais le traducteur ne doit recourir à cette solution que lorsqu'il a épuisé toutes les autres possibilités.

Dans la traduction des textes littéraires, le dépaysement sera plus facile à atteindre si la langue qui interfère est différente de la langue d'arrivée, notamment parce que les emprunts seront reportés tels quels dans la langue cible, les calques recalqués, les traductions littérales retraduites littéralement... Ce sont ces différentes techniques que Reed (1967) et Oyono Mbia (1968) mettent respectivement en œuvre dans leurs traductions anglaises du *Vieux nègre et la médaille* et de *Trois prétendants... un mari*. Dans les deux œuvres, les méthodes que nous avons, à la suite de Merillou-Bouffault (1997) et Ladmiral (1979), étiquetées comme étant des « procédés de non-traduction » deviennent de véritables méthodes de traduction. Le lecteur anglais de ces deux traductions ne pourra pas se méprendre sur l'origine étrangère des deux œuvres.

Cependant, il ne suffit pas toujours d'appliquer les procédés de non-traduction aux textes linguistiquement hybrides pour que la texture linguistique du texte traduit déconcerte le lecteur. Comme nous l'avons signalé plus haut, quand la langue interférente est en même temps la langue d'arrivée, le recours aux procédés de non-traduction entraîne plutôt une naturalisation du texte de départ, puisqu'il entraîne un rétablissement

des emprunts, des calques et des traductions littérales dans la langue dont ils sont issus. Cet effacement de la pluralité linguistique du texte de départ par le biais de la traduction élimine les éléments responsables du dépaysement linguistique. Le traducteur doit choisir entre deux solutions extrêmes également insatisfaisantes : soit il traduit vers la langue interférente en homogénéisant les différences, soit il s'abstient de traduire, la solution médiane consistant à traduire en prenant soin de signaler la présence de l'autre langue à l'aide des notes de bas de page. Mais suffit-il d'ajouter « en anglais dans le texte » pour redonner à un élément interférent sa pleine charge sémantique, sa dimension symbolique, ses fonctions ?

Dans un article au titre évocateur, « From Ouédéare to Soçauze : Translating the English of Jacques Ferron », Bednarski (1995) expose les réflexions que lui ont inspiré sa traduction en anglais des contes de Ferron, contes parsemés de mots anglais francisés. Pour elle, la présence de ces mots et surtout leur déguisement en mots français foisonnent de sens. Par exemple, sur le plan sociolinguistique, la francisation des mots empruntés à l'anglais peut être interprétée comme l'indice d'une assimilation à rebours voulue par l'auteur, la revanche symbolique de la langue dominée sur la langue dominante. Alors que, dans la réalité, la langue française paie le prix de sa cohabitation avec l'anglais au Québec, dans la fiction ferronienne, cette tendance est inversée, niée, par l'adaptation de la morphologie des mots anglais aux conventions du français. « The spelling is almost an end in itself- mischievous, playful, amusing- a temporary triumph over English convention which it replaces for a moment, and in so doing, symbolically negates » écrit-elle (1995 : 116). Elle n'oublie pas leur pouvoir dépayasant et leur dimension humoristique. La grande interrogation est précisément de savoir comment les intégrer

dans la version anglaise en conservant toutes leurs ramifications sémantiques. Bednarski (1995) se rend compte que son désir de rendre visibles ces emprunts francisés dans sa traduction est sans cesse contrecarré par la résistance qu'ils opposent à la traduction, ce qui l'oblige à se demander si cette intraduisibilité n'est pas leur sens ultime. Après moult hésitations, elle adopte, faute de mieux, deux solutions qu'elle-même juge plus ou moins insatisfaisantes : la conservation de certains emprunts francisés assortis de notes explicatives en bas de page et la ré-anglicisation, c'est-à-dire la normalisation morphologique des autres emprunts. Tout en regrettant les pertes que ces deux choix impliquent, elle signale les contraintes externes qui l'y ont guidée :

« [...] Translators rarely make all their decisions alone. In pre-publishing stages, editors will also have their say. In fact, the inclusion of each gallicized spelling in my translation had to be individually negotiated, editors on the whole protesting at the frequency of such disguises in the text » (1995: 125).

Autrement dit, en traduction littéraire, l'éditeur et le traducteur peuvent ne pas être toujours sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne les stratégies de traduction. Très souvent, le traducteur peut chercher à adopter une stratégie dépayssante pour sauvegarder l'identité étrangère du texte. L'éditeur par contre, soucieux de donner au lecteur un texte acceptable, c'est-à-dire qui ne « sent » pas la traduction, tend à privilégier plutôt les traductions naturalisantes, homogénéisantes, celles qui font disparaître les différences.

Dans ce troisième chapitre, nous avons mis en évidence les difficultés liées à l'application, dans la traduction des textes linguistiquement complexes qui circulent dans les milieux bilingues, de la démarche mentale et des procédés linguistiques et stylistiques préconisés pour la traduction des textes linguistiquement homogènes.

S'agissant du processus cognitif de traduction, nous avons montré que contrairement au traducteur de textes linguistiquement homogènes, la démarche mentale du traducteur de textes linguistiquement et culturellement hybrides peut être plus complexe, en raison des va-et-vient qu'elle suppose entre la langue/culture du texte et la langue/culture interférente, et moins systématique, en raison de la variété et des fonctions potentielles des faits d'interférence. Notre réflexion nous a amené à observer que dans certains cas, avant de comprendre pour traduire, le traducteur peut être amené à commencer par traduire pour comprendre. Mais pour pouvoir le faire, il faut qu'il connaisse la langue interférente. Dans le cas contraire, il sera obligé de solliciter, dans la mesure du possible, la compétence d'un locuteur natif de la langue interférente.

L'éclatement du tissu linguistique du texte de départ est de nature à modifier sa structure sémantique. En effet, il ajoute au « dit » des « couches de sens » qu'une interprétation globale du texte en tant qu'unité permet de dégager. Par ailleurs, les interférences peuvent assumer des fonctions sociolinguistiques, psycholinguistiques, pragmatiques... que le traducteur doit pouvoir déceler et dont il lui faut, autant que possible, rendre compte.

En ce qui concerne les procédés de traduction, dans les milieux bilingues, nous avons montré que la difficulté qu'il y a à les appliquer comme tels dans la traduction des textes linguistiquement mixtes tient au fait que la plupart des locuteurs recourent spontanément aux procédés de non-traduction que sont l'emprunt, le calque et la traduction mot-à-mot. Dans un tel contexte, la traduction véritable devient soit un mode d'effacement des interférences (la retraduction quand la langue interférente est aussi la

langue d'arrivée), soit un mode de diffusion d'interférences (la langue interférente est différente de la langue d'arrivée) soit un projet menacé par le spectre de l'impossibilité.

En considérant la traduction comme une opération qui permet de reproduire un texte, nous avons passé en revue les deux stratégies globales de traduction, notamment la stratégie d'adaptation et la stratégie de dépaysement. Appliquer la stratégie d'adaptation à certains textes pénétrés d'interférences revient à les normaliser dans la langue d'arrivée, ces textes violant les normes de la langue de départ. Cette stratégie oblige le traducteur à s'appropriier le texte original et à substituer sa propre compétence linguistique à celle de l'auteur. À l'opposé, recourir à la stratégie de dépaysement revient à faire passer le texte dans l'autre langue en conservant sa pluralité linguistique. Quand la langue interférente n'est pas la langue d'arrivée, la stratégie de dépaysement repose sur l'utilisation des procédés de non-traduction. Mais l'option du dépaysement n'est pas toujours disponible, surtout dans les cas où la langue interférente est en même temps la langue d'arrivée. Dans ce deuxième cas, la traduction devient parfois une retraduction et elle homogénéise la langue d'arrivée.

Après avoir montré comment le facteur bilingue peut influencer sur la traduction en tant que processus, nous allons à présent nous interroger sur son incidence sur la traduction en tant que produit. Nous posons comme hypothèse que le texte traduit est destiné à un public bilingue ou vivant dans un milieu bilingue et ayant déjà un répertoire verbal composite.

CHAPITRE 5

INTERFÉRENCE ET PRODUIT DE LA TRADUCTION EN SITUATION DE BILINGUISME

La réalité du bilinguisme a-t-elle un impact sur la traduction en tant que produit¹⁴⁷? Si l'on s'en tient à la plupart des modèles (théoriques et professionnels) proposés pour l'appréciation de la qualité des traductions, on ne peut répondre à cette question que par la négative. Le point de vue dominant veut en effet que la bonne traduction soit celle qui se lit comme un original. Comme le constate Venuti,

« A translated text, whether prose or poetry, fiction or non-fiction, is judged acceptable by most publishers, reviewers and readers when it reads fluently, when the absence of any linguistic or stylistic peculiarities makes it seem transparent, giving the appearance that it reflects the foreign writer's personality or intention or the essential meaning of the foreign text- the appearance in other words, that the translation is not in fact a translation, but the "original" » (1995 : 1).

On dit d'une telle traduction qu'elle est « idiomatique », c'est-à-dire qu'elle est « conforme à la démarche générale de [la langue d'arrivée], à l'usage, aux habitudes d'expression spontanée de ceux qui la parlent et *dont c'est la langue maternelle* »¹⁴⁸ (Delisle 2000 : 33).

L'idiomaticité se définit donc par rapport et par opposition à l'interférence, que plusieurs théoriciens présentent comme l'une des fautes les plus graves en traduction. Le traducteur doit être « un bilinguiste professionnel qui met en œuvre une résistance organisée aux interférences [...] » rappelle Ladmiral (1979 : 40). Newmark abonde dans le même sens, relevant que « interference is the translator's worst problem, as it is the

¹⁴⁷ Dans ce chapitre, il sera question des traductions en français au Canada et des traductions en français et en anglais au Cameroun.

¹⁴⁸ Nous soulignons.

language learner's. Failure to recognize interference makes him look more foolish» (1981:162). Enfin, Delisle note que

« l'une des tâches primordiales du traducteur consiste à dissocier les langues, afin d'éviter les interférences, si subtiles soient-elles. Le traducteur professionnel est un bilingue certes, mais un bilingue qui oppose une résistance farouche, réfléchie et systématique aux interférences de toute nature » (2003 : 238).

Dans le présent chapitre, nous allons montrer qu'appliquées aux situations des pays bilingues comme le Canada et le Cameroun, ces prescriptions peuvent parfois¹⁴⁹ prendre des accents idéologiques. En effet, soutenir que l'interférence est toujours une faute en traduction, c'est récuser le fait que dans les contextes bilingues, elle est parfois la manifestation « d'une intégration, d'un aspect créateur de l'usage linguistique [...] » (Hymes 1991 : 49). Postuler qu'une traduction en français n'est réussie que lorsqu'elle amène le locuteur natif à s'exclamer : « c'est bien comme cela qu'on s'exprime en français » (Darbelnet 1967 : 51), c'est insinuer que seul le locuteur natif du français « possède » le français idiomatique.

À cause d'un tel parti-pris, on imagine mal le traducteur franco-canadien ou franco-camerounais en train de dire, comme le faisait Luther, que « c'est à la mère dans son foyer, aux enfants dans les rues, à l'homme du commun sur la place du marché qu'il faut demander [comment parler français], en lisant sur les lèvres comment ils parlent ; [...] c'est d'après cela qu'il faut traduire »¹⁵⁰. C'est que, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, au Cameroun et en milieu francophone au Canada, « la mère au foyer », « les enfants dans la rue », « l'homme du commun sur la place du marché » mélangent très souvent les langues. Le traducteur par contre a l'obligation

¹⁴⁹ Au Canada, elles prendront un accent idéologique surtout quand on traduit vers le français, le répertoire verbal des Franco-canadiens comportant plusieurs types d'anglicismes.

¹⁵⁰ Luther cité par Gémard (1995 : 29).

théorique de les maintenir bien séparées. Moyennant quoi, le traducteur franco-canadien ne doit pas traduire comme le Canadien francophone « parle », mais plutôt comme ce dernier « doit parler ». Telle est du moins la stratégie de traduction adoptée par le Bureau de la traduction et encouragée par une frange de l'élite intellectuelle franco-canadienne. Comme nous le verrons, cette stratégie est au service d'une idéologie politique et identitaire.

Cependant, elle est dénoncée par une autre frange de la même élite, qui revendique la légitimité de la *koinè* franco-canadienne. Cette *koinè* se trouve valorisée dans les traductions des pièces de théâtre, des textes publicitaires, des dialogues de films ou des séries télévisées... Dans ces traductions, les traits linguistiques qu'une approche structurale des langues permet de classer comme des interférences sont revendiqués comme faisant partie intégrante du patrimoine linguistique du public cible. En d'autres termes, ils ne sont des interférences que pour ceux qui sont étrangers à l'idiome du public cible. Nous verrons que, dans le contexte canadien en général et québécois en particulier, cette seconde stratégie est, elle aussi, au service d'une idéologie identitaire et politique.

Étudier l'influence du bilinguisme sur la traduction en tant que produit, revient donc à examiner, tour à tour, ces stratégies de traduction ainsi que les idéologies qui les sous-tendent. Il ne s'agit pas pour nous de porter des jugements de valeur sur des traductions existantes, mais plutôt de les présenter telles que les différents discours idéologiques qui traversent la société réceptrice veulent qu'elles soient. Cette démarche nous paraît d'autant plus justifiée que dans toutes les sociétés, c'est l'idéologie qui détermine la forme des discours, y compris celle du discours du

traducteur : « Ideology shapes discourse [...] », constatent Hatim et Mason (1997 : 142), qui ajoutent : « The translator acts in a social context and is part of that context. It is in this sense that translation is in itself an ideological activity » (1997 : 146). Autrement dit, en tant que pratique discursive, la traduction ne peut se soustraire aux courants idéologiques qui traversent la société réceptrice (Brisset : 1990).

Le présent chapitre comprend trois parties : dans la première partie, nous montrerons comment les discours idéologiques influencent les produits de la traduction (en français au Canada et en français ou en anglais au Cameroun). Dans la deuxième partie, nous nous appesantirons sur les apories qui découlent de l'application, aux contextes sociolinguistiques franco-canadien et camerounais, de certains modèles théoriques proposés pour l'évaluation de la traduction. Dans la dernière partie, nous montrerons que pour éviter les apories, il convient d'évaluer les traductions en adoptant un point de vue sociolinguistique.

I. Traduction et idéologies

I.1 Traduction et politiques linguistiques

I.1.1. Traduction et politique linguistique au Canada

Au Canada où les langues officielles sont en même temps et de façon générale les langues maternelles des citoyens, les politiques linguistiques du gouvernement fédéral et du gouvernement du Nouveau-Brunswick¹⁵¹ visent la préservation des unilinguismes

¹⁵¹ D'après *La Loi sur les langues officielles* (1985), seuls les services relevant du gouvernement fédéral sont bilingues. Au niveau provincial, seul le Nouveau-Brunswick est bilingue. En dehors du Québec (province officiellement unilingue française), toutes les autres provinces sont officiellement unilingues anglaises (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard, Manitoba, Alberta, Ontario, Saskatchewan, Colombie-Britannique). Dans les territoires, le français et l'anglais sont les langues

français et anglais. C'est pourquoi la principale priorité du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick est de veiller à ce que ses services soient offerts aux citoyens dans la langue officielle de leur choix. Seul « le gouvernement fédéral est bilingue, [...] les Canadiens n'ont pas à l'être »¹⁵² lit-on dans un opuscule sur le bilinguisme publié par le ministère du Patrimoine canadien (1994 : 10). Il ne serait donc pas exagéré de définir le bilinguisme officiel canadien comme la cohabitation de deux « unilinguismes reliés l'un à l'autre », pour emprunter une expression de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (1969 : 522).

C'est au moyen de la traduction que le gouvernement fédéral entend « relier » les deux unilinguismes. En effet, comme la communication officielle ne peut pas se faire simultanément dans les deux langues, c'est à la traduction qu'il revient de rendre l'une des langues officielles, en l'occurrence la langue traduisante (qui est, dans l'administration fédérale, le français), visible. Il s'agit d'utiliser la traduction pour masquer la diglossie (la répartition inégale des fonctions entre les langues) qui caractérise la plupart des situations bilingues. Comme le constate Dubois (1998 : 55) à propos de la situation sociolinguistique du Nouveau-Brunswick, (et sa remarque vaut également pour le Canada fédéral),

« c'est par la voie de la traduction que le gouvernement s'acquitte de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau Brunswick* : c'est la traduction qui rend le français visible en tant que langue officielle dans la province, et c'est la traduction qui l'utilise dans tous les registres qu'utilise normalement l'État ».

officelles dans les Territoires du Nord-Ouest, l'anglais la langue officielle du Yukon, et le français, l'anglais, l'inuktitut et l'inuinnaqtun les langues officielles du Nunavut.

¹⁵² « L'État n'est pas bilingue parce que les citoyens le sont; il est bilingue parce que comme État, il fonctionne dans plus d'une langue, ceci afin de permettre à ses citoyens de fonctionner dans une seule » (Mackey 1976 : 69)

Selon Cardinal (1978 : 146), l'instrumentalisation de la traduction au Canada crée chez les membres de la société traduisante l'illusion d'une participation équitable à la gestion des affaires du pays :

« La traduction est devenue une institution-tampon entre nos deux communautés nationales. Elle vise à donner à la société traduisante, la francophone, l'illusion d'une participation officielle à la vie du pays tout entier alors que ce sont les membres de la société traduite, l'anglophone, qui y occupe effectivement une place disproportionnée ».

La critique de Cardinal rejoint la plainte de De Chantal qui se demande : « Pourquoi les textes doivent-ils d'abord être rédigés en anglais ? [...] Pourquoi le Canadien anglais est-il jugé apte à créer, et le Canadien français apte à traduire ? [...] »¹⁵³. C'est que dans la société de surproduction et de surconsommation nord-américaine, le français est très souvent non pas une langue de conception, de production et de création, mais plutôt une langue de consommation, d'imitation, de reproduction. Cette situation rejailit sur son statut en tant que langue officielle et la met en position d'infériorité par rapport à l'anglais, ainsi que le fait remarquer Fortier :

« Le français au Canada, il faut le dire, a trop longtemps souffert, notamment dans l'Administration, d'être la langue *vers*¹⁵⁴ laquelle on traduit. [...] Il faudra toujours beaucoup traduire au Canada, mais tant que durera le phénomène du sens unique si profondément inscrit dans notre réalité nationale, on ne pourra vraiment parler, malgré tous les efforts consentis, d'égalité des langues »¹⁵⁵.

À cette dénonciation des effets minorants de la traduction, vient se greffer celle de ses effets aliénants et spoliateurs. Cette dénonciation abonde dans les écrits franco-québécois. Dès 1922, Benoît¹⁵⁶ déplorait déjà « l'œuvre funeste de la traduction » et soutenait que « consentir à une traduction servile, c'est nous assujettir à l'anglais. Et dès

¹⁵³ Cité par Delisle (1985 : 8)

¹⁵⁴ L'auteur souligne.

¹⁵⁵ Cité par Delisle (1985 : 9)

¹⁵⁶ Cité par Simon (1994 : 41).

qu'il y aura asservissement, nous aurons perdu ce qui caractérise un peuple de sang français ». Bouthillier et Meynaud (1972 : 82) pointent aussi du doigt les effets acculturants de la traduction :

« Puisque l'objet de la traduction est d'introduire dans une culture déterminée des associations d'images et d'idées, des modes et schèmes de pensées, en plusieurs cas même des valeurs qui appartiennent à une autre culture, [...] la traduction peut donc être considérée en elle-même comme un facteur d'aliénation, - situation particulièrement grave quand le phénomène se réalise à doses massives ».

La Société des traducteurs du Québec¹⁵⁷ assimile les mauvaises traductions au « cheval de Troie de l'anglicisation » du français au Québec. Darbelnet (1976 : 19) est convaincu que l'excès de traduction « use » la langue d'arrivée en la subjuguant aux structures de la langue de départ.

Dans ce climat de dénonciation générale de la traduction, de contestation de son rôle et de sa place dans la sphère politique, traduire idiomatiquement devient un véritable impératif politique. « Il faudrait que les textes traduits soient repensés dans la langue d'arrivée », propose Darbelnet (1976 : 19). Il s'agit de mettre à la disposition des locuteurs de chacune des langues officielles des textes transparents, sans la moindre trace d'interférence.

C'est à cette tâche que s'attèle le Bureau de la traduction, organisme créé par le gouvernement fédéral du Canada. Pour garantir la qualité des échanges interlinguistiques entre d'une part les institutions du gouvernement fédéral et, d'autre part les citoyens, le Bureau veille à ce que la langue des textes officiels traduits soit dénuée de toute forme d'interférence. Au contraire, elle doit être naturelle, authentique: « L'authenticité, c'est l'impression que donne une traduction de ne pas sentir précisément la traduction, d'avoir

¹⁵⁷ Cité par Bouthillier et Meynaud (1972 : 83).

été comme conçue directement dans la langue d'arrivée, de constituer une véritable rédaction originale »¹⁵⁸.

Il va sans dire que dans la traduction en français, cet idéal ne peut pas être atteint si le Bureau traduit comme les Franco-canadiens parlent. Ce n'est donc pas par hasard que la langue de référence est, pour le Bureau de la traduction, le français international : « Dans la pratique quotidienne, rappelle le Bureau, ce sont surtout quelques ouvrages de référence qui font autorité et qui permettent de trancher : le *Grevisse* et le *Hanse* notamment, en plus des grands dictionnaires (*le Robert*, le *Trésor de la langue française*, etc.) »¹⁵⁹. En d'autres termes, le traducteur franco-canadien ne doit pas hésiter entre une forme populaire (par exemple « *fournaise à huile* » pour « *oil furnace* », « *patates* » pour « *potatoes* ») et sa variante en français international (par exemple « *chaudière* » et « *pommes de terre* » pour « *oil furnace* » et « *potatoes* » respectivement) : la référence doit être le français international.

Les grilles d'évaluation successives élaborées par le Bureau pour contrôler la qualité des textes traduits obéissent bien à l'idéal de l'idiomaticité, entendue comme conformité aux normes du français international.

Ainsi en est il du Sical I¹⁶⁰ qui fut en vigueur de 1976 à 1978. Comme on peut le constater, ses quinze paramètres d'évaluation visent une transparence totale du traducteur et une nette séparation des langues/cultures en présence:

« I. Paramètres de transfert

1. Sens : transfert ou non transfert (non sens, faux sens, contre-sens)
2. Terminologie : terminologie spécialisée, noms officiels, titres, règles...
3. Structure : agencement des unités de traduction

¹⁵⁸ Bureau des traductions, Secrétariat d'État (1984 : 6).

¹⁵⁹ *Contrôle de la qualité des traductions : cahier d'information* (1993 : 1)

¹⁶⁰ Acronyme pour Système canadien d'appréciation de la qualité linguistique.

4. Effet : tout effet de style ou de tonalité
5. Écart : variation de niveau de langue ou obscurité (incohérence ou absurdité de la pensée)

II. Paramètres de rédaction

1. Graphie : tout ce qui est typographique
2. Syntaxe : temps verbaux, solécismes
3. Usage : idiomatismes, archaïsmes
4. Style : répétitions, charnières, place des mots
5. Tonalité : variation de tonalité indépendamment de la langue de départ
6. Incohérence de pensée, d'images, de métaphores

III. Paramètres à cheval sur la langue de départ et la langue d'arrivée

1. Démarche : conformité à la langue et à la culture de la langue d'arrivée
2. Nuance : écarts de sens, trouvailles, impropriétés
3. Addition : « Rien que la vérité »
4. Soustraction : « Toute la vérité »¹⁶¹

À l'aide de cette grille, le Bureau entendait faire en sorte qu'aucune langue ne soit contaminée par le biais de la traduction. Il convient de remarquer que cette grille fait l'impasse sur les destinataires de la traduction et fait reposer la qualité de la traduction uniquement sur « des normes linguistiques absolues » (Larose 1998 : 4). Pour le Bureau, autant les Anglo-canadiens lisent les textes officiels dans leur langue maternelle, autant les Franco-canadiens doivent les lire dans la leur.

La même doctrine présidera à la conception du Sical II, qui fut en vigueur de 1978 à 1986. La principale innovation de ce second modèle d'évaluation résidera dans l'introduction de l'opposition faute grave/faute mineure dans l'évaluation des traductions.

¹⁶¹ Cité par Larose (1989 : 206)

Est considérée comme grave toute faute susceptible d'affecter l'économie du message contenu dans le texte de départ. Voici ce que le Bureau (1993 : 14) en dit :

« - D'une manière générale, le non-transfert d'un *élément essentiel du message* ainsi que le transfert erroné qui a pour effet de contredire ou fausser sensiblement un *élément essentiel du message* sont des fautes graves de transfert.
- Ordinairement, une faute de transfert est grave si un mot ou un passage dérouté complètement le lecteur ou le met sur une fausse piste sans que les indices probants dans le contexte l'amènent à rectifier mentalement l'erreur. [...]
- En général, on juge qu'il y a faute grave de langue quand une erreur grossière porte sur l'emploi d'un élément lexical ou syntaxique fondamental de la langue d'arrivée »¹⁶².

La faute mineure par contre désigne toute violation de la convention d'écriture ou du style. La faute de convention concerne par exemple l'usage de la majuscule, les règles d'écriture des sigles et acronymes, la division des mots, bref tout usage non conforme au *Guide du rédacteur*, outil d'aide à la rédaction et à la révision des textes publié par le Bureau de la traduction.

Depuis 1986, les textes du Bureau sont évalués grâce à une nouvelle grille dénommée le Sical III. Comme dans le Sical II, l'opposition faute grave/faute mineure est maintenue, cependant que le nombre de fautes graves tolérées est revue à la baisse, et celui des fautes mineures revue à la hausse. Le tableau V.1 est une comparaison des seuils de tolérance des fautes graves et des fautes mineures dans le Sical II et le Sical III :

¹⁶² Le Bureau souligne.

Tableau V.1 : Tableau comparatif des seuils de tolérance des fautes dans le Sical II et dans le Sical III.

Cotes	Nombre maximal de fautes graves et mineures par tranche de 400 mots			
	Fautes graves		Fautes mineures	
	Sical II	Sical III	Sical II	Sical III
A	0	0	0-4	0-6
B	0	0	5-8	7-12
C	4	1	9-20	13-18
D	4 et plus	1 et plus	20 et plus	18 et plus

En 1994, le Bureau annonce, dans le *Bulletin* (vol 2, n°1), un changement majeur dans le cadre du Sical III : plus aucune faute, quelle qu'elle soit, ne sera tolérée dans les textes traduits. Le volte-face est radical, comme en témoigne l'extrait ci-après :

« Dorénavant, il nous faudra livrer à nos clients des traductions qui ne requièrent absolument aucune manipulation, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse du fond ou de la forme. Autrement dit, nous visons maintenant à produire, non pas des textes qui ne comportent pas plus qu'un nombre «x» de fautes, mais carrément des traductions que nous certifierons conformes et qui réuniront les caractéristiques suivantes :

- elles ne comportent aucune faute
- leur présentation est conforme à l'original
- elles sont livrées à temps.

[...]

C'est un changement radical, puisque nous reléguons aux oubliettes le principe selon lequel tout texte pouvait contenir un certain nombre de fautes (le fameux « maximum » de fautes autorisé dans les contrats). Fini l'idée d'accepter des fautes de façon systématique pour n'importe quel texte. Nous avons placé au-dessus de tout la satisfaction des exigences du client. Si celui-ci demande un travail impeccable, sans l'ombre d'une faute, du **zéro défaut**¹⁶³, c'est cela que nous devons lui donner » (1994 : 7-8).

¹⁶³ Le Bureau souligne.

Le Bureau réitère clairement le choix du français international comme la langue de référence du traducteur et de l'évaluateur.

Dans les différentes versions du Sical, nulle part il n'est demandé au traducteur d'adapter la langue du texte traduit au public cible. On présuppose d'emblée que ce dernier connaît bien la langue dans laquelle on traduit, puisque celle-ci est également sa langue maternelle. Ce parti pris idéologique ne tient pas compte du fait qu'en Saskatchewan comme en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard comme au Manitoba, en Alberta comme à Terre-Neuve etc., l'unilinguisme des francophones n'est plus qu'un trompe-l'œil¹⁶⁴. À l'intérieur de ces provinces anglophones, la pratique de l'unilinguisme anglais et la mise en application, dans le passé, de politiques linguistiques hostiles¹⁶⁵ aux minorités francophones ont contribué à la déstabilisation du rapport entre les francophones et leur langue maternelle. Ces derniers ne parlent donc plus tout à fait le français « international » que le Bureau de la traduction utilise. D'où le choc, observé par Dubois (1998), entre le français du Bureau de la traduction et le français des destinataires des textes traduits, à la Fonction publique du Nouveau-Brunswick.

Dans un article intitulé à juste titre « Le choc des variétés en Acadie du Nouveau Brunswick : un cas de conflit », Dubois (1998) met en évidence les tensions qui existent entre les traducteurs du Bureau de la traduction et les fonctionnaires/destinataires des

¹⁶⁴ Les statistiques récentes indiquent qu'en Saskatchewan, à Terre-Neuve et en Colombie Britannique, il n'y a plus de francophones unilingues (0,0 pour cent). À l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Alberta, seul 0,1 pour cent des francophones reste unilingue français. Même au Québec, bastion de l'unilinguisme français, seul 53,8 pour cent restent unilingues, tandis que 40,8 pour cent sont devenus bilingues (Statistique Canada, Recensement de la population, 2001).

¹⁶⁵ Par exemple, ce n'est qu'en 1980 que l'Île-du-Prince-Édouard a amendé *la School Act* pour autoriser des programmes en français ; ce n'est qu'en 1981 que la Nouvelle-Écosse a adopté la Loi 65 autorisant la création d'écoles acadiennes « là où le nombre le justifie » ; ce n'est qu'en 1967 que la Saskatchewan a fait voté *la Saskatchewan School Act* qui autorise le français comme langue d'enseignement (d'abord à raison d'une heure par jour) ; c'est la même année que le Manitoba a adopté une loi permettant l'enseignement du français pendant la moitié de la journée etc. (Commission BB : 1989).

textes traduits dans la province du Nouveau-Brunswick. Conformément à la doctrine du Bureau, les textes destinés aux fonctionnaires sont traduits idiomatiquement, c'est-à-dire suivant les normes du français « international ». Mais une fois sur le terrain, ces textes sont systématiquement révisés par des fonctionnaires qui trouvent souvent les termes employés par les traducteurs du Bureau « trop français » (1998 : 63). « Les fonctionnaires francophones ne saisissent souvent pas le français des textes traduits » (Dubois 1998 : 63) regrette un traducteur. Plusieurs fonctionnaires « estiment les textes traduits d'un niveau de langue trop élevé pour être compris de la population ; [aussi prennent-ils] sur eux de les rajuster au niveau qu'ils jugent convenables », rapporte Dubois (1998 : 63) qui conclut un peu plus loin : « [...] Le problème le plus important est la distance entre le français des textes traduits et celui des destinataires. Ce sont les mêmes épithètes qui reviennent pour décrire le français des traductions : « trop savant, trop compliqué, trop avancé » (64). D'où les multiples interventions opérées sur le texte traduit par les fonctionnaires/utilisateurs. Dans l'étude réalisée par Dubois (1998), entre autres modifications apportées au texte traduit, les fonctionnaires/utilisateurs des textes ont remplacé le mot « *dédoublement* », par « *duplication* » (sens anglais), « *élagage* » par « *trimmage* » (barbarisme formé d'après le mot anglais « *trimming* »), « *famille de remplacement* » par « *famille alternative* » (d'après l'expression anglaise « *alternative family* »), « *infirmière autorisée* » par « *infirmière enregistrée* » (d'après l'expression anglaise « *registered nurse* »), « *antécédents médicaux* » par « *histoire médicale* » (d'après l'anglais « *medical history* »). Autre changement, « un texte à la voix active est transformé en entier à la voix passive », constate Dubois (1998 : 65). Nous savons, grâce aux spécialistes de la linguistique différentielle, que c'est l'anglais et non le français, qui

a une préférence marquée pour les phrases à la voix passive. Devant la fréquence de ce type d'interventions sur les textes traduits par le Bureau de la traduction, Dubois et LeBlanc (2003 : 125) concluent que la « pratique de revoir les textes traduits dans le service demandeur est institutionnalisée dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick ».

En s'engageant à traduire idiomatiquement pour des francophones dont l'idiome porte les traces de l'anglais, la langue dominante, le Bureau essaie sinon de nier, du moins de conjurer l'hybridation du français, que certains interprètent comme une manifestation irrécusable de la domination anglaise. Ce faisant, la traduction assume, au Canada, une fonction normalisatrice¹⁶⁶ (corriger le français d'usage menacé par les infiltrations de l'anglais), en plus de sa fonction proprement communicative.

La traduction idiomatique permet aussi d'exorciser les peurs de ceux qui redoutent l'assimilation liée au bilinguisme : « Idiomatic translation is one small way of reducing [the ancient English-Canadian fears of a « French take-over¹⁶⁷ »] because it conceals the French origin of certain texts from unilingual Anglophone public servants», écrit Mossop (1990 : 348). Par ailleurs, c'est en traduisant idiomatiquement que l'on réussit à masquer la véritable identité linguistique de l'autorité qui a produit le texte de départ et qui détient la réalité du pouvoir :

¹⁶⁶ Dans la préface de *The Canadian Style : A Guide to Writing and Editing*, Bouchard (1985:19) indique que la standardisation des langues officielles fait partie du mandat du Secrétariat d'État ; ce dernier l'accomplit par l'entremise du Bureau de la traduction : « The Translation Bureau is the main agent for carrying out this part of the Department's mandate and devotes a considerable amount of its resources to standardization in language matters »

¹⁶⁷ Les griefs de la majorité anglo-canadienne contre le bilinguisme français/anglais sont connus. Stanley en rend compte en ces termes : « C'est au début des années 70 que naquit l'expression '*having French crammed down our throats*', qui au cours des redites, devint l'objet d'un véritable brûlot intitulé *Bilingual Today, French Tomorrow*. Ce boute-feu politico-linguistique broché mettait en scène à Ottawa un gouvernement de Québécois complotant la francisation de tout le Canada » (Stanley 1981 : 4).

« If idiomatic translation may well perform such useful functions as making it easy for a Francophone to read income tax originally drafted in English, concède Mossop, it also conveys the false impression that the federal tax department and taxation authorities are somehow «French ». Idiomatic translation by its nature conjures up a certain image of the state which does not correspond to reality [...] » (Mossop 1990 : 347).

Au total, au Canada, la traduction idiomatique est clairement au service d'une idéologie politique (au niveau du gouvernement fédéral et à celui du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick). Grâce à elle, il devient difficile de dire si les membres d'un groupe linguistique sont sous-représentés ou sur-représentés dans l'administration publique fédérale ou provinciale (au Nouveau-Brunswick). Dubois (1998 : 53) a par exemple constaté que dans le milieu de la Fonction publique du Nouveau Brunswick « où la question linguistique est très délicate, on n'aime pas dévoiler le nombre de fonctionnaires francophones par rapport aux anglophones, on ne parle pas volontiers de la place du français, on aime encore moins parler de la politique linguistique actuellement en vigueur ». Toutes ces préoccupations sont indirectement prises en charge par la doctrine de la traduction idiomatique, véritable masque de l'asymétrie du rapport de forces entre les deux langues officielles.

I.1.2 Traduction et politique linguistique au Cameroun

La situation est quelque peu différente au Cameroun, pays bilingue dans lequel les langues officielles sont, pour les citoyens, des langues étrangères, et où la politique linguistique (au niveau des langues officielles) vise moins la préservation des unilinguismes que la promotion du bilinguisme individuel.

Dès 1963, au lendemain de la réunification des Cameroun anglophone et francophone en un État fédéral, Fonlon, principal protagoniste de la politique

gouvernementale en matière de bilinguisme, émettait déjà le vœu de voir le système éducatif camerounais devenir un lieu de promotion du bilinguisme individuel. Dans un article publié dans la revue *Abbia*, il écrivait :

« La grande majorité des Canadiens et des Belges sont restés monolingues. Un État bilingue ne suppose donc pas nécessairement des individus, des citoyens bilingues. Mais pour nous, au Cameroun, ce serait une méconnaissance des avantages qui s'offrent à nous et un manque regrettable d'idéal que de nous contenter d'avoir créé un État bilingue. L'objectif que nous devons viser doit être un bilinguisme individuel grâce auquel chaque enfant qui suit le cycle de notre système d'éducation sera capable de parler l'anglais et le français » (1963 : 54).

Après la création de la République unie du Cameroun en 1972, les décideurs politiques verront dans l'expansion du bilinguisme individuel français/anglais un moyen de consolider la nouvelle identité nationale. Pour eux, il n'était pas question d'avoir un Cameroun occidental peuplé d'anglophones et un Cameroun oriental peuplé de francophones (division susceptible de déboucher sur la sécession du pays), mais plutôt de mettre sur pied un État bilingue, c'est-à-dire avec des citoyens bilingues français/anglais. Plus de deux décennies après l'unification, le gouvernement réitérera sa volonté de faire du bilinguisme individuel un facteur d'unité : « L'État consacre le bilinguisme au niveau de l'enseignement supérieur comme facteur d'unité et d'intégration nationales » lit-on à l'article 5 de la loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur.

Dans la pratique, le vœu de Fonlon tout comme le projet de l'État était et reste difficilement réalisable et pour cause : sur le plan économique, en tant qu'État nouvellement indépendant, le Cameroun n'avait ni les moyens matériels, ni les moyens humains de faire de l'école un lieu de diffusion du bilinguisme français/anglais. Après tout, on ne doit pas perdre de vue le fait que la mise en œuvre d'une politique de

bilinguisme coûte cher. Par ailleurs, l'apprentissage d'une langue étrangère dépend non seulement des facteurs externes (conditions matérielles), mais aussi et surtout de l'état psychologique de l'apprenant (ses motivations, son attitude vis-à-vis de la langue apprise...). En d'autres termes, le succès de la politique gouvernementale en matière de bilinguisme dépend aussi bien de l'État que des Camerounais eux-mêmes. À ce niveau, on peut douter que le rêve de tous les Camerounais soit de devenir bilingues. Ils sont d'autant moins motivés pour nourrir un tel rêve que la connaissance des deux langues officielles n'est nullement une condition pour faire carrière dans l'administration. Comme le constate Neba,

« [...] monolingual top civil servants—Presidents, Ministers, Secretaries General, Directors, Governors, Prefects—still litter our landscape in their majority . . . In a bilingual country, one of the major criteria for appointment would have been bilingual competence »¹⁶⁸.

On n'a même pas besoin de remonter jusqu'au sommet de l'administration pour constater, comme le fait Neba, que l'unilinguisme, notamment l'unilinguisme français, domine l'administration publique camerounaise. Cette situation rend la traduction (notamment la traduction vers l'anglais) indispensable. De fait, comme le dit Mackey (1976 : 82), « plus une population est bilingue et moins elle a besoin de services bilingues ». L'inverse est aussi vraie : moins une population est bilingue et plus elle a besoin de services bilingues. Appliquée au Cameroun, on peut dire que c'est parce que les Camerounais ne sont pas tous bilingues qu'ils ont besoin de traductions. L'État l'a compris, puisqu'il a créé des cellules de traduction dans les structures de la haute administration : présidence de la République, services du premier ministre, Assemblée nationale, Cour suprême, Conseil économique et social, départements ministériels.

¹⁶⁸- Neba cité par Jikong. « Official Bilingualism in Cameroon. A Double Edged Sword ». Alizès N° 19-juin 2000 <http://ww2.univ-reunion.fr/ageof/text/74c2/e88.308html>. Consulter le 20 septembre 2004

Ce qui frappe dans la pratique de la traduction au niveau de ces structures, c'est l'absence de modèles d'évaluation systématiques comme ceux qu'on trouve au Canada. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe au Canada, au Cameroun, la traduction n'est pas décriée. À preuve, il n'existe pas, à notre connaissance, d'écrits visant à dénoncer expressément la place de la traduction ou la qualité des traductions au Cameroun. Il semble y avoir un consensus tacite autour de l'idée que la traduction doit d'abord assumer une fonction communicative¹⁶⁹.

Même si théoriquement, les langues de référence pour le traducteur camerounais demeurent le français et l'anglais internationaux (aucun texte ne le dit expressément), dans la pratique, les traducteurs utilisent parfois des formes (interférentes) présentes dans les variétés locales du français et de l'anglais. C'est du moins ce que l'on constate lorsqu'on examine des textes administratifs traduits par des traducteurs professionnels camerounais (voir par exemple les extraits proposés plus loin, tirés de la version anglaise du *Guide de l'utilisateur : comment obtenir un titre foncier ?*).

C'est en partie dans le but de s'assurer que le traducteur connaît et comprend les formes issues des variétés locales du français et de l'anglais que le Secrétariat général de la Présidence, organisme abritant les services de traduction et d'interprétation, a pris la décision, en 1977, de remplacer les réviseurs de nationalité française et anglaise par des nationaux. Voici comment Priso (1983) justifie ce changement :

« Après avoir longtemps bénéficié de l'expérience des réviseurs expatriés, Anglais et Français, nous nous sommes rendu compte que les nationaux devaient progressivement prendre la relève. Cela devenait d'autant plus pressant que l'expérience avait montré que bien que nos grands maîtres connussent tous les secrets de la langue de Shakespeare et de celle de Molière, ils ignoraient une bonne partie sinon tout de la culture et des réalités camerounaises. De ce fait ils

¹⁶⁹ Dans cette optique, il est arrivé que les discours des politiciens ou des messages de sensibilisation soient traduits en pidgin English, *lingua franca* dans la partie anglophone.

devaient très souvent faire appel aux lumières des traducteurs camerounais pour expliciter tel terme ou expression (« tax-drive », « okrika », « chieftancy dispute ») ou la portée significative d'une phrase ambiguë » (1983 : 25-26).

Si le fait rapporté par Priso (1983) peut paraître banal, il n'en demeure pas moins qu'il est fort significatif : il montre que dans les situations de bilinguisme comme celle du Cameroun, ce n'est plus uniquement la parfaite connaissance des langues de travail qui fait le bon traducteur ou le bon réviseur, mais aussi et davantage son bagage sociolinguistique. Il prouve également que dans le contexte postcolonial, le locuteur natif peut parfois devenir étranger à sa propre langue, au point de se voir obligé de solliciter la médiation des locuteurs non natifs pour appréhender certains sens¹⁷⁰.

En résumé, au Canada, la politique linguistique au niveau fédéral (et dans la province du Nouveau-Brunswick) vise la préservation des unilinguismes francophones et anglophones. La traduction idiomatique est le principal instrument déployé pour atteindre cet idéal. Si cette doctrine permet à l'État fédéral de jouer son rôle de normalisateur linguistique, en même temps, elle donne une fausse idée de la réalité sociolinguistique franco-canadienne. Elle donne l'impression inexacte que le français du francophone de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse ou de Saskatchewan est le même que celui qui permet au Belge, au Français ou au Sénégalais de communiquer. Elle permet aussi au politique d'ignorer les problèmes réels liés à la survie des minorités francophones, éparpillées dans des provinces unilingues anglophones. En leur donnant des textes traduits dans un français idiomatique, non représentatif de l'idiome quotidien, le politique récuse l'anglicisation du français, indice et symptôme de la domination anglaise.

¹⁷⁰ Comme le note Nelson (1992 : 327) confrontés aux variétés locales de leurs langues maternelles dans des contextes postcoloniaux, les locuteurs natifs se demandent : « What has happened to our language ? ».

Au Cameroun, les langues officielles n'étant pas les langues maternelles des citoyens, les tensions linguistiques ayant trait à la qualité et au statut du français et de l'anglais sont moins vives, voire quasi inexistantes. Par conséquent, la traduction n'a pas au Cameroun l'importance politique qu'elle a au Canada. Au Cameroun, elle semble assumer une fonction surtout communicative. C'est pour cette raison que dans la pratique de la traduction au sein de l'administration camerounaise, on reconnaît tacitement la légitimité de certaines formes issues des variétés locales du français et de l'anglais.

I.2 Traduction et idéologies identitaires

I.2.1 Traduction et identité au Canada : le cas du Québec

« Avant d'être un problème discursif, écrit Brisset, la traduction est un problème de langue » (1990 : 36). Or, dans toutes les sociétés, « la question de la langue est au cœur de la doxa identitaire » (Brisset 1990 : 313). C'est généralement autour de l'élément « langue »¹⁷¹ que se construisent les identités nationales¹⁷² ou ethniques. Dans les sociétés linguistiquement complexes, la fonction identitaire de la langue tend à être plus accentuée, chaque groupe s'appuyant sur sa langue pour se différencier, se définir, s'affirmer. C'est ainsi qu'au Canada, le français fonctionne comme le « symbole de la condition des Québécois francophones [et des francophones hors-Québec], [le] symbole de leur statut et [le] symbole de leur identité sur un continent majoritairement anglophone » (Corbett 1990 : xv). Cependant, si tous les Franco-canadiens croient au pouvoir

¹⁷¹ Les autres repères identitaires sont : la race et la religion.

¹⁷² Schleiermacher (cité par Berman 1984 : 240) exhorte tout homme à choisir sa langue comme on choisit son pays. « Tout comme l'homme doit se décider à appartenir à Un pays, *note-t-il*, il doit se décider à appartenir à Une langue, ou à Une autre, sous peine de flotter sans repos dans un déplaisant entre-deux ». Dans ces propos, le bilingue est suspecté de duplicité.

différenciateur de leur langue, en revanche, la variété de langue qui doit servir de référence identitaire ne fait pas toujours l'unanimité au sein de l'élite. Un débat passionné et controversé oppose les tenants d'une norme internationale et les défenseurs d'une norme franco-canadienne construite autour du modèle québécois.

Les premiers soutiennent que pour éviter l'isolement, le repli sur soi, la langue qui doit servir de symbole identitaire aux Québécois et aux Franco-canadiens doit être, autant que faire se peut, identique au français dit international, seule variété à même de favoriser la communication avec les autres membres de la francophonie. C'est notamment la position de l'Office de la langue française¹⁷³ (désormais O.Q.L.F) qui estime que l'usage québécois « doit s'aligner sur le français international [...] pour résister aux pressions énormes qu'exerce sur le français du Québec le milieu nord-américain de langue anglaise »¹⁷⁴. Cette position de l'O.Q.L.F corrobore l'observation de Weinreich (1974) suivant laquelle, dans les situations de contact de langues, la « loyauté linguistique » (language loyalty) des locuteurs de la langue menacée se manifeste par une préférence pour la norme standard, qui devient à la fois symbole et cause nationaux.

« Language loyalty breeds in contact situations just as nationalism breeds on ethnic borders. [...] In response to an impending shift, it produces an attempt at preserving the threatened language; as a reaction to interference, it makes the standardized version of the language a symbol and a cause » (1974 : 99).

Pour l'O.Q.L.F, le français parlé au Québec doit être le plus proche possible du français international sur tous les plans : morphologique, syntaxique, phonétique, lexical. « Pour ce qui est des deux premiers, qui sont d'ordre structural, note l'O.Q.L.F, la variation doit être inexistante. [...] Quant à la phonétique, qui est également d'ordre structural, la

¹⁷³ Depuis 1993, l'Office de la langue française (O.L.F) est devenu l'Office québécois de la langue française (O.Q.L.F).

¹⁷⁴ Cité par Bouthillier et Meynaud (1972 : 695).

marge de variation doit être minimale [...] »¹⁷⁵. Par exemple, « il est tout à fait inacceptable de prononcer « swer » pour « swar » alors qu'il suffit de substituer la voyelle « a » à la voyelle « è » pour rejoindre l'usage actuel », réproouve l'Office (idem). Il faut, ajoute-t-il, « un travail de redressement articulatoire » pour remédier à ce qu'il appelle les « prononciations vicieuses » (idem) des Québécois.

L'Office estime que la variation ne peut être tolérée qu'au niveau lexical, mais à trois conditions :

- 1) que les termes introduits soient formés selon la logique interne de la langue française;
- 2) qu'ils ne fassent pas double emploi avec des mots déjà existants; et, enfin, 3) qu'ils servent à désigner des réalités nord-américaines pour lesquelles le français international n' a pas de termes appropriés.

Dans le domaine lexical, l'Office fait donc montre de beaucoup d'inventivité, exploitant au maximum toutes les possibilités morphologiques du français pour en combler les lacunes lexicales. Le *Grand dictionnaire terminologique* (dictionnaire électronique en ligne) propose aux traducteurs des équivalents français pour bon nombre de termes anglais, que le français international emprunte volontiers : « *courriel* » pour « *email* », « *webmestre* » pour « *webmaster* », « *clavarder* » pour « *chat* », « *courrier-déchet* » ou « *pourriel* » pour « *junk-mail* », pour ne citer que quelques exemples dans le domaine de la technologie de l'Internet. La diffusion de certains de ces mots est parfois relativement faible (par exemple « *clavarder* »), tandis que d'autres (par exemple « *courriel* ») semblent jouir d'une grande acceptation.

¹⁷⁵ Cité par Bouthillier et Meynaud (1972 : 696).

Les exemples qui précèdent prouvent que pour l'Office, il n'est pas question d'emprunter à l'anglais. Même s'il reconnaît que « le recours à l'emprunt lexical ou emprunt de mot pour satisfaire un besoin réel est légitime », il ajoute néanmoins qu'il « doit être pratiqué avec modération et en tenant compte du fait qu'il est parfois possible de trouver des équivalents français »¹⁷⁶. Ainsi, pourquoi dire « *faire du shopping* » quand on peut créer « *magasiner* » ? Pourquoi parler d'un « *parking* » quand la langue permet de dire « *stationnement* », « *toasteur* » quand on peut dire « *grille-pain* » etc.? Bref, dans le souci de défendre le français contre l'anglais, l'Office n'hésite pas à créer de nouveaux mots, parfois dans des domaines où les autres francophones se contentent d'emprunter. Il en crée aussi pour remplacer des circonlocutions, et contrecarrer ainsi l'emprunt, qui se justifie parfois par « la loi du moindre effort ». Ainsi, en proposant « *chronophage* » ou « *chronovore* », comme équivalent interlinguistique de l'adjectif verbal anglais « *time-consuming* », l'Office entend remplacer la circonlocution « *qui prend beaucoup de temps* », dont la longueur est susceptible de favoriser l'emprunt de la forme anglaise.

Appliquée à la traduction, la position de l'Office rejoint celle de la Société des traducteurs du Québec et du Conseil de la langue française. Pour ces organismes et association, le traducteur québécois doit être non pas un simple communicateur, mais aussi et surtout un normalisateur, qui doit lutter avec acharnement contre l'anglicisation. « *L'homo traducens* [doit être] un anti-spécimen de l'époque servile et [...] un communicateur à la fois fidèle et créateur, portant au front la corne risible de la qualité de la langue » rappelait Plourde (1984 : 211), alors président du Conseil de la langue française, aux membres de la Société des traducteurs du Québec, réunis à l'occasion d'un colloque sur le thème *Traduction et qualité de la langue*. En d'autres termes, la langue du

¹⁷⁶ Cité par Bouthillier et Meynaud (1972 : 697).

traducteur franco-québécois ne doit nullement mimer celle du grand public, bien au contraire : « [Si le traducteur] doit être fidèle et sensible à l'univers linguistique et culturel de son interlocuteur, dit encore Plourde, il ne doit cependant pas lui être soumis, pas plus qu'à son commanditaire d'ailleurs. La langue est sa première maîtresse; il lui doit allégeance » (1984 : 208). Le traducteur doit d'autant plus lutter contre toutes les formes d'interférences que la propension à les accepter est grande chez la plupart des locuteurs. En traduisant comme son public devrait parler et non comme ce dernier parle, il use d'un moyen détourné pour « redorer le blason » de sa langue, terni par une anglicisation insidieuse. Il s'agit de faire passer la défense de sa langue maternelle avant les intérêts du client de la traduction : « Le client du traducteur, c'est la langue d'arrivée, toujours, même lorsque c'est la langue de départ qui paye la note!... » martèle Plourde (1984 : 207).

Cela dit, il reste que les variations lexicales tolérées par l'Office peuvent avoir des effets sur la traduction en tant que produit. Le traducteur franco-canadien doit par exemple se méfier d'emprunter à l'anglais, même si ces emprunts sont acceptés dans le français international. La phrase « *On weekends, I usually go shopping with friends* » pourra être rendu en français international par « *Les week-ends, j'ai l'habitude d'aller faire du shopping avec des amis* ». Mais en français québécois, il faudra dire plutôt « *Les fins de semaines, j'ai l'habitude d'aller magasiner avec des amis* ».

Cependant, le vœu de l'Office d'aligner l'usage québécois sur la norme du français international a d'ardents opposants. Mus par le souci de se différencier des Français et de s'émanciper d'un héritage linguistique et culturel français jugé tout aussi aliénant que le modèle linguistico-culturel anglo-américain, les tenants de cette doctrine

entendent valoriser et légitimer l'idiome québécois, même si celui-ci porte les marques de l'anglais, langue dominante. Convaincus que le parler canadien-français et le français parisien sont portés par deux histoires différentes, qu'ils expriment deux sociétés et deux cultures différentes, ils concluent que les deux langues ne peuvent qu'être différentes.

Aussi trouvent-ils aberrante l'ambition de l'Office d'imposer aux Québécois la norme du français international :

« Au lieu d'enrichir notre vernaculaire de l'apport du français moderne, ces maîtres-chez-nous, encore trop colonisés, veulent chromer les Québécois en Français moyens et folkloriser notre vernaculaire, écrit Bergeron. C'est vraiment pas faire confiance au monde. Tous ces petits maîtres, de gauche comme de droite, veulent importer de France tout ce qu'il y a de plus vieillot, de plus dépassé et de plus aberrant dans la douce France, le carcan linguistique et l'idéologie qui vient avec. Car ils ont des ambitions, ces petits maîtres; faire du Québec un État unitaire à la française, centraliser à mort, et pour cela, il faut faire comme Richelieu, « gouverner la langue comme l'État », imposer au citoyen une langue d'État qui encadre sa pensée et en fait un citoyen robot docile (boulot-métro-dodo) qui va rire de ses belles-sœurs au théâtre le soir pour « se détendre » » (1990 : 320-321).

Bergeron (1990 : 321) s'en prend vertement au dirigisme de l'Office :

« Pour ce faire, on plante des policiers de la langue française dans tous les médias (radio, télévision, journaux, revues), dans toutes les écoles, toutes les universités, tous les ministères. On crée un corps d'élite, *l'Office de la langue française* qui nous dit quoi dire et ne pas dire. Tout mot ou tournure qui n'est pas dans le *Larousse*, le *Robert* ou le *Grevisse* est à bannir comme une perversion. Tout terme qui ressemble de près ou de loin à l'anglais est un anglicisme. Et davantage, on se veut plus catholique que le pape, plus français que les Français. On va manger des *hambourgeois* quand les Français eux-mêmes mangent des *hamburgers* dans leur dictionnaire *Petit Robert*. « c'est-i pas grave? De iousqu'on va avec ça » ».

Pour les partisans d'une norme standard franco-canadienne, ce qu'on appelle « anglicisme » doit être apprécié non pas par rapport au français de France, mais plutôt par rapport au français canadien :

« Depuis l'époque de la Conquête, soutiennent Boulanger *et al.*, [les anglicismes et les mots anglais] font partie du patrimoine linguistique laurentien. Souvent critiqués, régulièrement condamnés ou fustigés par les redresseurs de tort linguistique, ils n'ont jamais été mesurés à l'aune de l'évolution de la langue d'ici,

mais bien plutôt évalués sur la base du français de France, c'est-à-dire par comparaison avec une norme externe qui a progressé d'une manière passablement différente, car elle répondait à des objectifs sociaux spécifiques » (1992 : xi).

Dans la réalité, l'effort d'aligner l'usage canadien du français sur celui de la France se fait systématiquement au détriment du premier (Corbett : 1990). Pourtant, constate Corbett (1990 : xix), il existe bel et bien un français de l'élite québécoise entièrement façonné au Québec même :

« À titre d'exemple, les adverbes *incidemment* et *définitivement* sont généralement considérés comme du français formel au Canada; ainsi, ces mots seraient sans doute qualifiés d'hexagonaux alors qu'ils ne le sont *définitivement* pas dans la majorité de leurs emplois. *Incidemment*, ces deux adverbes laissent un peu « sentir leur anglais » ».

Donc, dans la construction du français canadien, on ne peut ni nier, ni occulter le rôle de l'anglais et partant des « anglicismes ». Conséquences des traductions malheureuses, certains de ces anglicismes ont fini par acquérir une certaine légitimité, voire une légitimité certaine, aux yeux de certains usagers de la langue.

« Au Canada, note Belisle, nous empruntons de l'anglais qui, à son tour, a emprunté du français. [...] Pourquoi le français qui, par ses écrivains, puristes et lexicographes, accepte *redingote*, *bifteck*, *volcelet* et *pouding* rejeterait-il *toffer*, *slaquer*, *bâdrer*, *ploguer* et nombre d'autres mots francisés par les Canadiens depuis deux ou trois générations ? »¹⁷⁷.

Bergeron croit détenir un élément de réponse à cette question : l'attitude négative des normalisateurs vis-à-vis de ces mots serait liée à leur origine plébéienne; « [ils] ont fermenté dans la rue, dans un fond de cour ou dans un sac de couchage improvisé dans la grande nature » (Bergeron 1990 : 323). Chercher à les éliminer sans d'autres formes de procès ne serait ni plus ni moins que du « terrorisme linguistique » (Bergeron 1990 : 323).

¹⁷⁷ Cité par Bienvenu (1990 : 363).

Même le critère du double emploi édicté par l'O.Q.L.F pour distinguer les emprunts *utiles* des emprunts *inutiles* est remis en question. Pour Smith (1990 : 50), c'est sans doute parce qu'on « croit que le Français a le « bon mot » » que l'on condamne *draveur* pour *flotteur*, *encan* pour *vente* etc. Il s'indigne : « Mais d'où vient donc ce principe du double emploi ? Les Canadiens anglais eux ont leur *truck*, leur *elevator* alors que les Britanniques ont leur *lorry* et leur *lift*. Le double emploi n'est pas forcément mauvais », conclut-il. Dans la suite de son article, Smith s'en prend à deux chroniqueurs linguistiques à *La Presse* et au *Devoir*, qui souhaiteraient que les Québécois emploient « *weekend* » au lieu de « *fin de semaine* », « *softball* » au lieu de « *balle-molle* », « *pull-over* » au lieu de « *chandail* », « *faire du shopping* » pour « *magasiner* » etc. « Ils doivent souvent aller à Paris, ces gens-là, pour pouvoir faire le plein, siroter un cognac et nous « remplir » de leurs trouvailles » ironise-t-il (1990 : 51). Il prête au chroniqueur de *Le Devoir* l'intention de vouloir « importer 200 professeurs de français pour sauver le Québec » (Smith 1990 : 51). À ce dernier comme au chroniqueur de *La Presse*, il rappelle que « les Québécois disent et diront : « on parle bien nous autres » » (1990 : 49).

En résumé, les partisans d'une identité linguistique propre aux Franco-canadiens n'ont de cesse de dénoncer le dirigisme linguistique de la frange de l'élite qui nourrit le projet, sombre à leurs yeux, de faire parler le petit Québécois comme le petit Français. Évoquant la force de l'usage, Boudreault (1973) prédit l'échec d'une telle entreprise :

« Et ceux qui ne trouvent de place au Québec que pour le français dit pur, construit par les Français, pour les Français et en France, risquent fort d'aller de déboires en déboires, s'ils ne s'habituent à supporter la langue québécoise dont la construction, de plus en plus, ne peut être assurée que par les Québécois, pour les Québécois et au Québec. Dans la construction de cette langue, la traduction a joué et joue un rôle inévitable ; elle est un des facteurs qui fait que le français du XVIIe

siècle, notre langue maternelle d'alors, a évolué dans une direction qui n'est pas exactement celle du français d'Europe et de France. On peut, certes, et on doit même souligner et tenter de contrôler les effets de la traduction sur la langue, mais en se rendant compte que ce que l'on perçoit bien souvent comme des méfaits ne sont en réalité que des chemins tortueux par lesquels une réalité sociologique tente de donner au groupe humain qui y est plongé un instrument de concétabilité, une langue de plus en plus apte à le faire vivre humainement dans cette réalité sociologique »¹⁷⁸

Bien évidemment, ce discours émancipatoire a des effets sur la traduction. L'une de ses répercussions immédiates est qu'il relativise complètement la notion d'interférence, et, par contrecoup, celle de l'idiomaticité. Autrement dit, ce qui peut paraître comme une interférence aux yeux d'un francophone étranger à l'idiome franco-canadien peut, pour certains Franco-canadiens, avoir toute la légitimité d'une forme autochtone, authentique. « Souvent, vous surprendrez un Canadien français en lui disant qu'il a employé un anglicisme, constate, à juste titre, Darbelnet. « Pourquoi ? Qu'il y a-t-il d'anglais dans cela ? ». Et il faut très bien savoir l'anglais pour déceler la contexture et l'expression anglaise transposée » (1976 : 52). Il n'est donc pas surprenant qu'on retrouve ces anglicismes peu « évidents » dans des traductions, comme dans l'extrait donné en annexe, tiré d'un doublage québécois du dessin animé américain *The Simpsons*. Notons en passant qu'au sein de la francophonie, *The Simpsons* fait l'objet de deux doublages : le doublage français et le doublage québécois. Depuis 1949, une loi du Parlement français proscrit la projection sur les écrans français, de films doublés à l'extérieur de la France. C'est pourquoi, pour que les Français puissent se régaler de ce dessin animé emblématique de la culture populaire nord-américaine, ils doivent réaliser leur propre doublage. L'extrait que nous analysons est tirée du doublage québécois de l'épisode intitulé « Stark Raving Dad » (*The Simpsons* : 1991).

¹⁷⁸ Boudreault (1973) cité par Simon (1994 : 40).

Dans l'extrait proposé en annexe, les mots en italiques gras sont ceux qui sont susceptibles de dépayser le francophone étranger à l'idiome des Franco-canadiens. Dans la traduction de *les Simpsons*, ces mots assument une fonction *diacritique*, c'est-à-dire qu'ils permettent de distinguer le doublage québécois de ce que serait un doublage franco-français. Il suffit en effet de procéder aux modifications suivantes pour gommer cette différence :

Tableau V.2 Différences entre un doublage québécois des *Simpsons* et un doublage français

Au lieu de	écrire
[...] ne <i>goûtent</i> plus la même chose	[...] <i>n'ont plus le même goût</i>
[...] tu m'as <i>désappointée</i>	[...] tu m'as <i>déçue</i>
[...] 50 <i>cents</i>	[...] 50 <i>centimes</i>
[...] la minute <i>additionnelle</i>	[...] la minute <i>supplémentaire</i>
[...] un <i>beigne</i>	[...] un <i>donut</i>
[...] un <i>chien-chaud</i>	[...] un <i>hot-dog</i>
[...] essayez de <i>relaxer</i>	[...] essayez de <i>vous relaxer</i>
[...] <i>barrée</i>	[...] <i>fermée à clé</i>
[...] <i>mouillait</i>	[...] <i>pleuvait</i>

La différence entre cet extrait et un doublage en français international tient donc à quelques traits linguistiques isolables. Il est difficile de soutenir que les auteurs du doublage franco-canadien qui rendent « [...] *Candy doesn't taste as good* » par « [...] *les bonbons ne goûtent plus la même chose* » ont succombé, sans le savoir, au piège de l'interférence. Un tel jugement insinuerait que ces auteurs ne connaissent pas la locution

[avoir le goût de]. Nous croyons, pour notre part, qu'il n'en est rien. Si on sait que les auteurs du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* ne signalent pas la structure [goûter + adjectif] et les constructions [quelque chose qui goûte bon] [quelque chose qui goûte mauvais] comme des anglicismes, on comprend que le choix opéré par les auteurs de ce doublage est davantage idéologique. Il s'agit de légitimer un usage, bien enraciné dans l'idiome québécois, mais critiqué par les défenseurs de la norme internationale. En effet, dans leur *Dictionnaire des anglicismes*, Forest et Boudreau (1998 :168), répertorient bien la structure [goûter + adjectif] comme un anglicisme.

Les mots « *désappointée* » et « *additionnelle* » correspondraient, dans la classification que l'Office propose des anglicismes, au registre des anglicismes de fréquence. Il désigne par cette expression des mots qui, tout en étant bien français, ont acquis, au voisinage de l'anglais, soit un sens nouveau, soit une fréquence plus grande. C'est « une catégorie de mots qui sont français, mais qui s'emploient plus au Canada qu'en France. [...] L'influence insidieuse de l'anglais détermine leur coefficient de fréquence » écrit Darbelnet (1976 : 110). Meney (2003 : 33) note d'ailleurs dans son *Dictionnaire québécois-français*, sous l'entrée « *additionnel* » : « différence de fréquence; en québécois, sous l'influence de l'anglais « *additional* », a une fréquence plus élevée qu'en français standard ». La même remarque vaut pour le verbe « *désappointer* » et l'adjectif verbal « *désappointant* », fréquents dans le français canadien en raison de leur proximité morphologique avec les mots anglais « *disappoint* » et « *disappointing* ».

Le mot « *cent* » qui, dans le français canadien, désigne la centième partie du dollar est, de l'avis de Meney (2003 : 389) « un emprunt direct à l'anglais qui l'avait

emprunté à l'ancien français ». Dans le registre neutre, il est masculin, mais devient féminin dans le registre populaire, commente Meney (2003). Cet avis n'est pourtant pas celui de Boulanger *et al.*(1992) qui notent plutôt que dans le québécois, le mot est féminin. Ils renvoient la forme masculine du mot au français de France. « En France le mot cent est masculin [...] ». Cette dernière remarque récuse l'observation sociolinguistique de Meney (2003) qui attribue la forme « une cent » au parler populaire québécois.

L'emploi de « *chien-chaud* » en lieu et place de « *hot-dog* » (utilisé dans le Petit Robert) coïncide ici avec une recommandation de l'Office québécois de la langue française, qui justifie sa position en ces termes :

« Depuis la création du mets en 1908, jusqu'aux années 60, les Québécois ont dit *chien-chaud*, ce qui n'est pas plus absurde que peuvent l'être *hot-dog* dans la bouche d'un anglophone, *perro caliente* et *perrito* dans celle d'un hispanophone [...]. L'O.L.F ne condamne pas *chien-chaud* et fait remarquer aux lecteurs [...] que si *hot-dog* est plus acceptable dans la langue française comme emprunt que « *hamburger* », c'est qu'il ne risque pas d'engendrer, comme lui, toute une série de dérivés inadmissibles »¹⁷⁹.

Pourtant, les auteurs du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* considèrent « *chien-chaud* » comme faisant partie des anglicismes. Cette position est également celle de Meney (2003 : 435) qui note, sous l'entrée « *chien-chaud* » : « anglicisme courant [...] calque mot à mot de l'anglais ». Ainsi, tandis que l'Office légitime « *chien-chaud* » et refuse d'y voir un anglicisme, Boulanger *et al.* (1992) et Meney (2003) y voient un calque direct de l'anglais.

Employé intransitivement comme c'est le cas dans cet extrait, le verbe « *relaxer* » mime le comportement syntaxique de l'anglais. Pour Boulanger *et al.* (1992) cet usage est

¹⁷⁹ (Office québécois de la langue française : 2005).
http://www.granddictionnaire.com/btml/fr/r_motclef/index1024_1.asp consulter le 28 novembre 2005.

un anglicisme relevant du registre familier. Meney (2003 : 1450), qui range cet emploi parmi les anglicismes sémantiques, atteste l'existence de cette forme dans le français québécois. Il cite plusieurs autres exemples calqués sur le même modèle et puisés dans le registre de paroles des Québécois : « *Je manque un peu de confiance, je dois relaxer* », « *Le plus important pour moi, c'est de me reposer mentalement, de relaxer* », « *Du tabac pour passer le temps, des revues pour relaxer* » etc. Il est donc probable que les auteurs du doublage aient choisi, *volontairement*, d'utiliser cette forme qui, quoique critiquée, est assez fréquente dans l'usage franco-canadien. Elle peut surprendre le Sénégalais, le Français ou le Belge, mais non certains Franco-canadiens.

Les mots « *beigne* », « *barrée* » et « *mouillait* » ne sont pas des anglicismes, mais des formes authentiquement françaises, que le *Petit Robert* considère comme des régionalismes propres au Canada. Meney (2003 : 201) fait remonter l'origine du mot « *beigne* » au moyen français. À propos de l'expression « *il mouille* » au sens de « *il pleut* », il note qu'au Québec, elle appartient au français rural ; enfin concernant l'expression « *barrer la porte* », Meney (2003) indique qu'il appartient à la langue familière . Mais les observations sociolinguistiques de Boulanger *et al.* (1992) au sujet de ces trois mots ne vont pas tous dans le même sens que les remarques de Meney (2003). Si comme Meney, ils estiment que l'expression « *il mouille* » ressortit au registre familier ; en revanche, contrairement à Meney (2003), ils attribuent l'expression « *barrer la porte* » plutôt au registre courant, c'est-à-dire non marqué.

Poirier (1995 : 19-20) atteste également le fait que « *barrer la porte* » appartient au registre courant et réfute, avec véhémence, l'observation du *Petit Robert* répertoriant l'expression comme un régionalisme :

« Le mot « *barrer* » signifiant « *fermer à clef* » est un régionalisme en France (Ouest et Sud), mais non au Québec; c'est un mot d'utilisation générale. Par rapport à la France, le québécois « *barrer* » ne mérite pas l'appellation de régionalisme puisque le Québec n'est pas une région de la France. C'est un *québécisme* c'est-à-dire une particularité du français national du Québec par rapport au français national de France ».

Il ressort de cette analyse que les traits linguistiques qui consacrent le caractère québécois de ce passage sont issus aussi bien de la variation intralinguistique du français au Canada (évolution interne du français) que de la variation interlinguistique (évolution du français au contact de l'anglais). Attestés dans l'usage franco-canadien, leur présence dans le texte traduit obéit à un souci de *véracité sociolinguistique*. La traduction étant généralement un acte d'appropriation culturelle, il serait en effet bizarre que l'Américain Bart, devenu Québécois par l'entremise de la traduction, s'exprime comme un petit « Parisien ». Lisa ou Homère ne peuvent pas devenir de vrais Québécois s'ils n'adoptent le comportement linguistique des Québécois. Bref, l'utilisation des traits linguistiques qui, d'un point de vue structural, méritent d'être classés comme des interférences de l'anglais, relève ici d'un souci normal de réalisme. En même temps, ils assument une fonction distinctive, identitaire.

Cela dit, force est de noter que les remarques des linguistes québécois sur ces formes sont loin de concorder. Les observations sociolinguistiques faites par les uns sont contredites par les autres ; [*goûter bon*] est un anglicisme pour les auteurs du *Dictionnaire des anglicismes*, mais une forme authentiquement française pour les auteurs du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* ; l'Office québécois de la langue française approuve l'usage de « *chien-chaud* » tandis que Meney (2003) le considère comme un calque direct de l'anglais ; le même Meney attribue l'expression « *barrer la porte* » au québécois populaire tandis que Boulanger *et al.* y voient une forme courante non marquée

etc. Toutes ces incohérences sont de nature à embrouiller le traducteur. Elles donnent raison à Brisset (1990 : 36) qui constate qu'au Québec, « la langue d'arrivée [le français] est loin de constituer un élément qui va de soi ».

Toutefois, nonobstant ces contradictions, l'un des invariants de ces discours est la volonté de leurs auteurs d'affirmer l'existence d'une norme québécoise, différente de la norme française et intégrant « de l'anglais ». En d'autres termes, les partisans d'une norme québécoise s'appuient, entre autres, sur des « anglicismes » pour proclamer la différence linguistique québécoise. Les auteurs du *DQA* se posent comme des illustreurs et des défenseurs d'une norme québécoise du français :

« L'essentiel était pour nous de représenter le plus authentiquement possible la richesse, la clarté, la santé et la beauté de la langue française vivante en usage au Québec. Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* est adapté à l'univers linguistique quotidien de ses destinataires et il reflète l'évolution de leurs mentalités et de la société à laquelle ils appartiennent. Il s'appuie sur une norme légitime, objet d'un consensus respectueux de la collectivité. Il faut affirmer que nous sommes de quelque part et assumer cet enracinement qui a modelé notre personnalité » (1992 : xxii).

Assumer son enracinement signifie, pour les auteurs du *DQA*, assumer l'héritage nord-américain du québécois. « Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* inclut aussi des formes qui ont pu être condamnées par différentes institutions dont le seul jugement repose sur le fait que le français parlé au Québec doit absolument s'aligner sur le français international. À notre avis, cette conception relève de l'utopie », ajoutent-ils (1990 : xx).

On peut se demander si l'insistance avec laquelle ces auteurs parlent non pas du français parlé au Québec, mais plutôt du québécois est elle-même innocente. Poirier (1995) n'oppose-t-il pas le français langue nationale de France au québécois, langue nationale du Québec ? Comment ne pas percevoir un lien entre cette revendication

linguistique et la revendication politique québécoise d'une société distincte, différente du Canada anglais et de la France ?

« Nous,
distincts
différents
à ne point confondre » martèle Lalonde (1979 : 53).

Les auteurs du doublage de *The Simpsons*, comme certains dramaturges québécois¹⁸⁰, contribuent, par leur traduction, à l'avènement de cette société distincte. En transformant le français parlé au Québec en langue d'arrivée de la traduction, ils participent à la promotion d'une variété de langue et partant d'une idiomaticité québécoise, différente de l'idiomaticité française. Mais cette idiomaticité québécoise intègre des usages (anglicismes) qui, par rapport aux normes des institutions comme le Bureau de la traduction et l'Office québécois de la langue française, peuvent être jugés comme étant contre-idiomatiques. Autrement dit, dans la pratique de la traduction au Canada, « *les bonbons ne goûtent pas la même chose* » est idiomatique si l'on adopte le point de vue des lexicographes du *DQA*, et contre-idiomatique de l'avis de l'Office, du Bureau de la traduction, ou des auteurs du *Dictionnaire des anglicismes*. Le point de vue joue donc ici un rôle déterminant puisqu'on doit sans cesse se demander : la forme est idiomatique ou contre-idiomatique pour qui ? Qui la juge ? De quel camp idéologique se réclame-t-il ?

¹⁸⁰ Brisset (1990) a montré comment des dramaturges québécois dont Tremblay, Garneau, Maillet et autre Ronfard ont contribué à l'édification de l'identité québécoise en hissant leur vernaculaire au rang de langue de traduction.

I.2.2 Traduction et identité au Cameroun

Au Cameroun, le rapport entre identité et langues officielles est plus complexe notamment parce que ces dernières sont, pour tous les citoyens, des langues étrangères héritées de la colonisation. Contrairement au Canada, au Cameroun, par rapport aux langues officielles, il n'y a pas consubstantialité entre la conscience linguistique et la conscience ontologique, entre la « langue du cœur » et la « langue de la raison ». Pour le Camerounais, la « langue du cœur » c'est sa langue maternelle, grégaire et sans véritable statut juridique, tandis que la « langue de la raison » c'est la langue héritée de la colonisation. À cause de cette différence fondamentale, il devient problématique, dans le contexte camerounais, de revendiquer une identité distincte en se fondant sur l'une des langues officielles. Ainsi, lorsqu'un Camerounais anglophone, nourrissant des projets sécessionnistes, fait valoir que « we will free our people from this BRUTAL FRENCH COLONISATION¹⁸¹; we do not like their culture of death and tyranny [...] », un autre Camerounais, « francophone », lui rétorque sur le même ton passionné : « 'Anglophone' n'est pas une tribu camerounaise, pas plus que ne l'est l'étiquette 'francophone' [...]. Seuls des imbéciles [poutrés par une mentalité de néo-colonisé] peuvent réclamer une autonomie au nom d'une langue de colonisation imposée par nos oppresseurs d'hier »¹⁸². La contestation de l'authenticité d'une identité spécifiquement anglophone filtre également dans les propos ci-après de Simo Bobda :

«The term *Anglophone*, as it is understood in Cameroon, has mostly an ethnic connotation. As a corollary, it has a political connotation since in Cameroon, access to public service jobs and appointments to high positions are ethnically planned. The term *Anglophone* has very little to do with the knowledge of the

¹⁸¹ L'auteur souligne.

¹⁸² « Bamenda, cœur du malaise des anglophones du Cameroun ». Réactions des lecteurs. http://www.cameroon-info.net/cin_reactions.php?s_id=15326 Dernière mise à jour : le 9 octobre 2004, consulter le 11 octobre 2004.

English language; indeed, an *Anglophone* in the Cameroonian sense does not need to know a word of English »¹⁸³.

Ce gauchissement sémantique a un corollaire négatif : il exclut de l'anglophonie camerounaise tous les citoyens qui, quoique originaires de la partie francophone, ont été entièrement scolarisés en anglais. Ces derniers peuvent se dire « francophones de naissance » et « anglophones de culture ». Cette double identité leur est pourtant déniée :

« A Cameroonian may have English as his/her official language, poursuit Simo, and not fit politically into the Anglophone community. Such is the case of Cameroonians popularly known as members of the *Eleventh Province*¹⁸⁴, who migrated, or whose forebears migrated, from Francophone Cameroon to Anglophone Cameroon, where they followed the Anglophone system of education. Their plight resides in the fact that they do not comfortably fit into the Francophone community, which their parents may have abandoned several decades ago, and they are not accepted in their adopted Anglophone community » (idem).

Les deux remarques de Simo Bobda valent également pour le terme « francophone »

Au Cameroun, qui est francophone ? Qui est anglophone ? Dans quelle mesure les langues officielles entrent-elles dans la définition des identités anglophone et francophone, si tant est que ces identités existent ? Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre avec exactitude et de façon définitive. À en croire Mbembe (2005), l'argument selon lequel la colonisation aurait fait des Camerounais anglophones et francophones des citoyens différents les uns des autres et étrangers les uns aux autres est pour le moins futile, et pour cause : « Les identités des uns sont si imbriquées dans celles des autres que la revendication d'un certificat d'origine dont la source serait la colonisation relève simplement de l'aliénation »¹⁸⁵. Autrement dit, dans le contexte

¹⁸³ Simo Bobda. « Varying perceptions of English in Cameroon: A diachronic and synchronic analysis ». TRANS. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften. No. 11/2001. <http://www.inst.at/trans/11Nr/bobda11.htm> consulter le 15 avril 2004.

¹⁸⁴ L'auteur souligne.

¹⁸⁵ Mbembe (2005). http://www.cameroon-info.net/cm_show_news.php?id=16948 du 25 octobre 2005.

camerounais, les langues officielles ne peuvent pas et ne doivent pas servir de creuset identitaire à un groupe quelconque en raison des liens historiques et culturels plus forts qui existent entre les différents groupes ethniques. Ces langues sont perçues positivement comme des moyens vers la promotion sociale et négativement comme les survivances de la domination coloniale.

Mais sur le plan politique, elles (et en l'occurrence le français) fonctionnent comme des symboles de rassemblement parce qu'elles garantissent la cohésion nationale, notamment en favorisant le dialogue entre des citoyens appartenant à des aires linguistiques et culturelles parfois fort différentes (Tabi Manga : 1994). Elles sont également des langues de culture (au sens intellectuel du terme) parce qu'elles permettent la manifestation, le développement et l'épanouissement de la personnalité camerounaise dans les domaines relatifs à la littérature, la musique, la sculpture, le cinéma, etc. Toutefois, en dépit de ces quelques similitudes fonctionnelles entre les deux langues officielles, l'une et l'autre sont loin d'avoir le même degré de véhicularité. Si dans les provinces francophones, la véhicularité du français est si élevée qu'elle tend à concurrencer celle des langues maternelles (en l'occurrence dans les centres urbains), en revanche, dans les provinces anglophones, l'intercompréhension entre les populations est le plus souvent assurée non pas par l'anglais, mais par le pidgin english qui, à en croire de Féral (1979) et Mopoho (1993), ne répond pas tout à fait, dans le contexte sociolinguistique camerounais, à la configuration classique des pidgins. L'anglais reste ici une langue d'appoint puisqu'il n'est utilisé que dans des situations très formelles comme les médias publics, les salles de classes et dans la rédaction des documents administratifs...

Même si les langues officielles ne sont pas les lieux d'expression de l'identité « naturelle » des Camerounais pris individuellement, il reste donc, qu'au niveau politique, la nation camerounaise est inconcevable sans elles. En d'autres termes, elles font partie des traits définitoires de l'identité nationale camerounaise, par opposition par exemple à l'identité nationale nigériane ou gabonaise. Comme le drapeau, l'hymne national, l'espace territorial, le français et l'anglais contribuent à définir le Cameroun en tant que nation et État. C'est pourquoi Mbembe (2005) estime que l'une des solutions à « la question anglophone »¹⁸⁶ au Cameroun réside dans la promotion du bilinguisme individuel des citoyens. D'après lui, cette solution permettra de brouiller les frontières entre francophones et anglophones et confondra ceux qui s'appuient sur l'une des langues officielles pour discriminer ou pour revendiquer une identité différente.

« [...] Chaque jeune Camerounais doit apprendre le français et l'anglais dès l'école primaire. [...] Dans une Afrique divisée le long des fractures coloniales, le Cameroun devrait être un modèle de la manière dont les héritages coloniaux, loin de servir de facteur de division, servent au contraire à forger une identité cosmopolite, à la mesure du monde de notre temps. [...] Loin d'être un fardeau, le bilinguisme est un atout majeur tant du point de vue culturel que politico-économique »¹⁸⁷.

Mais ce bilinguisme ne saurait être constitué uniquement du français de Paris et de l'anglais de Londres. Il doit aussi comprendre le français et l'anglais parlés au Cameroun, qui ont subi,

« bon gré mal gré, l'influence du soleil des Tropiques et [ont] fini par être promu au rang d'interlectes. [Ces interlectes confèrent] à l'ensemble des relations métissées leur statut d'authentiques systèmes linguistiques intermédiaires, cohérents, avec leur autonomie relative du point de vue linguistique et leur marché communicatif propre » (Dumont et Maurer 1999 : 30).

¹⁸⁶ Depuis quelques années, des mouvements sécessionnistes dont le *Southern Cameron's National Conference* menacent de proclamer l'indépendance de la partie anglophone du Cameroun. Ses adeptes estiment que les anglophones sont victimes de marginalisation, de discrimination et d'exploitation orchestrées par une administration dominée, soutiennent-ils, par des francophones.

¹⁸⁷ Mbembe (2005). http://www.cameroon-info.net/cm_show_news.php?id=16948. Cette vision rejoint celle de Fonlon (1963).

Les normes qui régissent ces « interlectes » peuvent parfois être en conflit avec la norme scolaire classique, prédominée et préoccupée par une conception homogène de la langue.

« [Au Cameroun] de nos jours, constate Zang Zang, les pressions sociales tendent à inhiber celles de l'école car elles sont sous-tendues par une volonté manifeste d'indépendance vis-à-vis de la métropole. Nous ne sommes plus à l'époque où les Africains [...] nourrissaient l'ambition de parler français comme le Français autochtone. Ce n'est plus l'époque où le français de France représentait LA norme de prestige à laquelle tout intellectuel africain voulait se conformer afin de se distinguer des autres. Au contraire, la société tend désormais à isoler ceux de ses membres qui se sont laissés déracinés par la culture européenne. « L'Africain qui parle comme un *toubab* est rejeté par son groupe : il est ridicule¹⁸⁸ ». » (1998 : 5).

Comme nous l'avons signalé plus haut, cette volonté de s'émanciper linguistiquement des maîtres coloniaux s'est déjà matérialisée, dans le domaine de la traduction, par la décision des autorités camerounaises de remplacer, aux Services des traductions de la présidence de la République, les réviseurs de nationalité française et anglaise par des nationaux (Priso : 1983). Il s'agissait, d'une façon indirecte, d'affirmer que l'autochtone français ou anglais n'était plus le seul modèle d'une norme unique ; son intuition ne suffisait plus pour sanctionner les textes traduits comme étant acceptables ou inacceptables. De plus, sa présence contribuait à renforcer « le complexe de colonisé » tout en perpétuant la question : « À qui appartient la langue [française/anglaise] ? Au colonisateur ou à son utilisateur ? »¹⁸⁹ (Zang Zang 1998 : 9).

Pour Kourouma¹⁹⁰(2003), il ne fait aucun doute que la langue française (et sa remarque s'applique aussi à l'anglais) fait partie intégrante du patrimoine linguistique des

¹⁸⁸ Dumont (1985) cité par Zang Zang (1998 : 5).

¹⁸⁹ Certains Camerounais s'appuient sur le fait que les langues européennes n'appartiennent pas aux Camerounais pour les exhorter à se conformer à la norme internationale : « We cannot keep insisting on our own Cameroon accent when talking about English, after all, the language is not ours ». Atemkeng (1989) cité par Simo Bobda (1994 : 357).

¹⁹⁰ Cité par Gas dans « L'avenir du français passe par l'Afrique ». http://www.rfi.fr/actufr/articles/042/articles_22654.asp édition du 7 juin 2003. Consulter le 8 juin 2003.

Africains, ce d'autant plus qu'elle n'est pas, en Afrique, « une langue provisoire ». Daff¹⁹¹ (1998) n'hésite pas à considérer le français mésolectal des Africains comme « l'expression d'une revendication de copropriété linguistique en francophonie ».

Puisque le français et l'anglais sont aussi les langues des Camerounais, il importe que la notion de norme soit assouplie afin que soient légitimés certains usages qui, jugés uniquement à l'aune de la norme métropolitaine, paraissent irrémédiablement inacceptables. « La notion de norme linguistique, sans toutefois qu'on l'abolisse définitivement, mériterait d'être repensée et assouplie en fonction de l'appropriation¹⁹² de plus en plus profonde du français. C'est à ce titre [que le français] deviendra authentiquement une langue seconde en Afrique » soutient Tabi Manga (1994 : 251). Dans le même ordre d'idée, Simo Bobda (2002: 146) note, en parlant de l'anglais parlé au Cameroun : « There is no doubt about the existence of a distinct and systematic set of features identified in the English of Cameroonians. Fighting for the observance of strict native English norms in Cameroon is neither desirable nor possible ». Mais faut-il pour autant franchir le pas pour proclamer, comme le font certains, l'existence d'un anglais camerounais standard, différent de l'anglais britannique ou américain ? Pour Simo Bobda (2002), une telle décision serait irréaliste, notamment pour des raisons économiques :

« Do you know that medical doctors from former British colonies, who are supposed to have a good mastery of the language, have to do an English language test in addition to a test on medical competence before they are accepted to practise in Britain? Do you know that many English-speaking Africans and Asians fail these tests? Do you know that English-speaking lawyers from Africa and Asia are often banned in the States because of problems of communication in (English)? » (Simo Bobda 2002 : 147).

¹⁹¹ Cité par Wamba et Noumssi (2003 : 4)

¹⁹² Pour Calvet (1997 : 292) la vernacularisation des langues européennes en Afrique procède de l'appropriation. Marquée de modernité et d'authenticité, la variété vernaculaire est « socialement neutre, ouverte aux interférences des langues locales et apte à manifester les liens d'intimité et de solidarité » (Manessy cité par Calvet 1997 : 293).

C'est pourquoi il propose une attitude qui ne va ni nier la légitimité de la variété d'anglais parlée au Cameroun (variété qui comprend, entre autres, des interférences issues des langues locales et du français), ni perdre de vue le fait que sur le marché linguistique, cette variété est moins cotée que les variétés dites standard. C'est pourquoi, pragmatique, il convie les Camerounais anglophones à une sorte de bilinguisme intralinguistique. « Bilingualism within English is probably the best desirable compromise », note-t-il (2002 : 148).

En appliquant le principe du bilinguisme intralinguistique proposé par Simo Bobda (2002) à la pratique de la traduction, on peut dire que le traducteur anglophone camerounais doit posséder une double compétence linguistique en anglais pour pouvoir passer d'un anglais local à un anglais international, comme le fait Achebe dans les deux extraits ci-après :

Extrait 1: « I want one of my sons to join these people and be my eyes there. If there is nothing in it, you will come back. But if there is something, then you will bring back my own share. The world is like a mask, dancing. If you want to see it well, you do not stand in one place. My spirit tells me that those who do not befriend the white man today will be saying, "had we known" tomorrow».

Extrait 2: « I am sending you as my representative among these people- just to be on the safe side in case the new religion develops. One has to move with the time or else one is left behind. I have a hunch that those who fail to come to terms with the white man may well regret the lack of foresight »¹⁹³.

Dans le premier extrait, l'anglais est soumis aux règles de l'oralité africaine. Le narrateur parle de façon détournée et fait usage de plusieurs métaphores et comparaisons. Il suggère plus qu'il ne dit, à l'interlocuteur de décoder son vouloir-dire. Confronté aux maximes discursives de Grice (1977), cet extrait viole par exemple la « maxime de manière » qui consiste à éviter l'opacité, l'ambiguïté et la volubilité (inutile) dans le

¹⁹³ Achebe cité par Kachru (1987 : 129).

discours. En effet, l'auteur préfère dire en plusieurs mots ce qu'il aurait pu dire en peu de mots. On constate d'ailleurs que la version déclinée selon la logique occidentale du discours (extrait 2) est plus courte. L'extrait 1 violerait aussi ce que Grice (1977) appelle la « maxime de qualité », qui consiste à ne dire que ce que l'on tient pour vrai et dont on a la preuve. Or, quand l'auteur dit que « son esprit lui dit »¹⁹⁴, il donne l'impression que « son esprit », entité immatérielle, est un interlocuteur avec lequel il lui arrive de dialoguer. D'un point de vue strictement rationnel, il n'en est rien. Dans la seconde version, cette expression est d'ailleurs remplacée par « *I have a hunch that...* », que l'on pourrait traduire par « *J'ai le pressentiment que...* ».

Les traductions anglaises des extraits ci-après, tirés d'un document intitulé *Guide de l'usager : Comment obtenir un titre foncier?* publié par le ministère camerounais de l'Urbanisme et de l'Habitat, comportent des éléments (lexicaux et syntagmatiques) qui pourraient surprendre le locuteur anglais non habitué à l'anglais parlé au Cameroun.

- Extrait 1. « Le Chef de service provincial des domaines est la seule autorité habilitée à délivrer les titres fonciers »

« *The Provincial Chief of Service of lands is the only competent authority to deliver land titles* » (1992 : 9)

[...]

- Extrait 2 « Après avoir traité le dossier, un avis de clôture de bornage est émis et transmis à la Présidence de la République pour publication au Journal officiel »

« *After the treatment of the dossier, a notice of final demarcation is produced thereto and forwarded to the Presidency of the Republic for publication in the Official Gazette* » (1992 : 12).

[...]

- Extrait 3 « Sous-préfecture.

La Commission consultative descendra sur le terrain à une date fixée par le sous-préfet, en compagnie du requérant, du chef de quartier et de deux notables.»

« *Sub-divisional officer's office:*

¹⁹⁴ Il est vrai qu'en français international, il existe l'expression figurée « *Mon petit doigt me l'a dit* » qui équivaut en anglais à « *The little bird told me* ». Mais selon *le Petit Robert*, cette expression est utilisée quand on s'adresse à un enfant.

The Consultative Board shall go to the field on the **date fixed** by the **sub-divisional officer**, in the company of the applicant, the **quarter head**, and two **notables** » (1992 : 13)

Grâce au contexte général, tout anglophone (camerounais ou non) peut « comprendre » les traductions en anglais ci-dessus. Pourtant, d'un point de vue strictement normatif, on peut voir dans « *chief of service* » (department head), « *quarter head* », « *notable* »¹⁹⁵ et dans les emplois de « *deliver* » (to issue) et « *produce* » (to issue), des interférences du français. Les expressions « *treatment of dossier* » et « *date fixed* », bien que relevant de l'anglais standard, pourraient aussi être considérées comme des interférences de fréquence. De fait, elles sont plus courantes dans l'anglais parlé au Cameroun que les expressions « *file processing* » et « *date set* » respectivement. Une observation de l'usage de l'anglais au Cameroun permet de constater qu'il y a, dans les choix des mots des Camerounais anglophones, une certaine préférence pour les mots d'origine latine. Or, la plupart de ces mots, qui sont rentrés dans la langue anglaise pendant la Conquête normande, sont généralement considérés comme étant d'un registre plus soutenu que leurs synonymes d'origine germanique. Au Cameroun, cette remarque mérite d'être nuancée puisque sous l'influence du français, « *to commence* », « *to ameliorate* », « *to renovate* », « *to decapitate* » etc. sont aussi et même parfois plus fréquents et transparents que « *to start* » « *to improve* » « *to renew* », « *to behead* » etc. De même, « *to confiscate* » est aussi courant que « *to seize* », « *to accomplish* » aussi usuel que « *to fulfill* », « *to agitate* » aussi commun que « *to shake* » etc. Cette remarque permet de comprendre pourquoi sous la plume du traducteur des extraits ci-dessus, « *to treat a*

¹⁹⁵ « *Quarter head* » et « *notable* » désigne des réalités culturelles camerounaises, étrangères à l'anglais international.

dossier » et « *to fix a date* » sont venus plus aisément que « *to process a file* » et « *to set a date* ».

Bref, ce n'est pas parce que les exemples ci-dessus violent la logique ou les normes linguistiques de l'anglais standard qu'ils sont forcément condamnables. Pour reprendre Kachru,

« True, native speakers' cohesive and coherence procedures have been violated. But, how else can a "transplanted" language acquire functional appropriateness? A language pays a linguistic price for acculturation- for not remaining just a "guest or friend", but, to use Raja Rao's words (1978 : 421), for becoming "one of our own, of our caste, our creed, our sect, and our tradition"» (1992 : 309).

Dans le contexte postcolonial, la désidiomatization (violation des formes traditionnellement considérées comme idiomatiques) et la réidiomatization (processus d'institutionnalisation de nouvelles formes idiomatiques) font partie intégrante des stratégies d'appropriation linguistique. Le lien entre le concept de langues officielles et la question identitaire n'étant pas évident, les interférences ne peuvent pas être perçues comme des signes avant-coureurs d'un péril identitaire (comme au Canada). Si tel était le cas, les Camerounais mèneraient aussi des croisades contre les interférences. Dans la réalité, tel n'est pas toujours le cas. Les Camerounais veulent parler français ou anglais non pas forcément comme les Français et les Anglais, mais comme des Camerounais¹⁹⁶.

En résumé, le français et l'anglais sont certes au Cameroun des langues étrangères, incapables d'incarner et de symboliser l'identité naturelle des Camerounais. Mais cette situation n'empêche pas les Camerounais de revendiquer leur droit de se les approprier, d'en faire leurs langues. Si pour des raisons pratiques, Simo Bobda (2002) préconise un bilinguisme intralinguistique, pour des raisons idéologiques, Tabi Manga

¹⁹⁶ Zang Zang (1998) rapporte comment une enseignante française en service à l'Université de Yaoundé I au Cameroun, reprenant un étudiant pour la qualité de son français s'est entendu répondre : « Madame, je parle français comme un Camerounais » (Zang Zang 1998 : 7).

(1994) invite les gouvernements africains à travailler à l'instauration d'une norme africaine du français : « Il est urgent que les gouvernements africains puissent se déterminer sur le choix d'une norme africaine du français à l'instar des décisions politiques prises par la Communauté francophone du Québec », écrit-il (1994 : 250). Il estime qu'une telle décision rapprochera la langue française de leurs utilisateurs africains, la faisant passer du statut de langue étrangère à celui de langue seconde. On peut toutefois se demander si les gouvernements africains auront les moyens (financiers notamment) pour se lancer dans une telle entreprise !

On note chez Simo Bobda comme chez Tabi Manga et chez bien d'autres auteurs camerounais, la volonté de reconnaître et d'affirmer une norme endogène de l'anglais et du français parlés au Cameroun, en plus de la norme régissant l'anglais international et le français international. La norme endogène ne nie pas la norme internationale, loin de là. Elle l'enrichit et l'élargit. Et cette norme endogène ne peut pas faire l'économie des « méfaits » de la traduction ... des interférences. Autrement dit, certaines formes linguistiques que l'on peut nommer, à l'extérieur du Cameroun, comme des interférences peuvent, au regard de la norme endogène régissant le français et l'anglais parlés au Cameroun, être des formes correctes. Cette situation nous ramène, une fois de plus, à la question de point de vue. Telle forme est une interférence pour qui ? Par exemple, quand les anglophones du Cameroun utilisent le vernacularisme « *njangi* » comme équivalent anglais du camerounisme « *tontine* », il s'agit, cela va sans dire, d'une interférence, ne serait-ce qu'à cause de sa graphie. Mais, dans le contexte camerounais, cette interférence assume une fonction communicative indéniable, au point que Simo Bobda (2002) estime même qu'il est vain de vouloir l'évincer de la langue : « Nobody is asking you to invent

an English word for *njangi* ; some would try *contribution* here, but they would still need to explain to an Englishman what *contribution* means in this context ! Furthermore, *contribution* would not bring out the cultural and social flavour and impact of *njangi* » (2002 : 118).

Dans cette première partie, nous avons montré que les produits des traductions en français (au Canada) et en français/anglais (au Cameroun) sont conditionnées par la diversité des discours idéologiques qui circulent dans les deux sociétés. Au Canada, l'idéologie du Bureau de la traduction enjoint le traducteur francophone de traduire dans un français international, c'est-à-dire un français non marqué, dénué de toute trace d'anglais. Cette exigence a des racines politiques, l'axe principal de la politique linguistique du gouvernement fédéral étant de préserver les unilinguismes des « deux peuples fondateurs » de la Confédération canadienne. Admettre des traces d'anglais dans une traduction en français reviendrait en effet à reconnaître l'échec de la politique linguistique. En faisant la guerre aux anglicismes, pourtant fréquents dans le répertoire verbal des Franco-canadiens, le gouvernement fédéral essaie de conjurer l'anglicisation du français, que certains interprètent politiquement comme une manifestation de la domination anglaise. Au Québec, la Société des traducteurs du Québec, le Conseil supérieur de la langue française, l'O.Q.L.F confient au traducteur la responsabilité sociolinguistique de redresser la qualité de la langue française. Ce dernier doit également participer à la vulgarisation des trouvailles lexicales que l'Office propose pour barrer la voie à la plupart des emprunts directs à l'anglais. Cependant, le dirigisme de l'Office est mal vu par une partie de l'élite intellectuelle québécoise, qui souhaite valoriser et légitimer le québécois (et toutes ses variantes), même si celui-ci comporte des éléments

de l'anglais. Enfin au Cameroun, la notion de langues officielles ne coïncidant pas avec la question identitaire, la traduction n'est pas idéologiquement chargée comme au Canada. On y traduit d'abord pour communiquer et non pour essayer d'inverser le cours d'une certaine contamination linguistique. Par ailleurs, les traductions sont soumises non pas à l'appréciation des locuteurs natifs de l'anglais ou du français, mais à l'appréciation des Camerounais eux-mêmes..

Dans la partie qui va suivre, nous allons nous pencher sur les problèmes qui découlent de l'application des modèles théoriques proposés pour l'évaluation des traductions, aux contextes sociolinguistiques canadien-français et camerounais.

II. La bonne traduction : quelques apories de la théorie

Théoriciens et praticiens de la traduction ont proposé plusieurs modèles visant à systématiser l'évaluation des traductions. Conçus par rapport au contexte unilingue, l'application de ces modèles aux situations sociolinguistiques bilingues débouche sur plusieurs apories.

II.1. Les points de vue prélinguistiques

Ces points de vue correspondent à ceux que House (1997 : 1) regroupe sous l'appellation « Anecdotal, Biographical, and Neo-hermeneutic Approches to Judging Translation Quality ». Formulés par des écrivains, des théologiens, des philologues et des traducteurs, ils revêtent la forme de considérations et d'axiomes généraux sur la bonne traduction.

Ainsi, à l'époque où saint Jérôme traduisait la Bible en latin populaire (au IV^e siècle de notre ère), la qualité de la traduction reposait sur trois critères « sacrés », à savoir : la fidélité (au mot et au sens), l'esprit (l'énergie des mots et du Saint-Esprit), la vérité (le contenu) (Kelly : 1979). Les premières tentatives de systématisation de l'évaluation des textes traduits pendant la période prélinguistique remontent à Dolet (1540/1972) et Tytler (1790). Dans un livre intitulé *La manière de bien traduire d'une langue en l'autre*, Dolet édicte les cinq principes qui, selon lui, déterminent la bonne traduction. Il note qu'une traduction est réussie si le traducteur :

- comprend et rend parfaitement le sens du texte original ;
- a une parfaite maîtrise de la langue d'arrivée et de la langue de départ ;
- évite de traduire mot à mot ;
- évite les latinismes et les formes peu usuelles ;
- assemble et lie les mots avec élégance de façon à éviter les lourdeurs stylistiques.

À l'époque où Dolet (1540/1972) édicte ces critères, le latin est la langue de départ de la plupart des traductions. C'est pourquoi il invite le traducteur à ne pas importer des latinismes¹⁹⁷ et autres formes peu usuelles dans la langue d'arrivée, langue maternelle.

Mais, si on applique cette exigence au contexte franco-canadien par exemple, on se rend compte que certaines des formes hybrides (anglicismes) que Dolet demandait au traducteur de son temps d'éviter sont non pas peu usuelles, mais très courantes,

¹⁹⁷ La peur de voir la traduction contaminée la langue maternelle était également perceptible chez certains écrivains allemands de la période romantique, tel Herder, qui concédait : « Bien qu'on ait maintes raisons de recommander les traductions pour la formation (*Bildung*) de la langue, celle-ci a pourtant de plus grands avantages à se préserver de toute traduction. Une langue, avant la traduction, est semblable à une jeune vierge qui n'aurait pas encore eu de commerce avec un homme, et n'aurait point encore conçu le fruit du mélange des sangs; elle est encore pure et en état d'innocence, image fidèle du caractère de son peuple ».

familiales. La remarque¹⁹⁸ ci-après d'un traducteur franco-canadien à une table ronde consacrée à la traduction dans l'entreprise au Canada ne manque pas de pertinence :

« [...] Quand on pense à un terme très courant comme *fournaise à l'huile*, c'est un terme que tout le monde emploie. Qu'est-ce qu'il faut choisir ? Si vous essayez de vendre une *chaudière au (sic) mazout*, allez-vous réussir ? Le but du catalogue, c'est de vendre au client un article qu'il connaît, qu'il peut acheter et dont il a besoin. Nous employons donc *fournaise à huile* ».

Dans l'extrait qui précède, le traducteur n'évite pas l'anglicisme, il le préfère, parce qu'il est plus transparent pour le public visé que le mot « autochtone ». En plus, comme nous l'avons vu plus haut dans la traduction d'un épisode de *The Simpsons*, ce sont entre autres les « anglicismes » qui permettent de distinguer le doublage québécois du doublage franco-français. Contrairement à la prescription de Dolet (1540/1972) le traducteur n'a pas évité les formes étrangères, il les a utilisés pour créer la différence.

Pour Tytler (1797 : 14), la bonne traduction est « that in which the merit of the original work is so completely transfused into another language as to be as distinctly apprehended, and strongly felt, by a native of the country to which the language belongs as it is by those who speak the language of the original ». En d'autres termes, suivant la logique de Tytler, une traduction en français ne pouvant être destinée qu'à des Français, c'est par rapport à l'intuition des Français qu'elle doit être jugée. Pourtant, on peut traduire en français pour des Camerounais (qui ne sont pas des locuteurs natifs du français) ou pour des Franco-canadiens (locuteurs natifs du français qui se reconnaissent dans des formes linguistiques qui dépaysent les Français de France). Dans l'un et l'autre cas, l'intuition de l'autochtone français ne suffit pas toujours pour dire si la traduction est bonne ou mauvaise. Par exemple, ce n'est ni à l'autochtone français, ni à l'autochtone anglais qu'on demandera si les phrases « *J'ai bouffé la tontine* » et « *I chopped njangi* »

¹⁹⁸ Rapportée par Gauthier (1976 : 59).

sont acceptables, mais plutôt au Camerounais francophone et au Camerounais anglophone respectivement.

Plus loin, Tytler (1797 : 15) décline le critère général que nous venons d'évoquer en trois exigences¹⁹⁹, à savoir que:

« 1- The translation should give a complete transcript of the idea of the original work

2- The style and manner of writing should be of the same character with that of the original

3- The translation should have all the ease of the original composition ».

Ce qui frappe dans ces trois exigences, c'est la référence permanente au texte original, ici perçu comme la perfection vers laquelle doit tendre le texte traduit. En d'autres termes, pour Tytler (1797), la bonne traduction doit être *identique* à l'original, aussi bien au niveau du sens qu'à celui du style. Pourtant, comme l'ont démontré plusieurs théoriciens (Bassnet : 2002, Sandor et Higgins : 2002, Folkart : 1991, House : 1997, Snell-Hornby : 1995), etc., le texte traduit et l'original ne peuvent pas manquer d'être différents, ne serait-ce que parce qu'ils sont écrits dans deux langues différentes.

À notre avis, les trois exigences de Tytler (1797) sont aussi de nature à interdire à certaines langues ou variétés de langues le droit théorique de devenir des langues de traduction. Peut-on dire du *Macbeth* de Garneau (1978) qu'il possède l'aisance d'une composition originale, quand on sait qu'il est traduit en joual, variété populaire du québécois stigmatisée par certains Québécois eux-mêmes ? Comparons les deux extraits ci-après, qui ouvrent respectivement le *Macbeth* de Shakespeare (1606/1969 : 2) et celui de Garneau (1978 : 11) :

¹⁹⁹ On retrouve les mêmes exigences chez Fraser (1790).

Extrait 1. First witch

«When shall we three meet again?
In thunder, lightning, or in rain? »

Extrait 2 . première

«Yòù et quand, quand et yòù,
que nos trois, on va s'ransembler
ensemble encôre?
Quand y tonne?
Quand y'éclaire
Ou ben à veuille de mouiller? »

La version de Garneau a-t-elle l'aisance de la composition originale de Shakespeare ? Si on la juge du point de vue du natif de France (le pays auquel la langue d'arrivée « appartient ») , on ne pourrait répondre à cette question que par la négative. Mais si on la juge du point de vue du natif du Québec (pays auquel la langue d'arrivée appartient également), la réponse à cette question pourra fort bien être affirmative. En effet, au Québec, une certaine idéologie a décrété la langue française de France étrangère au Québec et aux Québécois : « [...] La Langue Française de France nous apparaît comme seconde et quasiment étrangère parce que sans puissant contenu émotif et sans allusion instantanée à tous nos affects et expériences », déclare Lalonde (1979 : 269). Moyennant quoi, il faut que le Québécois ait sa propre langue dans laquelle il se reconnaîtra sans peine. Mais cette langue est reprouvée par certaines élites qui la trouvent « plus près de l'animal que de l'homme²⁰⁰ » et donc impropre à traduire une pièce du répertoire comme *Macbeth*.

Les premiers critères proposés pour l'évaluation des traductions frappent par leur rigidité. La traduction est uniquement jugée à l'aune du texte original, tandis que les

²⁰⁰ Éditorial de *La Presse* (1973) cité par Leclerc, Jacques. « Histoire du français au Canada » dans *L'Aménagement linguistique dans le monde*. Québec, TLQF, Université Laval.
http://www.tlqf.ulaval.ca/AXL/francophonie/HISTfrQC_s4-Modernisation.htm consulté le 25 avril 2006.
Dernière mise à jour, le 21 février 2006.

destinataires des textes traduits sont purement et simplement oubliés. Il est peu probable que de tels critères puissent être appliqués dans n'importe quel contexte sociolinguistique, y compris dans les contextes marqués par le bilinguisme.

II.2. Les modèles linguistiques

Les adeptes d'une approche linguistique de la traduction dont Darbelnet (1977), Jakobson (1959), Catford (1965), Koeller (1972)... fondent l'évaluation de la qualité de la traduction sur la notion d'équivalence, qu'ils préfèrent à la notion d'identité, perceptible dans les écrits prélinguistiques. C'est dans ce sillage que Jakobson (1959 : 233) notera que « translation involves two equivalent messages in two different codes. Equivalence in difference is the cardinal problem of language and the pivotal concern of linguistics ». En d'autres termes, seule l'équivalence des messages dans la différence des langues constitue la qualité essentielle de toute traduction.

Pour cerner de plus près ce concept d'équivalence, Koeller (1972) (citée par Lederer : 1994) propose une classification qui en distingue cinq types : « l'équivalence de dénotation » (la traduction et l'original renvoient à la même réalité extralinguistique), « l'équivalence de connotation » (la traduction revêt la même connotation que l'original), « l'équivalence pragmatique » (le destinataire de la traduction réagit de la même manière que le destinataire de l'original)²⁰¹, « l'équivalence formelle et esthétique » (la traduction restitue l'aspect esthétique de l'original, par exemple les jeux de mots), et « l'équivalence de norme » (la traduction

²⁰¹ C'est ce que Nida (1964) appelle « équivalence dynamique ».

est conforme aux normes de la langue d'arrivée). Dans une bonne traduction, le traducteur doit réussir à établir toutes les équivalences nécessaires.

Pourtant, malgré ce raffinement, le concept d'équivalence n'est pas à l'abri de critiques : Folkart (1991 : 12) le met dans le même panier que le mythe de l'identité et soutient que

« comme toutes les idéologies bien pensantes, comme tous les vœux pieux, le mythe de la fidélité et de l'équivalence, le topos de l'effacement du traducteur ont ceci de très néfaste qu'ils occultent le réel [...], le travail très réel, c'est-à-dire, les *déplacements*²⁰² qui interviennent lors du passage du texte de départ au texte d'arrivée ».

Baker (1992 : 6) fait remarquer que l'équivalence « is influenced by a variety of linguistic and cultural factors and is therefore always relative ». Le contact des langues et des cultures est l'un des facteurs qui oblige à relativiser ce concept.

Un exemple : à propos de ce que Koeller (1972) nomme « l'équivalence de dénotation », il est difficile de poser que les membres d'une même communauté linguistique utilisent les mêmes mots pour désigner les mêmes réalités extralinguistiques. Au Canada, le « *baccalauréat* » désigne non pas le diplôme sanctionnant la fin des études secondaires et donnant accès à l'université (comme dans tous les pays francophones), mais plutôt le diplôme sanctionnant la fin du premier cycle universitaire. Il équivaut donc à la licence dans le système éducatif des autres pays francophones. C'est pourquoi, selon que la phrase « *J'ai un baccalauréat* » est dite par un francophone non Canadien ou par un Franco-canadien, le dénoté peut être complètement différent. Les variations lexicales de ce type sont légion.

Concernant ce que Koeller nomme « l'équivalence de connotation », on constate que même à l'intérieur de la même langue, les mots n'ont pas toujours les mêmes

²⁰² L'auteure souligne.

connotations. Le mot « *breuvage* » par exemple s'emploie couramment dans les restaurants au Québec pour désigner une boisson non alcoolisée. Pourtant, il « paraîtra saugrenue à un Français pour qui le mot « *breuvage* » évoque la sorcellerie ou l'art vétérinaire » constate Darbelnet (1977 : 12). Donc, à la non-équivalence des dénotés (le même mot renvoie à des réalités différentes pour le Français et le Québécois), se superpose l'asymétrie des connotations. Et on pourrait multiplier de tels exemples, qui donnent raison à Baker (1992) qui soutient que le critère de l'équivalence, étant influencé par plusieurs facteurs linguistiques et culturels, ne peut être que relatif.

Une autre grille à orientation linguistique est proposée par Darbelnet (1977). Les critères qui la composent sont énoncés sous forme de questions (Darbelnet 1977 : 16) :

- « 1. Le sens est-il exact, globalement et organiquement ?
2. La langue d'arrivée est-elle idiomatique et astreinte à la propriété des termes ?
- 3- La tonalité est-elle respectée ?
- 4- Les différences de culture sont-elles observées ?
- 5- Les allusions littéraires et folkloriques sont-elles traitées judicieusement ?
- 6- Est-il tenu compte des intentions de l'auteur qui ne s'extériorisent pas dans le discours ?
- 7- La traduction est-elle adaptée à son destinataire ? »

Selon Darbelnet, une traduction sera dite bonne si les réponses à toutes ces questions sont affirmatives.

Pourtant, dans le contexte sociolinguistique franco-canadien par exemple, le respect du critère numéro 7 peut parfois se faire au détriment du critère numéro 2, comme l'a montré l'étude de Dubois (1998). Comme pour le Bureau de la traduction traduire idiomatiquement revient à traduire suivant les normes du français « international », il arrive que ce français ne soit pas adapté au public visé. « [...] Le problème le plus important est la distance entre le français des textes traduits et celui des destinataires. Ce sont les mêmes épithètes qui reviennent pour décrire le français des

traductions : « trop savant, trop compliqué, trop avancé » », écrit Dubois (1998 : 64). L'adaptation de la langue du texte au public visé passe entre autre par une « désidiomatization » de la traduction, comme nous l'avons vu plus haut. Par exemple, en remplaçant « *antécédents médicaux* » par « *histoire médicale* » (d'après l'anglais « *medical history* »), l'utilisateur de la traduction choisit une forme qui, du point de vue du francophone étranger à la réalité sociolinguistique du Nouveau-Brunswick, est contre-idiomatique.

Les modèles à orientation linguistique proposés pour l'évaluation des traductions ne paraissent donc pas applicables telles quelles aux textes traduits à l'intention des locuteurs des langues minoritaires en situation de bilinguisme. Leur utilisation révèle le caractère relatif de certains critères tels que ceux de l'équivalence de dénotation et de connotation chez Koeller ; elle révèle aussi des conflits entre les critères, par exemple le conflit entre le critère de l'adaptation au public et le critère de l'idiomaticité chez Darbelnet (1977).

II.3. Le modèle fonctionnaliste

Pour les fonctionnalistes²⁰³, la bonne traduction se reconnaît par son efficacité fonctionnelle, c'est-à-dire par sa capacité d'assumer une fonction prédéterminée dans la culture d'arrivée. C'est ce critère primordial qui est clairement énoncé dans la définition que Vermeer (1986 : 36) propose de la traduction : « I have defined translation as

²⁰³ Reiss et Vermeer (1984) ; Mantari (1984) ; Kussmaul (1995) ; Nord (1997)...

information offered in a language z of culture Z which imitates information offered in a language a of culture A *so as to fulfill the desired function* »²⁰⁴.

Les fonctionnalistes partent de l'idée que tout texte s'insère nécessairement dans une culture précise, est destiné à un public précis et poursuit une fin précise (« skopos » selon Vermeer (1986)). Ce sont ces trois pôles complémentaires (culture, public et but visés) qui conditionnent la forme du texte traduit. Pour être acceptable, le texte traduit doit répondre à trois conditions à savoir: (1) s'intégrer parfaitement dans la culture d'arrivée ; (2) correspondre aux horizons d'attente du destinataire, c'est-à-dire être conforme aux normes linguistiques, textuelles et culturelles de la langue d'arrivée ; (3) remplir la fonction désirée.

L'application du modèle d'évaluation des fonctionnalistes aux textes traduits à l'intention des Franco-canadiens ou des Camerounais pose un certain nombre de difficultés. D'une part, au Cameroun comme au Canada, l'équation classique selon laquelle une langue est égale à une culture est remplacée par des équations plus complexes. Par exemple, traduire en anglais un texte franco-camerounais décrivant les rouages de l'administration (administration calquée sur le modèle français), ne revient pas, comme le dit Vermeer, à transférer une information d'une langue/culture A (française) vers une langue/culture B (anglaise) ; il s'agit plutôt de passer d'une langue A de culture A (française) vers une langue B (anglaise) de culture A (française). De même, traduire en anglais tel texte publicitaire qui exploite des référents culturels spécifiques au contexte camerounais, c'est passer de la langue A, de culture X, vers la langue B, de culture X, (le symbole X met en exergue l'identité de la culture pour les deux langues et

²⁰⁴ Vermeer traduit et cité par Hornby (1995:46). Nous soulignons.

le fait qu'elle leur est étrangère). Dans le même ordre d'idée, au Canada, plusieurs termes utilisés dans le domaine juridique, administratif, militaire... renvoient à l'univers culturel anglais, tandis qu'au Québec, les termes utilisés dans les mêmes domaines renvoient le plus souvent à l'univers culturel français. Bref, dans un contexte bilingue, le premier critère des fonctionnalistes (adéquation à la culture) peut, dans certains cas, ne pas être pertinent, le texte d'arrivée pouvant s'intégrer dans la même culture que le texte de départ.

D'autre part, pour être conforme aux destinataires de la traduction (critère 2), le traducteur pourrait se voir obligé de maintenir certains traits de la langue A dans la langue B. Cette éventualité s'inscrit en faux contre l'exigence du respect des conventions linguistiques, textuelles et culturelles qui est censé garantir l'adaptation du texte au destinataire. Nous avons montré, au chapitre 2, comment la structure des textes nécrologiques en français au Canada est calquée sur celle de l'anglais tandis que celle des textes nécrologiques rédigés en anglais au Cameroun mime la structure des textes français. Pourtant, au niveau macrotextuel, ces textes, « périphériques » sur le plan normatif, fonctionnent tout aussi efficacement, du moins pour le Franco-canadien ou l'anglo-camerounais, qu'un texte nécrologique formulé suivant les normes du français ou de l'anglais international. Nous avons aussi montré comment au Cameroun, le style des demandes d'emploi directement pensées et rédigées en anglais porte généralement des traces du français et de la culture locale, ce qui a même poussé Nkemleke (2004 : 610) à conclure, au terme d'une analyse quantitative du style des lettres officielles en anglais au Cameroun, que « formal letter-writing as a genre is developing its own unique patterns of presentation and structural sequencing in Cameroon ».

Par ailleurs, au Canada en général, on note une tendance à la neutralisation de l'opposition « tu/vous » (influence probable de l'anglais qui ne dispose que du « you » pour ces deux formes) et l'utilisation du prénom dans la communication interpersonnelle, y compris dans les milieux professionnels. L'extrait ci-après, tiré d'une lettre destinée à un étudiant admis à l'université de Moncton (université francophone) au Nouveau-Brunswick frappe par son ton amical :

1-

Cher + prénom

Les professeurs, le personnel et moi-même, avons tous bien hâte de t'accueillir à l'Université de Moncton pour la rentrée 2004. Tu as pris deux excellentes décisions : celle de poursuivre tes études et celle de le faire à l'Université de Moncton

Si le francophone du Nouveau-Brunswick à qui la lettre est destinée est habitué au tutoiement dans les correspondances officielles, une traduction dans laquelle il serait vouvoyé (comme l'exigent les normes culturelles du français) ne risque-t-elle pas de le dépayser ? Le troisième critère des fonctionnalistes veut en effet que le texte traduit assume la fonction voulue dans la culture d'arrivée. Dans le contexte de l'extrait (1), on peut supposer que l'utilisation du « tu » et du prénom vise à créer un certain climat de familiarité entre l'étudiant et le personnel enseignant (faire comprendre au futur étudiant qu'il appartient déjà à la communauté universitaire) afin de l'amener à accepter l'inscription. Supposons que le contenu sémantique de (1) soit déjà formulé en anglais et doive être traduit en français selon les conventions du français « international ». Dans une telle traduction, on remplacerait la formule de politesse [*Cher + prénom*] par une formule plus impersonnelle [*Madame, Monsieur, Mademoiselle*] et on vouvoierait le destinataire. Il en résulterait un texte au style dépersonnalisé qui, bien que conforme à l'esprit du

français, contrasterait avec le ton amical qui se dégage naturellement de (1). En d'autres termes, la tonalité du texte traduit ne serait pas celle que le destinataire choisirait s'il avait à s'exprimer directement en français.

Comme les autres modèles d'évaluation déjà évoqués, le modèle fonctionnaliste ne saurait être appliqué indistinctement aux textes destinés à des publics bilingues ou vivant en milieu bilingue et pour cause. Les critères contenus dans ce modèle présupposent un cloisonnement des cultures, - or, la réalité dans les pays bilingues met en évidence des cas de convergences et de contaminations culturelles - et l'homogénéité des normes linguistiques et textuelles- or, dans les pays bilingues, les normes des langues dominantes tendent à déteindre sur celles des langues dominées. Pour cette raison, pour faire en sorte que le texte traduit remplisse la fonction désirée, le traducteur peut parfois être amené (volontairement ou non) à recourir à des manières de dire qui, bien que contraire aux conventions de la langue d'arrivée, paraissent parfaitement adaptées au public visé. De fait, les fonctionnalistes soutiennent, probablement à tort, que seul le traducteur détermine la fonction du texte traduit. En réalité, ce privilège semble revenir plutôt au client, qui paie la note, ou à la maison d'édition. Dans le cadre de la traduction publicitaire, l'objectif poursuivi par le « donneur d'ouvrage » (le publicitaire) est d'amener le destinataire à acheter son produit. Dans les contextes unilingues, les publicitaires atteignent cet objectif en recourant à un parler familier qui crée des affinités. Dans les milieux bilingues, ils n'hésitent pas à recourir à des formes interférentes. Comme le constate Juhel, « Quoi de plus linguistiquement économique et publicitairement efficace [pour le publicitaire canadien] que d'inciter les Québécois à s'expatrier le temps des vacances par un « Tomber en amour ! ». Ils se sentiront chez eux,

bien davantage que si le gros titre avait choisi la résonance ‘étrangère’ de ‘tomber amoureux’ » (1982 : 78). La même motivation sous-tend la traduction de « *It tastes the rainbow* » par « *Ça goûte l’arc-en-ciel* »²⁰⁵ en lieu et place d’une construction idiomatique du genre « *Ça a le goût de l’arc-en-ciel* ». Dans ces deux exemples, le produit de la traduction peut satisfaire le client et/ou le destinataire, mais peut-être pas le traducteur qui aimerait maintenir bien séparées ses deux langues de travail.

II.4 Le modèle sémantico-pragmatique

Dans son ouvrage intitulé *Translation Quality Assessment : A Model Revisited*, House (1997 : 31) définit la traduction comme « the replacement of a text in the source language by a semantically and pragmatically equivalent text in the target language ». Pour juger de la qualité d’une traduction, remarque-t-elle, il faut au préalable comparer, de façon systématique, le profil textuel (« textual profile ») du texte de départ avec celui du texte d’arrivée. Dans sa terminologie, le « profil textuel » est la résultante d’un ensemble de dimensions situationnelles (« *situational dimensions* ») qui, en se combinant, donnent au texte son tissu linguistique et stylistique. Elle distingue huit dimensions situationnelles, qu’elle regroupe en deux catégories distinctes :

- A- Dimensions relatives à l’utilisateur de la langue :
 1. Idiolecte
 2. Dialecte
 3. Temps
- B- Dimensions relatives à l’utilisation de la langue:
 1. Médium
 2. Participation
 3. Rôles sociaux
 4. Attitude sociale

²⁰⁵ Slogan publicitaire de « Skittles », marque de bonbon.

5. Champ d'activité linguistique (province)

Les dimensions situationnelles relatives à l'utilisateur renvoient à la manière particulière dont chaque locuteur s'approprié la langue (idiolecte), les marques qui signalent son origine géographique ou sociale (dialecte) et le contexte temporel dans lequel son discours s'insère (temps). Ces trois paramètres, (idiolecte, dialecte, temps) peuvent être soit marqués, soit non marqués (langue standard). Les paramètres qui relèvent des dimensions relatives à l'utilisation de la langue sont un peu plus complexes que ceux de la première catégorie. C'est ainsi que les deux premiers paramètres peuvent être *simples* ou *complexes*. Le *médium* est *simple* si le texte est par exemple écrit pour être lu silencieusement, et *complexe* s'il est écrit pour être lu à haute voix. De même, la *participation* sera *simple* si le texte est un monologue, et *complexe* s'il est un dialogue. Les *rôles sociaux* renvoient à la relation entre destinataire et destinataire (degré de formalité, respect, politesse, intimité). *L'attitude sociale* désigne le degré de distanciation qui permet de choisir entre les cinq styles²⁰⁶ d'échanges linguistiques. Enfin, la *province* désigne l'activité professionnelle de l'auteur du texte.

La forme linguistique et stylistique de chaque texte résulte de la combinaison de tous ces paramètres qui ressortissent au contexte général d'énonciation. C'est pour cette raison que House (1997) postule l'existence d'une profonde corrélation entre le texte et son contexte. Comme Halliday (1989), elle soutient que le contexte dans lequel un texte se déploie « is encapsulated in the text [...] through a systematic relationship between the social environment on the one hand, and the functional organisation of language on the other » (Halliday cité par House 1997 : 37). Dans cette optique, il suffit d'un seul

²⁰⁶ Selon Joos (1961) cité par House (1997 : 41), les cinq styles sont, du plus formel au plus relâché : « frozen, formal, consultative, casual, intimate ».

changement dans les données du contexte pour que le profil linguistique et stylistique du texte soit altéré.

L'analyse des dimensions situationnelles et de leurs corrélats linguistiques permet de découvrir la fonction²⁰⁷ du texte. Cette fonction doit être la même dans le texte traduit et doit être réalisée avec des moyens linguistiques et stylistiques (moyens tributaires des dimensions situationnelles) équivalents à ceux déployés dans le texte original : « For a translation of optimal quality, écrit-elle, it is desirable to have a match between ST and TT along these situational dimensions ...» (1997 : 105). Autrement dit, seule une équivalence complète entre les dimensions situationnelles et les formes linguistiques du texte original et du texte traduit donne lieu à une traduction satisfaisante. Inversement, toute inadéquation entre une ou plusieurs dimensions situationnelles du texte de départ et une ou plusieurs dimensions situationnelles du texte d'arrivée (et la ou les formes linguistiques qu'elles induisent) constitue une erreur de traduction que l'auteure nomme « *covertly erroneous errors* ». Celles-ci se démarquent des « *overtly erroneous errors* » qui sont des entorses à la norme de la langue d'arrivée (par exemple, la non-équivalence des sens dénotatifs). Dans l'ensemble, c'est l'équivalence sémantique et pragmatique entre le texte d'arrivée et le texte de départ qui constitue le critère fondamental dans le modèle d'évaluation proposé par House (1997 : 31-32).

« Equivalence I take to be the fundamental criterion of translation quality. Thus, an adequate translation is a pragmatically and semantically equivalent one. As a first requirement for this equivalence, it is posited that a translation text has a function equivalent to that of its source text ».

Comme les autres modèles, celui de House (1997) repose sur une conception étriquée du lien entre la langue et la culture. Cette dernière est perçue comme une entité

²⁰⁷ « I define the function very simply as the application or use which the text has in the particular context of situation » (House 1997 : 36).

isolée, impénétrable et inextricablement liée à la langue. Pourtant, comme nous l'avons déjà indiqué, dans les contextes bilingues, il est parfois difficile de distinguer, nettement, au cours d'une traduction, la culture de départ de la culture d'arrivée, en raison de la forte imbrication des cultures en présence ou de la domination de l'une par l'autre.

Par ailleurs, postuler que la qualité optimale d'une traduction dépend de l'équivalence stricte entre les huit dimensions situationnelles identifiées, c'est, à notre avis, proposer un cadre d'évaluation rigide et maximaliste. L'idée qui sous-tend une telle exigence est que le contexte dans lequel le traducteur réénonce le texte peut ou doit être rigoureusement équivalent au contexte d'énonciation du texte de départ. Suivant ce raisonnement, un texte écrit en anglais international ne saurait être traduit dans un français régional, le passage d'une variété de langue non marquée à une variété géographiquement marquée signalant déjà une inadéquation entre les dimensions situationnelles (dialecte) ; la traduction en français du XX^e siècle d'un texte anglais du XVIII^e siècle serait de qualité douteuse en raison de l'inadéquation entre les dimensions temporelles ; une traduction destinée aux enfants dans le contexte d'arrivée serait de qualité contestable si le texte de départ était destiné aux adultes... Bref, les critères de House (1997) sont si exigeants qu'on est tenté de se demander si bon nombre de textes traduits qui circulent dans le monde ne seraient pas de mauvaise qualité ! La traduction de *The Simpsons* en québécois est-elle acceptable ? Celles des pièces de Shakespeare en français contemporain sont-elles de bonne qualité ? Et que dire des différentes traductions bibliques ? Comme on peut le constater, la grille d'évaluation de House (1997), quoique détaillée, pose quelques difficultés au niveau de son application. C'est probablement pour contourner ces difficultés que House (1997) a introduit une distinction entre ce qu'elle

nomme la traduction implicite (*covert translation*) et la traduction explicite (*overt translation*).

Une traduction implicite est celle qui jouit du statut de texte original dans la culture d'arrivée. C'est une traduction *non marquée* aussi bien au niveau linguistique que culturel. Elle est *non marquée* au niveau culturel parce que la fonction qu'elle assume dans la culture d'arrivée n'appartient pas en propre à une culture particulière (si oui à la culture universelle) et *non marquée* au niveau linguistique parce qu'elle est expurgée des traits formels qui peuvent signaler l'origine géographique ou l'idiolecte de l'auteur de l'original (ces traits sont sans importance pour le lecteur de la traduction). House (1997) recommande cette stratégie pour la traduction des textes dits pragmatiques (correspondances officielles, brochures touristiques, articles de journaux, textes commerciaux...), c'est-à-dire des textes qui sont « based on contemporary, equivalent needs of a comparable audience in the source and target language communities » (1997 : 69). Dans la traduction de ce type de texte, ce qui prime, c'est la conservation de la fonction pragmatique identifiée dans le texte de départ, fût-ce au moyen d'une ou de plusieurs interventions dans le texte d'arrivée (visibilité du traducteur). Le traducteur pourra par exemple, si besoin est, passer le texte source au crible d'un filtre culturel (*cultural filter*) pour le purifier de toutes ses étrangetés.

Dans la traduction explicite (*overt translation*), le texte original est, d'une certaine manière, indissociable de la culture de départ et de ses destinataires. Il s'agit notamment de textes qui ont un statut ou une valeur reconnue dans la communauté linguistique de départ (par exemple les textes liés à l'histoire d'un peuple, certains textes littéraires atemporels). Cette catégorie de textes est marquée aussi bien au niveau des dimensions

relatives à l'utilisateur de la langue qu'au niveau des dimensions relatives à l'utilisation de la langue. Comme ces textes entretiennent des liens étroits avec leur culture et leurs destinataires et comme les dimensions situationnelles ayant entouré leurs productions ne sont pas, pour ainsi dire, reproductibles, leur traduction n'aura jamais le statut d'un second original et ne pourra donc pas être rigoureusement équivalent au texte source. De fait, reconnaît House (1997 : 67)

« [...] A direct match of the original function of the source text is not possible in *overt* translation, either because the source text is tied to a specific non-repeatable historic event in the source culture [...] or because of the unique status [...] that the source text has in the source culture ».

Il ressort de cette distinction que les équivalences entre les dimensions situationnelles et leurs corrélats linguistiques doivent être recherchées dans les traductions implicites (*covert translation*) et non dans les traductions explicites (*overt translation*). Dans cette optique, une correspondance officielle en français traduite de l'anglais ne doit comporter aucun élément qui la dénonce comme une traduction ; au contraire, elle doit pouvoir être d'une qualité linguistique et stylistique égale à la correspondance en anglais. De même, une brochure touristique traduite doit être non pas une caricature médiocre du texte source, mais plutôt son *alter ego*.

C'est à juste titre, jusqu'à un certain point, que House (1997) exige que les textes pragmatiques produits dans des langues différentes et dans des situations identiques soient qualitativement interchangeable. En effet, bon nombre de textes destinés aux consommateurs des traductions dans les milieux bilingues sont parfois d'une qualité reprochable. Les textes sont généralement d'abord rédigés dans la langue dominante, puis confiés à des traducteurs dont certains, inconscients de leur responsabilité vis-à-vis de

leurs destinataires et de la langue d'arrivée, se bornent à calquer les manières de dire des locuteurs de la langue de départ dans le texte d'arrivée, trahissant ainsi et l'auteur du texte original, et les lecteurs de la traduction. Le résultat laisse trop souvent à désirer : des textes inintelligibles, exsangues, parfois burlesques, en tout cas, sans commune mesure avec la clarté et la transparence des textes sources destinés aux locuteurs de la langue dominante. Les exemples (2) et (3) démontrent comment dans un contexte de bilinguisme, la mauvaise traduction peut desservir la clarté de la communication dans le contexte d'arrivée. Dans (2), les destinataires des textes français et anglais sont tous des Camerounais candidats à un examen officiel, c'est-à-dire recevant les textes dans le même contexte. Pourtant, contrairement aux questions en français, les questions en anglais sont ostensiblement inintelligibles :

2-

a. Sur les pièces d'un mécanisme, on a relevé les indications suivantes.

a'. *They have picked up from a mechanism the following indications on the pieces. (The following instructions were found on parts of a mechanism).*

b: Qu'entend-t-on par outil de mesure simple et outil de mesure avec vernier. Pour chaque cas donnez un exemple.

b'. *What do you understand by simple measurement tool and by measurement with vernier? Give an example of each. (What is a simple measuring instrument and a vernier measuring instrument? Give an example of each)*²⁰⁸.

Dans (3²⁰⁹), le Franco-canadien, qui reçoit son texte dans le même contexte que son compatriote anglais, doit se contenter d'une version difficilement intelligible :

3.

a. Score 6 wieners, making shallow 1/4inch diagonal cuts 1 inch apart [...]. Sprinkle 3/4 cup shredded cheese over top

a'. *Prendre 6 saucisses wieners et couper des diagonales creuses de 1/4 de pouce à tous les pouces. Saupoudrer le tout de 3/4 de tasse de fromage déchiqueté.* (Sur

²⁰⁸ Exemples empruntés à Yila (1989 : 55).

²⁰⁹ (3aa') est une recette de « saucisse fumée ». (3bb') est une offre d'emploi publiée sur un site officiel du gouvernement : http://jb-ge.hrhc-drhc.gc.ca/ShowJob_fr.asp?OrderNum=4890357&Source=Sas consulté le 26 septembre 2005.

6 saucisses wieners, faire des entailles diagonales de ¼ de pouce de profondeur et à un pouce d'intervalle. Recouvrir de ¾ de tasse de fromage râpé en filaments)

b- Stokes is looking for sales associates brimming with vitality and ready for a challenge. We need a customer service and sales oriented associate

b'- ***Chauffe cherche des associés(associées) aux ventes se remplissant de vitalité et prêt pour un défi. Nous avons besoin d'un service à la clientèle et de ventes l'associé orienté (La compagnie Stokes est à la recherche d'associé(e)s aux ventes débordant d'énergie et de courage. Nous recherchons un(e) associé(e) au service à la clientèle et aux ventes).***

Dans les exemples (2) et (3), la qualité déplorable des traductions nuit à l'efficacité de la communication en anglais au Cameroun et en français au Canada. Ceux qui dépendent des traductions paraissent largement désavantagés : l'Anglo-camerounais court plus le risque de rater l'examen que son compatriote francophone, tandis que le Franco-canadien a moins de chance de réussir la recette décrite ou de profiter de l'offre d'emploi que son compatriote Anglo-canadien. La traduction serait donc source d'inéquité. Et devant l'abondance de ces piètres traductions au Cameroun et au Canada, on peut craindre que dans ces deux pays, les consommateurs des traductions soient condamnés, à plus ou moins longue échéance, à « périr intellectuellement de ce régime de bouillie pour les chats » (Vinay et Darbelnet 1967 : 54).

Cela dit, il ne faut pourtant pas franchir le pas pour conclure que les traductions dites « idiomatiques » servent toujours les intérêts de leurs lecteurs. Autant les traductions-calques nuisent à la transparence de la communication, autant les traductions « trop lisses » sont susceptibles, selon les destinataires, de produire le même effet. Vu les interférences qui émaillent les discours quotidiens en anglais au Cameroun et en français au Canada, on est en droit de se demander si dans certains cas, la traduction implicite ne va pas à l'encontre des attentes des destinataires, si elle ne rend pas le texte traduit étranger à ses utilisateurs ! Comme le fait remarquer Seleskovitch (1984 : 167), « pour se

faire comprendre, [les locuteurs] adaptent leurs expressions à celles de leurs interlocuteurs ». Dans le cas qui nous intéresse, l'adaptation du discours au destinataire peut parfois prendre la forme d'un recours ponctuel à des formes interférentes, recours qui crée forcément des asymétries entre les dimensions situationnelles de House (1997) (l'usage des formes interférentes régionalise la langue d'arrivée alors que la langue de départ est non marquée), mais qui, en même temps, permet de rendre le texte d'arrivée fonctionnellement équivalent au texte de départ. Il s'agit encore là d'une des apories de la théorie de la traduction.

III. Points de vue sociolinguistiques

À notre avis, la plupart des difficultés que nous venons de relever seraient résolues si dans les situations bilingues, l'on abordait l'évaluation des traductions en adoptant les points de vue sociolinguistiques sur la langue et la traduction. Quels sont ces points de vue ?

III.1 Points de vue sociolinguistique sur la langue

Tandis que la théorie linguistique considère uniquement le « locuteur-auditeur idéal, appartenant à une communauté linguistique complètement homogène, [et connaissant] parfaitement sa langue [...] » comme son objet d'étude idéal (Chomsky 1971 : 12), la théorie sociolinguistique prend pour objet d'étude tous les locuteurs, unilingues ou bilingues, appartenant à une communauté linguistique homogène ou hétérogène, connaissant parfaitement ou imparfaitement leur langue. Aussi enregistre-t-

elle *toutes* les productions linguistiques, qu'elles soient conformes à une norme pré-établie ou non.

Pour la sociolinguistique, l'existence d'une norme dite standard²¹⁰ ne saurait garantir l'homogénéité d'un système linguistique car « [les utilisateurs de chaque langue] tentent toujours de l'adapter à la diversité de leurs besoins communicatifs » (Garmadi 1981 : 70). Par conséquent, la croyance en l'existence d'une communauté linguistique homogène à l'intérieur de laquelle tous les membres parleraient la même langue et de la même façon est erronée. Cette constatation est particulièrement vraie pour les langues de grande diffusion²¹¹ telles que l'anglais, l'espagnol, le français... dont les locuteurs peuvent être regroupés en « communautés de discours », c'est-à-dire en « groupes unilingues, bilingues ou plurilingues, qui doivent leur cohésion à la fréquence et à la densité de l'interaction sociale » (Garmadi 1981 : 40) et partagent une même variété de langue ou un même répertoire verbal.

Le répertoire verbal d'une communauté de discours est un ensemble de traits linguistiques et de normes qui la caractérisent (Dubois et al : 1973). À l'intérieur de la francophonie par exemple, on peut parler du répertoire verbal des Camerounais, des Sénégalais, des Québécois... « Le répertoire verbal des Québécois peut inclure un français normalisé à côté d'un allolecte du français et d'une ou plusieurs variétés du système anglais » constate Garmadi (1981 : 39). De même, le répertoire verbal des Camerounais anglophones peut comprendre en plus d'un anglais normalisé, un ou plusieurs allolectes de l'anglais ainsi que des éléments issus du français et des langues

²¹⁰ Dans la perspective sociolinguistique, la norme standard est l'usage correct imposé par le milieu qui détient le prestige et l'autorité.

²¹¹ Comme le constate Fishman (1971 : 85) , « l'expansion des langues de grande diffusion a souvent pour conséquence une différenciation et non une uniformisation ».

locales. Tous ces répertoires verbaux constituent des variétés linguistiques. Dans leurs interactions quotidiennes, les locuteurs passent d'une variété à l'autre en fonction des situations.

En posant la question « qui parle quelle variété de quelle langue, quand, où, à propos de quoi et avec quels interlocuteurs ? » Fishman (1971 : 18) suggère clairement que les membres d'une communauté de discours ne parlent pas de la même manière en tout temps et en tout lieu. Le choix de la variété linguistique à utiliser est toujours fonction du lieu, du moment, de l'interlocuteur et du sujet de la communication.

Dans les sociétés bilingues, les locuteurs peuvent alterner entre des variétés intralinguistiques (des formes différentes de la même langue, des allolectes) et des variétés interlinguistiques (le changement ou le mélange de langue). C'est pourquoi une définition correcte des registres du discours doit tenir compte non seulement de la variation intralinguistique, mais aussi de la mise à profit possible de la variation interlinguistique dans les communautés bilingues ou plurilingues.

Si le choix de la variété de langue à utiliser s'opère en fonction de la situation (qui parle de quoi ? à qui ? où ? quand ?), alors aucune variété de langue n'est plus légitime, ni plus prestigieuse qu'une autre. Aussi, la sociolinguistique se garde-t-elle de caractériser les variétés à l'aide des termes sous-entendant des jugements de valeur. Elle estime qu'en qualifiant une variété de langue de triviale, vulgaire, populaire ou noble..., on propose une échelle de valeur qui pourrait avoir pour conséquence de nier la définition du registre comme adaptation du discours aux circonstances de la communication.

C'est dans cette optique que Hymes (1973) a proposé le concept de « compétence communicative ». Il désigne ainsi l'aptitude qui permet au membre d'une communauté de discours de choisir adéquatement la variété linguistique à utiliser en fonction des éléments de la situation de discours (participants, lieu, sujet, moment). Par opposition à la compétence linguistique ou grammaticale qui permet au locuteur d'une langue de juger de la grammaticalité ou de l'agrammaticalité d'un énoncé, la compétence communicative permet plutôt d'évaluer les énoncés en tant que réalités socialement appropriées. Elle fait partie du processus de socialisation. C'est elle qui permet au membre de la communauté de « discerner les moments où il faut ou non parler, ce dont on doit ou non parler, où et comment on en parle » (Garmadi 1981 : 88).

En somme, l'approche sociolinguistique de la langue démontre que chaque langue est un ensemble hétérogène, qu'elle est sujette à variation (que celle-ci soit intralinguistique ou interlinguistique), que le choix de la variété ou du registre de langue s'opère en fonction de la situation de communication, qu'aucune variété de langue n'est intrinsèquement supérieure ou inférieure à une autre etc. Cette approche a des répercussions sur la traduction.

III.2 Points de vue sociolinguistique sur la traduction

D'après Nida, la sociolinguistique doit se trouver à la base des principes de la traduction. Il écrit :

« Because translation always involves communication within the context of interpersonal relations, the model for such activity must be a communication model and the principles must be primarily sociolinguistic in the broad sense of the term (1976 : 78).

De fait, suivant la perspective sociolinguistique, la traduction est un acte de ré-énonciation au cours duquel le traducteur est à la fois récepteur et émetteur fortuits d'un message (Pergnier : 1993). À ce titre, il se substitue successivement au récepteur et à l'émetteur réels du message.

La forme linguistique du message énoncé ou ré-énoncé est étroitement solidaire des conditions concrètes de l'énonciation ou de la ré-énonciation. Pergnier (1993) ramène ces conditions à quatre paramètres qu'il caractérise sommairement comme : 1) la ou les personnes qui énoncent (l'émetteur) ; 2) ce dont il est question (l'objet) ; 3) la ou les personnes auxquelles le message est adressé (le récepteur) ; 4) les conditions spatiales et temporelles dans lesquelles le message est énoncé (le vecteur). Nous ajouterons à ce quatrième paramètre, à la suite de Robin²¹² le cadre institutionnel et le contexte idéologique dans lequel l'énoncé s'inscrit.

Ce sont tous ces paramètres qui conditionnent la production et la réception du message. De fait, la forme linguistique du message dépend d'abord des coordonnées personnelles de l'émetteur (sa classe sociale, son âge, son sexe, son éducation, sa profession, son origine géographique, son attitude vis-à-vis de ce qu'il énonce, le courant idéologique dont il se réclame, sa relation avec le destinataire, les présupposés cognitifs...). Cette forme est aussi tributaire du récepteur (sa classe sociale, son âge, son sexe, son éducation, sa profession, son origine géographique, son attitude vis-à-vis de l'objet du discours, le courant idéologique dont il se réclame, sa relation avec le destinataire, les présupposés cognitifs...), de l'objet du discours (de quoi parle-t-on ?), et des conditions de temps et d'espace dans lequel il s'insère.

²¹² Robin, citée par Brisset (1990 : 24).

« En ré-émettant le message, [le traducteur] engendre une nouvelle situation d'émission et *ré-énonce non seulement en fonction d'une autre langue, mais aussi en fonction de nouvelles données situationnelles* »²¹³ (Pergnier 1993 : 47). Autrement dit, il y a rarement identité parfaite entre les paramètres situationnels qui entourent l'émission du message de départ et ceux qui entourent l'émission du message d'arrivée. L'objet du message dans l'énonciation de départ peut ne pas être rigoureusement identique à l'objet du message dans l'énonciation d'arrivée parce que « comme tout récepteur, le traducteur peut se méprendre sur l'objet désigné » (Pergnier 1993 : 48-49) ; les coordonnées du destinataire du message traduit peuvent ne pas être les mêmes que ceux du destinataire du message original ; le vecteur peut ne pas être le même; enfin, bien que le traducteur cherche à être « le truchement fidèle de l'émetteur, [il] a son idiolecte, son style propre, sa rhétorique [...]. [C'est pourquoi chaque] traduction porte la trace de son traducteur, qui ne peut, quels que soient ses efforts en ce sens, devenir transparents » (Pergnier 1993 : 48).

Pour toutes ces raisons, on ne saurait préjuger de la forme linguistique que doit revêtir un message (que ce soit dans la même langue ou lors de la traduction), celle-ci étant toujours déterminée par les données de la situation immédiate. C'est en effet en se référant à la situation de communication que l'on peut comprendre pourquoi « *Be my guest* » (littéralement « *sois mon invité* ») peut se rendre par « *Je vous en prie* », « *By all means* » (littéralement « *par tous les moyens* ») par « *certainement* », « *You can say that again* » (littéralement « *tu peux le redire* ») par « *c'est le cas de le dire* » ou « *tu as parfaitement raison* » etc. Le lien entre la forme et le sens, entre le code et le message n'est donc pas toujours irréductible. La langue en tant qu'institution sociale n'est pas le

²¹³ Nous soulignons.

sens ; elle est le « vêtement du sens »²¹⁴, écrit Pergnier (1993 : 50) . Par conséquent on ne peut prévoir ni toutes les formes (tous les vêtements) possibles que le même sens peut revêtir dans la même langue ou de langue à langue (principe de la synonymie), ni tous les sens possibles que la même forme peut véhiculer dans la même langue (principe de la polysémie).

L'instabilité entre la forme et le sens fait de la langue non plus seulement un instrument de communication, mais aussi et de façon paradoxale, un instrument de « non-communication ». C'est à cette conclusion qu'arrive Pergnier (1993 : 162) lorsqu'il constate

« [...] Le caractère qui devrait frapper l'esprit de la manière la plus immédiate n'est pas le fait que la langue serve à la communication, mais bien le fait qu'elle *empêche* la communication, qu'elle lui fasse obstacle. Cela est manifeste si l'on regarde la totalité de l'espèce humaine dans l'exercice de son langage : l'échange direct de message à l'échelle universelle y est empêché par la multiplicité des idiomes. [...] Il n'est aucune langue (y compris la plus diffusée : l'anglais) qui ne fasse obstacle à la communication entre un plus grand nombre d'hommes qu'il n'y en a entre lesquels elle l'établit. C'est cette « non-communication » qui fonde toute la problématique de la traduction. Dès lors que l'on traite du langage sous l'angle de la communication, on doit donc prendre en considération le pendant indissociable de celle-ci, qui est la non-communication ».

On peut envisager tous les degrés possibles entre la non-communication absolue et la communication totale. Il serait en effet inexact de poser que le Franco-camerounais et le Franco-canadien se comprennent toujours ou qu'ils ne se comprennent jamais. De même, la communication n'est ni toujours transparente ni constamment opaque entre l'Américain et l'Australien, entre l'Anglais et le Néo-zélandais, pas plus qu'elle ne l'est entre l'Anglais et l'Anglais ! La transparence et l'opacité de la communication sont des

²¹⁴ Il existe bien sûr des cas où le lien entre la forme et le sens, le code et le message est indissoluble (par exemple dans les textes poétiques ou dans certains textes linguistiquement hybrides). Mais ces cas constituent l'exception et non la règle.

notions complètement relatives et graduelles (d'un énoncé, on peut tout comprendre, comprendre en partie ou ne rien comprendre du tout).

Le point de vue sociolinguistique sur la traduction nous amène à poser que l'on ne saurait proposer, pour l'évaluation des traductions, un modèle unique, rigide, applicable à tous les textes dans tous les contextes. De fait, si les données de la situation dictent la forme du message, alors on ne saurait déterminer à l'avance les formes que le traducteur utilisera lors de la ré-énonciation (nous faisons ici allusion aux équivalences interlinguistiques consignées dans les dictionnaires). On ne saurait non plus évaluer, en aval, le produit d'une traduction sans prendre en compte les paramètres situationnels qui ont influencé, en amont, les choix²¹⁵ linguistiques du traducteur.

III.3 L'intelligibilité comme critère²¹⁶ d'évaluation

Toujours dans la perspective sociolinguistique, Nida propose un modèle d'évaluation qui tient compte des possibilités de variation à l'intérieur des communautés linguistiques (« different members of the speech community differ in their use of verbal symbols », reconnaît-il (1964 : 170)) et donne la priorité au comportement du destinataire du texte traduit. Concernant ce dernier point, Nida note que c'est dans le rapport effort de décodage déployé/compréhension que réside la qualité d'une traduction. Une traduction

²¹⁵ Pour parler de choix, il faut d'emblée écarter les situations où une mauvaise connaissance de la langue d'arrivée amène le traducteur à créer inconsciemment des formes interférentes qui nuisent à la clarté du message. Pour nous, il s'agit de choix *conscients*, opérés entre des formes jugées « légitimes » (par exemple, « *De rien!* ») et des formes critiquées (par exemple « *Bienvenu* »). En effet, on ne peut pas dire du traducteur qui rend « *You are welcome* » par « *Bienvenu* » qu'il est tombé dans le piège de l'interférence, cet emploi de « *bienvenu* » faisant bel et bien partie du répertoire verbal des Franco-canadiens.

²¹⁶ Ce critère est surtout applicable à l'évaluation des traductions des textes pragmatiques ou sacrés (traductions bibliques) et moins recommandable dans l'évaluation des traductions des textes littéraires linguistiquement hétérogènes. Dans ce dernier cas en effet, si le mélange de langues rend le texte de départ opaque pour certains membres de la communauté linguistique de l'auteur, il est souhaitable que la traduction soit aussi opaque pour certains membres de la communauté linguistique du traducteur.

sera dite bonne (efficace) si le destinataire peut, grâce à un effort de décodage minimal, accéder à une compréhension maximale du texte traduit. « The efficiency of a translation can be judged in terms of the maximal reception for the minimum effort of decoding », écrit-il (1964 : 182). Pour cette raison, il ne préjuge pas des choix linguistiques et stylistiques du traducteur. Il indique plutôt que dans certains cas, pour obtenir la réaction désirée de la part du destinataire d'une traduction (équivalence dynamique), le traducteur peut, s'il le faut, procéder à des ajustements formels : « A translation which aims at dynamic equivalence inevitably involves a number of formal adjustments, for one cannot have his formal cake and eat it dynamically too. Something must give! » (1964 : 170). On ne saurait donc déterminer la qualité d'une traduction en se basant uniquement sur les normes linguistiques prescriptives.

En 1969, Nida et Taber réaffirment l'importance du critère de l'intelligibilité dans l'évaluation des traductions. Ils notent qu'une bonne traduction se reconnaît par l'aisance avec laquelle le destinataire la comprend. Ils proposent un ensemble de tests pratiques destinés à évaluer le degré de compréhension du texte traduit par le lecteur-destinataire. L'un de ces tests est ce qu'ils nomment la « *cloze technique* », qui consiste à déduire le degré de compréhension à partir du degré de prévisibilité lexicale. L'évaluateur remet au destinataire un texte traduit comportant des trous. La traduction sera dite réussie si le lecteur du texte parvient à le reconstituer en suppléant les mots manquants. Une autre technique consiste à lire le texte traduit à haute voix à une personne qui aura ensuite à en donner le compte rendu à des personnes qui n'étaient pas présentes au moment de la lecture.

L'intelligibilité étant, comme le soutiennent Nida (1964) et Nida et Taber (1969) un critère majeur dans l'évaluation des traductions, dans un contexte bilingue, une traduction comportant des interférences ne serait pas forcément à condamner si tant est qu'elle est plus facile à comprendre. À l'opposé, une traduction idiomatique, mais peu transparente, pourrait passer pour être de mauvaise qualité. La remarque ci-après d'un traducteur franco-canadien ne manque pas de pertinence :

« Parfois on nous dit: « Vos traductions [...] sont trop bonnes. Le public ne comprend pas ». Par exemple, au point de vue terminologie technique, prenons le mot *sand* en anglais, nous le traduisons toujours par *sabler* ; c'est le terme que tout le monde emploie au lieu de *poncer*. Nous savons très bien que dans la plupart des lexiques on trouvera *poncer* »²¹⁷.

En d'autres termes, dans le contexte sociolinguistique franco-canadien, il arrive que des traductions soient acceptables sur le plan de la norme linguistique mais opaques pour le public cible. Or, pour les rendre sémantiquement transparentes pour le public visé, il faut que le traducteur y intègre des formes hybrides, solution que la théorie, la pédagogie et la pratique de la traduction condamnent dans l'ensemble.

Dès lors qu'on fait reposer la qualité de la traduction sur le critère de l'intelligibilité, on ne peut s'empêcher de se demander : intelligible pour qui ? Cette question place le destinataire au cœur de l'opération traduisante. Du coup, la phrase « *Where do you keep the **bordereau** in this office* » (Kouega 2005 : 1204) peut, dans le contexte camerounais, être considérée comme une traduction acceptable de la phrase « *Où rangez-vous le **bordereau** dans ce bureau ?* », l'emprunt « *bordereau* » étant, à en croire Kouega, plus transparent pour les anglophones camerounais que « *mail enclosure slip* » : « Mail enclosure slip may not make sense to some anglophone users », écrit

²¹⁷ Propos d'un traducteur rapportés par Gauthier (1976 : 58)

Kouega (2005 : 1204), qui ajoute un peu plus loin, en parlant des calques dans l'anglais camerounais : « [They] are used to facilitate communication between the anglophone and francophone communities of the country. In fact, an English structure interspersed with loan translation words is potentially easier to comprehend and to produce than one with standard words and expressions » (Kouega 2005 : 1206).

Dans l'évaluation des traductions, on lie habituellement l'intelligibilité du texte traduit à son idiomaticité (son caractère naturel), comme si l'une présupposait l'autre. Pourtant, la situation paradoxale que nous observons dans les sociétés bilingues (où les traductions « contre-idiomatiques » peuvent être plus intelligibles que les traductions « idiomatiques ») nous amène à nous interroger sur la notion d'idiomaticité elle-même. S'agit-il d'une notion absolue ou d'une notion relative soumise aux contingences des variations sociolinguistiques ? C'est ce dernier point que nous allons à présent examiner.

III.4 Interférences et idiomaticité

Le concept d'idiomaticité est omniprésent dans les théories de la traduction où il désigne une façon de dire que l'usager de la langue trouve naturelle. Il s'agit d'un trait métalinguistique qui transcende la simple grammaticalité. De fait, un énoncé peut être grammatical sans être pour autant idiomatique. La phrase « *Paul a acheté le remède de la souris* » serait contre-idiomatique à cause de la collocation inhabituelle « *remède de la souris* ». À l'opposé, la phrase « *Paul a acheté le remède de son fils* » (qui a la même structure que la précédente) serait idiomatique parce qu'elle ne comporte aucune collocation suspecte. L'énoncé idiomatique, qui correspond à l'habitude linguistique, passe inaperçu, tandis que l'énoncé contre-idiomatique surprend et se montre du doigt.

Mais si la traduction idiomatique est, comme le dit Mossop (1990 : 343), « so established as the correct way to translate in government and business, and in schools of translation, that it appears to be natural », faut-il conclure à l'universalité du concept d'idiomaticité ? En d'autres termes, l'idiomaticité est-elle un axiome immuable, absolu, irrécusable ? Ne s'agit-il pas au contraire d'une donnée relative ?

Le point de vue sociolinguistique sur la langue exposée plus haut montre justement que les locuteurs d'une même langue n'ont pas forcément les mêmes habitudes linguistiques. Celles-ci varient en fonction des besoins communicatifs de ses usagers et de l'environnement sociolinguistique (contact de langues). De fait, comme nous l'avons vu au premier chapitre, le contact entre les langues favorise l'émergence des formes hybrides qui, à force d'être répétées, finissent par concurrencer, voire par supplanter les formes « autochtones ». La force de l'habitude peut finir par rendre idiomatiques des formes qui, au départ, étaient jugées contre-idiomatiques. Ces nouvelles formes idiomatiques pourront être considérées comme légitimes par rapport à la norme endogène²¹⁸ en vigueur dans la « zone de discours » qui les ont vues naître et dans lesquelles elles circulent. Mais par rapport à la norme exogène (internationale ou standard) elles pourront toujours être considérés comme périphériques, contre-idiomatiques.

Il importe donc, d'opposer, dans les situations bilingues en général, les normes endogènes, qui intègrent des éléments issus de la variation intralinguistique et interlinguistique, à la norme exogène internationale. Les faits de discours ou de langue y compris les « interférences », doivent être jugés par rapport à l'une ou à l'autre de ces

²¹⁸ Pour Manessy (1997 : 225) « *endogène* ne doit pas être pris pour un simple euphémisme suppléant *indigène* ; [l'adjectif s'applique] à une production contingente déterminée par une situation sociolinguistique particulière ».

normes, *en fonction de la situation de communication* (que traduit-on ? pour qui ? quand ? où ? pourquoi ?). Dans cette perspective, « *Good appetite* » par exemple ne serait contre-idiomatique que par rapport à la norme exogène, celle de l'anglais international. De fait, d'un point de vue métalinguistique, la formule de politesse française « *Bon appétit* » n'a pas d'équivalent en anglais international. Vinay et Darbelnet (1967 : 55) proposent que cette forme soit rendue par « *Hi !* ». Les lexicographes du *Robert et Collins français/anglais* proposent soit la forme empruntée, soit l'expression « *Enjoy your meal* ». Les Anglo-camerounais ont forgé « *Good appetite !* ». Simo Bobda (2002 : 117) évoque la métalinguistique pour justifier la légitimité de cette forme :

« There is also, in our various African languages, something we say to our guest before he/she eats or while he/she is eating. And if you meet people having a meal and you do not greet them in the conventional way, you may be dubbed impolite or ill-bred. So it is only normal that you should want to say something *even if you are aware that you are differing from the British tradition* »²¹⁹.

Cette situation nous amène à postuler que par rapport aux langues internationales, la notion d'idiomaticité est une donnée non pas absolue, mais relative et décomposable en paliers.

Concernant sa relativité, on peut affirmer qu'il existe une variété de français idiomatique pour les Franco-canadiens (elle peut comporter des « anglicismes »), une variété d'anglais idiomatique pour les Camerounais (elle peut comporter des « vernacularismes » ou des « gallicismes »), une variété de français idiomatique pour les Suisses (elle peut comporter des germanismes²²⁰ ou des italianismes)...

Par rapport à sa décomposition en paliers, à l'intérieur du concept général d'idiomaticité, on peut distinguer, en suivant l'ordre de l'analyse structurale : une

²¹⁹ Nous soulignons.

²²⁰ Par exemple, en Suisse, un « *gymnase* », d'après l'allemand « *Gymnasium* », est une école secondaire !

idiomaticité phonétique, lexicale, syntagmatique, phrastique et textuelle. À chacun de ces niveaux, la notion d'idiomaticité est frappée de relativité.

L'idiomaticité phonétique renvoie aux manières de prononcer que l'utilisateur de la langue trouve naturelles. À ce propos, comme nous l'avons vu plus haut, « l'Africain qui parle comme un *toubab* [un Blanc] est rejeté par son groupe : il est ridicule »²²¹. C'est que pour bon nombre d'Africains, « *parler blanc* » alors qu'on est noir n'a rien de naturel. Dans le même ordre d'idées, au Canada, « les traducteurs et interprètes qui imiteraient le parler des Français métropolitains seraient mal acceptés par le public canadien français », écrit Juhel (1982 : 64). L'idiomaticité phonétique ne se réduit donc pas à une façon universelle de prononcer ; elle varie en fonction des contextes sociolinguistiques.

Sur le plan lexical, la notion d'idiomaticité repose sur l'idée que les mots de la langue maternelle, langue d'arrivée pendant la traduction, collent, mieux que tout autre mot, à la réalité extralinguistique. Elle naît donc d'une volonté, affirmée ou non, d'exalter la langue maternelle et ses moyens expressifs. « La langue maternelle [...] est la meilleure (la plus logique, la plus belle, celle qui se situe dans le rapport le plus juste avec l'extralinguistique) » (Folkart 1991 : 206). Autrement dit, l'idiomaticité procède de la volonté « d'assouvir la nostalgie d'une langue qui soit motivée et non plus arbitraire dans ses rapports avec l'extralinguistique » (Folkart 1991 : 206). C'est pourquoi elle tend à nier le caractère arbitraire du rapport entre la forme et le référent, entre la forme et le sens. D'où l'exigence ci-après de Darbelnet (1977 : 16) concernant l'évaluation des traductions : « La langue d'arrivée est-elle idiomatique et *astreinte à la*

²²¹ Dumont (1985) cité par Zang Zang (1998 : 5).

propriété des termes ? »²²². D'où aussi, la mise en garde de Lederer (1994 : 63) : « on ne peut dire *fenêtre* quand on veut dire *chat* ».

Pourtant, d'un point de vue sociolinguistique, ces prescriptions n'ont rien d'inévitable. La langue étant essentiellement un « arbitraire socialement motivé » (Pergnier 1993 : 160), on ne peut ni prévoir tous les sens que peuvent prendre une forme, ni prévoir toutes les formes qui peuvent véhiculer le même sens²²³, dans les différents contextes. C'est ce qui explique la polysémie et la synonymie des signes. À propos de la polysémie, Benveniste constate que

« les mots qui sont disposés en chaîne dans la phrase et dont le *sens* résulte précisément de la manière dont ils sont combinés, n'ont que des *emplois*. Le sens d'un mot consistera dans sa capacité d'être l'intégrant d'un syntagme particulier et de remplir une fonction propositionnelle. Ce qu'on appelle *polysémie* n'est que la *somme institutionnalisée*, si l'on peut dire, de ces valeurs contextuelles, toujours instantanées, aptes à s'enrichir, à disparaître, bref, sans permanence, sans valeur constante »²²⁴.

Par conséquent, contrairement à ce qu'affirme Lederer (1994), il peut arriver que l'on dise « *fournaise* » quand on veut dire « *chaudière* », « *patate* » quand on veut dire « *pomme de terre* » ou « *Bienvenu* » quand on veut dire « *Je vous en prie* ». L'acceptabilité ou la non-acceptabilité de ces formes dépend, en dernière analyse, des données de la situation de communication. Par exemple, les mots « *fournaise* » et « *Bienvenu* » (ci-dessus) sont considérés, du moins par une frange de l'élite franco-canadienne, comme faisant partie du français populaire canadien. On voit mal comment le traducteur franco-canadien peut les éviter lors de la traduction d'un texte en français populaire canadien, à moins qu'il invente un français non représentatif. Traduisant une

²²² C'est nous qui soulignons.

²²³ Dans le même ordre d'idées, Guiraud (1963 :51) écrit : « Les formes reflètent les situations dans lesquelles elles s'actualisent et tirent leur effet expressif du groupe social qui les emploie ».

²²⁴ Benveniste cité par Pergnier (1993 : 157-158). L'auteur souligne.

pièce de théâtre ou un film (dans lequel on utilise un niveau de langue familier), il se trouvera très souvent dans des situations où il sera obligé de dire « *fournaise* » quand il veut dire « *chaudière* » où « *patates* » quand il veut dire « *pommes de terre* ». Ces choix seront d'autant plus justifiés qu'ils lui permettront de refléter, fidèlement, la langue du public visé. « Non, je n'ai pas choisi ce parler populaire pour essayer de « faire honte à nos élites bourgeoises trop bien pensantes ou bien parlantes » ou pour ré-identifier [la culture québécoise] à la majorité prolétarisée de la nation », se défend Laliberté (1995 : 520), qui a traduit en joual *Der Müll, die Stadt und der Tod* de l'écrivain allemand Fassbinder. « Il se trouve que les personnages de cette pièce font partie de cette majorité prolétarisée », soutient-elle (idem). Son choix d'une variété populaire du français découle donc du souci normal de rendre crédible le langage des personnages : « [...] Il faut que le langage des personnages soit **crédible**²²⁵ pour un public spécifique lors de l'énonciation, parce qu'au théâtre, cette énonciation est pourvue d'une connotation affective » (Laliberté 1995 : 522).

La notion d'idiomaticité doit également être relativisée au niveau syntagmatique ou phraséologique. Des expressions comme « *traverser le plancher* », « *détenir la balance du pouvoir* », « *meurtre au premier degré* », « *bouffer la tontine* », « *breveté nurse* », « *avocat de la couronne* »... ne doivent pas être rejetées d'office. Elles doivent être jugées par rapport aux données relatives à leur contexte d'utilisation (qui parle à qui ? où ? quand ? pourquoi ?). Ainsi, quand Mbangwana (1999 : 93) propose « *state registered nurse* » comme équivalent d'« *infirmier breveté* » (syntagme que les Camerounais anglophones rendent habituellement par « *breveté nurse* »), il passe outre le fait qu'en anglais international, une « *state registered nurse* » désigne « *a nurse who,*

²²⁵ L'auteure souligne.

*after completing extensive training and passing a State examination, is qualified to perform complete nursing services*²²⁶». Or, au Cameroun, les « **breveté nurses** » ont comme diplôme le BEPC (Brevet d'étude du premier cycle²²⁷). Leur formation dure trois ans et au terme de celle-ci, ils ne subissent aucun examen national. Par ailleurs, leur tâche se limite à l'administration des soins médicaux de base aux malades (injections, perfusions, prélèvements...). Le « *state registered nurse* » par contre a un niveau de formation universitaire ou collégiale, a passé un examen national d'agrément et s'occupe de *tous* les soins médicaux du malade, y compris de sa garde. En utilisant « *state registered nurse* » comme équivalent d' « *infirmier breveté* », le traducteur camerounais risque non seulement de ne pas être compris des Camerounais, mais aussi d'induire l'Anglais ou l'Américain en erreur. En effet, sa traduction pourra amener ce dernier à se méprendre sur les qualifications et les responsabilités professionnelles de la personne ainsi désignée.

L'idiomaticité mérite aussi d'être relativisée au niveau phrastique. Nous avons vu au chapitre deux que les proverbes comme « *L'union fait la force* » et « *Strength through unity* » pouvaient correspondre, dans le français et l'anglais parlés au Cameroun, respectivement à « ***Une seule main ne peut pas attacher un paquet*** » et « ***One hand cannot tie a parcel*** ». Traduisant pour des Camerounais anglophones ou francophones qui n'ont pas atteint un certain niveau de scolarisation dans leur première langue officielle, « *Strength through unity* » ou « *L'union fait la force* » pourront paraître plus opaques, moins naturels et communicativement moins efficaces que « ***One hand cannot tie a parcel*** » et « ***Une seule main ne peut pas attacher un paquet*** ».

²²⁶ Définition tirée du *Webster's New World College Dictionary*.

²²⁷ Ce diplôme serait équivalent, dans le système anglosaxon, du GCE O'Level.

Les phrases calquées sur l'usage familial de la langue abondent dans les textes publicitaires. Citons ces deux exemples de slogans tirés de textes publicitaires camerounais : « *Elle est là ! La génération L&B avec **plein plein** de cadeaux* ». « *King of Cameroon : c'est notre bière, **c'est nous nous*** ». Dans les deux exemples, le français est calqué sur le parler populaire camerounais, dans lequel on double habituellement un mot dans la chaîne phrastique pour marquer la quantité, l'intensité ou l'insistance²²⁸. Cette stratégie est elle-même calquée sur le modèle des langues locales dans lesquelles on exprime parfois la quantité, l'intensité ou l'insistance au moyen de la répétition du même mot (on trouve parfois cette stratégie dans les langues occidentales). Dans ces exemples, la norme endogène permet de tisser des liens avec les destinataires des textes. On peut voir, dans l'utilisation du « *c'est nous nous* » l'expression de la solidarité par excellence. Et si ces formes ne paraissent pas naturelles, ce n'est pas aux Camerounais, mais aux francophones étrangers à l'usage du français au Cameroun. De même, « *Ça goûte l'arc en ciel* » ou « *Tombez en amour* » peut surprendre non pas le Franco-canadien, mais plutôt le francophone étranger à la variété de français parlée au Canada. Aussi pensons-nous, comme Emond (1976 : 85) que « dans le contexte de la francophonie [nord-américaine], un style publicitaire québécois ne pourrait être qu'idiomatique ».

Enfin, la notion d'idiomaticité mérite d'être relativisée au niveau du texte, pris dans sa totalité comme unité. Une approche purement linguistique de la notion de genre textuel donne la fausse impression que les traits formels de chaque genre de texte sont inscrits, une fois pour toute, dans la langue dans laquelle le genre textuel est énoncé.

²²⁸ Les constructions comme « *je marche doucement doucement* », « *sa voiture est encore neuve neuve* » sont fréquentes dans le français populaire camerounais.

Pourtant, dans la réalité, c'est plutôt le contexte socioculturel général dans lequel baigne la langue qui détermine les formes et les stratégies des discours (Halliday : 1985). C'est en s'appuyant sur une telle observation que Painter (2001 : 171) définit les genres textuels comme des « culturally evolved goal-directed processes ». Le mot « processus » sous-entend l'idée que les tissus linguistiques des genres textuels sont loin d'être figés. Ils varient en fonction des contextes socioculturels. C'est pourquoi la forme et la structure d'un texte nécrologique ou d'une demande d'emploi en français canadien n'ont pas à être rigoureusement identiques à ceux du français international si tant est que ces genres textuels s'inscrivent dans des cultures différentes. À propos des demandes d'emploi par exemple, on constate que les auteurs de *Le Français au bureau* évitent de prescrire des formules telles que « *J'ai l'honneur de...* », formule passablement fréquente en français international. Ils lui préfèrent, entre autres, une tournure plus directe comme « *Je désire poser ma candidature au poste de ...* » (2005 : 88), tournure probablement dérivée de l'anglais « *I wish to apply for the position of...* ». Bergeron (1990 : 321-322) défend une telle stratégie discursive quand il écrit :

« [Le peuple québécois] a une politesse dans la langue qui n'est évidemment pas celle de la bourgeoisie parisienne. Au code hypocrite d'une société de classes bien hiérarchisée où les tournures courbettes font dire à un patron « votre humble serviteur » à ses employés, le Québécois substitue une politesse plus vraie, plus authentique, plus égalitaire. C'est vrai que le *vous* est battu en brèche et que le *tu* prédomine. Parce que le *vous* est une soumission qu'on refuse et le *tu* une fraternité et une complicité contre les gros bonnets, ceux à qui il faut dire *vous*. Et cette habitude nous vient des Américains [...]. Parce que les deux peuples, Québécois et Américains ont des racines dans des vernaculaires de deux pays d'Europe voisins, ont évolué d'une manière relativement autonome pendant deux siècles en Amérique, partagent des orientations démocratiques similaires et embarquent dans la troisième vague sans les carcans et les stéréotypes du Vieux monde ».

Bergeron trace ici un parallèle entre la structure de la langue et la mentalité de ses usagers. Il suggère clairement, et en droite ligne de l'approche sociolinguistique de la langue, que le français et l'anglais étant, en Amérique du Nord, coulés dans le même moule culturel, le répertoire verbal des Québécois ne peut qu'être différent du répertoire verbal des Français par exemple. Aussi ne doit-on pas toujours s'attendre à ce que les mêmes genres textuels suivent les mêmes conventions d'écriture selon que le destinataire du texte est franco-canadien ou franco-français. Pour rendre les textes conformes aux horizons d'attente des destinataires, des ajustements formels peuvent s'avérer nécessaires. Et dans les milieux bilingues, ces ajustements formels peuvent parfois exiger que l'on recoure à des formes qui, d'un point de vue structural et normatif, sont considérées comme des interférences.

Nous concluons ce chapitre, en revenant à la question posée au début : la réalité du bilinguisme influence-t-elle la traduction en tant que produit ?

Pour répondre à cette question, nous avons d'abord adopté une démarche descriptive en présentant les traductions effectuées au Canada et au Cameroun telles qu'elles sont ou telles que des courants idéologiques veulent qu'elles soient.

Il s'agit, pour le Canada, d'une idéologie politique, qui met la traduction au service de la politique linguistique du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette politique, la traduction doit servir à maintenir les unilinguismes des « peuples fondateurs » de la Confédération canadienne. Elle ne peut bien assumer cette fonction que si elle est *idiomatique*, c'est-à-dire si elle est dénuée de toute trace d'interférence. D'où le choix, par le Bureau de la traduction du français international comme langue de référence pour le traducteur, au

détriment de la variété de français des Franco-canadiens, caractérisé par des anglicismes. Donc, si l'on doit répondre à la question ci-dessus du point de vue de ce courant idéologique, la réponse sera sans doute négative. Le produit de la traduction ne doit pas varier selon que le texte est destiné aux Franco-canadiens ou aux autres francophones.

Il s'agit aussi, pour le Québec en particulier, d'une double idéologie politico-identitaire. La première idéologie, incarnée par Office de la langue française, le conseil supérieur de la langue française, la Société des traducteurs du Québec et une partie de l'élite intellectuelle franco-québécoise, veut que les produits des traductions en français soient, autant que faire se peut, conformes aux normes du français international. Les seules divergences que les partisans de cette idéologie tolèrent sont uniquement d'ordre lexical. En effet, la cohabitation avec la langue anglaise pousse les linguistes québécois à explorer et à exploiter toutes les possibilités morphologiques de la langue française pour créer de nouveaux mots et combler les lacunes du français. Aussi, si l'on doit répondre à la question ci-dessus en adoptant ce second courant idéologique, la réponse pourra être « Oui, la réalité du bilinguisme peut influencer la traduction, mais uniquement au niveau lexical ».

La seconde idéologie politico-identitaire identifiée au Québec réclame le droit pour le français canadien d'être différent. Les tenants de cette seconde idéologie rejettent dos à dos la domination anglo-américaine et l'impérialisme culturel franco-français. Mais pour créer une identité linguistique différente, cette idéologie s'appuie, entre autres, sur des formes linguistiques hybrides (anglicismes) qu'elles revendiquent comme faisant partie du patrimoine linguistique franco-canadien en général. Si l'on doit répondre à la question en adoptant le point de vue des partisans de cette idéologie, la réponse pourra

être « Tout à fait. La traduction doit même contribuer à la création d'une nouvelle identité linguistique ».

Par rapport au Cameroun, nous avons montré qu'au niveau du gouvernement, la traduction ne semble pas avoir l'importance politique qu'elle a au Canada. On ne traduit pas forcément pour préserver les unilinguismes (la politique linguistique en matière de langues officielles promeut le bilinguisme individuel) et le traducteur n'est pas contraint de lutter contre toutes les formes d'interférences. En effet, à notre connaissance, aucun texte n'impose au traducteur camerounais le français ou l'anglais international comme la langue de référence. Aucun texte ne proscrit non plus, les formes (interférences) issues des variétés locales du français ou de l'anglais. On semble admettre, tacitement, que le français et l'anglais étant au Cameroun des langues étrangères, il est normal qu'ils portent les traces de leur nouvel environnement. Par conséquent, le privilège de juger les traductions faites au Cameroun et pour des Camerounais ne revient plus au locuteur natif du français ou de l'anglais (ce dernier pouvant être désorienté par certains usages), mais aux Camerounais. Si l'on doit répondre à la question ci-dessus en se situant dans le contexte camerounais, la réponse pourra être « Sans doute, puisqu'il faut bien adapter la langue à son nouvel univers culturel et linguistique ».

Toujours au Cameroun, nous avons vu que le lien entre les langues officielles et la question identitaire étant lâche, l'interférence linguistique n'est pas toujours perçue comme une marque d'assimilation ou comme le signe prémonitoire d'une perte identitaire. Cette situation banalise l'interférence. Les Camerounais, anglophones ou francophones, ne courent pas le risque de perdre leur identité en parlant un français ou un anglais « hybride ». Ils courent tout au plus le risque de ne pas être compris des autres

francophones ou anglophones. D'où l'idée du bilinguisme intralinguistique proposée par Simo Bobda (2002) ou de l'élargissement de la norme métropolitaine proposée par Tabi Manga (1994). Si l'on doit répondre à la question posée plus haut en tenant compte de ces points de vue, on dira : « La réalité du bilinguisme peut influencer le produit de la traduction s'il est destiné à un public vivant en milieu bilingue. Mais si le texte traduit est destiné à un public étranger, la réalité du bilinguisme ne doit avoir aucun impact sur la traduction ».

Par la suite, nous avons montré que l'application des modèles théoriques proposés pour l'évaluation des traductions, dans les contextes bilingues, donnait lieu à plusieurs apories. Nos analyses ont indiqué que ces apories étaient attribuables aux postulats théoriques qui ont influencé la conceptualisation des divers modèles.

Dans la dernière partie du chapitre, nous avons proposé que pour éliminer les apories, il convient d'adopter une approche sociolinguistique pour l'évaluation des traductions. Cette approche, qui prend en compte les conditions concrètes de l'acte de réénonciation qu'est la traduction, se garde de prescrire ce que doit être la traduction. Elle se contente de constater qu'elle varie en fonction des paramètres situationnels (qui traduit quoi pour qui ? quand ? où ? pourquoi ?). Elle varie aussi en fonction des cadres institutionnels, des courants idéologique qui traversent la société réceptrice, des représentations linguistiques, de la conjoncture politique... (Brisset : 1990).

Toutes les inadéquations relevées jusqu'ici nous amènent à poser qu'il est nécessaire de concevoir une théorie de la traduction applicable aux textes linguistiquement hybrides qui circulent dans les contextes bilingues. Le dernier chapitre énonce quelques éléments fondamentaux d'une telle théorie.

CHAPITRE 6

VERS UNE THÉORIE DE LA TRADUCTION APPLICABLE AUX TEXTES LINGUISTIQUEMENT HYBRIDES

Dans ce dernier chapitre, nous énonçons quelques éléments à prendre en considération dans la théorisation des problèmes de traduction des textes linguistiquement complexes qui circulent dans les situations bilingues. Notre démarche procède de l'idée selon laquelle il n'existe pas de théorie universelle de la traduction. C'est du moins ce que soutient Newmark (1981 : 113) quand il écrit : « There can be no valid single comprehensive theory of translation ». En d'autres termes, la théorie de la traduction est nécessairement plurielle, partielle, et même parcellaire, notamment à cause de la complexité et de la multiplicité des phénomènes qu'elle est censée étudier. Vu sous cet angle, il ne saurait y avoir de « règles absolues et valables dans tous les cas de traduction » (Cary 1985 : 17).

Les éléments que nous proposons découlent d'une critique nuancée de certains prémisses et acquis de la traductologie contemporaine. Il ne s'agit donc ni de créer des concepts inédits, ni de proposer une nouvelle terminologie, encore moins d'inventer de nouvelles dichotomies. Les concepts existants seront analysés à la lumière du facteur bilingue et c'est de cette analyse critique que se dégageront, peu à peu, les éléments d'une théorie de la traduction applicable aux textes linguistiquement complexes produits et utilisés dans les milieux bilingues. Que notre étude débouche sur la nécessité de repenser les acquis de la traductologie, voilà qui donne raison à Juhel qui constate : « Parler de traduction, c'est pousser le rocher de Sisyphe. Quelle que soit la question posée et où que se situe la discussion, c'est la théorie dans son ensemble qui est remise en cause » (1982 : 91).

Le chapitre comprend deux grandes parties : dans la première partie, nous énonçons quelques prémisses à considérer dans l'élaboration d'une théorie de la traduction applicables aux textes linguistiquement hétérogènes. Dans la deuxième partie, nous explorons certains acquis de la traductologie contemporaine que nous adaptons à la pratique de la traduction dans les milieux bilingues.

I. Prémisses

Pour élaborer une théorie de la traduction applicable aux textes linguistiquement mixtes que l'on retrouve dans les milieux bilingues, il convient de revoir le concept de locuteur natif, le statut du texte original, la question de la possibilité ou de l'impossibilité de la traduction et les relations entre la langue et la culture.

I.1 Le concept de locuteur natif

Le concept de locuteur natif est omniprésent dans les théories de la traduction. Comme en linguistique structurale, il désigne un locuteur-auditeur idéal, c'est-à-dire une personne qui jouit d'une parfaite connaissance de sa langue maternelle. Dans les sciences du langage, les expressions « locuteur natif » et « langue maternelle » sont si liées qu'il paraît difficile de définir l'une sans nécessairement faire appel à l'autre : « To be the native speaker of a language means to speak it as your mother tongue » écrit Davies (2003 : 16). Inversement, celui qui ne parle pas une langue comme sa langue maternelle n'en est pas un locuteur natif, quel que soit son degré de maîtrise de cette langue.

Les concepts de *locuteurs natifs* et de *langue maternelle* définissent ainsi des cercles d'inclusion et d'exclusion au sein des communautés linguistiques. Ils instaurent

une sorte de hiérarchie tacite entre les locuteurs (le locuteur second ou étranger ne serait qu'un modèle réduit et imparfait du locuteur natif) et entre les variétés de langues (la variété de langue dite « maternelle¹, » serait supérieure à la variété de langue dite « étrangère »). Pour Singh, les locuteurs natifs exploitent le concept pour créer et entretenir des castes à l'intérieur des communautés linguistiques :

« This distinction of 'insiders' versus 'outsiders' or 'we-they' distinction is something which the native speakers believe in. [...] Even when some groups of people have native-like competence in their own language, they invoke the other distinction of 'inclusive-exclusive', even under 'we', with the sole purpose of restricting the membership of their community to only those who are born of English/native parentage, preferably in the English/native surrounding » (1997 : 16).

En d'autres termes, il arrive que pour des raisons idéologiques, les critères purement linguistiques ne suffisent plus pour déterminer qui est locuteur natif et qui ne l'est pas. En effet, si l'on définit la langue maternelle comme le fait Skutnabb-Kangass² (1981 : 13) par exemple, de nombreux Camerounais pourraient se dire locuteurs natifs du français ou de l'anglais ! Mais si l'on fait entrer en ligne de compte le droit du sol et le droit du sang, ce « privilège » leur sera à jamais refusé, avec toutes les conséquences, notamment économiques qu'un tel refus implique³.

Être locuteur natif, c'est donc être le dépositaire de la langue, l'incarnation de la norme, le juge de la grammaticalité et de l'acceptabilité. Davies rend compte de la conception traditionnelle que l'on a des « locuteurs natifs » en ces termes :

¹ Bloomfield (1927) disait à ce propos : « No language is like the native language that one learns at one's mother knee; no-one is ever perfectly sure in language afterwards acquired » (cité par Davies 2003 : 4).

² Skutnabb Kangass (1981) définit la langue maternelle à partir de cinq critères, à savoir : l'ordre d'apprentissage (c'est la langue apprise en premier lieu), la compétence (c'est la langue que l'on maîtrise le plus), la fonction (c'est la langue que l'on utilise le plus souvent), l'attitude (c'est la langue qui permet de se définir et de se différencier), et l'automaticité (c'est la langue des émotions fortes, de la prière, des rêves...).

³ Nida (2001 : 8) par exemple estime que « [A translation] agency should not hire a Portuguese speaker to evaluate translations into Spanish [...] »!

« They are the models we appeal to for ‘truth’ about the language, they know what the language is (‘Yes, you can say that’) and what the language isn’t (‘No, that is not English, Japanese, Swahili...’). They are the stakeholders of the language, they control its maintenance and shape its direction » (Davies 2003 : 1).

Les différentes théories de la traduction n’échappent pas à cette conception hiérarchique entre les langues et les locuteurs. Elles s’accordent presque toutes sur le fait que le traducteur doit traduire de la langue étrangère (langue maternelle de l’auteur de l’original) vers sa langue maternelle (langue qu’il maîtrise le plus). Cette préférence a des racines idéologiques : vu les dangers potentiels liés à l’acte de traduire (risques de métissage, de contamination, de perte identitaire), il vaut mieux que le traducteur passe de la langue qu’il maîtrise le moins (sa langue étrangère), vers la langue qu’il maîtrise le plus (sa langue maternelle). On sous-entend qu’en tant que locuteur natif de la langue d’arrivée, il pourra aisément trouver les formes idiomatiques (ce qui se dit naturellement dans sa langue) et résister à la tentation d’importer des formes étrangères (les interférences). Donc une fois de plus, c’est la hiérarchie tacite entre la langue maternelle et la langue étrangère qui est ici mise en avant :

« Dans sa langue maternelle, écrit Lederer, le bon traducteur jouit d’une parfaite aisance d’expression ; en revanche sa connaissance de la langue B et de ce qu’il est convenu d’appeler la « culture » étrangère est, par définition, inférieure à celle de sa langue maternelle et de sa propre culture, et inférieure à celle d’un autochtone parlant cette langue et appartenant à cette culture » (1994 : 147).

L’implication pratique d’un tel parti-pris est qu’il faut être locuteur natif du français pour traduire en français, locuteur natif de l’anglais pour traduire en anglais... Lederer (1994) va plus loin encore en remplaçant le terme « locuteur natif » par celui d’ « autochtone », terme qui, d’après le *Petit Robert*, désigne une personne « qui est issue du sol même où il habite, qui est censé n’être pas venu par immigration ou n’être pas que de passage ». L’autochtonie, comme le statut de locuteur natif, serait la résultante de deux facteurs

indissociables : le droit du sol et le droit du sang. Cette conception étroite réduit davantage le nombre de locuteurs du français qui ont le droit de traduire en français ou de porter des jugements sur les traductions françaises. Lorsque Lederer écrit que le génie de la langue « vise le maniement intuitif qui fait dire à *l'autochtone* français en certaines occasions : « ceci n'est pas français »⁴? elle insinue par là que pour traduire en français ou pour juger de l'acceptabilité d'une traduction, il faut non seulement être Français de souche, mais aussi vivre en France. L'autochtone jouirait ainsi d'un privilège intransférable. Ce privilège n'est pas récent : dès 1797, Tytler (14) définissait la bonne traduction comme celle dans laquelle « the merit of the original work is so completely transfused into another language as to be distinctly apprehended, and strongly felt, by a *native of the country to which the language belongs as it is by those who speak the language of the original* »⁵. Comme Lederer (1994), il s'appuyait sur l'intuition de l'autochtone de la langue d'arrivée pour juger les traductions.

Dans l'ensemble, la place prépondérante accordée au locuteur natif dans la théorisation des problèmes de traduction repose sur au moins trois présupposés discutables. Elle présuppose :

- 1) que les traductions sont toujours destinées aux locuteurs natifs de la langue d'arrivée. C'est pour cette raison qu'elles doivent être conformes « aux habitudes d'expressions spontanées de ceux qui la parlent et dont c'est la langue maternelle » (Delisle 2000 : 33) ;
- 2) que les langues de départ et d'arrivée engagées dans une traduction appartiennent à leurs locuteurs natifs respectifs ;

⁴ Nous soulignons.

⁵ Nous soulignons.

3) que tous les locuteurs natifs se reconnaissent toujours dans la même variété de langue.

Pourtant, chacune de ces présuppositions peut être remise en question à la lumière de la réalité du bilinguisme. Comme nous l'avons souligné au début de ce travail, avec l'internationalisation de plusieurs langues européennes, il peut arriver que l'on traduise en français pour des Camerounais, en portugais pour des Angolais, en espagnol pour des Mexicains, en anglais pour des Nigériens etc. Tous ces contextes sociolinguistiques constituent autant de « marchés linguistiques » (Bourdieu : 1982) relativement autonomes dans lesquels l'intuition du locuteur natif ne suffit plus toujours pour juger les traductions. Celle des locuteurs non natifs compte autant. Au Cameroun, les traductions français/anglais sont faites par des Camerounais qui, théoriquement, ne sont locuteurs natifs ni du français, ni de l'anglais. Ils traduisent pour un public pour qui les deux langues sont aussi des langues étrangères. L'idiomaticité dans ce contexte ne se juge pas toujours par rapport aux « habitudes d'expression spontanées » (Delisle 2000 : 33) de ceux qui ont les deux langues comme langues maternelles (Français, Anglais, Américains), mais aussi et surtout par rapport aux habitudes de parole des Camerounais. Cette réalité remet la première présupposition en question.

Tous les locuteurs non natifs du français, de l'anglais, du portugais... revendiquent leur droit de s'appropriier ces langues. Pour Stockwell (2002), le nombre sans cesse grandissant de locuteurs non natifs de l'anglais implique que la langue anglaise n'appartient plus à une nation particulière et qu'il convient de parler non plus de l'anglais, mais des anglais. Singh (1997 : 16) parle de cette nouvelle vague de locuteurs qui veulent « gatecrash into the club by virtue of their speech habits, length of

association with the language and/or culture, creative achievement [...] ». Dans cette optique, quand le traducteur camerounais traduit du français vers l'anglais ou inversement, il n'a pas forcément le sentiment qu'il utilise des langues qui appartiennent à autrui. Comme tous les Camerounais, il se les a appropriées. Cette deuxième réalité remet en question la deuxième présupposition.

Enfin, les variations intralinguistiques et interlinguistiques existent même dans les variétés de langue pratiquées par les locuteurs natifs. Les Franco-canadiens et les Français ne parlent pas la même variété de français, bien qu'ils en soient tous des locuteurs natifs. Cette dernière réalité remet la troisième présupposition en question. En même temps, elle permet de constater que ce que l'on considère habituellement comme variété neutre, commune à tous les locuteurs natifs, n'est en réalité que la variété pratiquée par un groupe culturellement, économiquement, politiquement ou idéologiquement dominant. Mufwene (1997 : 113) constate que la variété de langue des locuteurs natifs unilingues qui n'ont jamais connu d'émigration a le potentiel d'être considérée comme la variété légitime, tandis que celle des locuteurs natifs qui ont émigré ou qui ont été exposés à une autre langue souffre généralement de plusieurs préjugés défavorables :

« The tradition has been to select the native speaker (especially one who is monolingual and has not moved from his geographical and social environment in which his variety has been spoken) as the ultimate reliable source of information on the norm of that language. Such native speakers rule on which variation is normal or accepted and which is not. Less reliable are those native speakers who have been mobile and are likely to have been 'contaminated' by influences untypical of their language varieties and whose judgments of grammaticality and appropriateness must be considered with caution [...] ».

Autrement dit, même entre les locuteurs natifs, il existe une hiérarchie implicite. C'est pourquoi leurs intuitions n'ont pas la même autorité. Lorsque Crystal⁶ écrit que « our ideal native-speaker/hearer is [the one] who has been exposed to one language alone », elle place clairement l'intuition du locuteur natif unilingue et vivant dans un milieu linguistiquement homogène au dessus de celle du locuteur natif qui habite dans un milieu linguistiquement hétérogène. Une fois de plus, l'unilingue et l'unilinguisme triomphent comme la norme tandis que le bilinguisme est perçu comme un phénomène périphérique, anormal. Mais ce que Crystal semble oublier, c'est le fait que l'on puisse être locuteur natif de deux ou de plusieurs langues⁷. L'examen du concept de locuteur natif dans la perspective du bilinguisme permet de mettre en évidence le caractère controversé et fluctuant de la notion.

Mais faudrait-il franchir le pas pour affirmer comme Paikeday (1985) que le locuteur natif est mort ? Loin de là. Dans la description des langues, le chercheur se fie d'abord au jugement et à l'intuition des locuteurs natifs. Qui peut dire, mieux qu'un duala, si tel énoncé en duala est grammatical ou non ? Acceptable ou inacceptable ? Le chercheur étranger à la langue duala ne peut pas se passer des connaissances intuitives que le duala a de sa langue. Mais si cette méthode de travail est parfaitement valable dans la description des langues de faible diffusion, elle est en revanche lacunaire dans la description des langues de grande diffusion comme le français, l'anglais, etc. C'est que chacune de ces langues disposent de plusieurs foyers de locuteurs natifs qui n'ont pas toujours les mêmes jugements au sujet de l'acceptabilité. Il y a donc un risque certain à

⁶ Cité par Paikeday (1985 : 66)

⁷ C'est le cas pour plusieurs Camerounais, notamment ceux issus des mariages interethniques et vivant en milieu urbain. Un enfant né d'un père éwondo et d'une mère duala grandira avec les deux langues maternelles. Mais il grandira aussi avec le français, l'anglais ou le pidgin English selon qu'il vit dans une ville francophone ou anglophone. Il sera donc locuteur natif de plusieurs langues à la fois.

considérer uniquement l'intuition du locuteur natif français de France par exemple pour juger tous les énoncés produits en français ! Il faut aussi considérer les intuitions du Franco-canadien, du Franco-suisse, du Franco-belge etc., qui sont, rappelons-le, tous des locuteurs natifs au sens strict. En s'internationalisant, ces langues ont aussi « pris le risque » de devenir la propriété de millions de locuteurs non natifs. Mais ces derniers ont, dans leur effort d'appropriation, développé des habitudes linguistiques qui échappent parfois à l'intuition du locuteur natif. C'est comme si le locuteur natif (au sens strict) devenait de temps en temps étranger à sa propre langue. Pour Kachru (1992), cette impression de dépossession est le prix que les locuteurs natifs des langues internationales doivent payer pour avoir transplanté leur langue dans le monde.

Au total, comme le relève Davies, « there is no discrete borderline and the [native speaker]-[non native speaker] connection is a continuum » (2003 : 15). En effet, écrit Mufwene (1997 : 119), « proficiency [in a language variety] matters more than just being a native speaker ». Après tout, on est toujours locuteur natif d'une variété de langue précise. Dans son acquisition ou dans son apprentissage de la langue, le futur membre de la communauté retient d'abord la variété qui se pratique autour de lui et à laquelle il est quotidiennement exposé. Une fois qu'il a maîtrisé cette variété de langue, il peut devenir le juge de l'idiomaticité ou de l'acceptabilité des formes linguistiques destinées aux membres de sa communauté.

« [...] The umbrella term for the arbiter of well-formedness and appropriateness in any community is the proficient speaker, one who is competent in a language variety according to the established norm of the community using it. Whether or not such a speaker is typically native will vary from one community to another » (Mufwene 1997 : 117).

Le point de vue de Mufwene (1997) relativise la notion de locuteur natif. Si le rôle de juge peut être assigné à tout locuteur ayant une bonne maîtrise de la variété de langue qui se pratique dans sa communauté, alors le Franco-canadien ou l'anglo-camerounais peuvent, dans certains cas, avoir le même privilège que le Français ou l'Anglais : on peut solliciter leur intuition pour juger certaines formes linguistiques en français ou en anglais. Une théorie de la traduction applicable aux textes linguistiquement mixtes doit tenir compte de cette nouvelle conception de la notion de locuteur natif. Mais en problématisant ce premier concept, on remet aussi indirectement en question le statut du texte original, comme la partie qui suit va le démontrer.

I.2 Le statut du texte original

Dans les théories contemporaines de la traduction, le texte original est généralement présenté comme la manifestation de la performance linguistique d'un locuteur natif. Le plus souvent, il est considéré comme le parangon de perfection que tente d'imiter la traduction. Il suffit de se référer à quelques images forgées pour décrire la relation entre le texte original et la traduction pour se rendre compte à quel point on a sublimé celui-là et minoré celle-ci. L'épigramme ci-après de Nabokov⁸ est une illustration du peu de prestige dont jouit ordinairement la traduction :

« What is translation? On a platter
A poet's pale and glaring head
A parrot's screech, a monkey's chatter
And profanation of the dead ».

Comparée à l'original, la traduction ne serait qu'un pur baragouin, un verbiage inintelligible. Acte de profanation et de dégradation, elle flétrirait la célébrité des auteurs

⁸ Cité par Gémard (1995 : 44)

et corromprait la langue. Cette capacité potentielle de nuisance est à l'origine de l'attitude ambivalente que Herder⁹ avait vis-à-vis de la traduction. Autant il célébrait ses bienfaits (la traduction aide une langue à se former et à s'enrichir), autant il redoutait ses méfaits (la traduction est source de métissage).

« Le texte est roi, tandis que le traducteur n'est qu'un serviteur humble et fidèle, résolu à servir son maître », écrivait Luther¹⁰. « Il est évident que [...] la plus éminente traduction ne peut être qu'une approximation », rappelait Schlegel¹¹. « In a good work, language surrounds the content as a shell surrounds its fruit, whilst a translation is a coat hanging loosely around the content of the original in large folds » constatait Benjamin¹². Autrement dit, il y aurait consubstantialité entre le sens et la langue, le contenu et le contenant dans le texte original (l'image de la pulpe autour du fruit), et union lâche entre les deux entités dans la traduction (le manteau aux dimensions flottantes). Tous ces préjugés sur l'inévitable infériorité de la traduction et la supériorité naturelle de l'original débouchent sur l'idée que « celui qui peut lire l'œuvre dans sa langue d'origine est mieux placé pour la goûter et la connaître que celui qui doit se contenter d'une traduction. Celle-ci serait à l'original ce qu'une photo de femme est à une femme réelle » (Berman 1984 : 249).

Cependant, les discours contemporains sur la traduction se sont élevés contre la sublimation du texte original et son corollaire, l'infériorisation de la traduction.

⁹ Cité par Berman (1984 : 67)

¹⁰ Cité par Gémar (1995 : 29)

¹¹ Cité par Berman (1984 : 213 infra)

¹² Cité par Newmark (1981 : 17).

Dès 1931, Belloc¹³ déplorait déjà le mépris dont souffrait l'art de la traduction et, par voie de conséquence, les traductions et les traducteurs.

« The art of translation is a subsidiary art and derivative *constatait-il*. On this account, it has never been granted the dignity of original work, and has suffered too much in the general judgment of letters. This natural underestimation of its value has had the bad practical effect of lowering the standard demanded, and in some periods has almost destroyed the art altogether. The corresponding misunderstanding of its character has added to its degradation: neither its importance nor its difficulty has been grasped»

L'un des arguments que la traductologie contemporaine évoque pour détrôner l'original est celui de l'inauthenticité de l'original lui-même. Elle fait valoir que dans la mesure où chaque texte appartient nécessairement à un réseau de textes aux caractéristiques sémantico-formelles plus ou moins semblables, il ne circule que copies de copies, redites de redites, paraphrases de paraphrases. L'auteur de l'original n'est donc pas toujours le dépositaire exclusif d'un texte inédit, le maître et le possesseur d'une parole distincte et distinguée. Bien au contraire, il n'est qu'un ré-créateur de ce qui, avant lui, existait déjà sous une autre forme. C'est du moins ce qu'il faut entendre dans les propos ci-après d'Octavio Paz¹⁴, pour qui la notion d'original ne serait qu'une imposture.

« The world is a growing heap of texts, each slightly different from the one that came before it : translations of translations of translations. Each text is unique, yet, at the same time it is the translation of another text. No text can be completely original because language itself, in its very essence, is already a translation- first from the non verbal world, and then because each sign and each phrase is a translation of another sign, another phrase ».

Berman (1984 : 161) dit la même chose quand il écrit : « [...] *Toute œuvre est traduction, soit version* indéfinie de toutes les formes textuelles et catégorielles les unes

¹³ Cité par Bassnet (2002 : 12).

¹⁴ Octavio Paz cité par Bassnet et Trivedi (1999 : 2-3).

des autres, soit *infinitisation* des ‘mots de la tribu’»¹⁵. Quelques pages plus loin, il ajoute : « L’original à cet égard n’est que la copie, - la traduction, si l’on veut- de cette figure *a priori* qui préside à son être et lui donne sa nécessité » (1984 : 172). Si l’original peut être copie ou traduction des formes textuelles préexistantes, alors l’originalité, au sens maximaliste de nouveauté, d’inventivité inédite, est illusoire. Cette vérité philosophique démystifie l’original et jette le doute non plus sur la moralité du traducteur (longtemps traité de traître et de corrupteur de l’original), mais plutôt sur celle de l’auteur de l’original (longtemps vénéré). D’une certaine façon, elle réhabilite le traducteur en le mettant sur le même pied d’égalité que l’auteur de l’original dont on découvre les faiblesses et les prétentions. « Le traducteur est un simulateur et un faussaire soit. Mais l’auteur, lui, est-il le créateur authentique de ses œuvres ? » se demande Simon (1994 : 81), qui insiste sur l’altérité et l’originalité du texte traduit. Comme le relève Larose, « si tout texte est traduction, toute traduction est alors unique. Et en raison de son unicité, la traduction est recreation » (1989 : 145).

Les réflexions sur la relation entre l’original et la traduction oscillent donc entre la vénération de l’original et sa démystification. Ceux qui vénèrent l’original refusent de voir dans la traduction une version qui peut être égale, voire dans certaines circonstances, supérieure à l’original. Ceux qui le démystifient perdent de vue les situations où il peut être carrément inimitable.

L’examen des problèmes de traduction des textes linguistiquement mixtes permet pourtant de constater qu’il ne faut ni vénérer aveuglement l’original, ni le dédaigner complètement. En effet, vu sous l’angle de leur hétérogénéité linguistique, les textes

¹⁵ L’auteur souligne.

peuvent être soit des originaux médiocres (auquel cas, ils méritent d'être démystifiés), soit des originaux quasi-inimitables (auquel cas leur différence mérite d'être respectée).

L'original mérite d'être démystifié lorsqu'il comporte des incorrections, des pesanteurs et des impropriétés attribuables à la mauvaise maîtrise de la langue par son auteur. Chez le bilingue, cette mauvaise maîtrise peut se manifester par la présence de formes interférentes (involontaires) nocives à la clarté du message. Ces interférences sont généralement la preuve que certains bilingues écrivent en traduisant ou traduisent en écrivant. C'est pourquoi certains textes qu'ils produisent s'apparentent à des « pseudotraductions » (Toury 1995 : 40). On peut y relever des emprunts, des calques, des traductions littérales, des néologismes formés à partir des morphèmes empruntés à des langues différentes, etc. La présence de tous ces éléments donne au texte ce que Mounin (1955) appelle un « ton-traduction ». Lorsque ce « ton-traduction » n'est pas voulu, la traduction permet de procéder à des rétablissements, de préciser la pensée de l'auteur, de supprimer les incorrections, bref de produire un texte d'une bonne tenue à partir d'un original qui laisse à désirer. Il devient alors illogique de chercher à juger la traduction à partir de l'original, celle-là étant, *stricto sensu*, d'une qualité linguistique « supérieure » à celui-ci.

Mais les textes issus de l'écriture-traduction peuvent aussi être des originaux difficilement transposables ou quasiment intransposables. Dans ce type de textes, les interférences, qui sont voulues (option esthétique), sont issues de la langue vers laquelle on traduit et sont porteuses d'une plus-value sémantique. Par exemple, dans la poésie acadienne écrite en français,

« l'anglais /.../ s'y intègre, non pas à la façon d'éléments exogènes destinés à faire couleur locale, /.../, mais bien comme un outil d'écriture à part entière, avec

ses découpages sémantiques, son réseau connotatif propre, et une palette sonore autre, permettant les combinaisons les plus audacieuses avec la langue d'accueil, le français » (Tessier 2001 : 18).

Par conséquent, constate Beausoleil,

« Ce n'est pas du côté de l'anglicisation alarmiste qu'il faut penser la langue utilisée dans la poésie acadienne moderne, mais bien plutôt en termes d'une posture inédite, bricolant dans cette mixture comme un surplus lié de langue déstabilisée et d'une énergie, quelque chose comme de l'essentiel, de mouvant, d'inquiétant aussi, mais en osmose avec l'état précaire et viscéral de cette culture transformant, revivifiant le code linguistique dans une optique de faire de la langue tout le territoire, c'est-à-dire quelque part une autre fiction en acte de communication. /.../ Bien sûr que dans cette direction il y a du danger mais aussi et souvent, dans ce risque même, il y a de la Beauté » (Beausoleil 1988 : 18).

Autrement dit, l'option esthétique d'une écriture linguistiquement hybride comporte des risques qui sont à leur tour porteurs de « Beauté ». Parmi ces risques, il y a celui de sa non-transposabilité dans une autre langue, en particulier dans la langue interférente. La parole du poète acadien, dite dans une langue mixte, court le risque de devenir une parole unique, sclérosée, une sorte de « hapax sémantique » (Ladmiral 1979 : 186). Paradoxalement, ce risque a le potentiel de l'élever au panthéon des paroles quasi-originales. Cette probabilité ne permet pas de démystifier complètement l'original, mais de respecter sa différence. D'où la nécessité, pour une théorie de la traduction propre aux textes linguistiquement complexes, de reconsidérer la question de la possibilité ou de l'impossibilité de traduire.

I.3 Possibilité et impossibilité de la traduction

« La traduction est-elle possible ? » Cette question controversée a toujours hanté et nargué les réflexions théoriques sur la traduction. Elle a même donné lieu à tout un ouvrage de Mounin (1955) intitulé *Les Belles infidèles*. « [Il existe] toute une longue

tradition qui veut que traduire soit impossible » note Mounin (1955 : 8) dès les premières lignes de son ouvrage. Il regroupe les arguments sur lesquels « cette longue tradition » s'appuie en trois catégories : polémiques (la traduction serait impossible parce que les traducteurs sont des traîtres, le fameux *traduttore traditore*), historiques (la traduction empêcherait l'éclosion d'une littérature nationale), et théoriques (« les vrais moyens du style, de l'éloquence et de la poésie [...] sont intraduisibles » (Mounin 1955 : 15)).

Mounin (1963) se fera encore l'écho du débat sur l'impossibilité de la traduction en publiant *Les Problèmes théoriques de la traduction*. Dans ce second ouvrage, il s'applique à démontrer, pièce par pièce, les arguments qu'une approche structurale de la langue permet d'opposer à la possibilité de traduire.

Cette démarche épistémologique qui consiste à commencer la réflexion théorique sur la traduction en remettant en cause sa possibilité ne va pas sans agacer les praticiens, qui ont toujours traduit sans jamais éprouver la nécessité de se demander si leur activité était possible ou pas. Bien sûr que la traduction est possible, puisqu'on traduit, semblent-ils dire. Ladmiral, traducteur et traductologue, s'indigne ouvertement de ce parti pris méthodologique :

« Singulièrement, quand il s'agit de traduction, la réflexion commence d'abord par s'interroger sur la possibilité même de cette pratique qu'elle prend pour objet ; bien plus, la tendance prédominante est de conclure à l'impossibilité théorique de traduire ! C'est là un paradoxe bien étrange et, semble-t-il, tout à fait propre à la traduction. Imagine-t-on une activité humaine comparable par son importance, son étendue, sa pérennité, voir nier son existence en droit, au mépris des réalités quotidiennement constatables en fait ? Démonstrera-t-on par exemple, qu'il nous est impossible de marcher ? » (Ladmiral 1979 : 85).

Pour Ladmiral, autant il est vain de chercher à démontrer qu'il nous est impossible de marcher, autant il est vain de se demander si la traduction est possible. « Comment (et pourquoi !) prouver que quelque chose est impossible ? », se demande-t-il (1979 : 86). À

son avis, « en posant que la traduction est impossible, on [brave] la logique et le bon sens » (1979 : 87), la traduction étant « l'un des plus vieux métiers du monde » (19).

Sur le plan éthique, Ladmiral voit dans la problématique de l'objection préjudicielle la manifestation du divorce entre la théorie et la pratique. C'est bien la preuve que les questions qui tracassent le théoricien de la traduction sont généralement étrangères aux préoccupations réelles du praticien. Et ce divorce est lui-même attribuable à une « division du travail critiquable » (88) dans le monde de la traduction.

« Ce ne sont pas les mêmes personnages qui théorisent (l'impossibilité) et qui traduisent ; il y a ceux qui parlent et ceux qui font. Ce clivage est particulièrement net en traduction. La plèbe, voire le prolétariat des traducteurs « sur le terrain » est maintenu à l'écart de la contemplation théorique. Cette dernière est l'apanage d'une aristocratie de linguistes qui philosophent sur la traduction, dont ils n'ont pas la pratique » (Ladmiral 1979 : 88).

Bref, pour Ladmiral, la question « la traduction est-elle possible ? » ne mérite même pas d'être posée puisqu'« avant toute théorie, il a bien fallu de tout temps qu'on traduisît » (Ladmiral 1979 : 89). Mais devant cette objection, faut-il conclure que la traduction est *toujours* possible, surtout quand on considère les textes linguistiquement hybrides caractéristiques des milieux bilingues ?

Ce serait à notre sens remplacer le dogme de l'intraduisibilité totale (rien n'est traduisible) par la doctrine de la « pantraduisibilité » absolue (tout est traduisible). Les problèmes de traduction de certains textes linguistiquement hétérogènes issus des milieux bilingues ou écrits par des bilingues prouvent qu'il importe de se pencher non seulement sur les possibilités de la traduction, mais aussi sur ses limites. Autrement dit, la traduction n'est ni toujours possible, ni toujours impossible. Dans les situations bilingues, l'impossibilité de traduire peut parfois procéder du mélange des langues.

C'est le cas dans la poésie acadienne « écrite partiellement en français et en anglais » (Thibodeau 1994 : 261) dans laquelle le code et le message sont si intimement liés que l'on voit mal comment on peut transposer le texte vers une autre langue, en particulier vers la langue interférente, l'anglais. Par exemple, dans son poème intitulé « Tik tak » (voir annexe), Fraterne (1979 : 112) thématise l'assimilation linguistique des Acadiens qu'il présente comme un danger inévitable : ce n'est qu'une question de temps. En effet, au fil des jours qui passent et au « tik tak » de la pendule, le « je » sent sa langue s'éroder, le quitter, et l'anglais prendre progressivement sa place. Faisant le bilan de la première journée, le « je » constate qu'il a « appris un mot d'anglais et /.../ perdu deux mots de français » (1979 : 112). Et avec le temps qui passe, il apprend « l'anglais de plus en plus » et il perd « le français de plus en plus » (idem). Encore une journée et il sera « complètement assimilé » (idem). Et comme la roue du temps n'arrête pas de tourner, voici le « je » complètement anglicisé, privé de ses moyens d'expression dans sa langue maternelle : « I am now completely English/ And I can't understand one word of French » (idem), s'écrie-t-il à la toute fin du poème. Ce glissement vers la langue anglaise dans les deux derniers vers dit mieux que mille mots, l'ampleur et la gravité de l'assimilation. Le « je » perd sa langue et c'est la langue de l'autre qui devient le nouveau moule de sa pensée. Le lien ombilical avec la langue maternelle est rompu, exilant le sujet hors de son monde linguistique premier.

Peut-on, doit-on traduire un tel texte vers l'anglais? Poser cette question, c'est reconnaître que la traduction d'un tel texte se heurte à deux obstacles : un obstacle éthique (doit-on le traduire en anglais ?) et un obstacle pratique (peut-on le traduire ?). Au niveau pratique, rien n'empêche de traduire ce texte en anglais et d'indiquer en bas de

page que les deux derniers vers sont en anglais dans le texte source. Une telle traduction sera d'autant plus aisée que le texte ne comporte aucun des éléments qu'on évoque traditionnellement pour justifier l'intraduisibilité de la poésie, à savoir le « parallélisme et la convergence des divers plans de la langue : son, rythme, allitération, assonance, consonance, contours d'intonation, structures morphologiques et syntaxiques, répartition d'éléments lexicaux et structures sémantiques (Larose 1989 : 133) ». Au contraire, nous sommes en présence d'une écriture simple et dépouillée, facilement transposable en anglais. Pourtant, cette possibilité de traduire masque une impossibilité de traduire qui naît, elle, sur le terrain éthique, idéologique.

En effet, la traduction du poème en anglais pourra fort bien être interprétée comme une annexion et comme une négation de la situation sociolinguistique qui prévaut dans plusieurs communautés acadiennes et dont l'auteur s'en fait ici l'écho. Dans le texte en anglais, il sera difficile voire impossible pour le lecteur, de percevoir la thématique de l'assimilation linguistique qui constitue pourtant le pivot du texte et que l'alternance des codes (le passage du français à l'anglais) contribue fortement à suggérer. Traduit, l'anglais aura le premier et le dernier mot (ce qui dilue le sentiment de l'assimilation) alors que dans le texte original, il a le dernier mot (ce qui renforce le sentiment de l'assimilation).

La cohabitation du français et de l'anglais dans le texte original met aussi en évidence la relation diglossique entre les deux langues. L'anglais apparaît clairement comme la langue dominante, envahissante, menaçant de détériorer et détériorant la relation avec la langue maternelle. La traduction de ce texte dans une autre langue (et en particulier vers l'anglais, langue interférente) aura le défaut de faire disparaître la

référence explicite à la situation sociolinguistique acadienne et de nier le rapport inégal entre les langues en présence. En effet, dans une telle traduction, l'anglais et le français seront mis sur le même pied d'égalité alors que dans la réalité, tel n'est pas le cas. Comme le constate Bednarski, dans le contexte franco-canadien,

« [...] diglossia is reflected, and at times subverted in texts that become the site of bilingual tensions and interactions. When English translators step onto this sensitive terrain, delicate balances can be disrupted and distortions inevitably occur » (1995 : 111).

Dans certains cas, ces distorsions peuvent être si graves et si nombreuses au point de compromettre le projet traductionnel. À chaque traducteur de se demander dans quelle mesure et dans quelle limite les distorsions qui découlent de sa traduction d'un texte linguistiquement hybride nuisent ou ne nuisent pas au sémantisme global du texte. Il ne peut se poser ces questions que s'il investit du temps dans la compréhension du texte à traduire, que s'il assume pleinement son rôle de lecteur et de critique avisé (Berman : 1984), bref, que si sa compréhension du texte ne se limite pas uniquement au *dit*, mais tente aussi d'englober le *vouloir-dire*. Une telle compréhension présuppose un travail d'analyse du texte dans son ensemble, une interprétation intelligente des éléments formels qui le composent.

Il s'ensuit que dans les situations de bilinguisme marqué par les interférences, le traducteur ne peut pas et ne doit pas faire fi de l'hybridité linguistique du texte de départ. Au contraire, il doit, avant de choisir sa stratégie de traduction, essayer de l'analyser en déterminant par exemple l'origine, l'ampleur et la ou les fonctions de l'interférence. Concernant l'origine, comme nous l'avons indiqué au chapitre 3, dans un texte à traduire, la langue interférente peut être soit impliquée dans le processus traductionnel (elle est

alors langue d'arrivée de la traduction ; dans ce cas la traduction entraînera une homogénéisation linguistique et un risque d'appauvrissement sémantique du texte d'arrivée) soit étrangère au processus traductionnel (dans ce cas, la traduction entraînera un transfert des formes interférentes et la possibilité de préserver leur valeur sémantique). Quant à l'ampleur, l'interférence peut être soit omniprésente dans le texte à traduire, soit sporadique. L'omniprésence de l'interférence par exemple peut être un indice du fait que la fonction métalinguistique domine le texte à traduire. « The more visible the language is in the work of literature /.../, the more focus is on language itself. Visibility of language use /.../ does not draw attention away from language, but makes it part of the content of the work », note, à juste titre, Talib (2002: 130). La remarque de Talib nous introduit dans les fonctions potentielles de l'interférence. En plus de la fonction métalinguistique à laquelle Talib fait allusion, l'interférence peut aussi assumer une fonction sociolinguistique ou référentielle (elle permet de calquer une réalité sociolinguistique précise) ; une fonction identitaire (elle est l'expression d'une identité individuelle ou collective) ; une fonction subversive (elle est l'expression d'un projet subversif; l'auteur du texte de départ a voulu s'élever contre un certain ordre) ; une fonction sémantique (elle est porteuse d'une valeur supplémentaire¹⁶, d'une connotation) etc. Bien entendu, cette liste est loin d'être exhaustive et il n'est pas exclu que toutes ces fonctions se retrouvent dans un même texte où qu'elles caractérisent la même interférence.

¹⁶ Dans les situations bilingues, le changement de langue peut en effet renseigner sur l'attitude que le locuteur a vis-à-vis du sujet de l'énonciation. Selon Mbangwana (1999 : 100), lorsqu'un Camerounais anglophone dit « Is that an ASMAC journalist ? » (acronyme pour Advanced School for Mass Communications), il sous-entend un journaliste objectif et indépendant. Mais lorsqu'il dit « Is that an Essti journalist ? » (acronyme pour École supérieure des sciences et des techniques de l'information), il fait allusion à un journaliste asservi au régime. « An ASMAC journalist /.../ is one whose style of work is very critical of both the individual and the State, while an ESSTI journalist is /one/ who is subservient to the establishment » (1999:100). Dans l'imagerie populaire, les journalistes anglophones (formés à l'ASMAC) sont plus objectifs que les journalistes francophones (formés à l'ESSTI). ASMAC et ESSTI renvoient pourtant à la même institution.

Il appartient donc au traducteur de bien analyser toutes ces fonctions dans les textes linguistiquement hybrides avant de décider dans quelle mesure et de quelle manière il peut les traduire. Cette hésitation qui précède l'acte de traduire démontre que dans les situations bilingues, la question « la traduction est-elle possible » est loin d'être vaine. Elle permet non pas d'engager un débat polémique sur la possibilité ou l'impossibilité de la traduction, mais plutôt de cerner ses limites et ses obstacles. Il serait peut-être préférable de formuler la question plutôt de la manière suivante : « La traduction est-elle *toujours* possible ? »

Cette reformulation permet d'introduire dans le champ théorique de la traduction le concept de « degré de traduisibilité » (Larose 1989 : 111). Avec ce concept, les textes à traduire sont classés comme étant plus ou moins traduisibles en fonction du nombre de résistances qu'ils présentent. Dans les cas des textes linguistiquement hybrides par exemple, la résistance à la traduction sera tenace si la langue mixte du texte fait corps avec le message. Nous touchons ici à l'une des limites des théories de la traduction qui, selon Derrida,

« traitent trop souvent des passages d'une langue à l'autre et ne considèrent pas assez la possibilité pour des langues d'être impliquées à plus de deux dans un texte. Comment traduire un texte écrit en plusieurs langues à la fois ? Comment rendre l'effet de pluralité ? Et si l'on traduit par plusieurs langues à la fois, appelle-t-on cela traduire ? »¹⁷.

L'étude des problèmes de traduction des textes linguistiquement mixtes caractéristiques des situations bilingues permet de réintroduire dans les réflexions théoriques une problématique que certains traducteurs ou traductologues (par exemple Ladmiral : 1979) trouvent inutile. Il est normal, voire nécessaire, que la traduction pense

¹⁷ Derrida cité par Simon (1994 : 178).

ses limites parce que même si le destin de toute œuvre est d'être traduite (Berman : 1984), il est des cas où l'intraduisibilité fonctionne comme une valeur à préserver, à respecter. Évidemment, la décision de la respecter ou non dépend de chaque traducteur. À la question « faut-il traduire ? », Pym (1997 : 16) répond : « Oui, il faut traduire dans certaines circonstances en investissant un certain degré d'effort, et afin de renforcer la coopération dans les relations culturelles mises en jeu dans chaque cas. En dehors de ces conditions, il vaut mieux ne pas traduire ».

I.4 Le rapport entre langue et culture

La plupart des réflexions théoriques sur la traduction présupposent non seulement l'homogénéité des langues et des cultures, mais aussi la biunivocité de la relation entre les deux entités : une langue ne peut correspondre qu'à une culture et inversement. Traduire revient alors à passer systématiquement d'une langue/culture à une autre. C'est cette conception que Grimm¹⁸ (1963) exprime quand il joue sur la polysémie du mot « *traduire* » en allemand¹⁹ pour assimiler la traduction à la traversée d'un cours d'eau. En filant la métaphore de Grimm, Schaffner et Kelly-Holmes (1995) indiquent qu'au cours de cette traversée, le texte est le navire, le traducteur est le navigateur, la traversée est le processus de traduction. Quant aux deux rives, elles représentent respectivement la langue/culture de départ et la langue/culture d'arrivée. Cette analogie montre bien à quel point on est habitué « à concevoir la traduction comme une opération de transmission

¹⁸ Cité par Schaffner et Kelly-Holmes (1995 : 7).

¹⁹ En allemand, le verbe « *übersetzen* » signifie à la fois « traduire » et « traverser ». D'où le calembour ci-après de Grimm : « *Übersetzen ist überstezen* » (cité par Schaffner et Kelly-Holmes 1995 : 7). Traduction littérale, « Traduire, c'est traverser ».

d'*un* texte, écrit dans *une* langue, appartenant à *une* culture, vers une nouvelle demeure linguistico-culturelle ²⁰» (Simon 1994 : 181).

L'examen des problèmes de traduction des textes linguistiquement hétérogènes nous incite pourtant à réviser une telle conception. Trois arguments militent en faveur de cette révision : l'instabilité des cultures et de leurs rapports avec les langues, la porosité de leurs frontières et le rôle de la traduction dans leur édification.

D'une part, contrairement à ce que semblent présupposer les discours théoriques, les cultures ne sont pas des unités discrètes données une fois pour toutes. Au contraire, ce sont des entités dynamiques, toujours en cours de réorganisation. Cette remarque vaut particulièrement pour les langues de grande diffusion telles que le français, l'anglais ou l'espagnol, qui, au cours de leur expansion, sont entrées en contact avec des cultures variées. On ne peut plus relier ces langues automatiquement à des cultures prédéterminées, en particulier aux cultures des pays auxquels elles « appartiennent ». Il s'ensuit que ce n'est pas parce qu'un texte est écrit en français qu'il véhicule forcément la culture française ! Il peut être porteur de la culture camerounaise, sénégalaise, antillaise, canadienne, suisse... Le support linguistique du texte ne renseigne pas donc forcément sur son arrière-plan culturel.

D'autre part, entre les cultures, les frontières sont non pas étanches, mais fluides. En effet, autant le contact des langues secrète des interférences linguistiques, autant le contact des cultures est source d'interférences culturelles. Ces interférences culturelles sont les signes annonciateurs de la création d'un entre-deux culturel ou, si l'on veut, d'une culture hybride. Par exemple, la culture camerounaise d'aujourd'hui englobe aussi bien les us et coutumes typiquement camerounaises que les multiples influences

²⁰ L'auteure souligne.

consécutives aux contacts, pendant la colonisation et après, entre les éléments de la culture camerounaise et les éléments de la culture française ou anglaise. De même, au Canada, bien que les différentes cultures régionales présentent des différences évidentes, il y a lieu de postuler l'existence d'une culture nationale canadienne hétérogène. C'est ce que fait Gagnon lorsqu'il écrit : « On peut même dire que nous avons déjà une culture nationale : si grand est le chevauchement des vocabulaires, des habitudes acquises et des idiosyncrasies qui, à l'étranger, nous font reconnaître » (1989 : 28).

Enfin, le concept « une langue/une culture » perd de vue le pouvoir culturel de la traduction. Loin de s'inscrire toujours dans des contextes culturels prédéterminés, la traduction peut, en même temps qu'elle représente la culture étrangère, contribuer à la formation de la culture dans le contexte d'arrivée (Venuti : 1998). Il s'ensuit que le contexte culturel dans lequel vient s'insérer la traduction n'est pas toujours un donné préalable : il peut être créé dans et par la traduction. Cette possibilité met en lumière le « caractère perturbateur de la transmission culturelle. Au moyen de la traduction, les idées et les formes sont bousculées et obligées de se renouveler » (Simon 1994 : 24). En contribuant à la création d'un nouvel espace culturel, la traduction cesse d'être une activité innocente mettant en présence des cultures aux contours bien cernées (l'image des rives immobiles dans la métaphore filée de Schaffner et Kelly-Holmes). En traduisant *The Simpsons* en québécois, les traducteurs participent directement à la formation et à la consolidation de la culture et de la différence québécoises.

Au total, il paraît de plus en plus erroné de considérer les cultures comme des entités homogènes, indéfectiblement liées à des langues précises. Il semble aussi vain de

penser que le rôle de la traduction consiste simplement à jeter une passerelle entre des cultures. Pour reprendre le propos de Simon,

« il n'existe à peu près rien de l'équation confiante langue = nation = culture, ni en linguistique, ni en sociologie, ni en anthropologie, ni en philosophie. Les langues sont maintenant des mosaïques de discours comme les nations sont des entités irrémédiablement hybrides, comme les cultures sont des ensembles pluriels de valeurs et de pratiques. La traduction participe à ce recadrage conceptuel [...] » (1999 : 217-218).

Cette révolution conceptuelle débouche sur la célébration de l'entre-deux, comme l'indique Bassnet :

« [The] celebration of in-betweenness [...] reflects the changing nature of the world we live in. Once upon a time, it was deemed to be unsafe and undesirable to occupy a space that was neither one thing nor another, a no-man's-land with no precise identity. Today, in the twenty first century, political, geographical and cultural boundaries are perceived as more fluid and less constraining [...] » (2002 : 10).

C'est en envisageant la culture comme entre-deux qu'une théorie de la traduction conçue pour les textes linguistiquement hétérogènes peut prendre en compte les liens complexes qui existent entre la langue et la culture et en rendre compte.

En conclusion, dans cette première partie, nous avons exposé quelques éléments qui, à notre avis, pourraient permettre de jeter les bases d'une théorie de la traduction applicable aux textes linguistiquement mixtes qu'on trouve dans les milieux bilingues. Celle-ci doit notamment repenser le concept de locuteur natif, le statut du texte original, la question de la possibilité ou de l'impossibilité de traduire et les liens entre la langue et la culture. Mais elle doit également repenser certains concepts traductologiques. Cette seconde exigence fera l'objet de la partie qui suit.

II. Concepts traductologiques et pratique de la traduction

Par concepts traductologiques nous entendons les notions proposées par la traductologie contemporaine dans son effort de formalisation des problèmes liés à la pratique de la traduction. Dans cette partie, nous allons nous limiter aux trois concepts ci-après : les compétences du traducteur, les interférences et l'éthique de la traduction. Chacun de ces concepts sera réévalué au regard de la pratique de la traduction dans les situations de bilinguisme.

II.1 Les compétences du traducteur

Habituellement, en traductologie, on exige du traducteur qu'il possède deux compétences majeures : une double compétence linguistique (bilinguisme) et une double compétence culturelle (biculturalisme). « Pour traduire une langue étrangère, écrit *Mounin*, il faut remplir deux conditions, dont chacune est nécessaire et dont aucune en soi n'est suffisante : étudier la langue étrangère ; étudier (systématiquement) l'ethnographie de la communauté dont cette langue est l'expression » (1963 : 241).

Cette description de la compétence traductionnelle ne permet pas de distinguer le traducteur du bilingue ordinaire. Ce n'est pas assez de dire que pour traduire, il faut être bilingue et biculturel parce qu'alors, tout bilingue pourrait se dire traducteur²¹!

Pour éviter l'écueil d'une confusion entre bilingue et traducteur, Neubert (2000) propose une typologie détaillée de la « compétence traductrice » (Berman 1984 : 298). Dans sa typologie, celle-ci se décompose en cinq sous-compétences à savoir :

²¹ Delisle (1984 : 35-38) propose une caractérisation détaillée du bilinguisme du traducteur qu'il oppose au bilinguisme du non-traducteur.

- *La compétence linguistique* (« language competence » (Neubert 2000 : 7)) qu'il présente comme « a *sine qua non* of translation [...] ». C'est en effet un truisme d'affirmer qu'il faut connaître les langues pour traduire. Mais si le bilingue ordinaire a généralement une connaissance active de ses deux langues, le traducteur lui peut se contenter d'une connaissance passive de sa langue seconde (généralement considérée comme langue de départ de la traduction). Ce qui importe le plus, c'est une connaissance active et approfondie de la langue dans laquelle il traduit (généralement considérée comme sa langue maternelle). « It is commonplace to point out the extreme value of mother tongue knowledge and skill », note Neubert (2000 : 7).
- *La compétence textuelle* (« textual competence » (Neubert 2000 : 8)). Dans la mesure où le traducteur met sa compétence linguistique au service de la production textuelle, il importe également qu'il connaisse les conventions et les normes qui régissent la rédaction et l'acceptabilité des différents types de textes dans chaque langue. Cette compétence est d'autant plus nécessaire que comme les langues, « texts [...] are equally system-like. [...] [Translators] must be sensitised to identify textual features in addition to linguistic ones » (2000 : 8). Cette compétence démarque le traducteur du bilingue ordinaire. Ce dernier n'a pas toujours à produire des textes écrits à partir d'originaux. Par conséquent, il n'a pas toujours conscience des différents traits formels qui caractérisent les genres textuels dans ses deux langues.
- *La compétence thématique* (« subject competence » (Neubert 2000 : 8)). C'est grâce à cette compétence que le traducteur domine le sujet du texte. Pour

Neubert (2000), la compétence thématique ne permet pas au traducteur de tout savoir au sujet de tout. Elle lui permet plutôt de pouvoir utiliser intelligemment et efficacement les différentes ressources pour réduire l'écart entre ses propres connaissances et celles d'un spécialiste. « Translators don't know everything and they need not know everything but they must know where to look for it and where to find it. [...] It is this untiring curiosity that goes with the translator's subject competence » (Neubert 2000 : 9).

- *La compétence culturelle* (« cultural competence » (Neubert 2000 : 9)). C'est grâce à cette compétence que le traducteur assume son rôle de médiateur culturel : « Translators cannot but mediate between the cultures of the sender and that of the recipient. They are the culture specialists who combine in their mindsets elements of both [cultures] » écrit Neubert (2000 : 10).
- *La compétence de transfert* (« transfer competence » (Neubert 2000 : 10)). Cette compétence renvoie aux « tactics and strategies of converting L1 texts into L2 texts ». Dans la typologie de Neubert, il s'agit de la compétence la plus importante. C'est en effet ici que le traducteur se démarque nettement du bilingue ordinaire. Contrairement à ce dernier, le traducteur est à même de transférer un message de langue à langue sans occasionner une contamination des langues impliquées, sans créer des interférences dont il a d'ailleurs une conscience aiguë.

Si le traducteur n'exerce que dans des situations idéales, c'est-à-dire s'il a toujours affaire à des textes bien rédigés, linguistiquement et culturellement homogènes, destinés à un public unilingue et culturellement homogène, etc., alors les cinq

compétences de Neubert (2000) suffisent pour l'exercice de la traduction. Mais si l'on admet que le traducteur peut, dans certains cas être confronté à des textes parsemés d'interférences, culturellement hybrides, qu'il peut avoir à traduire pour un public dont la langue porte les traces d'une ou de plusieurs autres langues, alors, les cinq compétences de Neubert méritent d'être repensées et complétées.

Dans un tel contexte, en effet, la connaissance approfondie de la langue/culture de départ et de la langue/culture d'arrivée peut ne plus être suffisante pour la pratique réussie de la traduction (compétences linguistique et culturelle). La maîtrise des traits formels caractéristiques des types de textes dans chaque langue peut s'avérer de peu d'utilité (compétence textuelle). La complexité linguistico-culturelle du texte à traduire ou du public pour lequel on traduit peut rendre peu systématique l'usage de la compétence de transfert. Tous ces problèmes mettent en évidence la nécessité de compléter utilement les cinq compétences théorisées par Neubert par deux autres compétences : la compétence sociolinguistique et la compétence de lecture.

Examinons d'abord la compétence sociolinguistique. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'approche sociolinguistique remet en question les postulats de l'homogénéité linguistique et de l'unicité de la norme. En montrant que la langue et la norme varient en fonction des paramètres extralinguistiques qui entourent leur utilisation (lieu, moment, protagonistes du discours, sujet et but de la communication), elle fait implicitement de la connaissance des variétés et des variations linguistiques l'une des composantes de la compétence linguistique. Ainsi, la connaissance du français ne se limite pas à la connaissance du français dit standard : elle englobe aussi la connaissance des différents registres de discours et, si possible, des différents lectes. Appliquée à la

traduction, cette exigence implique que le traducteur doit pouvoir traduire, si besoin est, d'un français marqué (régiolecte, sociolecte, dialecte...) vers un anglais marqué (régiolecte, sociolecte, dialecte...) et vice versa, ou d'un français non marqué vers un anglais marqué et vice versa, etc. Au cours de ces traductions impliquant des variétés marquées, il sera obligé de procéder à des ajustements formels pour adapter le texte à son public. Il peut en effet arriver que les traits formels et les normes qui caractérisent un genre textuel dans la variété marquée soient différents de ceux qui caractérisent le même genre textuel dans la variété non marquée (par exemple la structure du texte nécrologique en français international et en français canadien).

Le traducteur doit connaître ce que Gohard-Radenkovic (2004 : 97) appelle les « usages sociaux de la langue et employer des énoncés adéquats à une situation donnée dans un contexte précis ». Cette aptitude, que Hymes (1972) nomme « compétence de communication », ne préjuge nullement de la forme linguistique que revêtira l'énoncé traduit. Dans la mesure où le discours tire sa forme des données de la situation immédiate, il peut arriver que les conditions de réénonciation imposent des formes qui vont à l'encontre de la norme « standard ». D'après Hymes, « a person who chooses occasions and sentences suitably, but is master only of fully grammatical sentences, is at best a bit odd ; some occasions call for being appropriately ungrammatical » (1972 : 277). C'est dire si le respect strict de la norme linguistique ne garantit pas toujours l'acceptabilité des énoncés²². La compétence de communication permet d'évaluer les énoncés non plus uniquement en tant que formes linguistiques grammaticalement acceptables, mais aussi et surtout en tant que « réalités socialement appropriées »

²² L'apprenant d'une langue étrangère ne se fait pas toujours repérer parce qu'il commet trop de fautes, mais aussi parce qu'il ne sait pas recourir aux formes agrammaticales quand il le faut.

(Garmadi 1981 : 88). D'où la nécessité, pour le traducteur de bien connaître l'environnement social dans lequel il exerce.

Dubois et Leblanc (2003) proposent de donner aux futurs traducteurs d'un pays bilingue comme le Canada, un bagage sociolinguistique qui les aidera à mieux contextualiser socialement leur métier. Ils constatent :

« Tout comme le métalangage de la traduction fournit à l'apprenti le bagage conceptuel et les connaissances théoriques dont il a besoin pour exercer son métier, la connaissance à fond du milieu et des variétés qui y sont présentes, l'établissement des besoins des destinataires et, enfin, le choix de la norme à privilégier serviront à aiguïser le jugement linguistique des futurs traducteurs » (132)

S'appuyant sur la situation sociolinguistique du français au Nouveau-Brunswick, ils montrent comment la compétence sociolinguistique permet au traducteur de se poser une série de questions importantes dont les réponses déterminent ses choix linguistiques au cours de la traduction. Par exemple, avant de commencer à traduire, le traducteur doit se demander si le texte traduit sera « de diffusion nationale, provinciale [ou] régionale [...] Quelles sont les connaissances que possède le destinataire du texte ? [...] Quel est le niveau d'instruction du destinataire ? Quelle est sa norme ? Se reconnaîtra-t-il dans un texte rédigé dans un français standard, normé ? » (Dubois et Leblanc 2003 : 134). Les deux dernières questions sont d'autant plus importantes que dans le contexte sociolinguistique du Nouveau-Brunswick, il est des cas où « l'emploi du mot courant (« revenus » au lieu de « recettes ») ou le recours à l'explicitation est possible ou souhaitable compte tenu des destinataires » (132). La compétence sociolinguistique permet donc d'éviter les « dangers d'un purisme outrancier » (idem). Le futur traducteur et même le traducteur chevronné doit savoir que dans une situation de bilinguisme comme celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, « l'emploi de « drastique » ou

d' « académique » est peut-être, dans certains cas, préférable à « draconien » ou à « universitaire », même s'il s'agit d'anglicismes critiqués » (Dubois et Leblanc 2003 : 132).

C'est encore grâce à la compétence sociolinguistique que le traducteur peut devenir conscient des enjeux idéologiques, politiques et culturels de son activité. Dans une situation bilingue, la traduction participe, comme nous l'avons vu, à la mise en œuvre de plusieurs projets idéologiques. Cette instrumentalisation cesse de faire de la traduction une activité innocente. « Lorsqu'on se mêle de traduction, on n'en sort jamais indemne » constate Juhel (1982 : 51). Il importe donc que le traducteur sache quels sont les divers courants idéologiques qui traversent la société réceptrice, sans quoi il risque de devenir une marionnette à la merci des idéologues de tout bord.

Enfin, le traducteur doit posséder une compétence de lecture ou une compétence critique. Cette compétence s'applique particulièrement aux œuvres littéraires. Le traducteur de textes littéraires doit être un spécialiste de ce que Berman (1984 : 248) appelle le « *criticism by translation* ». En effet,

« lire pour traduire, c'est illuminer le texte d'une lumière qui n'est pas de l'ordre de l'herméneutique seulement, c'est opérer une lecture-traduction - une pré-traduction [...]. Le *criticism by translation* est un mode de critique irréductible à la critique interprétative. La théorie herméneutique méconnaît cette dimension. Logiquement, elle en vient à considérer le traducteur comme le parent pauvre du critique. Elle ne perçoit pas la positivité de la lecture traduisante » Berman (1984 : 248).

Le traducteur doit être à même d'analyser intelligemment le texte à traduire, de découvrir les réseaux sémantiques qui le structurent, de le mettre en rapport avec la langue dans laquelle il est verbalisé et avec la société de référence, etc. « L'analytique de la traduction devrait nous apprendre quelque chose sur l'œuvre, sur le rapport de celle-ci à sa langue et à la langue en général. Quelque chose que ni la simple lecture, ni la critique ne peuvent

déceler » note encore Berman (1984 : 20). Bref, si « la traduction est la meilleure lecture qu'on puisse faire d'un message » (Pergnier 1993 : 257), alors, le traducteur doit aiguïser sa compétence de lecture et de critique.

Les compétences sociolinguistique et critique viennent compléter utilement les cinq compétences proposées par Neubert (2000). D'une certaine façon, elles conditionnent, par leur importance, la mise en œuvre de ces cinq dernières compétences. Elles permettent aussi au traducteur d'avoir une attitude moins dogmatique vis-à-vis des interférences qui, dans les contextes bilingues peuvent être soit des fautes, soit des faits de variation, comme nous allons à présent le démontrer.

II.2 Les interférences : variations ou fautes ?

La plupart des discours traductologiques condamnent l'interférence et enjoignent le traducteur de les éviter. Mais ces discours négligent le rôle que ces interférences peuvent jouer dans la communication et dans l'évolution de la langue dans les situations de bilinguisme.

Comme nous l'avons montré, au sein des pays bilingues, les locuteurs n'ont pas la même attitude vis-à-vis des interférences. Certains veulent les légitimer, d'autres veulent les extirper. Dans cette querelle idéologique, on perd souvent de vue la capacité de la langue à s'autoréguler. Ce ne sont pas tous les faits d'interférences qu'on souhaite légitimer qui resteront dans la langue. De même, ce n'est pas parce qu'on a décrété une forme incorrecte qu'elle cesse, du jour au lendemain, d'être utilisée. Quand une interférence a le potentiel de s'installer de façon définitive dans la langue, la désapprobation des défenseurs de la norme n'y peut rien. La question du statut de

l'interférence s'inscrit ainsi dans le cadre du sempiternel conflit entre la « norme d'usage » et « la norme prescriptive » (Muller : 1985).

D'après Muller, la « norme d'usage » ou « norme statistique » est

« une réalité linguistique collective prenant la forme d'un registre partiel spécifique : c'est la *communauté* qui précise les règles et leurs applications, uniquement *d'après l'usage affectif [...]* . Avec le concept de norme statistique, on envisage donc une forme de langue qui *se régularise d'elle-même*, que la plupart des locuteurs *pratiquent ou du moins reconnaissent* comme le moyen de communication « *normale* » »²³ (1985 : 276- 277).

Sur le plan synchronique, certains faits d'interférences relèvent directement de la norme d'usage et peuvent, de ce fait, s'inscrire dans le cadre plus large de la variation linguistique (au même titre que la dérivation, les glissements de sens, etc.). Dans les sociétés bilingues, ces faits contribuent à la caractérisation des variétés « diastratiques » (Muller 1985 : 171) (basilecte, mésolecte, acrolecte, sociolecte, technolecte...) ou « diatopiques » (Muller 1985 : 134) (dialecte, régiolecte...). Dans la description du continuum basilecte-mésolecte-acrolecte, la sociolinguistique fait remarquer que dans les sociétés linguistiquement complexes, les interférences sont plus nombreuses dans les usages basilectaux et mésolectaux, et plus rares dans les usages acrolectaux. Au niveau de la division de la langue en sociolectes, les interférences tendent à être plus nombreuses au niveau des parlars familiers (couches défavorisées) et plus rares dans les usages acrolectaux (élite intellectuelle). Quant à la variation diatopique, on ne saurait décrire le québécois par exemple sans mentionner ses nombreux emprunts (de signifiants, de signifiés, d'images) d'origine anglaise. De même, on ne saurait décrire l'anglais parlé au Cameroun en faisant abstraction des formes étrangères issues des langues locales, du

²³ L'auteur souligne.

pidgin English ou du français. Bref, synchroniquement, les faits d'interférences peuvent, dans les sociétés linguistiquement complexes, être attribuables à la variation linguistique.

Cela dit, ce ne sont pas tous les faits d'interférence qui finissent par devenir des faits de variation. Il y en a qui disparaissent sans laisser de trace. Mais il y en a aussi de tenaces, qui résistent à tout effort visant à les éradiquer et qui finissent par se faire adopter dans la langue d'accueil. Cette évolution symbolise la victoire de la norme d'usage sur la norme prescriptive, que Muller définit comme « un *registre de prescriptions écrites, imposé officiellement*, un registre où l'utilisation de la langue est *contrôlée et dirigée de l'extérieur* »²⁴ (1985 : 281). La norme prescriptive est rigide et conservatrice tandis que la norme d'usage est souple et dynamique. Jugés par rapport à la norme prescriptive, les faits d'interférence ne peuvent être considérés que comme des fautes. Pourtant, la norme prescriptive émane, elle aussi, au départ, de l'usage. « Diachroniquement, écrit Muller, dans le développement d'un système linguistique naturel, la norme [d'usage] précède la norme prescriptive » (1985 : 277). En d'autres termes, la norme prescriptive d'aujourd'hui a été, à un moment donné, la norme d'usage pour un certain groupe de locuteurs. Elle n'est donc ni spontanée, ni tout à fait neutre. Par ailleurs, elle doit de temps à autre s'ajuster à l'usage sous peine de ne plus correspondre à la réalité. Ces ajustements sont généralement perçus par les défenseurs de la norme comme des capitulations.

« Rares sont les académies ou les instituts, pour traditionalistes qu'ils puissent être, qui ne doivent céder un jour, constate Garmadi. Ils font alors place [...] dans les chapitres de leurs grammaires ou dans les colonnes de leurs dictionnaires, à ce qu'ils appellent les traits familiers ou les régionalismes les plus fréquemment usités » (1981 : 70).

²⁴ L'auteur souligne.

Le Petit Robert constate que *alternative* signifie aussi « *solution unique de remplacement* », sens qu'il a emprunté à l'anglais. Sur le plan synchronique, cet emploi peut être interprété comme un enrichissement sémantique. Mais sur le plan diachronique, on peut toujours y voir un calque sémantique de l'anglais. Muller peut dire à juste titre : « Tout acte normatif est voué à l'échec dès qu'il ne rencontre pas l'accord des usagers. Toute infraction aux « règles » se transforme en réalisation « normale » dès qu'elle se propage ; l'abus général devient ainsi l'usage commun, pour être un jour un « bon usage » » (1985 : 293). C'est que dans bien de cas, l'infraction à la norme ne procède pas toujours de sa méconnaissance, mais plutôt de la volonté de mieux dire, de mieux communiquer, d'adapter la forme du discours à la situation.

Le traducteur est généralement présenté comme le gardien de la norme, le protecteur de la langue d'arrivée. Il est donc l'un des promoteurs de la norme prescriptive, au même titre que les grammairiens, les lexicographes, les enseignants.... C'est pourquoi il est habitué à considérer les interférences toujours comme des fautes. Pourtant, contrairement au grammairien ou au lexicographe qui se contentent de dire ce que la bonne langue doit être, le traducteur doit se servir de la langue pour communiquer. Il ne saurait par conséquent faire totalement abstraction de ce que la langue est, de la manière dont elle s'utilise autour de lui. Il ne peut courir le risque d'être aussi conservateur que le grammairien ou le lexicographe, bien au contraire : il doit parfois faire preuve d'audace. C'est du moins ce conseil que Howard²⁵ (1970), traducteur de Gide (1957), donne aux traducteurs.

« Chaque décennie a ses circonlocutions, ses expressions normées; le traducteur les cultive, il se rabat sur les vieilleries, au lieu de se mesurer au scandale souvent outrancier de ce que l'auteur, fort de son originalité à nulle autre pareille, s'est

²⁵ Traduit et cité par Folkart (1991 : 198).

aventuré à dire. Voilà justement : le traducteur, on le voit après coup, s'aventure si rarement. Il reste en deçà, comme je l'ai dit, alors que c'est à lui que reviendrait le privilège unique, voire l'obligation de partir en guerre à son tour, de se montrer outrancier au lieu d'être conciliant ou tout simplement plausible ».

D'après Howard, le traducteur doit vaincre sa timidité linguistique pour oser, quitte à choquer. Dans un contexte bilingue, le traducteur audacieux ne se contentera pas de lutter farouchement et systématiquement contre les interférences, comme l'exige Delisle (2003). Il doit aussi savoir écouter l'usage pour détecter parmi les formes dites interférentes, celles qui s'affirment comme faits de variation. Autrement dit, il court le risque de devenir le défenseur d'une langue anachronique.

II.3 Traduction et éthique

Plusieurs traductologues dont Berman (1984) et Venuti (1998) ont insisté sur un aspect de la traduction parfois occulté : sa portée éthique. Pour les deux traductologues, étant donné que la traduction est « un processus où se joue tout notre rapport avec l'Autre » (Berman 1984 : 287), il importe que la réflexion théorique sur la traduction se penche aussi sur les modes de relation que la traduction tisse entre le propre et l'étranger.

À ce propos, le discours dominant veut que la traduction soit un lieu de négation de l'Autre et de sa langue. Une traduction réussie ne doit pas sentir la traduction, a-t-on coutume de dire. Sur le plan éthique, cette exigence fait de la traduction une entreprise qui ne peut qu'être ethnocentrique, adaptatrice, naturalisante. Le propre n'est prêt à recevoir l'Autre que pour autant que ce dernier accepte de lui ressembler.

C'est pour combattre cette idéologie de la traduction assimilatrice que Berman (1984) et Venuti (1998) ont proposé des principes traductologiques axés sur le respect de

l'Étranger et de sa langue. Mais comme nous allons le voir, vu sous l'angle des situations bilingues, l'application de ces principes ne va pas sans poser quelques difficultés.

II.3.1 L'éthique de la traduction selon Berman

Dans la perspective bermanienne, la traduction doit viser non pas « le biffage de l'Étranger » (1990 : 12), mais plutôt son respect. Ce respect passe par le respect de la lettre, c'est-à-dire des qualités formelles et esthétiques du texte étranger. Le traducteur ne doit pas avoir peur de servir à son lecteur une traduction qui « sent » la traduction, car ce n'est qu'à ce prix qu'il peut préserver l'identité de l'Étranger et élargir l'horizon culturel de son lecteur. Pour parler comme Schleiermacher, son souci premier ne doit pas être d'amener l'Étranger au lecteur (traduction ethnocentrique), mais plutôt celui d'amener le lecteur à l'Étranger (traduction éthique). « La traduction qui s'efforce de donner à son lecteur [allemand] un texte tel que l'auteur étranger l'aurait écrit s'il avait été « allemand » est *inauthentique*, parce qu'elle nie le rapport profond qui lie cet auteur à sa langue propre »²⁶, écrit Berman en commentant une pensée de Schleiermacher²⁷. En d'autres termes, la traduction ne doit ni déraciner²⁸ le texte de départ de sa langue d'origine, ni priver l'auteur original de son texte. Bien au contraire. Elle doit forcer le propre à s'ouvrir à l'étranger, à l'accueillir en tant que différence, en tant qu'autre. « Sur le plan psychique, écrit-il, le traducteur est ambivalent. Il veut forcer des deux côtés : forcer sa langue à se lester d'étrangeté, forcer l'autre langue à se déporter dans sa langue maternelle » (1984 : 15).

²⁶ L'auteur souligne.

²⁷ L'éthique bermanienne de la traduction s'inspire de la systématique de Schleiermacher.

²⁸ Au sujet de la traduction comme déracinement, Berman note : « Dans toute traduction, chacun en conviendra, l'œuvre est comme déracinée. Or, ce mouvement de déracinement inhérent à toute traduction, quelle qu'elle soit, l'opinion courante le considère comme une perte, voire comme une trahison » (1984 : 159).

Après tout, la langue/culture maternelle a tout à gagner de cette ouverture à l'autre. « [...] De cette entreprise de traduction « excentrique », constate Berman, nous [devons] beaucoup attendre, peut-être un enrichissement de notre langue, peut-être même un infléchissement de notre créativité littéraire » (1984 : 237). Ce parti-pris l'amène à conclure : « Une traduction qui sent la traduction n'est pas forcément mauvaise (alors qu'inversement, on pourrait dire qu'une traduction qui ne sent pas du tout la traduction est forcément mauvaise) » (1984 : 247). Quelques pages plus loin, il soutient :

« Que la traduction qui « sent » la traduction soit par ailleurs considérée comme mauvaise c'est là un contresens qui méconnaît que l'écriture d'une traduction est un mode d'écriture irréductible : une écriture qui accueille dans sa langue propre l'écriture d'une autre langue, et qui ne peut, sous peine d'imposture, faire oublier qu'elle est cette opération » (1984 : 249).

L'éthique de Berman va justement à l'encontre de cette imposture.

Mais que vaut une telle éthique dans un contexte bilingue ? Dans un pays comme le Canada où on compte sur la traduction pour préserver les différences linguistiques et culturelles, est-il éthique de dire qu'« une traduction qui sent la traduction n'est pas forcément mauvaise » (Berman 1984 : 247) ? Pour répondre à cette question, voyons d'abord comment l'étranger est perçu dans la théorie de Berman.

Dans la pensée de Berman, l'Étranger est toujours loin, distant, ailleurs : il habite un autre pays, parle une autre langue et appartient à une autre culture. C'est la traduction qui permet d'entrer en contact avec lui, de le faire entrer chez soi. Il s'agit d'une décision libre, souveraine, que l'on ne prend que lorsqu'on croit que la langue maternelle est suffisamment *cultivée* pour accueillir l'étranger. « Dès que la

langue maternelle s'affirme comme langue de culture, la communauté qui se définit par elle peut songer à *traduire* des langues étrangères au lieu de les *parler* » (Berman 1984 : 237). Traduire un auteur allemand en français, c'est aller chercher l'Allemand en Allemagne pour l'inviter dans la langue/culture française. La traduction est donc un mouvement vers un Étranger lointain. Cet Étranger écrit dans sa langue maternelle, d'où le lien viscéral que Berman (1984) perçoit entre le texte et sa langue.

Mais dans un contexte bilingue comme celui du Canada, dans la traduction français/anglais, l'Étranger n'est jamais loin. Au contraire, « il est trop proche et trop semblable » (Brisset 1990 : 130). Quand cet Autre prend la figure de l'Anglais, sa présence encombrante en fait un agent d'aliénation : « L'Autre est une figure hégémonique et asservissante dont la présence à côté de soi mène à la dégradation puis à la perte de l'identité individuelle et collective » (Brisset 1990 : 129). Vu sous ce rapport, la transaction avec l'Autre est toujours empreinte de méfiance. Parce qu'on craint d'être assimilé par l'Autre, on adopte une stratégie de traduction qui vise à le refouler. Ce refoulement se manifeste par une lutte sans merci contre les anglicismes. Du coup, certains aspects de la pensée éthique de Berman (1984) deviennent inapplicables, voire inopérants : « Ce projet [...] ne serait pas sans péril pour une langue menacée, comme c'est le cas du français au Canada, à moins que le métissage du français d'ici devienne un projet de société », note Larose (1998 : 10-11). Or, comme nous l'avons montré au chapitre IV, la société québécoise, miroir de la francophonie nord-américaine, est profondément divisée sur la variété de français à promouvoir. Il devient alors risqué d'affirmer comme Berman (1984 : 247) qu'« une traduction qui sent la traduction n'est pas forcément mauvaise » parce qu'alors, on

s'expose aux critiques de la frange de l'élite qui estime que le rôle de la traduction c'est d'épurer la langue.

Autre difficulté : comment garantir l'étrangeté du texte traduit quand le texte de départ paraît étranger dans la langue de départ ? En d'autres termes, le traducteur peut-il toujours réussir à faire entrer l'Autre dans sa langue en préservant sa différence ? Le traducteur anglophone peut-il respecter la différence des pièces de Tremblay quand il les traduit en anglais ?

L'objectif est atteignable si les éléments qui fondent la singularité de l'Autre proviennent d'une langue/culture étrangère à l'opération traduisante. *Le Vieux nègre et la médaille* d'Oyono (1956) comporte de nombreux passages qui sentent la traduction. Le traducteur anglais de ce roman n'a fourni aucun effort particulier pour mettre en évidence son altérité. Il s'est contenté de re-traduire, littéralement, tous les passages qui dans le texte de départ, sont déjà linguistiquement dépaysants pour le lecteur francophone.

Mais le traducteur aura de la peine à préserver l'altérité du texte original si son tissu linguistique emprunte des formes à la langue d'arrivée. Comment traduire en anglais les pièces de Tremblay sans biffer leur étrangeté linguistique ? Comment traduire en anglais, sans forcément les annexer, les poèmes acadiens écrits partiellement en français et en anglais ? À ce niveau la traduction devient ce que Eco appelle « *ratio difficilis* »²⁹. Le défi du traducteur ne consiste plus à adopter une stratégie qui rende l'étranger visible (il l'est déjà dans le texte original), mais plutôt à éviter que la traduction ne le fasse disparaître. L'une des stratégies de traduction les plus récurrentes consiste à rechercher

²⁹ La traduction est *ratio difficilis* « lorsqu'il y a adéquation directe de l'expression à son contenu, c'est-à-dire lorsque l'expression est motivée par le contenu » (Eco traduit et cité par Folkart 1991 : 30).

un sociolecte équivalent au sociolecte du texte de départ. Cette solution entre pourtant en contradiction directe avec la position ci-après de Berman (1985 : 79) :

« L'exotisation peut rejoindre la vulgarisation en rendant un vernaculaire étranger par un vernaculaire local [...]. Malheureusement, le vernaculaire ne peut être traduit dans un autre vernaculaire. Seules les koinès, les langues cultivées peuvent s'entretendre. Une telle exotisation, qui rend l'étranger du dehors par celui du dedans, n'aboutit qu'à ridiculiser l'original ».

En faisant de la traduction l'apanage des langues cultivées, Berman (1985) nie aux langues vernaculaires (régionales) le droit théorique de servir de langue de départ ou d'arrivée au cours de la traduction. « D'ordinaire, le traduire joue entre deux langues dé-dialectalisées ; on peut même dire que la traduction est un puissant agent anti-dialectal » assure-t-il (1990 : 16). C'est pourquoi, en lisant dans *Le Monde* l'extrait d'une traduction de *Macbeth* en québécois, il n'a pas pu s'empêcher de rire : « Je me souviens avoir lu, en 1986, un extrait de cette traduction dans le journal *Le Monde*. L'auteur de l'article se gaussait de la tentative, et à l'époque, moi aussi, j'ai ri » confesse-t-il (1990 : 15). Autant Berman trouve la tentative de traduire des textes étrangers en québécois amusante, autant il trouve celle de traduire les textes québécois en langues étrangères contre nature. Ce faisant, il contredit le principe pourtant par lui énoncé d'après lequel « l'oeuvre est cette production linguistique qui appelle la traduction comme un destin propre »³⁰ (1984 : 201). Suivant cette logique, le destin de *Les Belles sœurs* de Tremblay n'est pas différent de celui de *Les Femmes savantes* de Molière puisque les deux sont bel et bien des œuvres.

En posant qu'une langue ne doit accepter de traduire l'étranger que lorsqu'elle est bien cultivée, Berman (1984) semble récuser le rôle primordial que la traduction peut jouer dans la « dédialectalisation » des langues. L'allemand contemporain, langue

³⁰ L'auteur souligne.

internationale, doit beaucoup à la traduction biblique de Luther. Au Cameroun, des langues vernaculaires telles que le ghomala ont gagné en véhicularité en partie grâce à la traduction biblique. Bref, on ne saurait réserver la traduction aux seules langues dites cultivées. Plusieurs (variétés de) langues, notamment dans les sociétés linguistiquement complexes, voient leur prestige rehaussé grâce à la traduction.

En résumé, la pensée éthique de Berman ne saurait être appliquée telle qu'elle dans un pays bilingue, pas plus qu'elle ne saurait l'être dans un pays unilingue. Comme le dit Pym (1997 : 7) il s'agit davantage d'une éthique « trop académique, trop intellectuelle, trop abstraite », sans prise directe sur la pratique traduisante. Pour Buzelin, « la théorie de Berman ne tient qu'à condition de parvenir à circonscrire, à interpréter le texte et à le ré-énoncer en faisant abstraction de ce qui l'entoure : les lecteurs, les critiques, les éditeurs » (2005 : 198). Qu'en-est-il de l'éthique de la traduction selon Venuti ?

II.3.2 L'éthique de la traduction selon Venuti

L'éthique de la traduction prônée par Venuti (1998) repose sur le marquage de la différence. Prenant le contre-pied de Berman (1984) dont il se réclame pourtant, Venuti préconise le rejet de la domination des grandes langues (en l'occurrence l'anglo-américain) par l'insertion, dans celles-ci, de formes issues des dialectes et des littératures mineures (dont les auteurs sont « foreigners in their own tongue »³¹) :

« I prefer to translate foreign texts that possess minority status in their cultures, a marginal position in their native canons- or that in translation, can be useful in minoritizing the standard dialect and dominant cultural forms in American English. This preference stems partly from a political agenda that is broadly democratic: an opposition to the global hegemony of English. The economic and

³¹ Deleuze and Guittari (1987), cités par Venuti (1998 : 10).

political ascendancy of the United States has reduced foreign languages and cultures to minorities in relation to its language and culture. English is the most translated language world-wide, but one of the least translated into [...] » (Venuti 1998 : 10).

Pour Venuti (1998), cette situation est pour le moins intenable. C'est pourquoi il met en avant une théorie basée sur la traduction, en anglais américain, des textes mineurs : le *minoritizing*. Il s'agit de rechercher dans les cultures étrangères les textes les moins connus (soit parce qu'ils sont écrits dans des dialectes, soit parce que leurs auteurs sont peu célèbres) et de les traduire dans un anglais (américain) hétérogène, saupoudré d'archaïsmes, de dialectalismes, bref de « minority elements » (1998 : 11). L'objectif ultime est de « create a work of minor literature within the major language » (1998 : 20), et, par contrecoup, de briser l'hégémonie et le mythe de l'homogénéité de l'anglais. Si le texte issu du *minoritizing* peut perturber la quiétude du lecteur américain, s'il peut être montré du doigt comme une traduction, alors le traducteur aura tenu son pari : celui de créer la différence dans la culture d'arrivée (pour éviter que celle-ci ne « gobe » le texte de départ). Bref, pour Venuti (1998 : 11), « good translation is minoritizing : it releases the remainder by cultivating a heterogeneous discourse, opening up the standard dialect and literary canons to what is foreign to themselves, to the substandard and the marginal ».

Même si le projet éthique de Venuti recoupe celui de Berman, il s'en écarte par plusieurs aspects. Comme Berman, Venuti souhaite que la traduction soit ouverture à l'Autre, respect et non gommage de la différence. Mais contrairement à l'idéalisme de Berman, la pensée de Venuti s'inscrit dans le cadre d'un programme politique qu'il assume pleinement. Par ailleurs, pendant que Berman estime que les dialectes doivent être exclus du champ de la traduction, Venuti par contre croit en

leur capacité subversive. Les dialectes jouent un rôle subversif dans le contexte de départ quand ils constituent le tissu linguistique du texte choisi par l'auteur. Ils assument le même rôle dans le contexte d'arrivée quand le traducteur y puise ses « minority elements » pour créer la différence et dérouter son lectorat.

Mais vu les exemples que Venuti propose pour étayer sa thèse, on peut s'interroger sur l'efficacité du *minoritizing* et de ses techniques. Si les archaïsmes et autres dialectalismes peuvent désorienter le lecteur (américain) du texte traduit, il s'en faut de beaucoup pour qu'il le dénonce automatiquement en tant que traduction! Lorsque Venuti, commentant sa traduction d'un texte de Tarchetti, écrit que « archaism called attention to the translation as a translation without unpleasantly disrupting the reading experience » (1998 : 15), on peut se demander sur quoi il se fonde pour tirer une telle conclusion. L'utilisation de « *sojourn* », « *forsaken* », « *apoplexy* » (15)... ne donne pas obligatoirement au texte traduit une odeur de traduction ! De fait, rien n'empêche un écrivain américain, écrivant directement en anglais, d'utiliser aussi ces archaïsmes. C'est Venuti qui informe le lecteur qu'ils sont introduits dans le texte pour créer la différence et le signaler en tant que traduction. La remarque qui précède vaut également pour l'usage des *briticisms*. Il écrit : « I used British spellings, [...] even British pronunciation [...], a choice that provoked an exasperated query from the publisher's copyeditor [...] » (1998 : 16). Une fois de plus, rien ne permet de dire que la présence de *briticisms* dénonce le texte comme étant une traduction. En ne choisissant que les formes issues de la variation intralinguistique pour signaler l'altérité du texte traduit, Venuti semble éviter de s'aventurer en dehors de la langue anglaise. Il préfère

utiliser le même pour créer la différence. Ce faisant, il semble oublier les seules formes qui, en traduction, sont censées garantir le dépaysement linguistique et signaler l'origine étrangère du texte : les interférences. Formes calquées sur la langue de départ ou empruntées à celle-ci, les interférences trahissent, plus que les archaïsmes et les briticismes, l'origine étrangère du texte traduit. Par conséquent, si Venuti veut marquer la différence du texte italien dans la culture anglo-américaine, il doit laisser les italianismes filtrer dans son texte.

Mais dans les contextes bilingues, même les interférences peuvent ne pas permettre de marquer la différence, surtout si le public visé par la traduction ne les considère plus tout à fait comme des formes étrangères.

Nous avons montré, dans le chapitre précédent, que les anglicismes qu'on relève dans le doublage en québécois d'un épisode de *The Simpsons* assument une fonction diacritique, c'est-à-dire qu'ils permettent de distinguer la version québécoise de la version franco-française. Ils permettent donc de marquer la différence, ce qui les inscrit pleinement dans le cadre du projet éthique de Venuti (1998). En même temps, ils débordent rapidement le cadre de ce projet parce que dans la réalité, s'ils permettent au doublage québécois de se poser comme différent du doublage franco-français, paradoxalement, ils participent à la domestication du texte de départ au Québec. En d'autres termes, il ne s'agit pas de formes délibérément injectés dans le texte pour dépayser le public québécois, mais bien plutôt de façons de dire issues de la variété de français parlée au Québec destinées à créer l'illusion du naturel chez le public visé. Pour le francophone non québécois, ces formes peuvent fonctionner comme des « minority elements » (1998 : 11), c'est-

à-dire qu'elles peuvent dénoncer le doublage québécois comme une traduction. Mais pour le Québécois, ces formes ont perdu leur caractère étranger et fonctionnent davantage comme des marqueurs d'appropriation, de domestication.

C'est dire si les effets du *minoritizing* sont entièrement relatifs. Ils dépendent toujours du public visé. À l'intérieur d'une même communauté linguistique, les « minority elements » peuvent fonctionner tantôt comme des marqueurs de différence, tantôt comme des marqueurs d'appropriation. Cette vérité, Venuti l'a comprise puisque pour recourir aux *briticisms* comme marqueurs de différence, il a choisi comme lectorat un public non britannique (pour qui ces *briticisms* seraient carrément passés inaperçus). « I imagined my readership as primarily American, so the effect of strangeness could also be obtained through *Britishisms* » (1998 : 16). Dans le même ordre d'idées, les interférences ne peuvent fonctionner comme « minority elements » que si l'on traduit pour un public qui ne les utilise pas ordinairement, quotidiennement. En effet, chez les populations bilingues, ce sont parfois les formes autochtones de la langue maternelle qui peuvent paraître étrangères. À la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, c'est le caractère « trop français » des textes traduits, c'est-à-dire le fait qu'ils ne comportent pas la moindre trace d'anglicisme, qui les dénonce comme des traductions (Dubois : 1998). À l'opposé, l'utilisation de quelques anglicismes contribue à gommer le caractère étranger du texte. Cette situation paradoxale met en évidence le caractère complètement relatif de la théorie du *minoritizing*.

En conclusion, dans cette deuxième partie, nous avons mis en relation certains concepts traductologiques (la notion d'interférence, les compétences du traducteur et l'éthique de la traduction) avec la pratique de la traduction dans les situations de bilinguisme. Cette mise en relation nous a amené à montrer que dans les contextes bilingues, le concept de « compétences du traducteur » doit inclure une compétence sociolinguistique et une compétence de lecture. C'est grâce à la compétence sociolinguistique que le traducteur pourra être en mesure de saisir la double nature (faute ou fait de variation) du phénomène de l'interférence. Enfin, nous nous sommes interrogé sur l'adéquation des projets éthiques proposés par Berman et Venuti aux situations bilingues.

En somme, dans ce dernier chapitre, nous nous sommes appliqué à jeter quelques bases pour une théorie de la traduction applicable aux textes linguistiquement mixtes qui circulent dans les milieux bilingues. L'étendue et la complexité de la problématique nous ont incité à ne retenir que quelques éléments. Ceux-ci sont par conséquent loin d'être exhaustifs.

Nous avons commencé par énumérer quelques prémisses à considérer dans l'élaboration d'une théorie de la traduction applicable dans les situations de bilinguisme. Il nous est apparu qu'une telle théorie doit nécessairement repenser le concept de locuteur natif, le statut du texte original, la question de la possibilité et de l'impossibilité de la traduction et la notion de langue/culture.

Dans la deuxième partie, nous avons mis en relation quelques concepts traductologiques avec la pratique de la traduction dans les milieux bilingues. Ce rapprochement nous a amené à revisiter la notion de compétences du traducteur. À

ce niveau, nous avons insisté sur la nécessité, pour le traducteur exerçant en milieu bilingue, d'avoir une compétence sociolinguistique et une compétence de lecture en sus des compétences traditionnelles. Entre autres avantages, la compétence sociolinguistique permet au traducteur de réviser son attitude vis-à-vis des interférences, que la plupart des théories de la traduction présentent uniquement comme des fautes. L'approche sociolinguistique de la langue et de la traduction nous permet pourtant d'appréhender les interférences dans leur double nature, à la fois comme des faits de variation et comme des écarts par rapport à la norme prescriptive. Pour clore cette partie, nous avons montré comment ce double statut des interférences rend problématique l'application des projets éthiques de la traduction proposés par Berman et Venuti. Le littéralisme sourcier de Berman (1984) semble inapplicable dans un pays bilingue comme le Canada où le métissage du français n'est pas encore un « projet de société ». De même, le *minoritizing* de Venuti (1998) peut, dans un pays bilingue, ne pas créer les effets escomptés parce que certaines interférences ont perdu, aux yeux de certains locuteurs, leur étrangeté.

CHAPITRE 7

CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons essayé de mettre en évidence l'inadéquation de plusieurs postulats et acquis de la traductologie aux textes linguistiquement complexes qui circulent dans les contextes bilingues. Les interférences, principales conséquences linguistiques du bilinguisme, ont occupé une place centrale dans notre réflexion. En partant du principe qu'elles sont omniprésentes et inévitables dans les situations de bilinguisme, nous avons tenté de déterminer leur impact sur la traduction d'une part en tant qu'opération interlinguistique de transfert sémantique et, d'autre part, en tant que résultat de ce transfert. Grâce au choix de la paire de langues français/anglais et des contextes sociolinguistiques camerounais et canadien, nous avons pu étudier l'impact de l'interférence dans deux situations différentes : 1) le cas où l'interférence est issue d'une langue impliquée dans le processus de traduction (les anglicismes dans le français parlé au Canada et les gallicismes dans l'anglais parlé au Cameroun) et 2) le cas où l'interférence provient d'une langue étrangère au processus traductionnel (les vernacularismes dans le français et l'anglais parlés au Cameroun). Par ailleurs, une approche taxinomique de l'interférence nous a permis de la percevoir à la fois comme un phénomène volontaire et involontaire, collectif (relevant de la langue) et individuel (relevant de la parole), affectant non seulement tous les niveaux de l'analyse linguistique, mais aussi la structure et l'organisation de certains types de textes.

Après avoir analysé les différentes manifestations de l'interférence, nous avons montré comment leur présence dans le texte à traduire perturbe la mise en œuvre des différents processus et procédés de traduction proposés dans les théories de la traduction. L'analyse des types d'interférence (vernacularismes, gallicismes, anglicismes) et de leurs

causes (volontaires et involontaires) a révélé que vu sous l'angle de la convergence linguistique consécutive au bilinguisme, la traduction peut être, suivant les cas, un mode d'effacement des interférences (par exemple quand on traduit en anglais des textes pragmatiques franco-canadiens comportant des anglicismes involontaires), un mode de diffusion des interférences (par exemple quand on traduit en anglais des textes littéraires franco-camerounais comportant des vernacularismes volontaires), une opération exégétique (par exemple quand on traduit en anglais des textes pragmatiques franco-camerounais comportant des vernacularismes involontaires) ou un projet menacé par le spectre de l'impossibilité (par exemple quand on traduit en anglais certains textes littéraires franco-canadiens comportant des anglicismes volontaires). Ces quatre possibilités rendent peu systématique l'application des processus et des procédés traditionnels de traduction. En effet, dans les contextes bilingues, le processus de traduction est influencé par la position du traducteur dans l'espace sociolinguistique de la langue de départ. S'il connaît la langue qui a interféré dans la verbalisation du sens dans le texte de départ (grâce à son appartenance à la même « zone de discours » que l'auteur de l'original), le processus de traduction pourra se limiter à une recherche des équivalences aux éléments textuels pris au premier degré. Mais s'il est étranger à la langue ayant influencé la langue du texte original, il pourra être obligé de solliciter l'expertise d'une personne qui connaît et la langue de départ, et la langue interférente. Cette éventualité remet en question la conception de la traduction comme activité purement individuelle.

L'examen de l'impact du bilinguisme sur la traduction en tant que produit a révélé la dimension idéologique de l'activité du traducteur. Il se trouve en effet que, dans les

situations bilingues, le parti-pris théorique qui demande au traducteur d'éviter les interférences heurte de front les attitudes linguistiques de certains locuteurs de la langue d'arrivée pour qui l'interférence n'est pas toujours une faute, mais plutôt la marque d'une identité linguistique distincte. Mais d'autre part, ce parti-pris sert le projet idéologique de ceux qui, dans les contextes bilingues, considèrent l'interférence comme un élément qui menace l'intégrité de la langue maternelle du traducteur. Ces deux attitudes antinomiques donnent une dimension idéologique au geste du traducteur. C'est pour cette raison qu'au Canada par exemple, la traduction idiomatique est au service d'une idéologie politique (elle participe à la mise en œuvre des politiques linguistiques officielles) et identitaire (elle contribue à la préservation de l'identité francophone). Mais la traduction « contre-idiomatique » est, elle-aussi, au service d'une idéologie politique (elle contribue à la formation du québécois, langue nationale du Québec) et identitaire (elle favorise l'émergence d'une identité linguistique distincte). Cette double possibilité rend problématique l'application des modèles théoriques proposés pour l'évaluation des traductions aux textes traduits à l'intention des Franco-canadiens ou des Camerounais par exemple. Les différentes apories qui découlent de l'inadéquation de ces modèles (conçus principalement par rapport aux situations sociolinguistiques unilingues) aux contextes linguistiques complexes caractérisés par les interférences nous ont amené à proposer, pour l'appréciation des traductions, une approche théorique inspirée de la sociolinguistique. Après avoir présenté les points de vue sociolinguistiques sur la langue et la traduction, nous avons rappelé, d'une part, le caractère arbitraire de la relation entre la forme linguistique et le sens et, d'autre part, l'interdépendance entre la forme du discours et les données de la situation immédiate. Pour nous, en tant qu'acte

d'énonciation (au second degré), la forme linguistique d'une traduction ne peut pas toujours être prédéterminée. Cette position théorique nous amène à relativiser la notion de mauvaise traduction. À notre avis, il conviendrait d'inclure, parmi les critères définitoires de la bonne traduction, le critère de l'adéquation de la forme non pas à une norme linguistique pré-établie, mais à la situation de discours dans le contexte d'arrivée. Dans cette perspective, il peut arriver que les données de la situation immédiate dans le contexte d'arrivée appellent une forme qui constitue un écart par rapport à la norme « standard ». Pourtant cette forme « incorrecte », cette interférence, pourrait être acceptable si tant est qu'elle fait partie du répertoire linguistique du public cible et correspond bien aux données de la situation dans le contexte d'arrivée. C'est pour cette raison que nous insistons sur la diversité des normes et sur le rôle que le point de vue joue dans l'acceptation ou le rejet des interférences. Ce relativisme nous amène à nuancer la notion d'idiomaticité, qui est présentée habituellement comme un critère irrécusable dans l'évaluation des traductions. En posant que l'idiomaticité est analysable en paliers distincts (phonétique, lexical, syntagmatique, phrastique, textuel) et qu'elle est tributaire de l'environnement sociolinguistique et culturel dans lequel la langue est utilisée, nous remettons en cause le principe de l'homogénéité linguistique qui la sous-tend. Pour nous, la forme idiomatique n'est pas donnée *a priori* : elle dépend des paramètres situationnels qui entourent la réénonciation du discours dans le contexte d'arrivée.

Si les théories de la traduction sont difficilement applicables aux textes comportant des interférences qui circulent dans les milieux bilingues, c'est qu'il y a probablement lieu de concevoir une théorie de la traduction pour ce genre de textes. Une telle théorie devrait repenser, entre autres, l'opposition binaire locuteur natif/locuteur non

natif, le statut du texte original, la question de la possibilité ou de l'impossibilité de la traduction et le rapport langue/culture. Elle devrait aussi réévaluer la notion de compétences du traducteur (qui doit comprendre une composante sociolinguistique et une composante critique), le concept d'interférence (qui peut être une faute ou un fait de variation) et la fonction éthique de la traduction.

Dans l'ensemble, notre étude soutient la thèse que traduire dans un contexte bilingue n'est pas la même chose que traduire dans un contexte unilingue. Si, dans les contextes unilingues, la traduction est généralement perçue comme un jeu d'équilibre entre le contexte de départ et le contexte d'arrivée (perception que décrivent les dichotomies *foreignizing translation/domesticating translation* de Venuti (1995), l'équivalence formelle/l'équivalence dynamique de Nida (1964), traduction sémantique/traduction communicative de Newmark (1981), traduction éthique/traduction ethnocentrique de Berman (1984), etc.), dans les situations bilingues par contre, le contexte d'arrivée peut aussi être, à lui seul, un champ de tensions. En d'autres termes, traduire dans un contexte bilingue c'est « faire de la corde raide » dans la mesure où, « Tiré d'un côté par le texte original, on est tiré de l'autre par la langue de réception et le besoin de faire un texte nouveau qui tienne, qui ait une existence en soi »¹. Mais c'est aussi faire de la corde raide dans le contexte d'arrivée dans la mesure où le traducteur doit rechercher l'équilibre entre la norme d'usage et la norme standard, entre les contraintes professionnelles et les exigences du client, entre l'efficacité de la communication et le respect de la norme linguistique.

¹ White cité par Gémard (1995 : 23).

Même au Bureau de la traduction au Canada, on reconnaît qu'il peut arriver que le traducteur cède devant le client qui peut tenir « à tel ou tel anglicisme »² (1993 : 1). Cette situation est d'autant plus fréquente que le client, francophone ou anglophone, a sa petite idée de la traduction (il est parfois bilingue) et de la norme linguistique (il connaît souvent les formes les plus usitées). Et dans la mesure où c'est lui qui paie la note, il n'hésitera pas à imposer ses préférences au traducteur : « Si le client est francophone, constate un traducteur franco-canadien, il sera souvent réfractaire à une traduction en français standard parce qu'elle comportera trop de mots qui ne figurent pas à son vocabulaire et qu'elle sera dépourvue des anglicismes auxquels il est habitué » (Gauthier 1976 : 84). Dellaire rapporte un bras de fer qui l'a opposé à l'un de ses clients au sujet d'un anglicisme ; en sa qualité de traducteur, il voulait l'éviter tandis que le client voulait l'utiliser ; finalement, c'est la position du client qui a triomphé et Dellaire s'est entendu dire : « Le client a raison : c'est sa brochure, son nom va apparaître dessus, c'est lui qui paye » (Gauthier 1976 : 45).

Pourtant, cette capitulation devant le client est aux antipodes de l'un des discours idéologiques qui circulent dans la société franco-canadienne et qui enjoint le traducteur d'obéir non pas aux exigences du client, mais plutôt à celles de la langue d'arrivée (le français). Cette idéologie rappelle au traducteur que son client c'est la langue et non le demandeur d'ouvrage. Elle va même plus loin en demandant au traducteur de ne pas se soumettre aux exigences des destinataires de la traduction (Plourde : 1984). Bref, suivant ce courant idéologique, le traducteur doit résister aux pressions du client et du public et traduire comme s'il était dans un milieu unilingue.

² « Ce virage clientéliste » (Larose 1998 : 19), le Bureau de la traduction l'a pris au printemps 1994.

Voici le traducteur franco-canadien pris entre plusieurs feux et allégeances : il doit produire un texte intelligible pour son public, conforme aux attentes du client, conforme à la norme de la langue d'arrivée, en accord avec ses principes professionnels etc. Bien évidemment, toutes ces exigences sont le plus souvent en conflit les unes avec les autres. Comment lutter efficacement contre les interférences linguistiques sans servir au public des textes parfois opaques et sans décevoir le client qui peut tenir « à tel ou tel anglicisme » ? Tel est le dilemme tenace auquel est confronté le traducteur franco-canadien. Il est donc, cela va sans dire, sur la corde raide.

Comme la solution consiste à rechercher le juste milieu, à garder l'équilibre, il importe que le traducteur qui exerce dans les milieux bilingues apprenne à réconcilier les contraintes normatives inhérentes à sa profession avec les exigences du client et les attentes du public. Le traducteur ne doit pas se contenter de connaître les règles qui régissent la langue d'arrivée. Il doit aussi être à l'écoute de l'usage, de ceux qui utilisent quotidiennement la langue d'arrivée. Après tout, la langue d'arrivée ne lui appartient pas ; elle appartient au public pour lequel il traduit. En écoutant attentivement l'usage, le traducteur pourra distinguer les formes agréées qui peuvent faire obstacle à la communication et les formes critiquées qui sont susceptibles de faciliter la communication. En faisant abstraction de l'usage, le traducteur court le risque de « figer ou de corseter » (Meney 2003 : viii) la langue, qui reste et demeure, comme le dit Meney, « un espace de liberté. Même s'il est nécessaire de connaître la norme et de la respecter, [...] il ne faut pas pour autant imposer sa vision de la langue [...] » (2003 : viii). Appliquée à la traduction, la mise en garde de Meney incite le traducteur à rechercher constamment le compromis entre la norme d'usage et la norme standard. Elle implique

que dans les contextes bilingues, le traducteur ne peut plus être uniquement, selon une métaphore de Casarès³, un douanier menant une lutte sans merci contre les produits de contrebande (interférences) susceptibles de menacer l'intégrité de la langue d'arrivée ; il ne peut pas non plus affirmer, de façon catégorique, comme Luther : « Il faut interroger la mère dans sa maison, les enfants dans les rues, l'homme du commun sur le marché, et considérer leur bouche pour savoir comment ils parlent, afin de traduire d'après cela [...] »⁴. Il doit jongler entre les deux positions en fonction des paramètres situationnels et c'est pour cette raison qu'il est sur la corde raide.

Cette nouvelle attitude implique une utilisation intelligente des dictionnaires bilingues, outil d'aide au traducteur. En effet, dans la pratique de la traduction en milieu bilingue, ils peuvent présenter plusieurs lacunes.

Une de ces lacunes est attribuable à la manière dont les équivalents interlinguistiques y sont établis. Ce n'est pas l'usage des deux langues dans une communauté précise qui les suggère, mais les lexicographes, qui ne sont pas obligatoirement bilingues. Comme le constate Laurian, « Le dictionnaire bilingue est [...] issu d'une collaboration dans un groupe dont chaque membre n'est pas forcément bilingue, mais qui en tant que groupe est bilingue » (2005 : 4-5). En effet, aucune personne, aussi érudite et documentée soit elle, ne peut prétendre connaître les deux langues à fond pour être en mesure de répondre aux attentes de milliers d'utilisateurs sur des milliers de vocables ou d'expressions différentes. Les dictionnaires bilingues ne sont donc pas toujours l'œuvre de bilingues. Il est vrai, précise Laurian, qu'à des fins de

³ Casarès (cité par Nida 1964 : 3) écrit : « Translation is like a customs house through which passes, if the customs officers are not alert, more smuggled goods of foreign idioms than through any linguistic frontier »

⁴ Cité par Berman (1984 : 45).

vérification, « [ils doivent] quand même être soumis au jugement de personnes connaissant bien les deux langues traitées » (2005 : 5).

Les équivalents interlinguistiques consignés dans les dictionnaires bilingues ne sont donc pas suggérés par l'usage des deux langues dans une communauté quelconque. Ils résultent plutôt et le plus souvent d'un rapprochement des usages dans deux communautés monolingues. Autrement dit, le dictionnaire français-anglais Robert et Collins par exemple ne s'appuie pas sur l'usage du français et de l'anglais au Cameroun ou au Canada, mais simplement sur les manières de dire et les us et coutumes de France et de Grande-Bretagne (et de plus en plus des États-Unis). Il s'agit là d'un problème méthodologique dont les lexicographes des dictionnaires bilingues ne peuvent malheureusement pas faire l'économie⁵.

Parce qu'ils rapprochent les réalités sociolinguistiques et culturelles de deux pays unilingues, on voit mal comment tous les équivalents interlinguistiques contenus dans les dictionnaires bilingues peuvent correspondre à ceux qui naissent spontanément de l'usage alternée des deux langues dans les communautés bilingues. La réaction de certains usagers de la langue est de condamner irrévocablement ces équivalents interlinguistiques « naturels », sans tenir compte de leur valeur communicative, et de considérer les solutions *ad hoc* des dictionnaires bilingues comme les seules acceptables⁶. Nous estimons, comme Vinay (1962), qu'il est souhaitable que les pays bilingues comme le

⁵ Si les lexicographes des dictionnaires bilingues veulent suivre l'usage, de nombreuses paires de langues ne seront jamais traitées. Quel usage suivront-ils pour établir par exemple un dictionnaire cantonais/espagnol ? allemand/arabe ? Le problème serait qu'il n'existe pas de communautés bilingues allemand/arabe ou cantonais/espagnol sur lesquelles les lexicographes peuvent s'appuyer. Ils sont donc obligés de se fier aux façons de dire des locuteurs de chacune des langues.

⁶ Cet excès de zèle semble agacer Simo Bobda (2002 : 110) qui écrit : « So much has been said and written about the influence of French on the English used in Cameroon. But let us not think that any English word that bears the mark of French is incorrect ».

Canada et le Cameroun rédigent leur propre dictionnaire bilingue⁷ français/anglais calqué sur l'usage, puisque le dictionnaire unilingue lui-même est calqué sur l'usage. Dans sa préface du *Dictionnaire canadien français-anglais, anglais- français*, Vinay écrit : « Il est curieux de constater que le Canada, pays bilingue, ne disposait pas jusqu'ici de l'instrument essentiel à toute communication linguistique : un dictionnaire bilingue spécialement conçu pour ses besoins » (1962 : vii). L'insertion d'un adjectif de nationalité dans le titre est un indice de la spécificité du dictionnaire : les équivalents qu'il propose découle des usages du français et de l'anglais au Canada. Ses auteurs prennent par exemple le soin de préciser qu'en français canadien, le mot « cent » se prononce /sã/ (le nombre cent) ou /sent/ (la plus petite unité du dollar). Cette précision est absente de plusieurs éditions du dictionnaire français-anglais Robert et Collins. Voici quelques équivalents interlinguistiques nés de l'usage que l'on trouve dans ce dictionnaire :

Tableau VII.1 Quelques équivalents interlinguistiques proposés dans *Le Dictionnaire canadien français-anglais/anglais-français*

Anglais	Français	Remarques
<i>Change</i>	<i>change</i>	Dans leur <i>Dictionnaire des anglicismes</i> , Forest et Boudreau (1998 : 66) considèrent cet équivalent français comme un anglicisme. Ils proposent le mot « <i>monnaie</i> » à la place. Le dictionnaire anglais/français Robert et Collins (2005) le proposent pourtant comme un équivalent (canadien) acceptable du mot anglais.
<i>Padlock law</i>	<i>La loi du cadenas</i>	Réalité culturelle québécoise. Loi créée en 1937 à l'instigation du premier ministre Duplessis et visant à protéger la province contre le communisme. Suivant

⁷ Pour Le Canada, un projet de dictionnaire est en chantier depuis 1992-1993.

		cette loi, les autorités pouvaient ordonner la fermeture (donc cadenasser) toute maison suspectée d'abriter des activités communistes. Le dictionnaire bilingue Robert et Collins (2003) ne mentionne pas cette réalité.
<i>basketball</i>	<i>Ballon panier</i>	Le dictionnaire français/anglais Robert et Collins (2003) propose plutôt l'emprunt anglais. Il fait de même pour de nombreux mots comme <i>weekend</i> , <i>soft ball</i> , <i>volley ball</i> , <i>hot dog</i> , <i>donut</i> ... qui ont pourtant des équivalents français au Canada.
<i>saphouse</i>	<i>Cabane à sucre</i>	Réalité culturelle québécoise. La cabane à sucre désigne l'endroit où les acériculteurs récoltent la sève de leur érable qu'ils transforment en sirop d'érable. Son équivalent anglais ne figure pas dans certains dictionnaires anglais unilingues comme le Webster, édition de 1995.
<i>Furnace, boiler</i>	<i>Fournaise (Canada) chaudière (France)</i>	Le Robert et Collins (2003) proposent les équivalents <i>chaudière</i> (appareil de chauffage), et <i>fourneau</i> (four industriel). Le mot <i>fournaise</i> est employé plutôt métaphoriquement dans la phrase « <i>Cette pièce est une vraie fournaise</i> ».
<i>arena</i>	<i>arena</i>	Au Canada, un <i>aréna</i> est une patinoire couverte prévue pour la pratique des sports de glace. Dans le dictionnaire Robert et Collins (2003), <i>arena</i> a pour équivalent <i>arène</i> , qui en français, désigne une « aire sablée d'une amphithéâtre où les gladiateurs combattaient ».

Cette liste pourrait être très longue. Remarquons que dans ce dictionnaire, les auteurs évitent de porter des jugements de valeur sur les équivalents interlinguistiques recensés. Les mentions du genre « emploi critiqué », « anglicisme », « calque de l'anglais » sont

inexistantes. Les auteurs se contentent d'indiquer, à l'aide d'un « C » encerclé, les usages exclusivement canadiens comme *fournaise*, *change*, etc.

Le souci de créer un dictionnaire bilingue basé sur l'usage a également animé les auteurs du *NTC's Dictionary of Canadian French* (1995). Contrairement à ce que le titre suggère, il ne s'agit pas d'un dictionnaire unilingue du français canadien. Les entrées sont organisées en colonne ; la première entrée présente le mot en français canadien, la deuxième en propose un équivalent en français international, tandis que la troisième en propose l'équivalent en anglais (canadien). Dans la préface, les auteurs font remarquer que « the percentage of French Canadian vocabulary that differs from that of Continental French is relatively small; however, those terms occur with high frequency in everyday speech » (Robinson and Smith 1995 : ix). Par exemple, dans le domaine juridique, *code criminel* (criminal code), *cour criminelle* (criminal court) *témoin de la couronne* (crown witness), *témoin de la défense* (defense witness) sont plus fréquents que *code pénal*, *témoin à charge*, *témoin à décharge* respectivement. Or ce sont ces derniers équivalents qui figurent dans la plupart des dictionnaires français-anglais. Comme ces dictionnaires ne se fondent en général sur aucun usage, ils ne peuvent pas tenir compte des marques telles que la fréquence d'utilisation. Pour cette raison, il devient quelque peu risqué de trop s'y fier quand on traduit dans un pays bilingue, les équivalents qu'ils suggèrent pouvant, dans certains cas, être opaques pour les destinataires de la traduction.

L'une des lacunes des dictionnaires bilingues relevée par Delisle (2003) est qu'ils sont incapables de « recenser tous les emplois virtuellement possibles d'un même mot » (101). Comme nous l'avons montré à plusieurs reprises au cours de la présente étude, l'une des caractéristiques du contact de langue est la contamination sémantique des

formes lexicales. Le traducteur peut se trouver en face de mots qui ont subi des altérations sémantiques à cause de leur contact avec les mots d'une autre langue. Lorsque dans un texte à traduire, *délai* est employé au sens de *retard*, *éventuellement* au sens de *finalement*, *royautés* au sens de *droits d'auteur* ou *author's rights* au sens de *royalties*, c'est la relation signifiant/signifié qui est perturbée. Le traducteur qui ne se donne pas la peine de déduire le sens à partir du contexte, mais qui s'empresse plutôt de chercher les équivalents interlinguistiques dans un dictionnaire bilingue risquerait de traduire *délai* par *time limit*, *éventuellement* par *possibly*, *royauté* par *monarchy*, ce qui ne sont nullement les sens impliqués.

Dans un pays comme le Canada, les dictionnaires bilingues doivent être utilement complétés par des dictionnaires qui décrivent les usages canadiens du français et/ou de l'anglais. On pourrait citer entre autres *Le Dictionnaire québécois-français* de Meney (2003), *Le Dictionnaire des anglicismes* de Forest et Boudreau (1998), le *NTC's Dictionary of Canadian French* (1995), le *Multidictionnaire de la langue française* (2003), *The Canadian Oxford dictionary* (1998) , *Le Dictionnaire canadien français-anglais anglais-français* (1962) etc. Au Cameroun, les dictionnaires « nationaux » étant inexistant, le traducteur gagnerait à recourir à des documents comme *Le Bulletin de terminologie*, trimestriel publié par le Service de la division linguistique et du bilinguisme de la présidence de la République, *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique* (2000). Bien entendu, la possession de tous ces outils ne dispense nullement le traducteur de la nécessité d'analyser le texte à traduire ou du besoin de bien connaître l'environnement sociolinguistique dans lequel il exerce. Après tout, comme les dictionnaires bilingues, les outils que nous venons de citer ne projettent qu'une vue

partielle et parfois partiale de la réalité sociolinguistique. Par ailleurs, ils sont toujours en retard sur l'usage qu'ils prétendent représenter. Enfin, il semble bien que le meilleur dictionnaire auquel le traducteur puisse faire recours est ce que Larbaud (1946) appelle « le Dictionnaire de [sa] mémoire »⁸, dictionnaire virtuel construit à partir des usages d'aujourd'hui et d'hier, d'ici et de là-bas. Ce changement d'attitude vis-à-vis des dictionnaires pourrait commencer dans les institutions de formation des traducteurs, où il importe d'intégrer des activités pédagogiques spécifiques aux contextes bilingues.

Dans son ouvrage intitulé *l'Analyse du discours comme méthode de traduction*, Delisle (1980 : 204) propose une activité qui peut paraître étrangère à la pédagogie de la traduction proprement dite. L'activité, qu'il nomme « le remodelage des idées » (204) consiste à demander aux apprenants de reconstituer « un texte intelligible, clair et cohérent à partir d'un texte « désarticulé », c'est-à-dire émaillé d'incohérences, d'hiatus, de redondances, de formules creuses et pédantes, de solécismes et de maladroites de toutes sortes [...] » (204). Cette proposition est d'autant plus originale que la pratique la plus répandue dans la pédagogie de la traduction consiste à ne donner aux apprenants que des textes bien rédigés, exempts d'erreurs, bref conformes aux normes de la langue de départ. L'objectif visé est alors de tester leur capacité à saisir le sens dans la langue de départ et à le réexprimer adéquatement dans la langue d'arrivée. On estime généralement qu'ils ne peuvent pas saisir ce sens si le texte de départ est truffé de fautes et d'incohérences. L'enseignant ne peut pas non plus identifier les fautes de faux-sens, de contresens ou de non-sens dans le texte d'arrivée si le texte de départ est difficilement intelligible.

⁸ Cité par Delisle (2003 : 101)

Pourtant, malgré ces deux arguments, nous pensons, comme Delisle, que la capacité à reconstituer un texte cohérent à partir d'un texte opaque peut faire partie des objectifs de la pédagogie de la traduction. Cette activité sera particulièrement bénéfique pour l'apprenti traducteur appelé à exercer dans un environnement linguistiquement complexe. Il est en effet presque certain que devenu professionnel, ce dernier sera parfois amené à traduire des textes émaillés d'interférences ou à produire des textes d'arrivée contenant des interférences. Pourquoi ne pas lui proposer de tels exercices au cours de sa formation ? Confronté à un texte de départ comportant des formes linguistiques hybrides, il s'apercevra qu'il ne suffit pas d'avoir des dictionnaires pour traduire, que les sens des mots sont flottants, que le contenu à réexprimer n'est pas toujours immanent au texte, mais qu'il doit être construit par la mobilisation de plusieurs savoirs, dont les savoirs sociolinguistiques, etc. Imaginons le gain pédagogique pour un apprenant qui découvre, au cours d'une traduction, que l'auteur a employé « *délai* » pour signifier « *retard* » et non « *échéance* ». Cet emploi inattendu l'amènera à cultiver la méfiance vis-à-vis des mots et à ne rien tenir pour acquis quand il traduit. Il comprendra aussi que son rôle en tant que traducteur consiste, comme le dit LADMIRAL, à « être disponible au discours de l'Autre, là même peut-être où il l'attend le moins » (1979 : 110).

La traduction d'extraits de textes littéraires linguistiquement hétérogènes permettra de mettre en évidence le pouvoir critique de la traduction. L'apprenant comprendra qu'avant de se lancer dans la traduction d'un texte, il est nécessaire, voire indispensable, de *bien* le lire, ce qui signifie (pour les textes parsemés d'interférences), entre autres, de bien cerner la portée sémantique liée à la présence de l'autre langue.

Cette activité permettra d'aborder les questions telles que les notions de gains et pertes, les stratégies de traduction, l'éthique de la non-traductibilité, etc.

Pour tester la compétence sociolinguistique de l'apprenti traducteur, l'enseignant peut lui demander de produire deux traductions d'un même texte, l'une devant être dans une langue non marquée, et l'autre dans une langue marquée, adaptée à la variété de langue couramment utilisée par le public cible. Cette activité permettra au traducteur de développer sa compétence de communication. Pour mener à bien cet objectif pédagogique, il importe, pour l'enseignant, de toujours préciser les paramètres situationnels de l'activité traduisante : que traduit-on ? Quand ? Où ? Pour qui ? Pourquoi ? Toutes ces informations, fournies à l'apprenant en même temps que le texte à traduire, lui permettront de prendre conscience de la complexité de l'activité traduisante. Certaines fautes de traduction pourront être jugées par rapport à ces paramètres. Par exemple, toute inadéquation entre la forme de l'énoncé traduit et la situation pourra être considérée comme une faute de traduction, même si la forme en question est conforme à la norme linguistique proprement dite.

En récusant le principe d'une norme unique, notre étude met en avant le rôle que la traduction joue dans la formation et l'évolution des langues. Dans les contextes bilingues, ce rôle est d'autant plus accentué que la nécessité quasi permanente de dire la même chose dans des langues différentes oblige chaque langue à élargir un peu plus le rayon de ses possibilités morphologiques, syntaxiques, etc. Il arrive aussi que cet élargissement prenne la forme d'un calque transparent des moyens d'expression d'une autre langue. Mais que la langue exploite au maximum ces propres ressources ou qu'elle emprunte celles d'une autre langue, le résultat est le même : la variation et le changement

linguistique. C'est dire si les langues changent dans et par la traduction. Dans cette optique, la pratique de la traduction semble incompatible avec le concept de conservatisme linguistique. Il semble même que toute langue qui cherche à conserver son intégrité, son homogénéité et sa « pureté » au cours de la traduction court le risque de l'appauvrissement, de l'inexpressivité. Ce sont ces défauts que Madame Dacier, traductrice d'Homère, reprochait à la langue française de son temps quand elle écrivait : « Que doit-on attendre, d'une traduction *en une langue comme la nôtre*, toujours sage, ou plutôt timide, et dans laquelle il n'y a presque point d'heureuse hardiesse, parce que toujours prisonnière dans ses usages, elle n'a pas la moindre liberté ? »⁹. C'est que le normativisme excessif qui sévissait en France avait des effets néfastes sur la langue et, par conséquent, sur la traduction. Il émasculait le français et le rendait inapte à traduire les beautés des textes homériques. Pour Madame Dacier, la langue dans laquelle on traduit doit relever le défi de la hardiesse, de l'audace.

Dans un monde marqué par l'effondrement des frontières (culturelles et linguistiques) il est difficile de continuer à définir la traduction uniquement comme le passage d'un monde linguistico-culturel (perçu comme une entité isolée) à un autre monde linguistico-culturel (perçu aussi comme une entité isolée). Les multiples interférences qui découlent de l'expansion du bilinguisme individuel et de l'explosion des traductions au niveau mondial rendent malaisée la délimitation des frontières linguistiques et culturelles. Cette situation affecte particulièrement les langues de grande diffusion telles que le français, l'anglais, l'espagnol... Il arrive que le traducteur qui travaille avec ces langues exerce non pas dans le monde rassurant d'une langue/culture, mais de plus en plus dans un univers complexe marqué par des incertitudes : incertitude

⁹ Citée par Mounin (1955 : 20). Madame Dacier souligne.

relative au sémantisme des mots, incertitude concernant son aptitude à traduire dans une langue qu'il maîtrise pourtant bien, incertitude au sujet de la possibilité de traduire, incertitude au sujet de la manière de traduire... À notre avis, c'est davantage du côté des incertitudes nées des contacts de langues à l'échelon mondial qu'il conviendrait d'aborder plusieurs problèmes théoriques et pratiques de la traduction.

ANNEXE 1

Poème en franglais de Fraterne

Tik Tak

« Tik tak tik tak

Le temps passe

Le temps passe

J'ai appris un mot d'anglais aujourd'hui

Et j'ai perdu deux mots de français

Tik tak tik tak

Le temps passe

Le temps passe

J'apprends l'anglais de plus en plus

Je perds le français de plus en plus

Tik tak tik tak

Le temps passe

Le temps passe

Une autre journée

Et je serai complètement assimilé

Tik tak tik tak

Le temps passe

I'm now completely English

And I can't understand one word of French »¹

Fraterne (1979 : 112)

¹ Nous soulignons.

ANNEXE 2

Doublage québécois de « Stark Raving Dad »

Extrait du doublage québécois de « Stark Raving Dad » (The Simpsons : 1991)

« [...]

LISA : Bart, my birthday is in two days. I'm gonna be eight years-old. It's a big number. Almost two digits.

*Bart, c'est mon anniversaire dans deux jours. Et puis ce jour-là, je vais avoir huit ans. C'est un **gros nombre**. C'est presque deux chiffres.*

BART. Well enjoy it while you can. Everything changes when you hit the big 1-0. Your legs start to go, candy doesn't taste as good anymore...

*Profites-en pendant qu'il est encore temps. Parce que toute change quand t'as atteint le plateau de 1-0. Tu ne sens plus tes jambes, les bonbons ne **goûtent** plus la même chose*

[...]

LISA : Bart, I do so much for you and yet you have disappointed me on everyone of my birthdays. I have made things for you...

*Bart, tu sais, je fais beaucoup de choses pour toi et pourtant, à chacun de mes anniversaires, tu m'as **désappointée**. Je fabrique des choses pour toi...*

[...]

A VOICE IN THE PHONE : Hi Kids. You've reached the Krusty Hotline. If you haven't asked your parents' permission, naughty naughty. But Krusty forgives you. 2 \$ for the first minute, 50 cents for each additional minute. Thanks for calling. A new message everyday.

*Salut les enfants! Vous êtes bien chez Krusty. Si vous n'avez pas demandé la permission à vos parents, vilain, vilain. Mais Krusty vous le pardonne. C'est 2 dollars la minute, 50 cents la minute **additionnelle**.*

[...]

ONE COLLEAGUE : Hey Homer. We saved you a doughnut.

*Eh, Homère, on a un **beigne** pour toi.*

ANOTHER COLLEAGUE : It has pink frosting.

Regarde le glaçage rose.

HOMER. Thanks. Hey! Wait a minute. Just because I'm wearing a pink shirt doesn't mean I'm some kind of a pink doughnut-eater. Although it's tempting.(smacks his lips).

*Merci. Mais voyons. C'est pas parce que je porte une chemise rose que je deviens automatiquement un mangeur de **beigne** rose. Quoique c'est ben tentant par exemple.*

[...]

VOICE : Ruff, did you order a hot dog?

*Ruff, as tu commandé un **chien-chaud**?*

[...]

A NURSE : Please feel free to express yourself. In this session, we want you to feel relaxed.

*Je vous en prie, laissez libre cours à vos contraintes. Lors de cette session, essayez de **relaxer**.*

DAVE (a patient) : Okay! I was working in an insurance company right? One Monday morning, I got up, I couldn't leave the house. I just couldn't

Ok! Je travaillais pour une compagnie d'assurance. Un lundi matin, je me suis levé, je n'arrivais pas à sortir de la maison. Je ne pouvais pas.

HOMER. Was the door locked?

*La porte était **barrée**?*

DAVE : No, I just couldn't face what was out there

*Non, j'arrivais pas à **faire face au dehors**.*

HOMER : Was it raining?

*Est-ce qu'il **mouillait**? » (The Simpsons : 1991).»*

BIBLIOGRAPHIE

- Abéga, Séverin C. *Les Bimanes*. Abidjan : NEA/ EDICEF, 1982.
- Austin, J.L. *Quand dire c'est faire*. Gilles Lane (trad.). Paris : Éditions du Seuil, 1970.
- Baker, Mona. *In Other Words: A Coursebook on Translation*. London and New York: Routledge, 1992.
- Bakhtine, Michael. *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard, 1984.
- Bassnet, Susan. *Translation Studies*. London & New York: Routledge, 2002.
- Bassnet, Susan and Harrish Trivedi (eds.). *Postcolonial Translation. Theory and Practice*. London & New York: Routledge, 1999.
- Beausoleil, Claude. « Poésie d'Acadie en version originale ». Leblanc, Gérard et Claude Beausoleil (dirs.). *La Poésie acadienne 1948-1988*. Moncton : Écrits des Forges, Le Castor Astral, 1988, pp. 7-18.
- Bednarski, Betty. « From Ouédéare to Soçauze : Translating the English of Jacques Ferron ». Simon, Sherry (ed.) *Culture in Transit*. Montréal : Véhicule Press, 1995, pp. 110-148.
- Benveniste, Emile. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1966.
- Bergeron, Léandre. « Pour une langue québécoise sans contraintes ». Corbett, Noël (dir.). *Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1990, pp. 317-324.
- Berman, Antoine. *L'Épreuve de l'étranger. Culture et traduction dans l'Allemagne romantique*. Paris : Gallimard, 1984.
- « La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain ». Berman, Antoine (dir.). *Les Tours de Babel*. Mauvezin : Trans-Europ-Repress, 1985, pp. 35-150.
- Préface. *Sociocritique de la traduction: théâtre et altérité au Québec*. Brisset, Annie. Longueuil : Le Préambule, 1990, pp. 9-19.
- Bickerton, D. « On the nature of a creole continuum » *Language*. vol. 49, 1973, pp. 640-669.

- . *The Dynamics of a Creole Continuum*. London: Oxford University Press, 1975.
- Bienvenue, Jean. « “Office” et “bureau” : la norme contre l’usage ». Corbett, Noël (dir.) *Langue et identité : le français et les francophones d’Amérique du Nord*. Québec : Presses de l’Université Laval, 1990, pp. 353-368.
- Boulanger, Jean-Claude et al. *Dictionnaire québécois d’aujourd’hui*. Saint Laurent, Québec : Dicorobert, 1992.
- Bourdieu, Pierre. *Ce que Parler veut dire- L’économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, 1982.
- Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. *Le Choc des langues au Québec : 1760-1970*. Québec : Presses de l’Université du Québec, 1972.
- Brisset, Annie. *Sociocritique de la traduction : théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*. Longueil : Le Préambule, 1990.
- Bureau des traductions, Secrétariat d’État. *Guide de l’entrepreneur : travaux de traduction* (édition provisoire), 1984.
- Bureau de la traduction. *Le Guide du rédacteur*. Ottawa : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, 2001.
- . *Contrôle de la qualité des traductions. Cahiers d’information*. Ottawa : Division des services linguistiques, Direction de la terminologie et des services linguistiques, Services de traduction, Services gouvernementaux du Canada, 1993.
- Butake, Bole. *Lake of God and Other Plays*. Yaoundé : Clé, 1999.
- Buzelin, Hélène. *Sur le Terrain de la traduction : parcours traductologique au cœur du roman de Samuel Selvon : The Lonely Londoners*. Toronto : Éditions du Gref, Collection Théoria n^o 12, 2005.
- Calvet, J-Louis. *La Guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot, 1987.
- . « Vernacularisation ». Moreau, Marie-Louise (éd.). *Sociolinguistique : concepts de base*. Hayen : Mardaga, 1997, pp. 292-294.
- Cameroon Tribune. <http://www.cameroon-tribune.net>
- Capacadie. <http://www.capacadie.com>
- Cardinal, Pierre. « Regard critique sur la traduction au Canada ». *Meta*. XXIII, 2, 1978, pp. 141-147.

- Cary, Edmond. *Comment faut-il traduire ?* Presses universitaires de Lille, 1985.
- Catford, J. C. *A Linguistic Theory of Translation*. London : Allen, 1965.
- Cjse. <http://www.capacadie.com/csje/>
- Chauffurin, Louis. *Le Parfait secrétaire: correspondance usuelle, commerciale et d'affaire*. Paris : Larousse, 1954.
- Chiasson, Herménegilde. *Mourir à Scoudouc*. Moncton : Les Éditions d'Acadie, 1979.
- Chronicle Herald (The). <http://www.herald.ns.ca>
- Clare, Painter. « Understanding Genre and Register ». Burns, Anne & Caroline Coffin (eds.). *Analysing English in a Global Context*. London: Routledge, 2001, pp. 167-180.
- Coates, F. Carrol. « Le Joual comme revendication québécoise : *D'Amour P.Q.* de Jacques Godbout ». *The French Review* Vol. 52 N^o1, octobre 1978, pp. 73-80.
- Commissariat aux langues officielles. *Loi sur les langues officielles*. Ottawa : Commissaire aux langues officielles, 1985.
- . *Rapport annuel 2002-2003 : le tissu social canadien*. Ottawa : Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux, 2003.
- Commission BB. «Les Dates « linguistiques » fédérales et provinciales ». *Langue et société*. Dossier spécial. Été 1989, pp. D31-D32.
- Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. *Rapport*. Ottawa : L'Imprimerie de la Reine, 1969.
- Conseil de la coopération de la Saskatchewan. *Le Partenaire*. Vol.8, N^o 3, décembre 2004.
- Corbett, Noël. Préface. *Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord*. Corbett, Noël (dir.). Québec : Presses de l'Université Laval, 1990, pp. ix-xxiv.
- Dancette, Jeanne. *Parcours de traduction : étude expérimentale du processus de compréhension*. Paris : Presses universitaires de Lille, 1995.
- Daphne, Day et al. *Le Robert et Collins*. Glasgow ; New York, N.Y. : HarperCollins, 2005.

- Darbelnet, Jean. *Le Français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1976.
- « Niveaux de la traduction », *Babel*. vol.xxiii, N°1, 1977, pp. 6-16.
- Dauzat, Albert. *Le Génie de la langue française*. Paris : Librairie Guénégaud, 1977.
- Davies, Alan. *The Native Speaker: Myth and Reality*. Clevedon, Buffalo, Toronto, Sydney: Multilingual Matters Ltd., 2003.
- De Cherisey, Thérèse et Véronique Kempf. *Guide de correspondance : 500 modèles de lettres*. Paris : Larousse, 1996.
- Delisle, Jean. *L'Analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980.
- « Un demi-siècle au service du bilinguisme officiel ». Commissariat aux langues officielles (dir.). *Langue et société*. Numéro 15, hiver 1985, pp. 4-9.
- , *La Traduction raisonnée : initiation pratique à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2000.
- , *La Traduction raisonnée : manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*. 2^{ème} édition, Ottawa : Les Presses de l'université d'Ottawa, 2003.
- Department of the Secretary of State. *The Canadian Style: A Guide to Writing and Editing*. Toronto and London : Dundurn Press Limited, 1985.
- Devoir (Le). <http://www.ledevoir.com>
- Dolet, Étienne. *La Manière de bien traduire d'une langue en aultre*. Genève : Slatkine Reprints, 1540/1972.
- Dubois et alii. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse, 1973.
- Dubois, Lise. « Le Choc des variétés en Acadie du Nouveau-Brunswick : un cas de conflit ». *Revue québécoise de linguistique*. Vol 26, n°2, 1998, pp. 55-67.
- Dubois, Lise et Mathieu LeBlanc. « Apport de la sociolinguistique à l'enseignement de la traduction : contextualisation sociale d'un métier de langage ». Delisle, Jean (dir.). *La Formation à la traduction professionnelle*. Ottawa : Presses de l'université d'Ottawa, 2003, pp. 124-140.

- Ducrot, Oswald et Tzvetan Todorov. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil, 1972.
- Dumont, Pierre. *Le Français langue africaine*. Paris : L'Harmattan, 1990.
- Dumont, Pierre et Maurer Bruno. « Le statut du français langue seconde en francophonie et les conditions de son enseignement ». *Livres blancs des langues*. Paris : Aupelf-uref, 1995, pp, 29-54.
- Duron, Jacques. *Langue française, langue humaine*. Paris : Librairie Larousse, 1963.
- Eco, Umberto. *Experiences in Translation*. Toronto: University of Toronto Press Incorporated, 2001.
- Emond, Philippe. « La traduction dans les agences de publicité ». *Meta*, XXII, 1976, pp. 81-86.
- Etkind, Etim. « La Stylistique comparée, base de l'art de traduire ». *Babel*, N^o1, vol. XIII, 1967, pp. 23-30.
- Ferguson, A. Charles. Foreword. *The Other Tongue: English across Cultures*. Kachru, B. Braj (ed.). Urbana and Chicago: University of Illinois Press, 1992, pp. viii-xii.
- Fishman, Joshua A. *Sociolinguistique*. Paris : Nathan, 1971.
- Flamand, Jacques. « Qu'est-ce qu'une bonne traduction ? » *Meta*, XXIV, 3, 1984, pp. 330-333.
- Folkart, Barbara. *Le Conflit des énonciations. Traduction et discours rapporté*. Canadiac : Les Éditions Balzac, 1991.
- Fonlon, Bernard. « A Case for an Early Bilingualism ». *Abbia*, N^o 4, 1963, 52-64.
- Forest, Constance et Juhele Boudreau. *Le Dictionnaire des anglicismes*. Laval : Beauchemin, 1998.
- Fraterne, Jean. « Tik tak ». Hans R. Runte, Jules Chiasson et Nicole LeVert (dirs.). *Plumes d'icitte : la première Acadie s'exprime*. Yarmouth : Imprimerie Lescarbot limitée, 1979, pp. 112.
- Gagnon, Jean-Louis. « La Dualité linguistique et l'identité canadienne ». Commissariat aux langues officielles (ed.). *Langue et société*. Dossier spécial, Été 1989, D27-D29.
- Garmardi, Juliette. *La Sociolinguistique*. Paris : PUF, 1981.

- Garneau, Michel. *Macbeth*. Montréal-Nord : VLB, 1978.
- Gas, Valérie. « L'avenir du français passe par l'Afrique ». <http://www.rfi.fr>.
- Gauthier, François. « La traduction dans l'entreprise et l'entreprise de traduction à Toronto ». *Meta*, XXI, N°1, 1976, pp. 42-63.
- Gémar, Jean-Claude. *Traduire ou l'art d'interpréter. Fonctions, statut et esthétique de la traduction* (Tome 1 : Principes). Saint Foy : Presses de l'université du Québec, 1995.
- Gohard-Radenkovic, Aline. *Communiquer en langue étrangère : des compétences culturelles vers des compétences linguistiques*. Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt : Peter Lang, 1999.
- Grice, H. Paul. « Logic and Conversation ». P. Cole and J.L. Morgan (eds.). *Syntax and Semantics 3: Speech Acts*. New York: Academic Press, 1975, vol.3. pp. 41-58.
- . *Studies in the way of words*, Cambridge Mass: Harvard University Press, 1989.
- Grosjean, François. *Life with Two Languages: An Introduction to Bilingualism*. Cambridge, Massachusetts, London: Harvard University Press, 1982.
- Guilloton, Noëlle et Hélène Cajolet-Laganière. *Le Français au bureau*. Québec : Les Publications du Québec, 2005.
- Guiraud, Pierre. *La Stylistique*. Paris, Puf, 1963.
- Halliday, M. A. K. « Systemic background ». Benson, J.D & W. S. Greaves (eds.). *Systemic Perspectives on Discourse, Volume 1. Selected Theoretical Papers from the 9th International Systemic Workshop*. Norwood, NJ: Ablex Publishing Corporation, 1985, pp. 1-15.
- Harris, Brian. « The Difference between Natural and Professional Translation ». *Canadian Modern Language Review* Vol 34, 1978, pp. 417-427.
- Harris, Brian and Bianca Sherwood. «Translating as an Innate Skill ». Gervais, David and Wallace Sinaiko (eds.). *Language, Interpretation and Communication*. New York, London: Plenum, 1978, pp. 155-170.
- Hatim, Basil. *Communication across Cultures: Translation Theory and Contrastive Text Linguistics*. Exeter, England: University of Exeter Press, 1997.
- Hatim, Basil and Ian Mason. *Discourse and the Translator*. London and New York: Longman, 1990.

- . *The Translator as Communicator*. London: Routledge, 1997.
- Heller, Monica. « Introduction ». *Codeswitching: Anthropological and Sociolinguistic Perspectives*. Heller, Monica (ed.). Berlin, New York, Amsterdam: Mouton de Gruyter, 1988, pp. 1-24.
- Hennequin, Jean. « Pour une pédagogie de la traduction inspirée de la pratique professionnelle ». Delisle, Jean et Hannelore Lee-Jahnke (dirs.) *Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, pp. 97-105.
- Herald (The). <http://www.Theheraldnewspaper.cm>
- Hervey, Sandor and Ian Higgins. *Thinking French Translation*. London & New York : Routledge, 2002.
- Hewson, John. *The French Language in Canada*. Freibadstr: Lincom Europa, 2000.
- House, Juliana. *Translation Quality Assessment. A Model Revisited*. Tübingen: Narr, 1997.
- Hymes, Dell H. « On Communicative Competence ». J.B Pride and Janet Holmes (eds.). *Sociolinguistics*. London: Penguin, 1972, pp. 269-293.
- . *Foundations in Sociolinguistics. An Ethnographic Approach*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1974.
- . *Vers la Compétence de communication*. Mugler, France (trad). Paris : Didier/Hatier, 1991.
- Jakobson, Roman. « On the Linguistic Aspects of Translation ». Ruben Brower (ed.). *On Translation*. New York : Oxford University Press, 1959.
- . *Essais de linguistique générale*. Tome1. Paris : Minuit, 1963.
- Jasmin, Claude. « Lettre ouverte ». <http://www.claudejasmin.com>
- Jikong, Stephen. « Official Bilingualism in Cameroon. A Double Edged Sword ». *Alizès* N° 19- <http://ww2.univ-reunionfr>
- Juhel, Denis. *Bilinguisme et traduction au Canada : rôle sociolinguistique du traducteur*. Québec : Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1982.
- Kachru, B. Braj. « The Bilingual's Creativity: Discoursal and Stylistic Strategies in Contact Literature ». Larry Smith (ed.). *Discourse Across Cultures: Strategies in World Englishes*. New York: University of Illinois Press, 1987, pp. 125-140.

- . *The Alchemy of English: The Spread, Functions and Models of Non-Native Englishes*. Oxford: Pergamon, 1988.
- . Introduction: *The Other Tongue*. Kachru, B. Braj (ed.). Urbana and Chicago: University of Illinois Press, 1992, 1-15.
- . « Meaning in Deviation: Toward Understanding Non-Native English Texts ». Kachru, B. Braj (ed.). *The Other Tongue*. Urbana and Chicago: University of Illinois Press, 1992, pp. 302-326.
- Katan, David. *Translating Cultures. An Introduction for Translators, Interpreters and Mediators*. (2nd edition) Manchester, UK & Northampton MA: St Jerome Publishing, 2004.
- Kelly, L. *The True Interpreter*. Oxford: Blackwell, 1979.
- Kouega, J.P. « The Influence of French on Cameroon English ». Echu, George & Allan. W. Grundstrom (eds.). *Official Bilingualism and Linguistic Communication in Cameroon*. New York : Peter Lang, 1999 pp. 103-111.
- . « The Effects of French on English L2 in Cameroon ». Cohen, James et al. (eds.). *Proceedings of the 4th International Symposium on Bilingualism*. Somerville Cascadilla Press, 2005, pp. 1201-1210.
- Kouokam, Narcisse. *Le Téléphone circulaire* (comédie). Douala : Kouokam Productions, 1997.
- Ladmiral, Jean-Réné. *Traduire : théorèmes pour la traduction*. Paris : Payot, 1979.
- Laliberté, Michèle. « La problématique de la traduction théâtrale et de l'adaptation au Québec ». *Meta*, XL, 4, 1995, pp. 519-526.
- Lalonde, Michèle. *Défense et illustration de la langue québécoise*. Montréal : L'Hexagone/Laffont, 1979.
- Larose, Robert. *Théories contemporaines de la traduction*. Québec : Presses de l'université de Québec, 1989.
- . « Méthodologie de l'évaluation des traductions ». *Meta*, XLIII, 2, 1998, pp. 1-24.
- LeBlanc, Raymond. *Cri de terre*. Moncton : Les Éditions d'Acadie, 1792.
- Leclerc, Jacques. « Histoire du français au Canada » dans *L'Aménagement linguistique dans le monde Québec*, TLQF, Université Laval. <http://www.tlqf.ulaval.ca/AXL>
- Lederer, Marianne. *La Traduction aujourd'hui*. Paris : Hachette F.L.E, 1994.

- Lederer, Marianne et Danica Seleskovitch. *Interpréter pour traduire*. Paris : Didier Erudition, 1984.
- Lefevre, André. *Translation, Rewriting, and the Manipulation of Literary Fame*. London & New York: Routledge, 1992.
- . « Composing the Other ». Bassnet, Susan & Harrish Trivedi (eds.). *Postcolonial Translation. Theory and Practice*. London & New York: Routledge, 1999.
- Lefèvre, Gilles. « Faut-il miser sur le “joual” ? ». *Québec 66c*. février 1966, pp. 63-67.
- Letocha, Danielle. « Comment habiter une langue maternelle ? ». *Langue et société*. Numéro 45, hiver 1993, pp. 8-12.
- Mackey, William. *Bilingualism as a World Problem*. Montreal: Harvest House, 1967.
- . *Bilinguisme et contact des langues*. Paris : Klincksieck, 1976.
- Manessy Gabriel. « Le français en Afrique noire : faits et hypothèses ». Waldman, Albert (dir.). *Le Français hors de France*. Paris : Honoré Champion, 1979, pp. 333-362.
- . *Le Français en Afrique noire- tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*. Paris : L'Harmattan, 1984.
- . « Norme endogène ». Moreau, Marie-Louise (éd.). *Sociolinguistique : Concepts de base*. Hayen, Mardaga, 1997, pp. 223-225.
- Martinet, André. Foreword. *Languages in Contact*. Weinreich, Uriel. The Hague: Mouton & Co., 1974.
- . *Éléments de linguistique générale*. Paris : A. Colin, 1980.
- Merillou-Bouffault, Catherine. *Anglicismes et traduction*. Poitiers : Presses universitaires du Septentrion, 1997.
- Mbangwana, Paul. « Linguistic Deculturation of English Usage in Cameroon », Echu, Goerge & Allan. W. Grundstrom (eds), *Official Bilingualism and Linguistic Communication in Cameroon*. New York : Peter Lang, 1999 pp. 87-102.
- Mbembe, Achille. « La Question anglophone ». *Le Messenger*, édition du 25 octobre 2005. <http://www.cameroon-info.net/cm>
- Mehrez, Samia. « Translation and the Post-Colonial Experience : The Francophone North African Text ». Venuti, Lawrence (dir.). *Rethinking Translation*. London: Routledge, 1992, pp. 120-138.

- Meney, Louis. *Dictionnaire québécois-français*. Montréal : Guérin, 1999.
- . *Dictionnaire québécois-français*. Montréal : Guérin, 2003.
- Meshonnic, Henri. *Pour la Poétique II : épistémologie de l'écriture poétique de la traduction*. Paris : Gallimard, 1973.
- Ministère du patrimoine Canadien. *Les Langues officielles : mythes et réalités*. 1994.
- Mopoho, Raymond. *Multilinguisme et communication au Cameroun : études sociolinguistiques*. Thèse de doctorat (inédite). Université de Montréal, 1994.
- . « Vernacularisation et traduction des textes pragmatiques en Afrique » . Paul, St-Pierre (dir.). *Langues, traduction et post-colonialisme. TTR*. Vol.X, N^o1, 1997, pp. 245-261.
- Mossop, Brian. « Translating Institutions and “Idiomatic” Translation ». *Meta XXXV*, Vol 2, 1990, pp. 342-355.
- . « Understanding Poorly Written Source Texts ». Valiquette, M. (ed.). *Terminology Update*. Vol.28.2, 1995, pp. 4-21.
- Mougeon, Raymond. « Diversité sociolinguistique au sein d'une communauté francophone minoritaire ». *Linx*. Vol. 33, 1995, pp. 47-69.
- Mougeon, Raymond et Edouard Beniak. « Présentation ». Mougeon, Raymond et Edouard Beniak (dirs.). *Le Français canadien parlé hors Québec : aperçu sociolinguistique*. Québec : Les Presses de l'université Laval, 1989.
- Mounin, George. *Les Belles infidèles*. Paris : Cahiers du Sud, 1955.
- . *Les Problèmes théoriques de la traduction*. Paris : Gallimard, 1963.
- . *Linguistique et traduction*. Bruxelles : Dessaert et Mardaga, 1976.
- Mufwene S. Salikoko. « Native Speaker, Proficient Speaker and Norms ». Singh, Udaya (ed.). *The Native Speaker: Multilingual Perspectives*. New Dehli, Thousand Oaks, London: Sage Publications, 1997, pp. 111-123.
- Muller, Bodo. *Le Français d'aujourd'hui*. Paris, Éditions Klincksieck, 1985.
- Munday, Jeremy. *Introducing Translation Studies: Theories and Applications*. London and New York: Routledge, 2001.

- Nelson, Cecil. « My Language, Your Culture: Whose Communicative Competence? ». Kachru B. Braj (ed.). *The Other Tongue: English across Cultures*. Urbana and Chicago: University of Illinois Press, 1992, pp. 327-339.
- Neubert, Albrecht. « Competence in Language, in Languages, and in Translation ». Schaffner, Christina & Beverly Adab (eds.). *Developing Translation Competence*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company, 2000, pp. 3-18.
- Newmark, Peter. *Approaches to Translation*. Oxford: Pergamon Institute of English, 1981.
- Nida, Eugene. *Toward a Science of Translating*. Leyde: E.J.Brill, 1964.
- . «A Framework for the Analysis and Evaluation of Theories of Translation ». Brislin, Richard W. (ed.) *Translation: Applications and Research*. New York: Gardner Press Inc., 1976, pp. 47-91.
- . *Contexts in Translating*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company, 2001.
- Nida, Eugene and Charles Taber. *The Theory and Practice of Translation*. Leiden: E.J. Brill, 1969.
- Nkemleke, Daniel. « Job Applications and Students' Complaint letters in Cameroon » in *World Englishes*. Vol 23 N^o 4, 2004, pp. 601-611.
- Nord, C. *Translation as a Purposeful Activity: Functionalist Approaches Explained*. Manchester: Saint-Jerome, 1997.
- Office québécois de la langue française. <http://www.granddictionnaire.com>
- Ostiguy, Luc. *Introduction à la phonétique comparée : les sons : le français et l'anglais nord-américains*. Sainte Foy : Presses de l'université Laval, 1996.
- Overbeke, Maurice Van. *Introduction au problème du bilinguisme*. Paris : Fernand Nathan, 1972.
- Oyono, Léopold. F. *Le Vieux Nègre et la médaille*. Paris : Julliard, 1956.
- . *The Old Man and the Medal*. Reed, John (Trans). London, Ibadan, Nairobi: Heinemann Educational Books, 1967.
- Oyono Mbia, Guillaume. *Trois Prétendants... un mari*. Yaoundé : Clé, 1998.
- . *Three Suitors... One Husband*. Oyono Mbia, Guillaume (Trans) London: Big O Press Ltd, 1968.

- Paikeday, M. Thomas. *The Native Speaker is Dead!* Toronto, Paikeday Publishing Inc, 1985.
- Patry, Richard. « La traduction du vocabulaire anglais francisé dans l'œuvre de Jacques Ferron : une impossible épreuve de l'étranger ». *Meta*, XLVI, 3, 2001, pp. 449-463.
- Pergnier, Maurice. *Les Anglicismes : danger ou enrichissement pour la langue française ?* Paris : Presses universitaires de France, 1989.
- *Les Fondements sociolinguistiques de la traduction*. Paris : Presses de l'Université de Lille, 1993.
- Plourde, Michel. « Allocution de synthèse ». Gagné, Léo (dir). *Actes du Colloque-Traduction et qualité de la langue*. Hull, Québec, 30, 31 janvier, 1^{er} février 1983, Service des communications, 1984.
- Poirier, Claude. « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois ». Francard, Michel et Daniel Latin (dirs.). *Actualité scientifique : le régionalisme lexical*. Louvain-la-neuve : Duculot, 1995, pp. 13-56.
- Povey, John. « The Language Profile of Cameroon: An Introduction ». Edna L. Koenig, Emmanuel Chia, John Povey (eds.). *A Sociolinguistic Profile of Urban Centers in Cameroon*. Los Angeles, University of California: Grossroads Press, 1983, pp. 117-124.
- Priso, Thérèse. « Les Traducteurs camerounais face aux problèmes linguistiques ». *Meta* XXVIII, 1, 1983, pp. 20-26.
- Pym, Anthony. *Pour une Éthique du traducteur*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.
- Reiss, K. « Text Types, Translation Types, and Translation Assessment ». Chesterman, A (ed.). in *Readings in Translation Theory*. Helsinki: Finn Lectura, 1989, pp. 105-115.
- Robert, Paul. *Le Petit Robert*. Paris: Le Robert, 2001.
- Robinson, Douglas. *Translation and Empire: Postcolonial Translation Explained*. Manchester, UK: St Jerome Publishing, 1997.
- Robinson, Sinclair and Donald Smith. *NTC's Dictionary of Canadian French*. Lincolnwood: National Textbook Company, 1995.

- Runte, R. Hans. *Writing Acadia: The Emergence of Acadian Literature: 1970-1990*. Amsterdam- Atlanta: Rodopi, 1997.
- Saussure, Ferdinand. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot, 1985.
- Savory, Theodore. *The Art of Translation*. London: Cape, 1957.
- Schaffner, Christina (ed.). *Translation and Quality*. Clevedon, Philadelphia: Adelaide: Multilingual Matters Ltd., 1998.
- (ed.). *Translation and Norms*. Clevedon, Philadelphia, Toronto, Sydney, Johannesburg: Multilingual Matters Ltd., 1999.
- Schaffner, Christina & Helen Kelly Holmes (eds.). *Cultural Functions of Translation*. Clevedon, Philadelphia, Adelaide: Multilingual Matters Ltd., 1995.
- Shakespeare, William. *Macbeth*. London : Cornmarket, 1969.
- Sherry Simon. « Paradoxes du discours québécois sur la traduction ». *Meta*, XXXV, 1, 1990, pp. 214-218.
- . Le Trafic des langues : traduction et culture dans la littérature québécoise. Montréal : Boréal, 1994.
- Simo Bobda, A. *Aspects of Cameroon English Phonology*. Bern, Vien, Berlin, Frankfurt, New York, Paris, Wien: Peter Lang, 1994.
- . « Lexical Innovation Processes in Cameroon ». Kachru, Braj (ed.). *World Englishes*. Vol 13, N°2, pp. 245-260.
- . « Varying Perceptions of English in Cameroon: A Diachronic and Synchronic Analysis ». *TRANS*. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften. <http://www.inst.at/trans> No. 11/2001.
- . *Watch your English*, Yaoundé: B&K Language Institute, 2002.
- Singh, Udaya N. Introduction. *The Native Speaker: Multilingual Perspectives*. Singh, Udaya N (ed.). New Dehli, Thousand Oaks, London: Sage Publications, 1997, pp. 11-25.
- Skittles. Advertisement. Ctv newsnet. 12 février 2005.
- Skittles. Annonce. RDI. 15 mars 2005.
- Skutnabb-Kangas, T. *Bilingualism or Not: the Education of Minorities*. Clevedon: Multilingual Matters, 1981.

- Smith, Donald. « Pour l'établissement d'une norme québécoise dans l'enseignement du français ». Corbett, Noël (dir.), *Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord*. Québec : Presses de L'Université Laval, 1990, pp. 47-51.
- Snell-Hornby Mary. *Translation Studies. An Integrated Approach*. Amsterdam, Philadelphia: J. Benjamin Pub.Co.,1995.
- Soll, L. « Traduisibilité et intraduisibilité ». *Meta*. XVI, N° 1-2, 1971, pp. 25-31.
- Steiner, George. *After Babel: Aspects of Language and Translation*. New York: Oxford University Press, 1975.
- Stanley, Roberts. « Un coup d'Ouest ». *Langue et société*. N° 4, hiver 1981, pp. 3-6.
- Statistique Canada. <http://www.statcan.ca>
- Stockwell, Peter. *Sociolinguistics: A Resource Book for Students*. London and New York : Routledge, 2002.
- Tabi-Manga, Jean. « Statut, usage et rôle du français au Cameroun ». Abou, Selim et Katia Haddad (dirs.). *Une Francophonie différentielle*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 237-251.
- . *Les politiques linguistiques du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique*. Paris : Karthala, 2000.
- Talib S., Ismail. *The Language of Postcolonial Literatures. An Introduction*. London & New York: Routledge, 2002.
- Tanyi Tang, Anne. *Ewa and Other Plays*. Yaoundé: Clé, 2000.
- . *Eneta vs Elimo*. Yaoundé: Clé, 2001.
- Tedjouong, Jean E. *De l'Applicabilité de la théorie du sens*. Mémoire de maîtrise (inédit). Université de Buéa, 2002.
- Tessier, Jules. *Américanité et francité: essais critiques sur les littératures d'expression française en Amérique du Nord*. Ottawa : Le Nordir, 2001.
- The Simpsons. « *Stark Raving Dad* ». Writers : Al Jean and Mike Reiss Director : Rich Moore. Aired September 19, 1991.
- Thibodeau, Serge. « Poésie acadienne : Un espace à circonscrire. Essai de délimitation du corpus littéraire acadien ». *Études canadiennes*. N° 37, 1994, pp. 257-263.

- Thill, John V. and Courtland L. Bovée. *Excellence in Business Communication*. New York, Paris: McGraw-Hill, 1991.
- Toury, Gideon. *Descriptive Translation Studies and Beyond*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company, 1995.
- Tremblay, Michel. *À Toi pour toujours, ta Marie-Lou*. Montréal : Léméac, 1971.
- *À Toi pour toujours, ta Marie-Lou*. Burek V. John & Glassco Bill (Trans.). Vancouver : Talonbooks, 1975.
- *Les Belles-sœurs*. Montréal : Léméac, 1972.
- *Les Belles-sœurs*. Burek V. John & Glassco Bill (Trans.). Vancouver: Talonbooks, 1991.
- Tyler F. Alexander. *Essay on the Principles of Translation*. New York: Garland Publishing, Inc., 1797/1970.
- Ullmann, Stephen. *Précis de sémantique française*. Paris: PUF, 1952.
- Venuti, Lawrence. *The Translator's Invisibility: A History of Translation*. London & New York: Routledge, 1995.
- *The Scandals of Translation: Towards an Ethics of Difference*. London & New York: Routledge, 1998.
- Vermeer, Hans J. « Skopos and Commission in Translation Action ». Venuti, Lawrence (ed.). *The Translation Studies Reader*. London and New York: Routledge, 2000, pp. 221-232.
- Vinay, J.P et Jean Darbelnet. *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris : Didier, 1967.
- Vinay, J.P. et alii. *The Canadian Dictionary French-English English-French*. Toronto: MacClelland and Stewart, 1962.
- Wamba et Noumssi. « Le Français au Cameroun contemporain : statuts, pratiques et problèmes sociolinguistiques » *Sud Langues*, numéro 2, juin 2003, pp. 1-20.
- Weinreich, Uriel. *Languages in Contact*. The Hague : Mouton & Co., 1963.
- Yila Shely, Dora. *The Translation of Some Public Service Examination Questions in Cameroon*. M.A Dissertation (unpublished). University of Yaoundé, 1989.
- Zang Zang, Paul. *Le Français en Afrique*. Munchen, Germany : Lincom Europa, 1998.

Zane Publishing Inc. *Webster New World College Dictionary*. Dallas - Texas : Zane Publishing Inc, 1995.